This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

EX-LIBRIS

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

LES GUISES

LES VALOIS

ET

PHILIPPE II

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris

LES GUISES

LES VALOIS

ET

PHILIPPE II

PAR

M. JOSEPH DE CROZE

TOME SECOND

PARIS
LIBRAIRIE D'AMYOT, ÉDITEUR
8, RUE DE LA PAIX

M DCCC LXVI

JC111
C95
v.2

LES GUISES

LES VALOIS

ET

PHILIPPE II.

CHAPITRE VI.

Mise en jugement de Marie Stuart. — Sentence de mort prononcée contre cette princesse. — Effet produit par la mort de Marie Stuart en France, en Espagne et à Rome. — Philippe II et Sixte-Quint se concertent pour venger cette mort et pour envahir l'Angleterre. — Les ligueurs de Paris conspirent contre le Roi. — Leurs conspirations sont dénoncées au Roi qui fait avorter les projets d'attentat contre sa personne et sa couronne. — Échec du duc de Guise devant Sedan. — Attaque de Verdun par les protestants. — Trêve entre le duc de Bouillon et le duc de Guise. — Nouvelle reprise des hostilités entre ces deux princes. — Tentative infructueuse du duc de Guise sur Jamets. — Préparatifs de guerre des princes protestants d'Allemagne en faveur du roi de Navarre. — Manifeste de ce prince. — Le duc de Guise réclame les sommes promises par le traité de Joinville. — Entrevue de la reine mère et du duc de Guise. — Le duc de Guise envoie un de ses agents auprès du prince de Parme pour obtenir des secours. — Entrevue du Roi avec le duc de Guise à Meaux. — Propositions du Roi. — Résistance du duc. — Excitations des ligueurs dans Paris. — Les princes luthériens allemands marchent sur la France. — Le Roi se prépare à les combattre. — Entrée des Allemands en Lorraine. — Ils pénètrent ensuite dans la Champagne. — Renforcés par les troupes de Châtillon, ils se dirigent vers la Loire, constamment attaqués par le duc de Guise. — Ils n'osent pas tenter le passage de la Loire à la Charité, et ils cher-

chent à gagner la Beauce par le Gâtinois. — Le Roi rejoint ses troupes rassemblées à Gien sur les deux rives du cours moyen de la Loire. — Conduite insidieuse de ce prince pendant cette campagne. — Le duc de Guise ne cesse de poursuivre les Allemands. — Attaque de Vimory. — Bataille de Coutras gagnée par le roi de Navarre sur les troupes royales commandées par le duc de Joyeuse qui y est tué. — Accommodement des Suisses faisant partie de l'invasion allemande, avec le Roi. — Défaite des Allemands à Auneau. — Ils négocient avec Henri III leur sortie de France. — Le duc de Guise les poursuit jusque dans le comté de Montbelliard. — Impopularité du Roi et popularité du duc. — Conférences à Nancy entre le duc de Guise et les principaux ligueurs de Paris et des provinces. — Résultat de ces conférences. — Réponse du Roi à leurs demandes. — Menées et intrigues des princes de la maison de Guise. — Henri III se plaint à Philippe II des relations du prince de Parme avec le duc de Guise. — Réponse du roi d'Espagne. — Ses recommandations à Mendoza. — Inquiétudes de Henri III sur les préparatifs de l'*Armada*. — Informations données par ce prince à Élisabeth sur la ligue formée contre elle par le Pape et le roi d'Espagne. — Propositions de Henri III au roi d'Espagne. — Négociations du roi de France à Constantinople. — Levées de Henri III en Allemagne. — Ordre de Philippe II au prince de Parme de faire sortir l'*Armada* de la rade de Lisbonne dès que le duc de Guise aura pris les armes contre Henri III. — Traité de Philippe II avec le duc de Guise. — Le Roi envoie Bellièvre à Soissons auprès du duc de Guise pour l'inviter à ne point venir à Paris. — Réponses évasives du duc. — Fermentation dans Paris. — Nouvelles alarmantes. — Imprévoyance du Roi. — Intrigues de l'ambassadeur d'Espagne. — Ses menées auprès du duc de Guise et ses intelligences avec les principaux ligueurs de Paris. — Le duc de Guise, après avoir amusé Bellièvre, rompt brusquement les conférences entamées à Soissons entre lui et les secrétaires du Roi. Malgré les ordres de ce prince et les observations de Bellièvre, le duc de Guise arrive à Paris. — Enthousiasme des Parisiens. — Le duc descend chez la reine mère. — Mécontentement du roi en apprenant l'arrivée du duc. — Ses mauvaises dispositions à l'égard de ce prince. — Entrevue de Guise avec le Roi. — Reproches que lui adresse Henri III. — Réponse du duc. — Démonstrations dont le duc est l'objet de la part des Parisiens soit en se rendant au Louvre, soit en sortant de ce palais.

La reine Élisabeth irritée de la conspiration tramée contre sa personne et excitée par ses conseillers, avait déféré à une haute cour de justice (5 octobre 1586) l'infortunée reine d'Écosse qu'elle était décidée à faire juger, condamner et périr. Au mépris des formes et

du droit dans cet étrange procès, Marie Stuart fut condamnée à mort. En apprenant cette sentence, Henri III envoya aussitôt en Angleterre l'un de ses secrétaires d'État, Pomponne de Bellièvre, pour essayer de sauver la vie à cette princesse. Mais les conseils de clémence de Henri III, comme les efforts du roi d'Écosse, Jacques VI, en faveur de sa mère, échouèrent devant l'inflexibilité intéressée d'Élisabeth. Marie Stuart fut exécutée le 8 février 1587 dans le château de Fotheringay. Cette exécution émut profondément le peuple de Paris qui appela sur la reine d'Angleterre la vengeance de Dieu et des rois[1]. Elle indigna Henri III qui fit célébrer à Notre-Dame et en sa présence un service solennel en l'honneur de cette martyre de la foi catholique[2]. Elle irrita Jacques VI qui dit hautement qu'un pareil acte ne resterait pas impuni, et sollicita à cet effet l'assistance de Henri III[3]. Enfin elle excita au plus haut degré l'animosité du roi d'Espagne, du pape et du duc Henri de Guise[4]. Ces trois princes concertèrent de nouveau entre eux l'invasion de l'Angleterre et la restauration du catholicisme dans ce royaume[5]. Philippe II était d'autant plus résolu à exécuter ce projet, que son ambition était dans ce moment d'accord avec son désir de venger la mort de Marie Stuart et le besoin d'étendre la foi catholique en accroissant sa domination.

Après la mort de la reine d'Écosse, ce prince parut

1. Mignet, *Marie Stuart*, chap. XII. — 2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*
4. *Ibid.* — 5. *Ibid.*

accepter le double héritage qu'elle lui avait laissé. « Dieu, lui écrivait son ambassadeur Mendoza, ayant « permis que cette maudite nation tombât dans son « sens réprouvé, non-seulement en ce qui tient aux « choses de son service par l'hérésie, mais en ce qui « tient aux choses humaines, par un semblable évé- « nement, il est visible qu'il a voulu donner à Votre « Majesté ces deux couronnes en toute propriété[1]. » L'ambassadeur d'Espagne faisait connaître en même temps au nonce du pape les droits de son maître comme héritier légitime du trône d'Angleterre[2]. Il en parlait aussi à Catherine de Médicis[3] et il en entretenait le duc de Guise qui accueillait cette prétention dans les termes suivants: « Ni la parenté ni autre « mien intérêt, écrivait-il à Mendoza, ne me peuvent « contrepeser l'obligation et l'affection que j'ai au « très-humble service du roi d'Espagne. Je tiens Sa Ma- « jesté catholique pour père commun et de tous les catho- « liques de la chrestienté et de moy en particulier[4]. » Quant à l'autorité pontificale, elle était trop intéressée dans une pareille prétention pour ne pas l'admettre. Sixte-Quint promit de s'associer aux desseins de Philippe II sur l'Angleterre, en y coopérant de son

1. Mendoza à Philippe II. Dépêche du 22 février 1587. — Mignet, *Marie Stuart*, chap. XII.

2. Mendoza à Philippe II. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 59, n° 38. — Mignet, *Marie Stuart*, chap. XII.

3. Mendoza à Philippe II. B. 59, n° 91. — Mignet, *Marie Stuart*, chap. XII.

4. Mucius à Mendoza. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 59, n° 178. Voy. à la fin du volume l'appendice VIII.

argent et en renouvelant l'anathème lancé contre Elisabeth par Pie V et Grégoire XIII, pour la déposséder du trône. Ainsi appuyé dans ses espérances comme dans ses vues sur la couronne d'Angleterre, le roi d'Espagne travailla avec une grande activité aux préparatifs de son invasion[1].

Dans ce temps, les ligueurs catholiques de Paris s'agitaient et poursuivaient Henri III de leurs menaces et de leurs complots. Il y avait à la tête de l'armée des Seize des hommes de bas étage qui accoutumaient chaque jour le peuple au désordre et à l'insurrection. Les plus impatients avaient envie de piller : ils ne se contenaient plus et ils poussaient les autres à descendre dans la rue et sur la place publique ; ils leur faisaient craindre d'être découverts par le roi et d'être pendus. Parmi ces ligueurs, les uns voulaient se jeter sur Henri III et le tuer, les autres voulaient le prendre et le renfermer dans un monastère. Enfin, un beau jour, après s'être mutuellement excités, ils résolurent d'enlever et de tuer le roi qui avait l'habitude de revenir quelquefois peu accompagné de Vincennes au Louvre : prévenu à temps, le roi leur échappa[2]. Quoique n'ayant pas réussi dans cette tentative, les Seize n'en continuèrent pas moins leurs attaques contre la royauté. Confiants dans leurs forces qui s'élevaient à près de trente mille hommes et comptant

1. Mignet, *Marie Stuart*, chap. XII.

2. Procès-verbal de Nicolas Poulain, lieutenant de la prévôté de l'Isle-de-France, imprimé dans les pièces diverses des *Mémoires et journaux de l'Estoile*, éd. Champollion.

sur la double assistance du duc de Guise et du duc de Mayenne revenu victorieux et triomphant de la Guyenne à Saint-Denis, les Seize ourdirent une vaste conspiration. Il s'agissait de surprendre la Bastille, l'Arsenal, les deux Châtelets, le Palais, le Temple et l'Hôtel de ville; de bloquer le Louvre et de réduire les gardes du roi par force ou par famine; d'élever de rue en rue des barricades pour fermer toute issue aux défenseurs du Louvre et empêcher en même temps que les voleurs et gens sans aveu ne pillassent la ville à la faveur du tumulte. Ils avaient aussi projeté de tuer les conseillers du roi, de lui en donner d'autres et de sauver sa personne à la condition qu'il ne se mêlerait d'aucunes affaires[1].

Les ligueurs avaient dans leurs rangs un personnage perdu de mœurs et de dettes qui se nommait Nicolas Poulain. Ils l'avaient enrôlé dans la ligue à cause de sa charge de Lieutenant de la prévôté de l'Ile de France, qui leur permettait d'acheter des armes sous son couvert. Ce Nicolas Poulain, décidé à vendre ses complices, non pas comme il le prétendait, à cause de l'horreur de leurs projets et des scrupules de sa conscience, mais à cause de ses besoins d'argent, s'était fait parmi les Seize l'espion du roi. C'est par cet agent secret que Henri III avait appris le projet des ligueurs de l'enlever à son retour de Vincennes et qu'il connut le nouveau complot des Seize

1. Procès-verbal de Nicolas Poulain, lieutenant de la prévôté de l'Isle-de-France, imprimé dans les pièces diverses des *Mémoires et journaux de l'Estoile*. Éd. Champollion.

qu'il déjoua en prenant aussitôt des mesures de précaution et de défense[1].

Pendant que ses partisans conspiraient à Paris contre Henri III, le duc de Guise, inquiet des levées germaniques qui s'amassaient aux bords du Rhin, ne cessait de ravager, malgré les ordres réitérés du roi, les terres du duc de Bouillon. En s'obstinant à envahir le territoire de ce prince, le duc de Guise voulait dominer d'abord la principale entrée par laquelle les renforts ennemis pouvaient passer, puis s'assurer une communication directe avec le prince de Parme dont il attendait des secours, et enfin empêcher le duc de Bouillon, occupé à se défendre, de s'unir avec ses forces aux princes protestants d'Allemagne. Déterminé par tous ces motifs, le duc de Guise, contrairement à la volonté du roi, assiégea la ville de Sedan, l'une des principales places du duc de Bouillon. Comptant sur quelques intelligences dans la ville, il tenta un matin, vers les quatre heures, de la surprendre et d'y faire entrer pour s'en emparer une soixantaine d'hommes résolus : découverts dans leur attaque, les assiégeants furent tous ou pris ou tués sur place. Au moment de cet échec, les protestants de Jamets, de leur côté, ayant à leur tête le baron de Schelandre, leur gouverneur, s'étaient mis en campagne contre la ville de Verdun. C'était une ruse de guerre pour forcer le duc à venir au secours de

1. Procès-verbal de Nicolas Poulain, lieutenant de la prévôté de l'Isle-de-France, imprimé dans les pièces diverses des *Mémoires et journaux de l'Estoile*. Éd. Champollion.

cette place, et à abandonner Sedan. C'est ce qui eut lieu, et pendant que le duc de Guise marchait sur Verdun, le duc de Bouillon s'empressait de ravitailler Sedan. Une trève de quinze jours ordonnée par la reine mère, suspendit tout à coup les hos ilités de part et d'autre. Le duc de Guise en profita pour rentrer en Champagne et y faire de grandes provisions de guerre dont il se servit, à peine la trève expirée, pour attaquer plus vivement que jamais le duc de Bouillon. Comme il l'avait fait à Sedan, le duc de Guise chercha à surprendre pendant la nuit le château de Jamets, mais la garnison secourue par le duc de Bouillon, se défendit avec des forces supérieures et repoussa vivement les agresseurs. Le duc tenta alors de saisir cette place en pratiquant dans l'intérieur des intelligences : il ne réussit pas plus à Jamets qu'à Sedan. Le complot découvert, le gouverneur, baron de Schelandre, fit arrêter et exécuter les quatre capitaines de la garnison, complices du duc. Toutes ces entreprises se terminèrent par une trève de deux mois entre les uns et les autres[1]. Le duc de Guise y avait eu très-peu de succès, mais il allait être plus heureux dans sa campagne contre l'armée d'invasion allemande.

Les princes luthériens allemands avaient réuni toutes leurs forces, et, comme ils s'y étaient engagés dans leur assemblée de Lunebourg, ils marchaient

1. Voir pour toutes ces expéditions du duc de Guise les lettres originales de ce prince au roi et à M. de Crosne. Bibl. imp., suppl. franç. 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I.

sur la France pour secourir le roi de Navarre. Ces princes confédérés étaient assistés dans leur expédition par les cantons évangéliques de la Suisse qui avaient fait sur leur territoire de nombreuses recrues[1]. D'autre part, la reine d'Angleterre menacée de représailles par les catholiques de France et d'Espagne, par suite de l'exécution sanglante de Marie Stuart, faisait compter dans Francfort, à la maison de banque Pallavicino, deux cent cinquante mille livres pour aider au succès de cette invasion[2]; et le prince qui appelait sur le territoire français l'assistance de l'étranger, Henri de Navarre, fournissait à l'Allemagne trente mille écus[3]. Pour justifier cet appel de l'étranger sur le sol national, le roi de Navarre déclarait dans un manifeste qu'il n'agissait ainsi que pour rendre au roi de France sa liberté violemment opprimée par les menées et les intrigues de la maison de Guise[4].

La ligue voulait la guerre; le roi de Navarre y était contraint: quant à Henri III, il ne pouvait s'y décider. Il aurait voulu soumettre les uns et les autres ou par des concessions ou par des faveurs. Aussi ce prince était-il dénoncé aux catholiques par le duc de Guise et par le conseil des Seize à Paris, comme le

1. Mémoires de Nicolas Brûlart de Sillery (1587).

2. Teulet, *Pièces et documents sur le seizième siècle*, t. II, p. 907. — Mignet, *Marie Stuart*, chap. XII.

3. Lettre autographe du duc de Guise au colonel Pfiffer, du mois de mars 1587. Bibl. imp., *Mélanges de Clerambault*, vol. LXIX, p. 7919.

4. *Lettres missives de Henri IV*, publiées par M. Berger de Xivrey, t. II. Protestation du roi de Navarre, au sujet de l'entrée de son armée en France.

complice de l'invasion allemande. « Il faut que je « vous dise, écrivait le duc de Guise au colonel Pfif- « fer (mars 1587), que je reconnois que les ministres « du roy y marchent d'un très mauvais pied, et ne » veois point que nous en puissions avoir aucune « fiance. Je crains fort que le voyage qu'a fait Bel- « lièvre l'an passé, en Angleterre, porte de très-mau- « vais effets à la chrestienté, sy les gens d'honneur « qui en ont la principale défense entre les mains, « n'entrepreignent à bon escient cest œuvre[1]. » D'un autre côté, le conseil des Seize publiait partout que c'était le roi qui faisait venir en France une armée d'hérétiques « avec lesquels il traitait jusques à leur « abandonner leurs vies et leurs biens, sous la con- « duite du roi de Navarre qu'il a appelé pour son suc- « cesseur à la couronne[2] ». Le conseil s'inspirant des défiances du duc de Guise, était résolu comme lui à se défendre « de cet orage et résister à de si perni- « cieuses entreprises où le roi, à leur très-grand re- « gret, est porté par l'induction de gens malins qui « le possèdent, pour establir l'hérétique en ruinant « les catholiques[3]. »

Les Seize firent connaître leur résolution à leurs partisans dans les provinces, en leur expédiant trois mémoires : le premier contenait leurs projets et inten-

1. Lettre autographe du duc de Guise au colonel Pfiffer du mois de mars 1587. Bibl. imp. *Mélanges de Clerambault*, vol. LXIX, p. 7919.

2. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, introduction, p. 31. Éd. Buchon.

3. *Ibid.*

tions qui consistaient à offrir au roi de la part des villes pour repousser les reîtres et suisses hérétiques, un secours de vingt mille hommes de pied et quatre mille chevaux payés et soudoyés pour un an, « à la charge que les dites villes associées feront élection de capitaines pour leur commander. » Si ce secours est refusé « par la malice des conseillers du roi, il n'en faudra pas moins faire cette levée, afin que le roi soit contraint d'avouer l'armée catholique ou de s'en déclarer ouvertement l'ennemi[1]. » Le second mémoire exposait les moyens d'action qui étaient : 1° de rétablir « les anciennes fondamentales lois, sans se départir de l'obéissance due au roi tant qu'il sera catholique ou qu'il ne se déclarera fauteur d'hérétiques ; » 2° d'établir dans chaque ville un conseil de six personnes « gens de bien, fidèles et prudents qui communiqueront une fois ou deux la semaine ensemble et pratiqueront d'autres de même condition auxquelles ils rapporteront les choses qu'ils jugeront dont ils seront capables[2] ; » 3° en attendant les résolutions d'une assemblée générale des états, « on organisera un conseil de gens de bien et qualité des trois états, par l'avis desquels les affaires se manieront en la justice et finance dont ils connaîtront souverainement, et les princes et la noblesse conduiront les affaires de la guerre. On pourvoira promptement à l'amas des deniers et au choix des capitaines[3]. »

1. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, introduction, p. 32.
2. *Ibid.*, p. 32-34. — 3. *Ibid.*

Le troisième mémoire traitait de la formule du serment. Les ligués s'engageaient à employer franchement leurs vies et leurs biens pour conserver la religion chrétienne, catholique, apostolique et romaine, et préserver la monarchie de la domination de Henri de Bourbon, prince de Béarn, hérétique, relaps et excommunié, résolus de mourir plutôt que l'hérétique y commande, ni que l'État soit démembré comme il tâche de jour à autre d'y parvenir[1]. Des affiliés promettaient en outre de se joindre à la défense mutuelle de la moindre des villes associées et de protéger tous les catholiques associés ou non associés, pourvu qu'ils ne se déclarent leurs ennemis et qu'ils n'y adhèrent[2]. On invitait ensuite les ecclésiastiques et les nobles à se joindre avec les ligués, et l'on s'engageait à ne pas poser les armes jusqu'à ce que, par une assemblée générale des états de ce royaume catholique, on ait homologué et publié le concile de Trente, rétabli en leur ancienne liberté et priviléges l'Église, la noblesse et les corps et communautés de bonnes villes, purgé les parlements des corruptions, hérésies et tyrannies dont ils sont remplis, et affranchi le pauvre peuple de ses intolérables misères, « le tout sans se départir de l'obéissance due au roi[3]. »

Dans beaucoup de villes le parti catholique exécuta les instructions du comité des Seize. Cependant, il fut très-difficile aux ligueurs des provinces de s'or-

1. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, introduction, p. 35-36.
2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*

ganiser, et ils ne purent lever l'armée de vingt-quatre mille hommes, demandée par les ligueurs de Paris. Mais le duc de Guise redoublant d'activité en face des obstacles qu'il rencontrait, surtout dans le parti du roi, armait de tous les côtés et négociait partout pour se créer des ressources. Ainsi il s'assurait de la ville de Cambrai par le commandant de cette place, Balagny, et il traitait avec le marquis de Canillac, l'un des plus grands seigneurs d'Auvergne, pour l'attirer dans son parti et acquérir la plupart des places et des châteaux d'Auvergne[1]. Ensuite il insistait auprès de l'ambassadeur espagnol pour obtenir les trois cent mille écus formant le premier paiement du traité de Joinville et il lui demandait de lui faire avancer par le duc de Parme les cinquante mille écus du second paiement[2]. Il avertissait aussi Mendoza des levées

1. En traitant avec le marquis de Canillac, le duc voulait aussi mettre en sûreté la reine de Navarre, retirée dans un vieux château d'Auvergne, contre « des desseins tragiques trop préjudiciables au bien de la chrétienté, qui se bâtit sur sa mort, desquels, quand les particularités seront vérifiées feront dresser les cheveux à la tête. » Mucius à Mendoza, arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 59, n° 234. Voy. appendice I. Il paraîtrait qu'à cette époque on avait fait courir le bruit de projets d'attentat contre la vie de Marguerite de Valois. Le duc de Guise revient sur ce sujet dans une autre dépêche, écrite quelques jours après celle-ci, à Mendoza. Dans cette nouvelle dépêche, qui est du 7 mars 1587, le duc raconte que la conservation de la reine de Navarre est le meilleur empêchement à la paix, à cause de la nouvelle alliance que l'on se proposait de faire contracter au roi de Navarre. Mucius à Mendoza, arch. de l'Empire, fonds esp., B. 59, n° 235. Voy. appendice II. J'ai fait déjà connaître, dans le chap. V, quels étaient ces projets de mariage.

2. Voy. appendice I.

qui s'exécutaient en Allemagne avec les deniers de la reine d'Angleterre, avec l'assistance du roi de Danemarck et des autres princes hérétiques[1]. En même temps il suppliait l'ambassadeur espagnol d'écrire à son maître pour hâter l'arrivée en France des forces que les cantons catholiques de la Suisse mettaient à sa disposition[2]. « Le temps presse, disait-il, pour « bien pourvoir à nos affaires, faire tête à nos enne- « mis du dehors, se garder de ceux de dedans lesquels « sont les plus à craindre.... Je vous prie aussi, ajou- « tait-il, d'écrire à Rome pour favoriser nos affaires « desquelles j'ai écrit bien au long au pape comme « pour une croisade, laquelle feroit fort lever les « cœurs aux catholiques de ce royaume, et nous em- « barqueroit bien avant. Aussi est-ce notre résolution « et mon premier dessein après avoir obtenu victoire « sur les étrangers de ne descendre jamais de cheval « tant que la religion catholique ne sera bien établie « dans ce royaume, et ceux qui favorisent le parti « contraire ruinés. Un si haut dessein mérite bien « d'être assisté[3]. »

Pour accomplir ce dessein, le duc avait d'abord mis une garnison dans la ville de Mezières qu'il avait obtenue du roi comme place de sûreté, et réclamé la restitution de Mâcon, de Valence, de Vienne, du château d'Angers et du château Trompette de Bordeaux. Il

1. Mucius à Mendoza, arch. de l'Empire, fonds esp., B. 59, n° 235.
2. Mucius à Mendoza, arch. de l'Empire, fonds esp., B. 59, n° 82. Voy. appendice III.
3. Mucius à Mendoza, archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 59, n° 186. Voy. appendice IV.

comptait ensuite sur une levée de reîtres italiens promise par le comte Charles de Mansfeld et sur un secours d'infanterie et de cavalerie que le duc de Parme devait lui envoyer sur la frontière de Picardie[1]. Son cousin le duc d'Aumale se rendait alors maître en Picardie de Corbie, de Pontdormy, de Dourlens, du Crotoy, et mettait en déroute les troupes royales envoyées dans cette province par le duc d'Épernon[2].

Catherine de Médicis n'avait pas réussi au mois de décembre 1586, dans sa mission auprès du roi de Navarre pour le séparer des hérétiques : serait-elle plus heureuse auprès du duc de Guise? Cette princesse qui ne désespérait jamais de conserver ou de rétablir une paix que le chef de la ligue s'obstinait à empêcher constamment, avait pris la résolution de tenter un accommodement avec le duc de Guise et d'arrêter ainsi ses préparatifs de guerre. Dans cette vue, elle se transporta à Fère-en-Tardenois avec le secrétaire d'État Bellièvre et en y donnant rendez-vous au duc qui y vint avec le cardinal de Bourbon. La reine mère l'aborda en lui insinuant adroitement « que le Roi étoit en fort bonne volonté de l'avancer plus que jamais ; qu'il avisât ce qu'il désiroit de lui et qu'il étoit disposé à s'unir plus étroitement que

1. « Nous allons courir aux armes et faictes que le duc de Parme aproche ses forces de la frontière de Picardie, et qu'il le face en toute extrême diligence, et vous me ferez très-grand plaisir. » Lettre de Mucius à Mendoza, du 9 avril 1587. Arch. de l'Empire, fonds esp., B. 59, n° 188. Voy. appendice V.

2. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, introduction.

jamais à sa personne [1]. » Comme le duc le raconta lui-même à Mendoza « par trois fois elle tint tels propos et usa de semblables artifices qui sont représentez en l'évangile, *hæc omnia tibi dabo* [2]. » Mais le duc demeura inflexible : « Madame, répondit-il à la reine mère, j'ai toujours été honoré des faveurs et grâces du Roi ; j'ai toujours essayé de respecter ses commandements et d'employer ma vie à les exécuter; je n'ai aucune occasion de mécontentement particulier, mais venons, s'il vous plaît, au public auquel je proteste que je suis tout dévoué [3]. »

Impatientée de ces hypocrites protestations, Catherine l'interrompit en lui déclarant : « que le Roi « vouloit et entendoit que l'on réunît dans son obéis- « sance les villes de la Picardie surprises et em- « portées par les ligueurs dans cette province [4]. — « Madame, répliqua le duc, on a eu raison de re- « placer entre les mains des catholiques toutes les « villes qu'on leur avoit enlevées pour fortifier les « ennemis de Dieu, comme Angers et Valence. Je ne « connois pas dans la Picardie une ville qui ne tienne « pour les catholiques, excepté celles dont le duc « d'Espernon s'est emparé pour le Roi de Navarre. Si « j'avois été écouté, ajouta-t-il, il n'y auroit eu aucun « mouvement dans la Picardie, d'autant mieux que « la saison ne le comportoit. Mais aujourd'hui que « les faits sont accomplis, je suis résolu d'en défen-

1. Entrevue de la reine mère avec le duc de Guise. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 59, n° 151. Voy. appendice VI.
2. *Ibid.* — 3. *Ibid.* — 4. *Ibid.*

« dre et d'en soutenir les auteurs sans rien épargner « ni de mes moyens ni de ma vie. — De quoi vous for- « malisez-vous, reprit Catherine. Le Roi saura bien « y pourvoir en y envoyant ses troupes. — Elles se- « roient mieux employées, s'écria le duc, contre les « hérétiques. » Et puis continuant avec beaucoup d'amertume, le duc se plaignit de la conduite qu'on avait tenue vis-à-vis de lui dans l'entreprise de Sedan et de Jametz; il se plaignit aussi des indignités journellement commises par les protestants contre les lieux saints et les gens d'église, et des vexations que ceux-ci ne cessaient de faire subir aux sujets du Roi [1]. S'emportant dans la discussion, le duc protesta que si le Roi ne lui donnait pas les moyens nécessaire pour venger de tels outrages à Dieu, il serait dans la nécessité de s'emparer des deniers des recettes générales [2]. La reine mère, après avoir insisté de nouveau sur les affaires de la Picardie, se retira fort irritée de l'attitude du prince Lorrain [3].

Aussitôt après son entrevue avec la reine mère, le duc de Guise dépêcha l'un de ses gentilshommes, M. de La Treul auprès du duc de Parme pour lui exposer la prochaine arrivée en France des forces allemandes, et l'incurie calculée du Roi qui n'avait encore rassemblé autour de lui aucun corps d'armée. M. de La Treul devait en même temps faire connaître les menées et les intrigues du duc d'Épernon

1. Entrevue de la reine mère avec le duc de Guise. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 59, n° 151. Voy. appendice VI.
2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*

qui avait porté au roi de Navarre de la part de Henri III « une somme notable de deniers. » Il devait aussi exprimer au duc de Parme la crainte que les catholiques, découragés ne se fatiguassent de la guerre et que la reine mère, d'accord avec la reine d'Angleterre, ne laissât envahir les Pays-Bas par les reîtres hérétiques. Ces communications avaient surtout pour but de montrer le danger de cette invasion et d'insister de nouveau sur l'urgence des secours en argent et en hommes à fournir au duc[1]. Après s'être ainsi adressé au duc de Parme, le duc de Guise renouvelait à Mendoza ses instantes demandes d'argent. Il lui signalait, comme il l'avait déjà fait, la mauvaise foi du roi qui ne négligeait rien pour fortifier le roi de Navarre, les perfidies de la reine mère qui avait accordé une trève aux habitants de Sedan, pour leur faciliter le moyen d'aller se joindre aux forces étrangères[2].

Telles étaient les dispositions du duc, lorsqu'il reçut de la part du Roi l'invitation de se rendre auprès de lui. Ce prince voulait se concerter avec le duc sur l'irruption des hérétiques et l'organisation des moyens de résistance, s'il ne pouvait pas le décider à conserver la paix. Cette invitation, écrite de la propre main du roi, lui fut apportée par Bellièvre. A ce sujet le duc écrivait à Mendoza : « Mettant tous les

1. Instruction de Mucio à la Treul. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 58, n° 180. Voy. appendice VII.

2. Mucius à Mendoza, archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 58, n° 182. Voy. appendice IX.

« doutes de ma vie à part, je me résous à m'achemi-
« ner tout incontinent, bouchant les yeux au péril de
« toutes fortunes alors qu'il y va comme ici du péril
« ou salut évident de la religion catholique et bien
« général de toute la chrétienté. Je m'y en va donc le
« plus diligentement que je puis pour le faire parler
« clair et le forcer, lui ôtant toute excuse de paix ou
« autre pernicieux dessein, à s'embarquer ouverte-
« ment dans cette guerre en laquelle vous devez
« croire que nous ne manquerons jamais de courage,
« d'intelligence ni de toute industrie requise en tel
« accident[1]. » Le roi et le duc se virent à Meaux dans les premiers jours de juillet. Le roi espérant détourner le duc de prendre les armes, le pria de penser à la paix et de consentir à le satisfaire, en éloignant du pays les malheurs et les haines inséparables de la guerre ; il lui promettait s'il accédait à ses désirs tout ce qui pouvait être le plus avantageux pour sa maison et pour son parti.

Le duc ne céda pas au Roi ce qu'il n'avait pas accordé aux sollicitations de la reine mère. Il allégua, comme il l'avait d'ailleurs déjà fait dans plusieurs circonstances, qu'il ne pouvait rien décider sans le consententement des princes de sa famille et de ceux qui étaient engagés dans la même cause avec lui[2]. Il parlait ainsi parce qu'il se sentait appuyé par les li-

1. Mucius à Mendoza, archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 58, n° 185. Voy. appendice X.

2. René de Bouillé. *Histoire des ducs de Guise*, t. III, liv. V, chap. v.

gueurs de Paris, dont il encourageait les actes de résistance à l'autorité royale. L'un de leurs orateurs les plus écoutés, un nommé Rolland, déclamait tous les jours dans les rues de Paris contre la paix avec les huguenots et se répandait en invectives violentes contre la personne du roi ; il fut arrêté. Mais les ligueurs, et à leur tête le duc de Guise, « ayant délibéré de le « ravoir de force plus tost que de lui laisser souffrir « mal[1] » contraignirent le roi à le remettre en liberté. « Vous avez sceu, disait le duc de Guise à Mendoza, en « lui rapportant cette arrestation, l'imprudence d'ung « conseiller de Paris nommé Lopin, qui proposa à la « chambre de ville ouvertement une paix avec ung « *intérim* et comme vertueusement parla ung nommé « Roland, capitaine de la ville, lequel fut mis en « prison, et la façon dont nous l'avons redemandé à « la royne, l'ayant avoué estre de la ligue que nous « avons avec les villes, chose qui a infiniment offensé le « roy, de sorte qu'il nous a esté rendu...[2]. » Il y avait eu aussi comme excitation populaire un tableau exposé près de l'église Saint-Séverin où l'on représentait les cruautés que l'on faisait éprouver en Angleterre aux catholiques. Ce tableau qui mettait chaque jour le peuple en fureur, fut enlevé par ordre du roi[3]. Cet enlèvement provoqua les placards les plus insultants

1. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 58, n° 182. Voy. appendice IX.

2. *Ibid.*

3. *Mémoires de Pierre l'Estoile.* Registre-journal de Henri III, p. 227, éd. Champollion.

et du haut de la chaire les propos les plus grossiers contre Henri III[1]. On ne cessait d'ameuter le peuple contre ce prince en lui disant qu'une armée de trois cent mille hérétiques allait entrer en France, et que le roi, d'accord avec les Allemands, avait juré d'exterminer les catholiques zélés et sincèrement dévoués à leur religion[2].

Henri III qui n'avait rien pu obtenir du duc de Guise et qui voyait la défaveur publique se manifester et grandir contre sa personne dans les rues de Paris, se décida à marcher contre les Allemands et les Suisses s'avançant sur la France. Il y était d'ailleurs engagé non pas seulement par l'irritation des masses populaires, mais surtout pour surveiller et contenir le duc de Guise. Une fois résolu, le roi convoqua une partie de ses forces à Chaumont en Bassigny, à Saint-Florentin, entre Troyes et Auxerre, et à Gien sur la Loire[3]. Il organisa en même temps plusieurs corps d'armée pour s'opposer à la double invasion, au midi, des calvinistes commandés par le roi de Navarre et le prince de Condé, et des reîtres allemands au nord. Le duc de Guise était à la tête du premier corps d'armée qui avait été d'abord composé de quatre compagnies d'infanterie, puis de dix, accordées par le roi, avec douze mille écus payables au bout de trois mois[4].

1. *Mémoires de Pierre l'Estoile.* Registre-journal de Henri III, p. 234, 235.
2. *Ibid.*, p. 228. — Ranke, *Histoire de France*, t. II, liv. V.
3. Palma-Cayet, *Chronologie novenaire*, introduction, p. 36.
4. René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. III, liv. V, ch. v.

Mais le duc recruta avec l'appui de ses amis vingt-cinq compagnies d'hommes d'armes, des ordonnances commandées par les princes et seigneurs confédérés, quelques régiments d'infanterie, avec quatre cents lances et deux mille fantassins envoyés au nom du roi d'Espagne par le duc de Parme [1]. Cette armée était destinée à se réunir aux forces que le duc de Lorraine aurait rassemblées sur la frontière. Ces forces se composeraient de six mille hommes d'infanterie, de trois mille arquebusiers, de mille chevau-légers du duc de Lorraine, de mille lances du duc de Guise, de quinze cents lances de Flandre [2], de quatre mille reîtres catholiques, de quelques troupes amenées de Picardie par le duc d'Aumale et de quelques détachements qui seraient fournis par les ducs d'Elbeuf et de Mayenne [3]. Le roi et le duc de Montpensier commandaient le second et le troisième corps d'armée composés en totalité de soixante-huit compagnies de gens d'armes, de dix mille hommes d'infanterie, de douze mille Suisses et de quatre mille reîtres [4]. L'un des favoris de Henri III, le duc de Joyeuse, avait été envoyé en Poitou, avec une magnifique armée, pour empêcher le roi de Navarre de s'approcher des bords de la Loire, et de se porter à la rencontre de l'armée allemande [5].

1. Palma-Cayet, *Chronologie novenaire*, introduction, p. 36.
2. Portefeuilles de Fontanieu, vol. CCCLXVIII.
3. René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. III, liv. V, chap. v.
4. Palma-Cayet, *Chronologie novenaire*, introduction.
5. *Ibid.*

Cette armée d'invasion entra par l'Alsace dans la Lorraine; elle comptait dans ses rangs près de cinq mille reîtres au lieu de neuf mille qu'on attendait, quatre à cinq mille lansquenets, douze mille Suisses et deux à trois mille Français commandés par le duc de Bouillon[1]. On n'eut pas toutes les forces qu'on avait espéré. Tous les princes luthériens d'Allemagne ne tinrent pas leurs promesses. Ainsi les électeurs de Saxe et de Brandebourg n'autorisèrent aucune levée sur leur territoire et firent même saisir les biens de ceux qui avaient coopéré à cet armement[2]. Le prince Jean Casimir devait se mettre à la tête des forces allemandes. Mais par ménagement pour son voisin le duc de Lorraine, il ne crut pas devoir se charger de ce commandement qu'il confia à un gentilhomme prussien, Fabien, burgrave de Dohna, protestant zélé et savant dans l'art militaire. Fabien Dohna avait pour principal lieutenant un ami du prince Jean Casimir, nommé La Huguerie.

Il y avait trois partis à prendre: se diriger sur la Bourgogne pour franchir la Loire dans le Nivernais, y joindre Henri de Bourbon et marcher avec lui sur

1. Lettre originale du duc de Guise au roi, du 27 août 1587. Bibl. imp. Supplém. français, 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 267.

2. « Il me semble avoir envoyé à V. M. des lettres par lesquelles elle verra comme les électeurs de Saxe et de Brandebourg n'ont donné permission pour leur levée, et ont fait saisir les biens de ceux qui y sont venus, qui est cause qu'aucuns s'en sont retournés. » Lettre originale du duc de Guise au roi du 28 août 1587. Bibl. imp., Suppl. français, 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 269.

Paris, c'était le plan du roi de Navarre; fixer le théâtre de la guerre dans la Lorraine pour mettre les princes lorrains dans la nécessité de demander la paix, c'était le vœu secret du roi [1]; enfin, envahir la Champagne et la Picardie et s'en emparer en s'appuyant sur les villes de Sedan et de Jamets, c'était l'avis du duc de Bouillon. On parut d'abord vouloir rester en Lorraine. Le duc de Guise s'était rendu à Nancy avec le corps qu'il commandait et quelques auxiliaires wallons, comtois et italiens envoyés par le duc de Parme. Il suivait pas à pas l'armée d'invasion et il avertit le roi que les ennemis faisaient courir le bruit qu'ils séjourneraient dans ce pays [2]. Rempli de confiance dans ses forces, dans celles du duc de Lorraine, et dans les secours promis par le roi, il ajoutait : « Et si cela est, je m'assure que dif-
« ficilement ils partiront. Car outre que les forces de
« monsieur de Lorraine sont belles, ayant pour le
« moins trois mil lances et dix mil hommes de pied,
« il a nouvelles asseurées comme partie des reistres
« que Votre Majesté faict lever, marchent et passe-
« ront dans huict ou dix jours le Rhin ; et entre au-
« tres la levée de Bassompierre, entrera une cornette
« du sieur de Schomberg, dont le capitaine s'appelle
« Cetz (*sic*) et deux mil chevaux des siens ; estimant
« que le reste des lances ne tardera guères. Du pre-

1. L'Estoile, *Registre-journal de Henri III*, p. 231, éd. Champollion.

2. Lettre originale du duc de Guise au roi, du 24 août 1587. Bibl. imp. Suppl. franç. 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 265.

« mier ou second deslogement où ils sont, l'on pourra « juger silz se voudront enfoncer en ce pays ou silz « tireront vers la Bourgongne ou la Champagne[1]. »

Fabien Dohna eût-il connaissance de toutes les forces dont le duc de Guise pouvait disposer contre lui dans la Lorraine, ou bien, comme on l'a prétendu, céda-t-il aux conseils de son lieutenant, La Huguerie, soupçonné d'être vendu à la maison de Guise, lorsqu'il sortit tout à coup de la Lorraine, pour entrer dans la Champagne où il arriva le 18 septembre (1587)? On n'a jamais bien su les motifs de ce changement subit de direction.

On avait décidé de remonter vers les sources de la Loire selon le vœu de Henri de Bourbon. Cette décision prise, l'armée confédérée se tourna vers Bayon, Neufchâteau et Charmes sur la Moselle, traversa le comté de Vaudemont, et campa (18 septembre) autour de Saint-Urbain, abbaye du cardinal de Guise, dans les environs de la principauté de Joinville. Les Allemands furent constamment côtoyés pendant leur marche par le duc de Guise, « séparés et logés à trois lieues les uns des autres[2]. » Dans ce moment François de Châtillon se frayant hardiment un chemin à travers la Savoie et la Franche-Comté, arrivait avec quinze cents huguenots languedociens et dauphinois

1. Lettre originale du duc de Guise au roi du 24 août 1587. Bibl. imp. Suppl. franç. 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 165.

2. Lettre autographe du duc de Guise à la reine mère du 13 septembre 1587. Bibl. imp. Suppl. franç. 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 297.

au secours des confédérés. Ceux-ci avaient envoyé au-devant de lui pour l'escorter, deux mille reîtres, deux cents lances et leurs arquebusiers à cheval [1]. Avertis de l'arrivée de François de Châtillon, les ducs de Guise et de Lorraine « dépêchèrent quelques troupes pour « essayer à le combattre lesquelles layans trouvé res- « serré et fortifié dans ung village nommé Grizelle, « l'attaquèrent et forcèrent, et il fut contraint de se « sauver et de s'enfermer avec ce qu'il avoit dans le « chasteau dud. village [2]. » François de Châtillon ne put sortir de sa retraite, et rejoindre l'armée coalisée qu'avec l'appui de deux mille reîtres, amenés à son secours par le comte de la Marck [3].

Renforcés par les troupes de Châtillon, les Allemands se dirigèrent par Chaumont, Châteauvilain, Châtillon-sur-Seine [4], sur Auxerre et Vezelay pour aller traverser la Loire à la Charité. Poursuivis par le duc de Guise qui les avait contraints à quitter l'abbaye de Clervaux, « où leurs lansquenets et françois estoient

1. Lettre autographe du duc de Guise au roi, du 19 septembre 1587. Bibl. imp. Suppl. franç. 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 299. Dans cette dépêche, le duc de Guise faisait connaître au roi que pendant leur séjour dans sa principauté de Joinville, les ennemis avaient respecté tout ce qui lui appartenait. « Jusques à ceste heure, disait-il à Henri III, je puis dire avoir esté aultant favorisé d'eulx que nul autre, n'aians pris ung poullet à rien qui m'apartienne. »

2. Lettre originale du duc de Guise au roi du 24 septembre 1587. Bibl. imp. Suppl. franç. 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 310.

3. *Ibid.*

4. Lettre originale du duc de Guise au roi, du 30 septembre 1587. Bibl. imp. Suppl. franç. 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 316.

« avec deux canons et deux petites pièces [1], » les Allemands étaient attendus par La Châtre à la tête de deux cents chevaux et du régiment du sieur de Gyé, un peu au-dessus du pont des Estrochets, où ils devaient tenter de franchir la Seine à gué [2]. Mais prévenus de la présence de La Châtre au gué des Estrochets « et sen- « tant à leur queue les troupes du duc de Guise [3], » les confédérés « n'osèrent s'avancer et contremon- « tèrent la rivière qu'ils passèrent auprès de Chames- « son, à une lieue et demie au dessus de Châtillon, « près la soûrce où il y a fort peu d'eau [4], » et ils campèrent aux environs d'Ancy-le-Franc [5]. En passant devant Châtillon, ils furent vivement attaqués par les troupes du duc de Guise, commandées par son mestre de camp, La Châtre, qui leur enlevèrent un assez grand nombre de prisonniers dont six cents malades [6].

L'incommodité des logements, les difficultés de la

1. Lettre originale du duc de Guise au roi, du 30 septembre 1587. Bibl. imp. Suppl. franç. 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 316.

2. « L'apparence, écrivait Henri de Guise au roi, continue qu'ils passeront près Chastillon, dans lequel est monsieur de la Chastre, par le guay des Estrochetz, lequel il n'y a moyen aulcun de rompre ny défendre avec le peu de forces que jay. » *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 316.

3. Lettre originale du duc de Guise au roi, du 5 octobre 1587. Bibl. imp. Suppl. franç. 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 324.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

6. « Ceux qui faisoient la retraicte, disait le duc de Guise au roi, estant pressez, laissèrent à l'abandon cinq ou six cens malades qui tombèrent entre nos mains. » *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 324.

route, augmentées par des pluies continuelles, et les privations de toute nature, « ne vivant pour la plus-« part que de mauvais fruits[1], » avaient occasionné dans les rangs de l'armée ennemie, de cruelles maladies qui les ravageaient et les décimaient[2]. Ces malheureux Allemands, profondément découragés par leur misère et par la mort de leurs principaux chefs[3],

1. Lettre originale du duc de Guise au roi, du 30 septembre 1587. Bibl. imp. Suppl. franç. 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 316.

2. *Ibid.* Dans cette dépêche du 30 septembre, le duc de Guise faisait connaître au roi, dans les termes suivants, la triste situation de l'armée coalisée. « Je n'eusse jamais creu la mortalité extrême qui est parmi eulx, si je ne l'eusse veue, ayant faict en une journée sur leur piste, ce qu'ils auront faict en quatre, et vous jure sur mon honneur y avoir veu plus de huict cens corps tombez. Chose effroyable les veoyans moictié mors et achevez par les païsans, qui tuent à toute heure grande quantité de ceux qui courent au cul de leur armée, et est certain qu'ils ne peuvent faire estat de la moictié de leur infanterie qui souffre et pâtit merveilleusement.» Il ajoutait le 10 octobre : « Votre Magesté auroit horreur de veoir la routte de leur armée où il ne se trouve pas pour moings de trois à quatre cens personnes mortes ou à l'abandon. » Lettre originale du duc de Guise au roi, Bibl. imp. Suppl. franç. 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 328.

3. Le duc de Guise informait très-exactement le roi des nombreuses pertes éprouvées par les Allemands pendant leur séjour en France : « Votre Magesté a veu par mes dernières lettres, écrivait-il au roi le 5 octobre 1587, la mort du colonel Frédéric de Werden, et depuis jay sceu par le rapport des prisonniers que lon ma admenez, que le colonel Clottz mourut hier, et que Boucq et Thielemant sont fort malades. Monsieur de Bouillon continue de l'estre, et va tousiours en litière, suivy de douze ou quatorze brancarts. » Lettre originale du duc de Guise au roi. Bibl. imp. Suppl. franç., 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 324. Et le 10 octobre, le duc de Guise disait au roi : « Hier mourust le sieur de Lamarck, à sept heures du soir ; monsieur de Bouillon est toujours fort malade, et le sieur de Chastillon n'est guère mieux. » *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 328.

refusèrent de s'enfoncer dans les contrées montueuses du centre de la France. Ils résistèrent à toutes les instances du roi de Navarre qui leur avait envoyé Louis de Harlay, sieur de Monglas, pour les décider, soit à remonter la Loire du côté du Forez, soit à essayer de la passer à gué, en présence des forces catholiques. Ils étaient beaucoup plus disposés à se retirer chez eux que de continuer à faire la guerre en France[1]. Ces dispositions engagèrent les protestants français à leur proposer de descendre la Loire, et d'aller attendre dans la riche province de la Beauce de nouvelles instructions du roi de Navarre. Les Allemands ayant adopté ce parti et n'osant pas, d'ailleurs, s'exposer au danger de tenter le passage de la Loire à la Charité, quittèrent le chemin de cette ville pour descendre le cours de la Loire, en prenant le chemin de Gien[2], et gagner la Beauce par le Gâtinois.

Henri III avait espéré que l'armée d'invasion demeurerait en Lorraine et ruinerait le duc de Guise en dévastant ce pays. Mais lorsqu'il vit les étrangers s'avancer au cœur de la France, il chercha à paralyser l'action du duc de Guise dont il redoutait les

1. Dans ses lettres au roi, le duc de Guise avait plusieurs fois informé ce prince de la division qui existait dans les rangs de l'armée coalisée. « Dix enseignes de Bernois, lui disait-il le 26 septembre 1587, se sont mutinez voulant retourner en Suisse. Je ne sçay, ajoutait-il, si c'est l'effect de quatre ou cinq Suisses que nous leur avions renvoyez avec charge et instruction. » *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 314. Lettre originale du duc de Guise au roi.

2. Lettre originale du duc de Guise au roi, du 15 octobre 1587. Bibl. imp. Suppl. franç., 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 338.

succès militaires, servant beaucoup plus à la popularité de ce prince, qu'aux intérêts de sa monarchie et de sa personne. Quoique tenu au courant par le duc, des moindres incidents de la marche des troupes confédérées, et quoique parfaitement informé de leur triste situation, le roi n'envoyait au chef de la ligue ni secours ni argent. Aussi le duc de Guise réclamait-il sans cesse, aux termes du traité de Joinville, les secours du roi d'Espagne[1], et suppliait-il le prince de Parme de continuer à l'assister sous le nom du duc de Lorraine[2]. Il ne cessait de se plaindre à l'ambassadeur Mendoza et à la reine mère de la conduite du roi à son égard. « Quant aux troupes quy sont icy, « disait-il à cette princesse, je vois bien que l'on « n'en a aucun soucy, je les ay sur les bras et puis « c'est tout. Je suis contraint, Madame, de dire à « Votre Majesté que tout cecy est très-différent de ce « qu'il vous a plu me dire tant de fois et que Schom- « berg et Marchaumont m'ont rapporté. Je vous sup- « plie très-humblement empescher qu'un chacun ne « connoisse que indignement l'on me veut faire « perdre et l'honneur que j'ay chèrement acquis et « la vie : estant maux si cuisants qu'ils me forcent à « chercher remède, lequel, madame, j'attends du roy « par Votre Majesté, ne désirant rien tant que de « mériter l'heur de ses bonnes grâces en lui faisant

1. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 58, n° 193. Voy. appendice XI.

2. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 58, n° 168.

« très-humble service.[1] » « Vous savez, écrivait-il à « Mendoza, de quelles persuasions le roy conduict le « pape, de quels édicts ses sujets sont repus et de « quels messages et offres pour l'avantage de la re- « ligion. Il nous va au devant pour nous convaincre « d'ambition et d'insolence si nous prenons les armes, « et ne les prenant point, se donner loisir de nous « enfondrer de despenses, dissiper nos partisans de « défaveurs, et enfin nous opprimer des plus labo- « rieux artifices qu'il peut inventer.... Durant cette « guerre l'on craint tant de nous venir accompagner « qu'il faut que tous ceux qui nous viennent trouver « servent à nos dépends[2]. »

Pendant que le duc de Guise dénonçait ainsi à la reine mère et à Philippe II les mauvaises dispositions du roi, ce prince venait de quitter Paris pour rejoindre ses troupes rassemblées à Gien (24 octobre 1587)[3]. Le roi avait choisi cette position sur les deux rives du cours moyen de la Loire, pour empêcher la jonction de l'armée des Allemands et des Suisses avec les protestants du sud. Cette combinaison réussit parfaitement. Les Allemands descendant le cours de la Loire jusqu'à Cosne et Bonny, se dirigèrent sur Blénau puis sur Toucy, Châtillon-sur-Loing, Charny,

1. Lettre autographe du duc de Guise à la reine mère du 5 octobre 1587. Bibl. imp. Suppl. franç., 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 320.

2. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 58, n° 193. Voy. appendice XI.

3. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, introduction, p. 38.

constamment enveloppés par l'armée du roi établie à Gien[1], par les forces du duc de Mayenne qui avait rejoint son frère et s'était posté à Auxerre et par les troupes du duc de Guise qui ne les perdait pas de vue[2]. En se dirigeant ainsi vers la Beauce, les Allemands se mettaient entre le roi et Paris, et ils auraient pu tenter de surprendre cette ville. Mais le duc de Guise, comme il l'écrivait au roi (28 octobre 1587), s'était rendu à Courtenay avec deux mille arquebusiers et quatre cent corselets, pour leur couper la route entre Gien et Montargis où les ennemis se dirigeaient[3]. Ils s'arrêtèrent à deux lieues au sud de cette dernière ville, dans le bourg de Vimory, où le baron de Dohna qui formait l'arrière-garde avec quelques cornettes de reîtres, campa, pendant que son infanterie prenait ses quartiers dans les villages environnants.

Le duc de Guise averti par la Châtre qu'il avait envoyé à Montargis pour observer la marche des ennemis, de leur présence dans Vimory, s'avança au-devant d'eux. Le duc avait avec lui sa compagnie d'hommes d'armes, celle de son fils, du chevalier d'Aumale, du comte de Chaligny, de La Châtre, d'Amblise, trois cents chevaux venus de Cambrai, les

1. Lettres originales du duc de Guise au roi, des 15 et 16 octobre 1587. Bibl. imp. Suppl. franç., 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 338-340.

2. Lettre autographe du duc de Guise au roi, du 19 octobre 1587. Bibl. imp. Suppl. franç., 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 342.

3. Lettre autographe du duc de Guise au roi. Bibl. imp. Suppl. franç., 593. *Dépêches sous Henri III*, t. I, p. 350.

régiments d'infanterie de Saint-Paul et de Johannes, et les troupes du duc de Mayenne. Celui-ci avait quitté Auxerre pour unir ses forces à celles de son frère. Quoique inférieur en nombre, le duc n'hésita pas à attaquer les ennemis. Se précipitant pendant la nuit dans le quartier des Allemands avec Mayenne, d'Elbeuf, de Saint-Paul, Descluseaux, de Chevrières et Ponsenac, il les surprit et les dispersa (29 octobre 1587). Cette escarmouche eut un grand retentissement parmi les ligueurs qui proclamèrent partout la valeur et le courage de leur chef. Dans toutes les villes liguées on rendit à Dieu de solennelles actions de grâces. Les démonstrations les plus bruyantes eurent lieu à Paris, et un *Te Deum* fut chanté en l'honneur de ce succès dans la principale église de Montargis en présence des princes lorrains. Le duc de Guise en rendit compte à l'ambassadeur d'Espagne dans les termes suivants : (30 octobre 1587)

« Contre l'avis d'un chacun j'ai donné sur les sept « heures du soir dans un quartier des ennemis où « étoient logés vingt-deux cornettes de reîtres les- « quels nous levâmes et furent taillés en pièces plus « de sept cents des leurs qui demeurèrent sur la « place avec un très-grand nombre de blessés. Je « tiens de leurs principaux colonels et capitaines « prisonniers que plus de douze cents chevaux avoient « été pris avec une quantité infinie de butin et de « chariots. Ce qui leur a apporté un tel affaiblisse- « ment que je m'assure qu'avec les troupes de M. de « Lorraine que j'attends dans cinq ou six jours faire

« quelque chose de bon, moyennant que je sois tant « soit peu secouru. Ils ont perdu six ou sept cornettes « qui furent bruslés, car tout a été mis en feu. Si « j'eusse eu le reste de la cavalerie qui m'avoit deu « passer à Montargis, je crois qu'ils fussent tous « taillez en pièces[1]. »

Au moment où le duc de Guise remportait ce premier avantage sur l'armée des Allemands, le roi de Navarre battait complétement à Coutras, les troupes commandées par le duc de Joyeuse qui y fut tué, (20 octobre 1587). C'était la première bataille gagnée par les protestants depuis qu'ils avaient pris les armes contre les catholiques. Cette victoire ne pouvait être d'aucun secours pour l'armée allemande qui continuait à être vivement poursuivie par le duc de Guise. Ce prince avait appris que « après Vimory, d'Épernon, Bellièvre et autres mauvais ministres du conseil du roi traitoient avec les forces de l'armée étrangère[2]. » C'était vrai. Henri III était entré malgré lui dans cette expédition et il aurait voulu s'arrêter sans combattre. Aussi fit-il savoir après la rencontre de Vimory, aux Suisses enrôlés dans l'armée étrangère, qu'il était bien étonné de les voir contre lui, lorsque

1. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 58, n° 58. Voy. appendice XII.

2. Mémoire envoyé de la part de Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, nos 259, 258, 257, 256, 255. Ce mémoire fut remis par M. de la Treul, comme l'indique la lettre de Mucius à Mendoza, à la date du 8 février et écrite de Nancy. Je donne cette lettre, ainsi que le mémoire dont il s'agit, dans l'appendice XIX.

d'après les traités ils avaient juré en sa faveur alliance et paix perpétuelle. Les Suisses ayant envoyé des députés auprès du roi apprirent de sa bouche qu'ils étaient venus non pas pour lui, mais contre lui. Ce prince leur fit offrir, s'ils voulaient retourner dans leurs cantons toute sûreté pour leurs personnes et 400 000 ducats. Les députés suisses s'empressèrent de dire au roi que « leurs piques ne piqueroient ni « leurs épées ne trancheroient contre lui[1]. » Revenus dans leur camp, ils communiquèrent à leurs compatriotes les déclarations du roi ; ils leur firent partager leurs nouveaux sentiments, et ils acceptèrent l'argent de Henri III.

Le duc de Guise averti par l'ambassadeur Mendoza de toutes ces intrigues du roi, s'était mis résolûment avec le prince de Joinville, les ducs d'Elbeuf et de Nemours, le chevalier d'Aumale, le comte de Chaligny, le baron de Senecey, les seigneurs de Luxembourg, de Randan, de Bois-Dauphin à la poursuite du Burgrave. Il était résolu à ne laisser sortir de France aucun des étrangers hérétiques qui y étaient entrés. Le baron de Dohna s'était dirigé après son échec de Vimory sur Château-Landon dont le duc de Bouillon s'était emparé, après trois jours de siége, et il avait ensuite pris la route de la Beauce, par Malesherbes, dans la direction de la ville de Chartres[2]. Le duc de Guise l'attendait à Étampes, avec deux mille cinq cents

1. Lettre de Catherine de Médicis du 8 novembre 1587. Ranke, *Histoire de France*, t. II, liv. V.

2. Palma-Cayet, *Chronologie novenaire*, introduction, p. 38, 39.

arquebusiers, cinq cents corselets et douze cents chevaux qu'il avait fait reposer quelques jours à Montereau, où il s'était transporté, en suivant le cours du Loing jusques à Nemours. Le baron de Dohna, supérieur en forces au duc de Guise, et supposant qu'après les déclarations du roi, les Suisses seraient disposés à le combattre, espérait le vaincre en rase campagne. Le duc de son côté s'avançait contre les Allemands pour les attaquer (20 novembre 1587). Dohna ayant pris ses quartiers pour une nuit dans le bourg d'Auneau, entre Chartres et Dourdan, le commandant du château, un nommé du Bouchage, avait fait avec le général allemand une convention de neutralité.

Le duc accourut de Dourdan où il avait été se poster avec ses troupes, pour mieux surveiller les mouvements de l'armée allemande. Ayant gagné par argent et par promesses le commandant du château d'Auneau, celui-ci violant sa parole, reçut pendant la nuit les troupes du duc[1]. Le lendemain matin au moment où les Allemands se préparaient à se mettre en route, et lorsqu'ils étaient occupés, les uns à prendre leur repas, les autres à seller leurs chevaux, alors que les rues du bourg étaient obstruées par leurs chars de bagages, le duc de Guise sortant du château se précipita avec ses arquebusiers dans le bourg[2]. Les Allemands cernés par toutes les issues et surpris dans leurs quartiers par petites troupes, furent tués ou

1. Palma-Cayet, *Chronologie novenaire*, introduction, p. 39.
2. *Ibid.*

pris. Dohna s'échappa avec quelques-uns de ses cavaliers en s'ouvrant un passage l'épée à la main. Il chercha à rallier les reîtres et les Suisses des autres quartiers et à reprendre l'offensive dans le bourg; mais les Suisses ne voulurent pas se battre, décidés qu'ils étaient à retourner dans leur pays. Cette désertion mit le désordre dans toute l'armée allemande. Elle n'avait plus qu'une ressource si elle ne voulait pas être complétement écrasée, c'était de battre en retraite en côtoyant la Loire et de sortir de France. Le roi ne demandait pas mieux que de les obliger à la retraite. C'est pourquoi il leur envoya le duc d'Épernon pour donner aux Suisses ce qu'il leur avait promis et ce qu'ils avaient accepté, et pour faciliter aux reîtres allemands leur retour dans leur patrie[1].

Toutes ces combinaisons de Henri III n'étaient pas de nature à satisfaire Henri de Guise. Ce prince avait déjà fait connaître à Mendoza la victoire d'Auneau en lui disant que « cet effect feroit promptement résoudre les Suisses protestants à la conclusion du traité qu'ils avoient commencé avec le roi pour leur retour et retraite à leur pays[2]. » Voici dans quels termes il rapporta à Mendoza le départ des étrangers et lui dénonça la complicité du roi dans cette circonstance : « L'état auquel les ennemis étoient réduits, ayant « entièrement perdu leur bataille avoit été assez re- « marqué et connu de tout le monde. Le même soir

1. De Thou, *Histoire universelle*, liv. LXXXVII.

2. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 58, n° 7. Voy. appendice XIII.

« (probablement de la bataille d'Auneau), ils accor-
« dèrent le traité des Suisses qui étoient fort pesants;
« ce qui les empêchoit de s'enfuir, quittant leur
« bagage sans lequel vous le savez les reîtres ne
« peuvent être ni durer, jetèrent leurs armes, aban-
« donnant l'artillerie et se mirent en une désor-
« donnée et épouvantable fuite, si éperdus et hors
« de sentiment que les paysans et villageois en ont
« tué plus de quinze cents et sont encore les bois
« pleins de ceux qu'ils ont abandonnés, sans re-
« garder derrière, sans aider ni en défendre aucun.
« Le duc d'Épernon les a suivis pendant onze jours,
« logeant à deux, trois et quatre lieues d'eux, les
« voyant tous les jours sans avoir tiré une arque-
« busade, sans rompre une lance ni faire aucun
« exploit[1]. » Il ajoutait que cette conduite du duc d'Epernon avait tellement irrité les gens de guerre qui le suivaient, que ceux-ci l'avaient tous abandonné et délaissé; il disait aussi à Mendoza qu'à cette occasion les ducs de Mercœur et de Nemours avaient proposé au duc d'Épernon de joindre leurs forces aux siennes pour achever les hérétiques, mais que le duc d'Épernon avait refusé, prétextant qu'il n'avait pas suffisamment de crédit ni de moyens de les loger[2].

Ce qui indigna le plus le duc de Guise, ce fut d'apprendre que le roi non content d'avoir donné de l'argent à des ennemis en pleine déroute, leur avait accordé

1. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 58, n° 9. Voy. appendice XIV.
2. *Ibid.*

pour protéger leur retraite, mille arquebusiers de sa propre garde, avec dix compagnies de gens d'armes. « Ce sont là, écrivait-il à Mendoza (16 décembre 1587), « de véritables choses étranges que les forces des « catholiques servent ainsi aux hérétiques pour tant « de maux qu'ils ont fait à la France. Aussi, ajou- « tait-il, je me suis mis avec le marquis de Pont (fils « du duc de Lorraine), ayant licencié mes troupes, « en simple soldat pour l'accompagner[1]. » Le duc de Guise aurait voulu atteindre le duc d'Épernon et le combattre. Mais la capitulation accordée par le roi lui interdisait une pareille attaque; c'est ce qu'il n'osa pas faire pendant que les étrangers traversaient la France. Les débris de l'armée allemande commandés par le duc de Bouillon, le Burgrave de Dohna et le colonel Boucq avaient cherché à regagner les uns la Suisse, par la Bresse et par les terres de l'abbaye de Saint-Claude, et les autres l'Alsace, par la Franche-Comté. Dès que les uns et les autres furent hors des terres de France, le duc de Guise et le marquis de Pont les poursuivirent avec la plus vive ardeur. Ils espéraient exterminer ce qui restait des ennemis. A cet effet, comme le raconte le duc de Guise lui-même à Mendoza (23 décembre 1587), il passa par un coin du comté de Montbelliard et s'en alla à Montbelliard, avec le marquis de Pont, pour attendre les reîtres au passage; il était résolu s'il ne les rencon-

1. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B, 58, n° 21. Voy. appendice XV.

trait point, et qu'ils eussent pris un autre chemin, à combattre les Suisses hérétiques[1].

Le Comte de Champlite, François de Vergy, lieutenant général et gouverneur des pays et comtés de Bourgogne, avait fait quelques difficultés de laisser passer le duc de Guise et le marquis de Pont; il ne voulait pas par respect pour l'autorité royale que les ennemis fussent attaqués dans la Franche-Comté. Mais le duc et le marquis de Pont partirent aussitôt sans s'arrêter sur les terres du comte de Champlite[2]. Le comté de Montbelliard était alors une seigneurie indépendante située entre l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté et la Suisse. Il appartenait à un calviniste zélé, Frédéric de Wurtemberg, l'un des instigateurs les plus ardents de la coalition des réformés allemands et de leur invasion en France. C'est pourquoi le duc de Guise marqua son passage dans ce comté par toutes sortes d'atrocités et de meurtres. Ses soldats mirent le feu à plusieurs villages, pillèrent et brûlèrent toutes les maisons qu'ils rencontrèrent et se livrèrent à toutes les horreurs de la guerre. C'étaient, disait-on, les représailles des dégâts commis en Lorraine par les reîtres allemands. Pendant que l'armée d'invasion était ainsi ruinée et dispersée par le duc de Guise, les deux mille Suisses accourus à cette époque en Dauphiné au secours de Lesdiguières, avaient été surpris sur les bords de l'Isère et complé-

1. Mucius à Mendoza. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 189. Voy. appendice XVI.
2. *Ibid.*

tement battus par les lieutenants du roi, Lavalette et Alphonse Ornano.

La guerre contre les hérétiques n'avait pas diminué au sein de Paris les hostilités des ligueurs contre le roi. L'association des Seize avait accueilli avec une défaveur marquée Henri III à son retour de cette campagne; elle réservait ses sympathies et son admiration pour le chef de la Ligue, le duc de Guise. Ses moindres succès militaires avaient été hautement proclamés dans les rues et sur les places publiques, affichés et placardés sur tous les murs, annoncés dans les églises par les prédicateurs de la Ligue qui lui appliquaient les paroles de l'Écriture : « Saül en a tué mille et David en a tué dix mille[1]. » Comme l'Estoile le raconte dans ses mémoires, « la victoire d'Auneau « fut le cantique de la Ligue, la réjouissance du clergé, « la braverie de la noblesse guisarde, et la jalousie « du roi qui reconnaissoit bien qu'on ne donnoit ce « laurier à la Ligue que pour faire flétrir le sien[2]. »

Effectivement Henri III aurait voulu s'attribuer le succès de cette campagne. Dans cette intention il avait fait à Paris une entrée presque triomphale avec des vivat payés; aussi fut-il blessé de voir attribuer au duc de Guise par le peuple de Paris tous les heureux succès de cette victoire[3]. La duchesse de Montpensier sœur du duc de Guise et son frère le cardinal Louis fomentaient, dans ce temps, l'hostilité des masses li-

1. *Mémoires et journal de l'Estoile*, 1587, éd. p. 233, Champollion.
2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*

gueuses contre le roi. Louis de Guise ennemi déclaré de Henri III, et profondément dévoué à la cause catholique et à la personne de son frère dont il devait plus tard partager la mort tragique, poursuivait sans cesse ce prince de ses quolibets et de ses intrigues, dans les rangs du clergé et de la noblesse. Quant à la duchesse de Montpensier, elle avait conçu pour Henri III une haine profonde que l'on attribuait à des avances méprisées. Cette « reine de la Ligue, » comme on l'avait surnommée, pensionnait les prédicateurs et les encourageait à la sédition. Aussi, se vantait-elle de faire beaucoup plus avec ses prêcheurs que ses frères avec leurs armées[1]. Dans cette circonstance, elle ameuta la Sorbonne, les prédicateurs et le peuple contre le roi qui avait appelé et soldé les reîtres allemands, taillés en pièces par son frère, le duc de Guise.

Le vainqueur d'Auneau s'était retiré après cette campagne dans son gouvernement « pour remédier, comme il le disait à Mendoza, à beaucoup de choses qui importent[2]. » « Je vous remarqueray, lui ajou-
« tait-il, pour ung grand mal que nos services ne
« sont agréables, qu'on a ordonné aucun payement
« ni récompense aux troupes qui ont esté avec moy.
« J'estime qu'on le faict pour leur donner ung mau-
« vais goust d'y retourner, se trompant, car plus tost
« je vendrai ma chemise qu'ils ne soyent mieux

1. *Mémoires de l'Estoile*, Registre-journal de Henri III, p. 231, 232, éd. Champollion.

2. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 61, nº 121. Voy. appendice XVIII.

« satisfaictz que les autres qui sont demeurés inu-
« tiles[1]. » Avant de rentrer dans sa famille, le duc de Guise s'était rendu à Épinal où il avait rencontré le duc de Lorraine avec lequel il s'était concerté pour attaquer de nouveau les villes hérétiques de Jamets et de Sedan[2]. Cette résolution, comme le rapportait le duc à Mendoza, était « un prétexte très-nécessayre
« pour demeurer armez et entretenir des forces, les-
« quelles ne sauroient estre ni demeurer en lieu plus
« propre que celuy là pour servir s'il estoit besoing,
« tant en Flandre qu'en France, aux occasions qui
« s'en peuvent présenter à toutes heures et en Lor-
« rayne, si par la suscitation et pratique de ceux
« qui favorisent les dictz hérétiques de France, ils
« se fassent quelque autre levée d'estrangers soit
« pour nous traverser et occuper, ou pour se res-
« sentir de leur dernière ruyne et défaicte[3]. » En même temps, le duc sur l'avis qui lui avait été donné par Mendoza, du passage des troupes de d'Épernon en Picardie « où l'on a constance, après la guerre
« finie, de les envoyer en garnison, dépêcha en dili-
« gence aux villes, afin qu'elles ne reçoivent les dites

1. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 61, n° 121. Voy. appendice XVIII.

2. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n°s 259, 258, 257, 256, 255. Mémoire envoyé de la part du duc de Guise à Mendoza par M. de la Treul. Ce mémoire était accompagné de quelques mots de Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 260. Voy. appendice XIX.

3. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60. n°s 259, 258, 257, 256, 255. Mémoire envoyé de la part du duc de Guise à Mendoza, par M. de la Treul. Voy. appendice XIX.

« garnisons et prennent soigneusement garde à leur « conservation, comme je m'asseur qu'elles feront, et « que cela pourra toujours beaucoup servir à l'ob- « servation du traité, bouchant ainsi à tous ceux qui « peuvent nuire, le passage de cette frontière[1]. »

La défaite de la coalition allemande avait excité dans les masses catholiques la plus vive ardeur et la plus grande confiance. Les ligueurs voulaient en profiter pour compromettre une fois de plus l'autorité royale en l'abaissant publiquement. On devait faire servir cet abaissement à l'élévation du chef de la Ligue, et au succès du projet d'invasion en Angleterre. Le roi d'Espagne en poursuivait alors les préparatifs dans les Pays-Bas, avec d'autant plus d'activité que l'anéantissement de l'armée des hérétiques avait mis, comme le lui avait mandé Mendoza, Henri III dans l'impossibilité de réunir un nombre assez considérable de forces, pour entreprendre quelque chose contre les Pays-Bas[2]. D'autre part, le duc de Guise et ses amis étaient aussi hostiles à Henri III que les intérêts de Philippe II semblaient l'exiger. Les princes ligués qui craignaient à cette époque une nouvelle irruption des hérétiques[3] et redoutaient l'influence du

1. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, nos 259, 258, 257, 256, 255. Mémoire envoyé de la part du duc de Guise à Mendoza par M. de la Treul. Voy. append. XIX.

2. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 188. Voy. appendice XVII.

3. Voir les lettres de Bellièvre et de la Guiche au roi, mars 1588. Mss. Bethune, 8906, fol. 10, et du roi de Navarre au prince Christian, duc de Saxe. *Recueil des lettres missives de Henry IV* par M. Berger de Xivrey, t. II, p. 353-355.

duc d'Épernon et des politiques sur l'esprit du roi [1], se réunissaient à Nancy avec le duc de Guise chez le duc de Lorraine, pour discuter et s'entendre sur les moyens de combattre cette nouvelle invasion et les projets de Henri III.

Dans un manifeste où furent reproduites les anciennes prétentions de l'opposition religieuse et politique, les princes ligués sommèrent de nouveau Henri III de s'unir ouvertement à la Ligue. Ils lui demandèrent impérieusement d'ordonner l'exécution en France des décrets du concile de Trente, d'autoriser dans le royaume le tribunal de l'inquisition, et de remettre les places les plus importantes des provinces entre les mains des chefs de la Ligue. On exigeait que le roi fournît la solde des gens de guerre indispensables à la défense de la Lorraine, qu'il imposât les hérétiques au tiers ou au quart de leurs revenus, tandis que les catholiques n'en payeraient que le dixième. On réclamait la vente au plus tôt de tous les biens des hérétiques et de leurs associés, l'emploi des premiers fonds de cette aliénation à l'acquittement des dettes des principaux ligueurs; enfin on demandait au roi de consentir à ce que la vie d'aucun prisonnier ennemi ne fût épargnée, qu'autant que celui-ci aurait confessé pour l'avenir la foi catholique [2]. Ces

1. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 254. Voy. appendice XXI.

2. Articles arrêtés en l'assemblée tenue à Nancy, 1588. *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 269 et suiv. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XC.

articles auraient tranformé le concile de Trente en loi de l'État, constitué la Ligue en parti armé, établi en France l'inquisition comme police religieuse, fait servir les biens des hérétiques aux dépenses de l'État et donné tous leurs offices aux catholiques.

Le roi ne pouvait pas accepter d'aussi dures conditions; cependant il n'osa pas les refuser ouvertement. Il ajourna toute décision, en paraissant néanmoins admettre le concile de Trente au nombre des lois fondamentales du royaume, et consentir à l'établissement de l'inquisition. Mais il était décidé à ne pas céder sur les garnisons de Picardie que le duc d'Aumale voulait occuper, et sur les places de sûreté exigées par les ligueurs. D'ailleurs si ce prince était peu disposé à satisfaire les ligueurs dans leurs prétentions, il l'était encore moins à les contenter dans leurs intérêts. Il avait refusé au duc de Guise, qui le lui avait demandé comme récompense de ses services, le gouvernement de Normandie laissé vacant par la mort du duc de Joyeuse : le roi le donna au duc d'Épernon, le plus mortel ennemi du duc. A la mort du prince de Condé, empoisonné, disait-on, à Saint-Jean-d'Angély, les Guises avaient demandé le gouvernement de Picardie pour le duc d'Aumale, leur cousin. Henri III confia ce gouvernement au duc de Nevers qui avait abandonné le parti de la Ligue pour se dévouer entièrement à lui. C'étaient tout autant de nouvelles causes de mésintelligence entre Henri III et Henri de Guise.

Tout marchait en France comme le roi d'Espagne pouvait le désirer pour son projet d'invasion. Ainsi

conformément à ses instructions le duc de Guise avait envoyé dans la Picardie de nombreux renforts qui devaient aider le duc d'Aumale à y supplanter entièrement l'autorité souveraine et à se rendre maître de cette frontière, dans le voisinage des Pays-bas. On « peut juger par là, disait Mendoza à Philippe II, com- « bien est sincère sa résolution de s'opposer à tout ce « qui pourrait devenir un sujet d'inquiétude pour les « États de Votre Majesté[1]. » Et il ajoutait : « Je l'engage « du mieux que je puis dans cette détermination[2]. » Le duc et ses amis traitaient alors le roi avec un tel dédain que l'ambassadeur d'Espagne n'avait point jugé nécessaire, comme il l'écrivait à son maître, « de leur faire « sentir davantage l'éperon[3], en les avertissant de ce « qu'il croyait le plus utile à leur propre sûreté et à celle « des villes catholiques, dont le nombre s'était considé- « rablement augmenté, pour le service de Sa Majesté[4]. »

Henri III qui repoussait toutes les propositions du parti de la Ligue « comme tendantes sous prétexte de religion à la division de son royaume[5], » soupçonnait la complicité de Guise et ses relations avec le roi d'Espagne. Il avait fait savoir à ce prince par son ambassadeur à Madrid, M. de Longlé, qu'il avait appris qu'une

1. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 120. Voir appendice XXII.

2. *Ibid.*

3. Traduction littérale du mot espagnol *espuela*, employé dans la lettre de Mendoza au roi.

4. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 254. Voy. appendice XXI.

5. *Ibid.*, n° 188. Voy. appendice XVII.

étroite liaison régnait entre le duc de Parme et le duc de Guise ; que tous les deux traitaient ensemble pour joindre leurs armes ; que l'un était d'intelligence avec le roi d'Espagne, tandis que l'autre lui dénonçait les abus et les personnes du royaume de France qui lui paraissaient répréhensibles dans leur conduite religieuse[1]. Philippe II avait répondu à cette communication en recommandant à Mendoza de tenir cachées avec le plus grand soin les intelligences qu'il pouvait avoir avec le chef de la Ligue, soit par l'intermédiaire du duc de Parme, soit par lui-même, et d'assurer constamment le roi de France de ses bonnes intentions en faveur du bien de son royaume et du succès de la cause catholique[2]. Henri III n'était la dupe ni des uns ni des autres. Il surveillait attentivement les allées et venues du duc qu'entouraient les agents secrets du roi d'Espagne et qui l'entretenaient dans ses ambitieuses prétentions : Mendoza était parmi les plus empressés. Il le félicitait sur ses succès, conformément aux ordres du roi son maître, et, comme il le confesse lui-même « de la manière qui, d'après le « caractère du duc et les circonstances, lui avait sem- « blé le plus convenable pour l'encourager à ne point « consentir à la paix générale[3]. »

Dans ce moment, le duc de Parme réunissait sur les

1. Philippe II à Mendoza. Arch. de Simancas, A, 56, n° 143. Capefigue, *Histoire de la Réforme et de la Ligue*, t. IV, p. 342 à 344.
2. *Ibid.*
3. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n 254. Voy. appendice XXI.

côtes de Flandre les forces considérables qui devaient servir à l'invasion de l'Angleterre. Les princes hérétiques de l'Allemagne faisaient aussi des levées de reîtres et de lansquenets, qu'ils destinaient à une nouvelle irruption en France, pour venger les défaites de Vimory et d'Auneau, et secourir de nouveau le roi de Navarre[1]. Ce prince avait envoyé à cet effet, en Allemagne, d'abord M. de Ségur et ensuite Hurault de l'Hôpital du Faï, l'un de ses meilleurs conseillers[2]. Henri III, averti de ces préparatifs de l'Allemagne, avait chargé MM. de la Guiche et de Bellièvre de se rendre auprès du duc de Lorraine, et d'apprendre par lui les desseins des princes allemands, et de lui offrir, en son nom, dans le cas d'une invasion, des secours en hommes et en argent[3].

De son côté, le duc de Guise parcourait les villes de son gouvernement de Champagne, « pour y assu-

1. Lettre de MM. de Bellièvre et de la Guiche au roy (21 mars 1588). Bibl. imp. Mss. Bethune, 8906, p. 10.

2. Lettre du roi de Navarre, du 22 mars 1588, au prince Christian, duc de Saxe. *Recueil des lettres missives de Henry IV*, par M. Berger de Xivrey, t. II, p. 353-355.

3. MM. de Bellièvre et de la Guiche rendirent compte au roi, le 21 mars 1588, de leur mission auprès du duc de Lorraine, au sujet des levées hérétiques, dans les termes suivants : « Il (le duc de Lorraine) nous a dict estre averty que le duc Casimir a donné charge à Bourcq de lever promptement deux mille reistres; que le landgrave faict disposer trois mille reistres et le duc de Wurtemberg trois aultres mille reistres; que oultre ce, ledict duc Casimir faict lever quatre mille arquebusiers et lansquenets; que les dits reistres doibvent marcher sans chariots; qu'il se doubte que l'on se veult venger sur lui de l'empeschement qu'il leur a donné à entrer en France. Nous lui avons sur ce déclaré la bonne volonté de Vostre Majesté; et que s'opposant de tous ses moyens à l'en-

« rer et remettre les affaires mieux qu'elles n'y avoient « été par le passé[1]. » Il avait en même temps rendu visite au duc de Lorraine qu'il avait laissé très-décidé, comme il le confiait à Mendoza, à conserver ses forces en les occupant au siége de Jamets[2]. Mais sa visite auprès de ce prince avait eu surtout pour but de lui insinuer les réponses qu'il devait faire à MM. de la Guiche et de Bellièvre, envoyés auprès de lui, par le roi, pour l'engager à quitter le parti de la Ligue, et l'attirer à sa cour où, suivant l'expression du duc de Guise, « il serviroit de fable et de « risée[3]. » Celui-ci tenait beaucoup à empêcher le duc de Lorraine de s'allier avec le roi dans cette circonstance. Aussi, ne se croyant pas parfaitement sûr du succès de ses démarches, il priait Mendoza d'intervenir lui-même. « Faites-lui, s'il vous plaît,

contre des gens de guerre qui se lèveront à la faveur de ceulx de la nouvelle opinion pour venir en vostre royaulme ou envahir ces pays, Vostre Majesté le secourra fort volontiers de quatre mille hommes de pied, soubz vingt enseignes, et mille chevaulx soubz vingt compagnies de gens d'armes. A quoy, il (le duc de Lorraine) a respondu qu'il attend son principal secours de Vostre Majesté, à laquelle il donnera promptement avis du progrès que feront les dictes levées et la suppliera de le garder en sa bonne protection,» et ils ajoutaient : « Nous avons donné charge à Praillon, vostre trucheman, de se trouver à Francfort, à la foire de la mi-caresme, où l'on pourra descouvrir où tendent les desseins desdits princes d'Allemagne, dont il escrira à Vostre Majesté, ou lui rapportera ce qu'il aura pu y apprendre concernant vostre service. » Lettre de MM. de Bellièvre et de la Guiche au roy. Bibl. imp. Mss. Bethune, 8906, p. 10.

1. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 61, n° 97. Voy. appendice XX.

2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*

« connoître et dites-lui librement que s'il agissoit au-
« trement que je lui ai conseillé, il perdroit non-seule-
« ment son crédit avec le roi catholique, mais toute
« espérance de secours et d'amitié. C'est ce qui le re-
« tiendra le plus, ajoutait-il, et je vous supplie d'y
« mettre la plus extrême diligence[1]. » Mendoza, qui n'avait point de chiffre convenu avec le duc de Lorraine, pria le duc de Parme d'agir comme le demandait le duc de Guise[2].

L'invasion de l'Angleterre avait été soigneusement cachée à la cour de France. Henri III et la reine Élisabeth ne savaient pas si cette expédition était destinée ou à soumettre les Pays-Bas, ou à envahir l'Angleterre, ou à se rendre dans les deux Indes. Ces deux souverains ne soupçonnaient ni l'un ni l'autre l'orage qui s'amoncelait pour fondre en même temps sur Paris et sur Londres. De vains semblants de négociation avaient été entamés entre l'Espagne et l'Angleterre au commencement de 1588. Henri III en avait été alarmé. Il craignait entre l'Espagne et l'Angleterre un rapprochement, à la suite duquel Philippe II aurait soumis les provinces unies, et puis maîtrisé la France. Pour détourner Élisabeth de tout arrangement, il lui faisait offrir, dans le cas où elle serait attaquée par les Espagnols, le double des forces que le traité de 1574 l'obligeait d'envoyer à son se-

1. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 61, n° 97. Voy. appendice XX.

2. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 277. Voy. appendice XXV.

cours[1]. « Si la reine d'Angleterre, disait-il à l'am-
« bassadeur Staffort, conclut la paix avec le roi catho-
« lique, cette paix ne durera pas trois mois, parce
« que le roi catholique aidera avec toutes ses forces
« ceux de la Ligue à me renverser, et vous, vous
« pouvez imaginer ce qui est réservé ensuite à votre
« maîtresse[2]. » Il ajoutait qu'il avait refusé, ainsi que les Vénitiens, d'entrer dans une ligue formée par le pape et le roi d'Espagne contre la reine d'Angleterre[3].

D'un autre côté, Henri III, pour mieux rompre cette négociation, proposait à Philippe II une union plus étroite entre les deux couronnes de France et d'Espagne[4]. Ce prince envoyait aussi à Constantinople un de ses secrétaires, pour inspirer au sultan Amurat III la crainte de la puissance espagnole, prête à s'étendre en Angleterre, et l'engager à déclarer de nouveau la guerre au roi catholique[5]. Ce même secrétaire, après avoir assuré le succès de sa négociation à Constantinople, devait se transporter en Perse, et se concerter avec le souverain de ce royaume comme avec le sultan[6]. Ces mesures de défense n'étaient pas les seules prises par Henri III : il avait ordonné en même temps en Allemagne une levée de sept

1. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, nos 117 et 279. — Mignet, *Marie Stuart*, chap. XII.
2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*
4. *Ibid.* B. 61, no 62. — Mignet, *Marie Stuart*, chap. XII.
5. Communication adressée au duc de Parme par un gentilhomme envoyé de la part de Mucius. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, no 113. Appendice XXXI.
6. *Ibid.*

mille chevaux[1]. D'après le duc de Guise, « les trois « fins et occasions qui avaient déterminé le roi à faire « une levée dans ce dernier pays, » étaient : la première, pour venir de nouveau en France tenter encore une fois de contraindre le peuple catholique, effrayé des maux de la guerre civile, à demander ou recevoir « une paix avantageuse pour le prince de Béarn et « le parti hérétique; » la seconde pour, d'accord avec les forces dont la reine d'Angleterre pouvait disposer en Allemagne, descendre dans les Pays-Bas et dissiper les forces qui se préparaient contre cette princesse. La reine d'Angleterre avait reçu à cet égard une promesse positive d'aide et assistance de la part de Henri III; la troisième, pour aider les protestants d'Allemagne à élire un prince de leur culte comme roi des Romains, parce qu'ils voulaient depuis longtemps enlever la couronne impériale à la maison d'Autriche, qui leur était suspecte comme catholique[2].

Philippe II, instruit par son ambassadeur des dé-

1. Bellièvre et la Guiche écrivaient au roi sur ce sujet le 21 mars 1588 : « Le colonel Hans Frédéric nous a requis d'escrire à Vostre Majesté qu'il actend son commandement, qu'il a fait apprest d'armes, et qu'il a bon nombre de bons capitaines et soldats qui seront prets à marcher sitost qu'il recevra le commandement de Vostre Majesté, qu'il supplie très-humblement vouloir faire entendre. » Dans une communication adressée au duc de Parme par un gentilhomme envoyé de la part du duc de Guise, celui-ci disait : « C'est chose très-certaine et toute véritable qu'il est parti de l'argent de Lyon pour envoyer en Allemagne auxdictes fins de préparer une levée de sept mille chevaux. » Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 113. Appendice XXXI.

2. *Ibid.*

marches du roi de France, se mit aussitôt en mesure de renverser les projets des uns et des autres, en brusquant le départ de l'*Armada*. La flotte espagnole devait quitter la rade de Lisbonne dès que le duc de Guise et les ligueurs auraient pris les armes contre Henri III[1]. Le duc de Guise, prévenu des résolutions de Philippe II, avait réuni à Soissons où il se transporta, les cardinaux de Bourbon, de Vendôme, de Guise et ses principaux partisans; ils devaient y attendre le moment d'agir à Paris. Le commandeur Moreo, l'un des signataires du pacte de la Ligue avec l'Espagne, s'était rendu à Soissons dans les premiers jours d'avril 1588, pour se concerter avec le duc de Guise[2]. Moreo offrit au duc, de la part du roi d'Espagne, dès qu'il aurait rompu avec Henri III, de retirer son ambassadeur de la cour de France et d'en accréditer un auprès du parti catholique; de tenir à sa disposition, sur la frontière, cinq ou six mille lansquenets et mille à douze cents lances. Il lui offrit en outre trois cent mille écus, qu'il devait faire partir le plus tôt possible et remettre entre les mains du duc, soit à Mézières, soit à Guise[3]. Comme gage de sa bonne foi et de son dévouement, le duc devait envoyer en Flandre son propre fils, aussitôt qu'il

1. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 35. Voy. appendice XXVIII.

2. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 245. Voy. appendice XXXII.

3. Punctos de la instruccion delq' Mucio embio al duque de Parma. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 61, n° 184. Voy. appendice XXXVIII.

saurait le prince de Parme sur le point de s'embarquer[1].

Henri III redoutait à cette époque la présence du duc de Guise dans Paris, où celui-ci, appuyé par les forces de la Ligue, lui imposerait sa volonté. Aussi, dès qu'il apprit l'arrivée du duc à Soissons, il s'empressa d'y envoyer deux de ses conseillers, MM. de Bellièvre et de la Guiche, pour négocier trois choses importantes : la guerre à entreprendre contre les hérétiques en Guyenne, le roi désirant avoir à ce sujet l'avis du duc, qu'il se proposait d'emmener avec lui dans cette expédition; ensuite les affaires de Picardie, que le roi voulait arranger par la retraite de M. le duc d'Aumale, commandant cette province au nom de la Ligue, et par la réception dans ce pays des troupes royales comme garnison; enfin, la remise de la ville de Valence entre les mains du duc d'Épernon. Sur les deux premiers points, le duc déclara aux envoyés du roi qu'il ne pouvait rien résoudre personnellement, parce qu'il s'était lié à cet égard avec d'autres personnes qu'il attendait à Soissons et auxquelles il communiquerait les propositions du roi[2]. Il ne voulut pas davantage s'expliquer sur le dernier point[3]. MM. de Bellièvre et la Guiche lui promettaient, s'il consentait à rompre ses correspondances et ses relations avec les cours d'Espagne et de Rome, « d'être

1. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 277. Voy. appendice XXV.

2. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 61, n° 98. Voy. appendices XXIII, XXIV.

3. *Ibid.*

« honoré par le roi de beaucoup de bienfaits et de « charges dignes de sa qualité, avec un monde « d'offres extraordinaires [1]. »

Le duc de Guise avait appris dans le cours de ces conférences que le roi avait fait sommer le duc d'Aumale de recevoir les garnisons royales en Picardie et de quitter cette province, sinon qu'il irait lui-même en personne. « Si le roy part de Paris, disait le duc à « Mendoza, je le feray plustôt penser à revenir qu'il « n'aura approché les Picards d'une journée. Ceux-ci « ne sont pas d'ailleurs disposés à se laisser traiter « comme on l'a fait en Dauphiné, ni moy de les « laisser attaquer de plus près que de braveries et de « menaces [2]. » A cette occasion, le duc avait demandé à Mendoza quelques troupes espagnoles sur la frontière de Picardie, mais l'ambassadeur d'Espagne n'était pas d'avis d'accorder ce secours. A ses yeux, deux motifs seuls pouvaient engager le roi d'Espagne à le donner : la sûreté du duc et de ses amis, s'ils étaient en péril, et s'il était indispensable et urgent de renforcer les frontières et donner sous main des secours au duc d'Aumale. Ce dernier cas pouvait se présenter, surtout si le roi assemblait des troupes du côté de la Picardie pour les envoyer au secours de la reine d'Angleterre, en les embarquant à Boulogne [3].

1. Mucius à Mendoza. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 61, n° 98. V. les appendices XXIII, XXIV.

2. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 34. Voy. appendice XXVII.

3. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 35. Voy. appendice XXVIII.

On ne pouvait pas espérer de séduire le gouverneur de cette place, qui était le duc d'Épernon, entièrement dévoué au roi. Il importait alors à Philippe II non-seulement d'empêcher que le roi de France fît passer par ce port des troupes en Angleterre, mais aussi de faciliter à l'*Armada* un refuge dans sa traversée. C'est pourquoi l'occupation de Boulogne intéressait vivement le roi d'Espagne ; pour atteindre ce but, il était nécessaire d'entretenir dans la Picardie l'agitation dans les esprits. On pouvait attendre par ce moyen l'occasion de s'emparer à main armée de Boulogne [1], ce qu'on avait tenté, mais inutilement, plusieurs fois [2].

Dans ce temps, les ligueurs de France étaient prêts à se soulever dans Paris contre Henri III. Mais, malgré les ordres pressants du roi d'Espagne, l'*Armada* n'était pas encore prête à sortir du port de Lisbonne. Phi-

1. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, nº 35. Voy. appendice XXVIII.

2. Le duc d'Aumale, d'accord avec son cousin le duc de Guise avait tenté de s'emparer de Boulogne-sur-Mer, dont le duc d'Épernon était gouverneur. Raymond de Bernay commandait cette place au nom du duc d'Épernon. Le duc d'Aumale avait gagné, avec l'appui du conseil de la Ligue, le prévôt de la maréchaussée, Vêtus, qui allait, comme sa charge le lui commandait, inspecter tous les trois mois la ville de Boulogne. Il avait promis au duc d'Aumale de lui ouvrir, un jour qu'il serait à Boulogne, la porte principale. Averti par le roi, Raymond de Bernay fit arrêter Vêtus, lorsque celui-ci arriva à Boulogne, et il reçut à coups de canon le duc d'Aumale, au moment où il s'approchait de la porte principale. Le duc d'Aumale n'eut que le temps de se sauver. (Procès-verbal de Nicolas Poulain, lieutenant de la prévôté de l'Ile de France, imprimé dans les pièces diverses des *Mémoires et journaux de l'Estoile*, éd. Champollion.)

lippe II devait dès lors s'opposer à ce que le duc de Guise et ses amis prissent prématurément les armes. Mendoza, qui communiquait avec le duc par l'intermédiaire de l'un des plus intimes amis de ce prince, M. de Bray, lui avait fait dire de n'entendre à aucun arrangement, de payer le roi de bonnes paroles, sans se laisser prendre aux siennes et d'attendre. Mendoza chargeait en même temps M. de Bray de soutenir le courage des villes de Picardie[1]. Le duc de Guise rassurait Mendoza sur ses dispositions, sur celles de ses amis, de ses partisans, dévoués comme lui au roi d'Espagne et attendant une circonstance favorable. Il le prévenait que la réunion de Soissons, dont il l'avait déjà entretenu, n'était qu'un prétexte pour gagner du temps et lui fournir l'occasion de se rendre à Paris[2].

D'accord avec Mendoza, le duc amusait les négociateurs de Henri III et les retenait à Soissons par toute sorte de subterfuges; tantôt il attendait pour ouvrir définitivement les conférences M. de Rambures; tantôt son cousin, M. le duc d'Aumale[3]. Un jour il sollicitait en faveur des Picards et voulait connaître la volonté du roi touchant l'établissement des garnisons dans ce pays[4]; un autre jour, il se plaignait des soupçons et des défiances du roi à son égard[5], en

1. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 277. Voy. appendice XXV.

2. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 34. Voy. appendice XXVI.

3. Bellièvre à Henri III. Bibl. imp. Mss. Bethune, 8905, f° 1er.

4. Bellièvre à Henri III. Bibl. imp. Mss. Bethune, 8905, f° 1er.

5. *Ibid.*, f° 14.

disant à Bellièvre les larmes aux yeux, « qu'on avoit « tâché par tous les artifices du monde de mettre « ses actions en soupçon auprès du Roi ; qu'il étoit « averti des bruits que l'on faisoit courir sur sa per- « sonne à Paris, et qu'il supplioit très-humblement « le Roi d'en rechercher la vérité et punir ceux qui « répandoient de pareilles calomnies au préjudice de « son honneur [1]. » Le cardinal de Bourbon faisait aussi de son côté à Bellièvre toutes sortes de protestations de fidélité au roi [2]. Mais Bellièvre, qui soupçonnait bien la perfidie des uns et des autres, n'osait pas trop dire ce qu'il pensait, par peur des Guises qu'il ménageait. Il se bornait à se plaindre auprès du duc, de la longueur de ces négociations qui provoquaient les calomnies contre lesquelles il protestait, et d'autre part Bellièvre déclarait au roi que « ceux qui vouloient faire le « mal se cachoient de lui autant que de nul autre [3]. »

Dans ce moment on écrivait de toutes parts à Henri III que sa vie et sa couronne étaient en péril, et que les Guises conspiraient contre l'une et l'autre. Henri III, aussi imprévoyant que crédule, informait Bellièvre de toutes ces nouvelles. Celui-ci s'empressait de les rapporter au duc qui y répondait par de vives récriminations et de hautaines doléances [4]. Tout ce jeu de dissimulation et de perfidie, dont le duc faisait

1. Bellièvre à Henri III. Bibl. imp. Mss. Bethune, 8905, fol. 14.
2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*
4. D'après les ordres du roi, Bellièvre communiqua au duc de Guise et aux cardinaux de Bourbon et de Guise une lettre que Henri III lui avait adressée, au sujet du bruit d'une entreprise sur Paris par le duc de Guise. Voici dans quels termes Bellièvre fit

part à Mendoza, était révélé par cet ambassadeur au prince de Parme et au roi d'Espagne. Les nouvelles les plus sinistres circulaient alors dans Paris. Les uns disaient que les ligueurs avaient formé le projet de s'emparer de la personne du roi, à la faveur d'un massacre général des huguenots et des politiques[1]; les autres racontaient que le peuple se refusait à payer une imposition nouvellement établie par le roi, et qu'il était décidé à se soulever[2]. Il y avait dans tous les quartiers de Paris cette agitation et cette inquiétude qui précèdent les révolutions ou les grands

connaître au roi les observations des chefs de la Ligue sur sa dépêche : « Je leur remonstray au mieulx que je peux, le contenu en vostre dicte lectre; j'apperçus en leurs visages une grande douleur. Monsieur le cardinal de Bourbon prit la parolle, se plaignant bien fort du tort que on leur faict; qu'il y en a qui les veulent ruyner; mais que Dieu les conservera, et ne permectra pas que Votre Majesté prenne une si maulvaise opinion deulx, que leurs ennemys luy veullent imprimer; qu'ils ont icy travaillé et Monsieur de Guise plus que tous les aultres, pour ranger les Picards à quelque raison; et pour tout cella, que ils ne laissent destre calomniés; qu'il est d'advis que l'on achève au plus tost cette négociation, et que l'on s'efforce de donner contentement à Vostre Majesté, que Monsieur de Guise se retire à Chaalons en un gouvernement, et luy où il plaira à Dieu. » Bellièvre ajoutait : « Je ne sçays maintenant à quoy ils se resouldront, les trouvant merveilleusement troublez de ces bruictz dont il est du tout requis d'averer la vérité pour y obvier, et s'opposer come son doibt sans aulcun respect sils se trouveront véritables : aussi, s'ils seront faulx, adviser come on les pourra faire cesser, ne se pouvant assés dire les maulx qui en pourroient advenir. » Bellièvre à Henri III. Dépêche du 26 avril 1588. Bibl. imp., Mss. Bethune, 8905, f° 21.

1. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 99. Voy. appendice XXIX.

2. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 99. Voy. appendice XXIX.

mouvements populaires. Mendoza, en faisant connaître à son maître toutes ces rumeurs qui troublaient Paris et lui donnaient les impatiences de la peur, l'avertissait que les bourgeois de cette ville étaient fermement résolus à prendre les armes contre Henri III, et à agir dans le plus bref délai. « Les choses en sont « même venues à ce point, disait-il, qu'il seroit fort « difficile de retarder davantage, et que Mucius ne peut « plus se dispenser d'arriver avec ou sans le consen- « tement du Roi[1]. »

Informé de cet état des esprits, le duc de Guise avait envoyé dans les derniers jours d'avril Maineville à Paris, pour donner connaissance à Mendoza de toutes les particularités survenues à Soissons, et pour s'enquérir de ce qui se passait parmi les ligueurs. Maineville ne put pas conférer avec Mendoza; mais il vit les principaux ligueurs de Paris. Ceux-ci, alarmés par les menaces du roi, insistèrent pour que le duc de Guise se hâtât. Ils disaient à Maineville que les catholiques de Paris comme ceux des autres villes ne pouvaient plus attendre et qu'ils étaient dans la nécessité de prendre immédiatement les armes, afin de prévenir le roi auquel il serait dangereux de laisser le temps de réunir ses troupes[2]. Maineville retourna aussitôt auprès du duc pour l'informer de ce qui se passait. Le duc était encore à Soissons en con-

1. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 110. Voy. appendice XXX.

2. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol. B. 60, n° 244. Voy. appendice XXXIII.

férence avec Bellièvre. Instruit par Maineville des résolutions des Parisiens, il fit savoir à Bellièvre l'état de confusion où était Paris, et l'entrée dans les faubourgs de cette ville de huit compagnies des gardes françaises et suisses pour arrêter ses amis et les bons catholiques. « Je suis contraint, lui dit-il, d'écrire à « tous mes amis pour ma conservation et la leur. « J'espère, ajouta-t-il, que je ne manquerois pas d'ap- « pui[1]. » Le duc rompit les négociations avec cette menace. C'est à tous ces événements que Mendoza faisait allusion lorsqu'il écrivait au roi d'Espagne que « l'abcès crèveroit avant peu. »

Le dénoûment approchait en effet. Les villes liguées étaient prêtes; des compagnies de Suisses, entretenues par le roi, étaient gagnées à la cause de la ligue catholique. Les principaux gentilshommes de ce parti réunis dans plusieurs châteaux, aux environs de Paris et dans la Normandie, attendaient le moment de marcher sur cette ville[2]. Déjà les habiles du temps s'éloignaient du roi; ils assuraient le duc de Guise de leur dévouement et de leur désir du meurtre du duc d'Épernon[3]. A Paris, le roi avait peur; il s'était fait apporter les clefs de la ville, et il avait ordonné au capitaine de Guast de coucher désormais dans la Bastille et d'augmenter les gardes. On avait même délibéré en plein conseil sur la question

1. Bellièvre à Henri III. Bibl. imp. Mss. Bethune, 8905, f° 21.
2. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 244. Voy. appendice XXXIII.
3. *Ibid.*

de savoir s'il ne serait pas avantageux de déclarer rebelles les membres de la Ligue[1]. Cependant malgré toutes les déclarations de Bellièvre, le roi espérait encore empêcher le duc de Guise de venir à Paris et il avait ordonné à Bellièvre de retourner à Soissons pour tenter un dernier effort. « Je ne puis, répondit « celui-ci au Roi, accepter cette mission, parce que le « duc et son frère Mayenne soupçonnent ma bonne « foi, et cette défiance ne me donne plus aucun moyen « de négocier utilement avec eux[2]. » D'ailleurs l'arrivée du duc à Paris empêcha Bellièvre d'exécuter les ordres du roi.

Pressé par les uns et par les autres, le duc partait tout à coup le 8 mai à onze heures du soir de Soissons. Avant de se hasarder dans son audacieuse entreprise, il s'était recommandé aux prières des minimes de la ville et il avait imploré la grâce et la protection de Dieu. Prenant des chemins détournés, il arriva le lendemain vers les huit heures du matin à Mortières, dépendance de Saint-Denis, où il s'arrêta pour faire reposer ses chevaux. Se remettant ensuite en selle, il se dirigea rapidement vers Paris. Rejoint en route par six gentilshommes et le marchand Brigard, que les Seize avaient envoyé au-devant de lui, le duc entra vers midi dans Paris par la porte Saint-Martin. En traversant les rues Saint-Denis et Saint-Honoré, malgré le soin qu'il avait pris de cacher son

1. Menodza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol. B. 60, n° 282. Voy. appendice XXXIV.
2. *Ibid.*, B. 60, n° 99. Voy. appendice XXIX.

visage sous son manteau, il fut reconnu et aussitôt acclamé par les ligueurs qui l'attendaient depuis plusieurs jours. Les bourgeois s'empressaient de descendre de leurs maisons et les marchands de quitter leurs boutiques, pour accourir auprès du duc qu'ils suivirent et accompagnèrent en foule au cri de : « *Vive Guise! vive le pilier de l'Église!* » En quelques minutes, une masse considérable d'hommes, de femmes et d'enfants grossie sous ses pas, l'accompagna en faisant retentir l'air de ses enthousiastes acclamations. Ainsi escorté et précédé par cette multitude exaltée, le duc se rendit au palais de la reine mère où il descendit. Cette arrivée inattendue surprit Catherine de Médicis qui l'aborda en lui disant : « Mon « cousin, je suis bien aise de vous voir, mais j'aurois « mieux aimé que ce fût en un autre temps. — Ma- « dame, reprit le duc, je suis venu parce que je désire « me justifier de toutes les calomnies de mes enne- « mis sur ma personne. Faites-moi l'honneur de me « conduire vous-même auprès du Roi. » La reine mère, qui appréhendait non sans motifs cette visite, crut devoir prévenir son fils et lui envoya l'un de ses secrétaires, Davila, pour prendre ses ordres.

Henri III avait été déjà averti par M. de Villeroy de l'arrivée du duc à Paris. Ce prince avait aussitôt mandé dans son cabinet le colonel Alphonse Corse[1],

1. C'était Alphonse d'Ornano, né en Corse et colonel général des Corses au service du roi. Il était beaucoup plus connu, dans son temps, par le nom du lieu de sa naissance que par son nom de famille.

et il causait avec lui au moment où Davila entra pour lui faire connaître la demande de sa mère. Après être demeuré pendant quelques minutes pensif et silencieux, il se leva brusquement du fauteuil où il était assis. « Dites à madame ma mère, répondit-il à Da-« vila, que puisqu'elle veut me présenter le duc de « Guise, je le recevrai dans la chambre de la reine « ma femme.» A peine Davila sorti, le roi se retourna vers Alphonse Corse en lui disant : « M. de Guise « vient d'arriver à Paris contre mon commandement. « A ma place, que feriez-vous ? — Sire, tenez-vous le « duc de Guise pour ami ou pour ennemi ? » Le roi répondit sans parler, par un geste significatif. « Sire, « je comprends Votre Majesté. S'il vous plaît de m'en « donner l'ordre, j'apporterai aujourd'hui à vos pieds « la tête du duc. » — Ce dialogue fut interrompu par l'arrivée dans le cabinet du roi de Bellièvre, la Guiche et Villequier. Informés de la présence du duc dans Paris, ils s'étaient empressés de se rendre auprès du roi pour l'en avertir, s'il ne l'était déjà. Ce prince ne leur dissimula pas son mécontentement de la présence du duc à Paris ; il leur demanda ce qu'il y avait à faire dans cette circonstance, en ne leur cachant pas ce que le colonel Alphonse Corse lui avait proposé. Mais Bellièvre, la Guiche et Villequier supplièrent Henri III de renoncer à un pareil dessein, en lui déclarant que le duc n'aurait jamais été assez fou pour venir à Paris contre son commandement, s'il n'avait pas quelque chose d'important à lui communiquer pour son service. Le roi se rendit à leur avis.

Pendant que sa vie se discutait dans le cabinet du roi, le duc de Guise, vêtu d'un pourpoint de damas blanc, d'un manteau de drap noir, chaussé de bottines de buffle, s'avançait la tête nue et le regard ferme vers le Louvre. Il marchait à pied aux côtés de la reine mère montée en chaise à porteurs. Averti de la visite du duc au Louvre, le peuple de Paris s'était attroupé partout où le duc devait passer. Précédé et suivi, comme il l'avait été déjà à son arrivée, par une foule immense, le duc reçut de cette multitude l'accueil le plus enthousiaste. On se pressait autour de sa personne : on voulait le toucher, le voir, lui parler ; les femmes aux fenêtres lui jetaient des fleurs et les acclamations les plus bruyantes s'échappaient de tous les rangs de ces masses populaires. Dans cette ivresse générale, une jeune fille, relevant son masque au moment où le duc passait devant-elle, s'écria : « Brave prince, puisque vous êtes ici, nous sommes « tous sauvés, » et s'élança pour l'embrasser.

Le duc entra dans le Louvre au milieu de cet enthousiasme qui frappa les oreilles du roi. Aussi Henri III l'accueillit-il avec une colère mal contenue. « Qui vous « amène ici, lui dit-il ?—Je supplie très-humblement « Votre Majesté, répondit le duc, de me faire cet hon- « neur de croire à ma fidélité et à mon affection et de « ne pas se laisser aller aux passions et aux rapports « de mes ennemis.—Ne vous avois-je pas mandé, re- « prit le Roi en regardant Bellièvre, de ne pas venir « dans cette saison si pleine de défiances et d'attendre « encore un peu ?—Sire, l'on ne m'a pas représenté

« votre intention en telle sorte que ma venue vous « fût désagréable. » La reine mère assistait à cette réception ; se rapprochant de son fils au moment où le roi paraissait s'animer, elle lui fit connaître à voix basse l'attitude du peuple et les démonstrations dont le duc avait été l'objet sur son passage. Pendant ces quelques paroles échangées entre Catherine de Médicis et son fils, le duc de Guise, reçu dans la chambre de la reine, s'approcha du lit où cette princesse était retenue par une indisposition et causa quelques minutes avec elle. Puis, saluant le roi, il se retira sans être suivi ni accompagné d'aucun des serviteurs de Henri III. Ce prince se borna à lui dire avant son départ que la vérité de ses protestations de dévouement lui serait démontrée par les effets.

La multitude, qui n'avait pas quitté les abords de la demeure royale, attendait avec impatience la sortie du duc. Aussitôt qu'elle l'aperçut elle se précipita de nouveau sur ses pas, l'acclama une fois de plus et le conduisit jusques à son hôtel du Marais. L'immense popularité du duc éclatait de toutes les façons dans toutes les rues qu'il traversait. Ainsi, on vit une bonne vieille femme du peuple fendre la presse, s'approcher de lui et faire toucher son chapelet à ses vêtements. On raconte même qu'un couvreur, travaillant sur le toit d'une maison dans la rue Saint-Martin, descendit précipitamment par une corde pour mieux le voir au moment où il passait. Le même accueil et les mêmes acclamations le suivirent dans son hôtel où s'étaient réunis près de quatre cents gen-

tishommes, tous résolus à défendre leur chef au péril de leur vie. Ces éclatantes manifestations du peuple donnèrent au duc la conviction de sa force et de sa puissance. Aussi, ayant eu l'occasion de voir dans les journées du 10 et du 11 mai le roi et la reine mère, ce prince ne parla plus en sujet, mais en maître. Il ne dissimula plus les motifs réels de sa présence dans Paris. Quoique conservant encore les apparences de la soumission, il avoua qu'ayant appris à Soissons qu'on avait le dessein de surprendre les catholiques et de les égorger, il avait cru de son devoir d'arriver pour les défendre ou mourir avec eux.

Exposant ensuite les griefs légitimes des catholiques dont il se disait le protecteur, il demanda au roi comme satisfaction, la convocation des États généraux, la remise absolue de l'autorité militaire dans ses mains et le renvoi des mignons de la cour. Il insista surtout sur l'éloignement du duc d'Épernon qui, investi du gouvernement de Normandie, venait d'en prendre possession. Le duc de Guise espérait-il, sans employer la force, amener le roi à accepter des conditions qui devaient lui assurer une entière prépondérance dans le royaume, ou bien pensait-il se servir du refus de ce prince pour avoir un prétexte de soulèvement dans Paris ? Mais le duc, engagé comme il l'était vis-à-vis du roi d'Espagne, pouvait-il agir utilement dans son intérêt en se bornant à négocier avec le roi de France ? D'ailleurs, au moment où le duc présentait au roi le manifeste de l'opposition religieuse, la fermentation des esprits était telle dans

Paris, qu'un accommodement entre le duc et le roi était devenu impossible. Déjà les zélés et les notables du parti de la ligue étaient arrivés des provinces et une foule d'étrangers plus ou moins suspects entrait à chaque instant dans cette ville. Henri III n'avait pas accepté les conditions du duc; parfaitement tenu au courant par son agent secret, Poulain, des allées et venues des ligueurs et des étrangers dans Paris, ce prince hésitait entre quitter cette ville ou y demeurer. Néanmoins, confiant sur le dévouement de quelques capitaines de la ville et encouragé par les nouvelles de la Normandie, où le duc d'Épernon avait été reçu sans opposition, Henri III se décida à rester à Paris. Dans ce cas sa personne pouvait être menacée et attaquée. Il se résolut alors à prévenir ses adversaires et à déjouer leurs complots.

CHAPITRE VII.

Le roi fait entrer les Suisses et le régiment des gardes dans Paris. — Journée des barricades. — Le duc de Guise maître de Paris. — Visite de la reine mère au duc. — Ses exigences et ses plaintes. — Protestation de la reine mère contre les prétentions du duc. — Un nouveau soulèvement se prépare. — Peur du roi. — Nouvelle visite de la reine mère au duc. — Henri III s'enfuit de Paris. — Il se retire à Chartres. — Lettres du roi au sujet de la journée des barricades et de sa sortie de Paris. — Ses plaintes au roi d'Espagne contre le prince de Parme et don Bernardino de Mendoza. — Inquiétudes du duc de Guise. — Ses avances auprès du premier président de Harlay dignement repoussées par ce magistrat. — Ses offres de protection rejetées par l'ambassadeur d'Angleterre. — Ses justifications sur sa conduite. — Ses vives instances pour avoir des secours du roi d'Espagne. — L'*Armada* se dirige sur l'Angleterre. — La ligue se remue et s'agite dans les provinces. — Le duc de Guise s'empare de plusieurs villes aux portes de Paris. — Il change les magistrats municipaux et les chefs des compagnies bourgeoises de cette ville. — Négociations de la reine mère avec les bourgeois de Paris et Henri III. — Députation du parlement de Paris au roi faite à la sollicitation de la reine mère. — Rapprochement du roi avec les Parisiens. — Requête des ligueurs au roi au nom du parti. — Réponse de ce prince. — Nouvelles exigences du duc de Guise. — Traité du 15 juillet en faveur des ligueurs, surnommé l'édit d'union. — Catherine de Médicis ramène le duc de Guise à la cour. — Réconciliation apparente entre ce prince et le roi. — Les ligueurs continuent la guerre dans les provinces. — Dispersion et ruine de l'*Armada*. — Convocation des États généraux. — Élections dans les provinces. — Arrivée du roi à Blois. — Moyens de défense qu'il organise dans l'intérieur du château. — Changement dans le ministère. — Craintes du roi d'Espagne sur les projets présumés de Henri III contre le duc de Guise. — Négociations du roi auprès des députés. — Composition des bureaux des États. — Leur esprit d'opposition. — Leurs prétentions à la souveraineté. — Leurs demandes au roi. — Invasion du marquisat de Saluces par le duc de Savoie. — Soulèvement des États à cette occasion. — Complicité supposée du duc de Guise dans cette invasion. — Récriminations amères du duc à ce sujet. — Embarras

qu'il éprouve dans cette circonstance et qu'il confie à l'ambassadeur d'Espagne. — Ouverture des États. — Discours du roi. — Allusions de ce prince sur les menées et les intrigues de la ligue. — Mécontentement du duc et de ses partisans. — Ils forcent le roi à retrancher de son discours le passage qui renferme ces allusions. — L'édit d'union est déclaré loi fondamentale de l'État. — Le roi et les députés des États jurent solennellement l'observation de cet édit. — Assemblée des Églises protestantes tenue à la Rochelle. — Protestation du roi de Navarre contre la réunion des États généraux et leurs résolutions. — Les États veulent déclarer la guerre à ce prince. — Henri III demande des subsides pour l'entreprendre. — Refus des États. — Humiliation du roi. — Provocations à une nouvelle guerre civile. — Querelles dans l'intérieur du château de Blois entre les pages du roi et ceux des princes de la maison de Guise. — Avis donnés au roi par les ducs de Mayenne et d'Épernon et par le maréchal d'Aumont sur les projets du duc de Guise contre sa personne. — Le roi se décide à le faire tuer. — Le roi consulte quelques-uns de ses conseillers sur ce projet. — Propositions des uns et des autres. — La mort du duc est résolue. — Pratiques extérieures de dévotion de la part de Henri III. — Il communie avec le duc de Guise. — Leurs discussions dans le jardin du château. — Prétentions du duc. — Ses plaintes, ses récriminations, ses résolutions. — Préparatifs du roi pour le frapper. — Les quarante-cinq.

Henri III avait ordonné par un édit à toutes les personnes non domiciliées dans Paris et qui n'y étaient pas retenues par des affaires indispensables, de sortir sur-le-champ de cette ville. Conformément aux ordres du roi, le prévôt des marchands et les échevins enjoignirent aux quarteniers de faire de concert avec les gens du roi, des recherches dans les hôtelleries, les chambres garnies et même dans les maisons particulières de leurs quartiers : tous les gens suspects qui y seraient découverts devaient être aussitôt expulsés de la capitale. Mais le mauvais vouloir de la population parisienne rendit les recherches inutiles. Chacun s'empressait de cacher les ligueurs des provinces et de tromper la surveillance de la police. On avait habilement répandu dans la ville le bruit que le

roi voulait non-seulement expulser les ligueurs, mais faire arrêter les bourgeois les plus notables soupçonnés d'appartenir à la ligue. On fit même courir des listes qui indiquaient les premières victimes. C'était intéresser tous les bourgeois par leur sûreté personnelle à s'opposer aux résolutions du roi. De son côté, Henri III doublait dans le Louvre ses gardes françaises et suisses. D'autre part, le prévôt des marchands, qui avait peu réussi dans ses mesures de police, réunissait le conseil de ville et ceux des colonels des gardes bourgeoises sur lesquels on pouvait le plus compter pour se tenir prêts à obéir aux ordres du roi.

La fermentation croissait tous les jours dans Paris. Des rassemblements de plus en plus menaçants se formaient aux abords de l'hôtel de ville. Le roi, craignant une collision et espérant même éviter l'effusion du sang, commanda de faire occuper par les compagnies bourgeoises qu'on supposait les moins favorables à la ligue, le cimetière des Innocents, la place de Grève, le pont Saint-Michel et les environs du petit Châtelet. Ces compagnies se réunirent lentement, et la plupart des bourgeois, malgré le dévouement de leurs capitaines au roi, restèrent chez eux. Ils préféraient garder leurs maisons, se garder eux-mêmes et protéger leurs familles. Cependant quelques compagnies de gardes bourgeoises s'étaient établies à la Grève, au petit Châtelet et au pont Saint-Michel. Mais mal accueillies par les habitants de ces quartiers, elles s'étaient retirées.

Averti des mauvaises dispositions et des défections

des gardes bourgeoises, le roi, après avoir pris conseil de ses ministres, décida de faire entrer dans Paris les troupes royales qui étaient dans les faubourgs. Ces troupes, au nombre de près de dix mille hommes, se composaient de neuf compagnies françaises et de onze compagnies suisses. Elles pénétrèrent dans la ville sous le commandement du maréchal de Biron, le 12 mai, au commencement du jour. Elles se rendirent au son des tambours et des fifres, les unes au cimetière des Innocents, les autres occupèrent avec le maréchal de Biron le marché Neuf de la cité et les deux ponts voisins, le Petit-Pont et le pont Saint-Michel, aux environs de la place Maubert. Le mestre de camp de Crillon s'établit sur cette place avec sa compagnie des gardes du roi. C'était un poste important à cause de l'université qui était sur les hauteurs. Une autre partie des troupes s'assura du pont au Change et de l'hôtel de ville dont les avenues et la place furent gardées par un détachement commandé par François d'O. Le maréchal d'Aumont se portait en même temps sur les deux côtés du pont Notre-Dame pour les défendre. On avait placé une réserve à la porte Saint-Honoré et au Louvre, et on avait couvert les plates-formes de la Bastille de pièces d'artillerie qui plongeaient dans la rue Saint-Honoré.

Les ligueurs, avertis des intentions du roi par les marches et les contre-marches des gardes bourgeoises, avaient répandu partout l'alarme. Et pour mieux exciter les bourgeois à prendre les armes, ils disaient dans tous les quartiers « que plus de cent honorables

« bourgeois étoient voués à la mort ; que les servi-
« teurs du bourreau avoient été mandés dans la ville
« pour passer aux exécutions ; qu'à la moindre rési-
« stance on pénétreroit dans les maisons, on maltrai-
« teroit les hommes et on livreroit les femmes à la
« brutalité des soldats suisses. » Tout le monde eut peur et courut aux armes. Les capitaines du duc de Guise, profitant de l'émotion générale, parcouraient les rues en donnant aux bourgeois le mot d'ordre pour agir dans leurs quartiers. Parmi ces capitaines, il y en avait un qui avait été fort maltraité par Henri III, et qui tenait à lui montrer que s'il n'était bon, comme l'avait dit le roi, ni sur terre ni sur mer, il était bon sur le pavé. C'était le jeune comte Charles de Brissac, le second fils du célèbre maréchal. Au premier bruit de l'insurrection, il s'était transporté avec une hallebarde à la main dans le quartier de l'université. Il y rencontra les étudiants et les ouvriers des ports déjà soulevés et portant tous des croix blanches à leur coiffure. Se mêlant à eux, il leur fit construire, à l'entrée de la rue Galande sur la place Maubert, avec des tonneaux remplis de gravier et des amas de pavés, la première barricade qui fut érigée. Aussitôt d'innombrables barricades s'élevèrent dans tous les coins de Paris jusques en face du Louvre. En même temps les chaînes des rues furent tendues, les avenues des places fermées et les maisons approvisionnées de pavés pour frapper de chaque étage les troupes royales. Le chef de l'insurrection, le duc de Guise, s'était aussi mis en défense dans son hôtel. Son jardin était rempli

d'armes, et son rez-de-chaussée comme sa cour étaient occupés par ses amis prêts à combattre.

Paris avait la physionomie sinistre des jours de guerre civile : les abords du Louvre déserts, les rues silencieuses, les boutiques et les maisons fermées, les fenêtres s'entr'ouvrant de temps en temps pour se refermer aussitôt ; çà et là quelques bourgeois affairés s'empressaient de rentrer chez eux, et on entendait de tous les côtés les rumeurs lointaines des attroupements ameutés, le bruit des armes et les clameurs de l'insurrection derrière les barricades. Le parlement lui-même et les autres cours souveraines avaient cherché à s'assembler comme à l'ordinaire. La gravité de la situation n'avait permis ni aux uns ni aux autres de siéger. Le parlement se réunit néanmoins pour députer auprès du roi afin de supplier ce prince de prendre toutes les mesures nécessaires et de nature à rassurer les habitants. Pendant la matinée du 12 mai, le gouverneur de Paris, Villequier, avait couru par toute la ville en recommandant à tous les bourgeois de se tenir en repos, et en les invitant à vaquer tranquillement à leurs affaires. Il y avait trop d'inquiétude dans les esprits pour qu'on écoutât de pareilles recommandations.

Informé d'heure en heure du mouvement de l'insurrection, Henri III ne savait pas se résoudre à prendre un parti décisif. Son conseil, divisé d'opinions, l'entretenait dans cette hésitation. Sollicité par sa mère à ne pas engager de bataille dans les rues, ce prince espéra calmer la sédition s'il parvenait à éloi-

gner le duc de Guise de Paris. A cet effet, il envoya Bellièvre auprès du duc pour le prier de quitter cette ville, et lui offrir à cette condition, le pardon de tous ses amis compromis dans l'insurrection. Mais le duc, qui connaissait les dispositions du peuple, refusa de partir.

Les troupes isolées les unes des autres et entourées de barricades demeuraient l'arme au pied sans recevoir aucun ordre. Le maréchal de Biron qui les commandait avait fait dire au roi que la résistance serait des plus meurtrières, parce qu'il faudrait attaquer et prendre de vive force chaque rue transformée en forteresse. Lui-même avait cherché à pacifier les esprits en haranguant plusieurs insurgés retranchés derrière l'une des plus fortes barricades. Mais comme le maréchal ne pouvait pas leur accorder ce qu'ils lui demandaient, ils refusèrent de déposer les armes et le menacèrent même de tirer sur lui.

Toute la matinée se passa ainsi à attendre et à négocier. Vers les midi, la compagnie des gardes françaises postée sur le pont Saint-Michel, fut vivement attaquée par les habitants de ce pont qui voulaient en finir. Les gardes françaises durent se replier sur le marché Neuf. Dans ce moment, les insurgés cernaient l'hôtel de ville, bloquaient le cimetière des Innocents, et avaient partout coupé les communications entre les divers corps de l'armée royale. Le maréchal d'Aumont avait tenté, mais vainement, d'ouvrir des communications en s'emparant du grand Châtelet. Il avait échoué devant les énormes barricades élevées de ce

côté. A trois heures de l'après-midi, l'insurrection était partout maîtresse du terrain et la victoire du peuple assurée. Pour empêcher une lutte où la royauté devait succomber, les colonels et les capitaines quarteniers de l'Université, députèrent auprès de Henri III, pour l'informer des progrès de l'insurrection et l'engager à retirer ses troupes. La députation était à peine partie, lorsqu'un coup de feu tiré du côté des Suisses, à l'entrée de la rue Saint-Jacques, tua un ligueur. Aussitôt le peuple irrité se précipita avec le comte de Brissac à sa tête sur les compagnies des gardes françaises et suisses postées, l'une au carrefour Saint-Séverin, et l'autre au Petit-Pont. Brusquement assaillies par les ligueurs, ces compagnies, refoulées en désordre du Petit-Pont, rejoignirent le marché Neuf où les troupes royales étaient aux prises avec les insurgés. Ceux-ci débouchaient par masses de l'intérieur de la Cité et du pont Saint-Michel.

Accablées par le nombre et les projectiles qu'on lançait de tous les côtés, les troupes royales ne pouvaient plus résister : elles cessèrent le feu. Les Suisses, plus particulièrement signalés à la colère populaire, levaient les mains pour demander grâce et montraient leurs rosaires pour indiquer qu'ils étaient bons catholiques. Dans le moment où les soldats du roi se trouvaient ainsi désarmés par le peuple, ce prince informé des succès de l'insurrection, ordonnait la retraite de ses troupes. Cet ordre fut aussitôt communiqué aux insurgés par le maréchal d'Aumont. Cependant les ligueurs ne paraissaient pas disposés à laisser sortir

les soldats de leurs mains. Pour les sauver, le maréchal de Biron se décida d'aller lui-même solliciter l'intervention du duc de Guise. Il se rendit à son hôtel où le duc le reçut avec toute la générosité d'un vainqueur. Il s'empressa de rassurer le maréchal sur le sort de ses soldats et lui promit tous ses efforts pour les dégager de leur situation.

Montant aussitôt à cheval, le duc de Guise sortit de son hôtel sans cuirasse et sans armes. Il était en pourpoint blanc avec une baguette à la main : deux pages portant l'un « sa rondache et l'autre son coutelas, » l'accompagnaient. Il y avait ensuite derrière lui quelques gentilshommes n'ayant d'autres armes offensives que leurs épées qu'ils portaient sur l'épaule. Ainsi escorté, le duc se dirigea vers la place de Grève, salué sur tout son passage par les cris de : *Vive Guise!* — « Mes amis, vous me ruinez ; criez *Vive le roi!* » En passant sur le pont Notre-Dame il complimenta les bourgeois qui s'y trouvaient, sur la manière dont ils avaient dressé leurs barricades. Arrivé à l'hôtel de ville, il demanda merci pour les gardes françaises et leur fit rendre leurs armes. Il se transporta ensuite au marché Neuf pour faire sortir des boucheries de ce marché les Suisses qui y avaient été emprisonnés par Brissac. En même temps, l'un de ses capitaines allait délivrer de sa part les soldats du roi bloqués an cimetière des Innocents. Il les fit tous conduire au Louvre.

Pendant que ses troupes et ses partisans versaient leur sang pour lui, où était le roi ? Au lieu de se montrer à cheval dans les rues et d'apaiser lui-même le

peuple en lui promettant de le satisfaire, et en l'exhortant à plus de modération, Henri III était demeuré enfermé au Louvre avec quelques-uns de ses conseillers, tous l'épée au poing. En apprenant que la multitude avait été partout calmée par le duc de Guise, le roi lui dépêcha sa mère pour négocier une fois de plus la paix. Le duc venait de rentrer dans son hôtel lorsqu'il reçut la visite de la reine mère. Cette princesse avait eu beaucoup de peine à arriver jusqu'à lui à travers les barricades couvertes encore d'une foule armée. Les secrétaires d'État Pinart, Bellièvre et un petit nombre de gentilshommes l'accompagnaient. Le duc accueillit la reine mère en se plaignant publiquement de la résolution du roi de mettre une garnison dans Paris. On avait ainsi effrayé ses habitants, tous bons catholiques, et provoqué une émeute. C'était, ajouta-t-il, une conduite non-seulement impolitique, puisqu'elle frappait des sujets aussi soumis au roi que zélés pour la religion, mais injuste pour lui qui venait de donner les preuves les plus éclatantes de sa fidélité. La reine mère lui répondit que le roi n'avait jamais eu d'autre dessein en chassant de Paris les étrangers que d'assurer le repos de cette ville ; que s'il avait fait entrer ses gardes dans Paris, c'était pour mieux faire exécuter ses ordres ; qu'il y avait eu entre le roi et le peuple un malentendu très-regrettable, et qu'il y avait lieu d'espérer que les esprits se calmeraient lorsque les intentions du roi seraient connues.

Après ces quelques mots vivement échangés, la

reine mère et le duc se retirèrent à l'écart dans le jardin de l'hôtel. Là, seuls tous les deux, le duc donna un libre cours à ses ressentiments. « Le roi, dit-il, veut détruire les grands du royaume et persécuter tous ceux qui s'opposent à l'élévation de ses mignons ; il est de mon devoir et de mon intérêt de prendre toutes les mesures qui me paraissent nécessaires à ma conservation et à celle du peuple. » S'animant sur ce sujet, il réclama impérieusement comme sûreté de sa personne et comme garantie d'un meilleur gouvernement, la convocation des états généraux, la lieutenance générale du royaume dans ses mains, la déchéance politique du roi de Navarre et des princes de la maison de Bourbon, la limitation parfaitement définie des tailles et autres impôts et l'établissement de règlements d'administration publique auxquels le roi ne pourrait toucher. Il exigeait le bannissement à perpétuité de la Cour avec privation de leurs charges et de leurs gouvernements, du duc d'Épernon et de la Valette son frère, des maréchaux de Retz et de Biron, de MM. d'O, de Crillon et du colonel Alphonse Corse. Il voulait la levée de deux armées commandées l'une par lui, et l'autre par son frère le duc de Mayenne, pour combattre les huguenots dans le Poitou et dans le Dauphiné. En outre, le roi licencierait sa garde des Quarante-Cinq ; remettrait au duc d'Aumale, gouverneur de Picardie, toutes les places de cette province ; donnerait aux ducs de Nemours et d'Elbeuf les gouvernements de Lyon et de Normandie ; livrerait entre les mains des chefs de la Ligue six nouvelles

places de sûreté, avec pouvoir d'y mettre des garnisons et des gouverneurs à leur choix ; assurerait aux parisiens le paiement des rentes de l'Hôtel de ville ; nommerait le comte de Brissac gouverneur de Paris avec la charge de colonel-général de l'infanterie française ; accorderait l'amirauté de France au duc de Mayenne, et le bâton de maréchal à M. de la Châtre, gouverneur du Berry, en remplacement de M. de Biron.

La reine mère discuta chacune de ces conditions l'une après l'autre, en exprimant de temps en temps son étonnement de cette façon hautaine de traiter un roi. Malgré toutes les observations de cette princesse, le duc persista dans ses demandes en déclarant qu'il sacrifierait sa vie pour obtenir ce qu'il jugeait indispensable au maintien de la religion et à la conservation de l'ordre public. La reine mère dut reporter au Louvre les impérieuses exigences du vainqueur des barricades. Un conseil tenu aussitôt par le roi délibéra sur les propositions du duc : Villeroy et Villequier, par peur ou par timidité, voulaient les accepter, d'O, Rambouillet, l'abbé d'Elbène et le colonel Alphonse Corse, plus résolus et plus décidés, aimaient mieux s'exposer au dernier sacrifice que de s'abaisser à de telles indignités. Quant à Pinart et à la reine mère, ils étaient d'avis d'attendre avant de se prononcer : ils espéraient que le duc se relâcherait de ses prétentions. Le roi, quoique parfaitement résolu à ne jamais accepter de pareilles conditions, leva le conseil sans prendre aucune décision.

Cependant Paris un instant calmé allait de nou-

veau se soulever. Les barricades étaient encore debout, les places et les faubourgs gardés militairement par les insurgés. Le duc de Guise qui venait de délivrer les troupes royales et d'apaiser la sédition, cherchait à la rallumer. Lui-même après le départ de son hôtel de la reine mère, s'était empressé de visiter les postes des insurgés pour leur recommander de se tenir en garde contre les troupes royales encore rassemblées autour du Louvre. Et le lendemain 13 mai, lorsque le roi faisait publier dans Paris que ses soldats allaient quitter la ville[1], le duc écrivait à d'Entragues, gouverneur d'Orléans : « Avertissez nos amis de nous « venir trouver avec la plus grande diligence qu'ils « pourront, avec chevaux et armes et sans bagages. « .... J'ai défait les Suisses, taillé en pièces une partie « des gardes du roi et tiens le Louvre investi de si « près que je rendrai bon compte de ce qui y est de- « dans[2]. » Il s'en fallut de bien peu que l'exécution ne suivît la menace.

Les ligueurs qui suivaient aveuglément le duc s'étaient mis en mouvement dans la matinée du 13. Le

1. Voici dans quels termes Henri III informait le duc de Nevers de cette résolution : « Voyant que graces à Dieu les choses sont « aultrement disposées, je faiz retirer lesd. Suysses, espérant que « toutes choses y demeureront à repoz, dont je vous ay bien « voullu incontinent advertir et donner advis afin que vous le fas- « siez entendre à mes bons serviteurs et subjects en vos quartiers, « où je vous prie avoir l'œil si soigneusement ouvert que toutes « choses y puissent aussy demeurer et continuer à repoz. » Henri III au duc de Nevers. Dépêche du 13 mai 1588. Bibl. Imp., mss. de Mesmes. *Mémoires sur la Ligue*, in-fol. t. III, $\frac{823}{4}$.

2. *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 313.

tocsin avait sonné de bonne heure du côté de l'Université. Aux premiers sons, les écoliers, les moines, les bourgeois du quartier Saint-Eustache et les marchands des halles descendus dans la rue tout armés marchaient sur le Louvre. Déjà ils l'enveloppaient lorsque le roi effrayé renvoya sa mère à l'hôtel du duc de Guise, pour négocier de nouveau la paix. A peine sa mère partie, le roi se rendit dans le jardin des Tuileries une badine à la main, comme s'il allait y faire sa promenade à pied accoutumée. Il se proposait si les négociations ne réussissaient pas à l'hôtel de Guise de sortir secrètement de Paris par la Porte-Neuve, près du quai de la Seine, dont il avait les clefs. La reine mère trouva le duc aussi intraitable que la veille. Cette princesse mise au courant des intentions de fuite de son fils, traîna en longueur les conférences de manière à le prévenir de ce qu'il pouvait en espérer. Henri III averti par sa mère qu'il n'y avait rien à attendre du duc, se décida à sortir de Paris. En apprenant par Maineville le départ du roi, au moment où il discutait avec la reine sa mère, le duc s'écria : « Ah ! madame, je suis perdu. Tandis que « Votre Majesté m'amuse ici, le roi vient de s'évader « pour me faire plus de mal que jamais[1]. »

1. Voir sur toutes les particularités qui précédèrent et accompagnèrent la journée des Barricades, comme sur toutes les négociations qui eurent lieu dans cette circonstance entre le roi, la reine mère et le duc de Guise, l'*histoire particulière de ce qui se passa à Paris au jour des Barricades et autres jours suivants, au mois de mai de l'année* 1588. Bibl. Imp., mss. Dupuy, vol. 47. — Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, t. XI. — Registre-journal de

Telle fut l'issue de ce grand événement des barricades. L'attitude du duc pendant les journées des 12 et 13 mai avait été celle d'un factieux soudoyé par l'Espagne. Après avoir excité les passions populaires, éteint et rallumé le feu de l'insurrection, il n'avait su ni prévoir ni prévenir la fuite du roi. Il n'avait pas davantage prévu la victoire des barricades. Généreux avec les troupes royales, qu'il espérait désarmer à son profit, il avait été impérieux avec son souverain qu'il voulait, d'accord avec l'Espagne, déposséder de sa couronne, en mettant la main sur sa personne et en s'emparant de ses conseils. Mais le départ du roi déjoua ses calculs et empêcha l'exécution de ses desseins.

Henri III s'était retiré à Chartres où il avait été reçu par le chancelier de Cheverny, gouverneur de l'Orléanais et de Beauce, et par l'évêque Nicolas de Thou, un des oncles de l'historien de ce nom. Rejoint presque aussitôt par le duc d'Épernon avec quelques compagnies suisses et mille lances françaises, le roi de France chercha à rétablir à Chartres le pouvoir qui lui avait été enlevé à Paris. Ce prince avait été violemment attaqué dans son honneur comme dans sa dignité de souverain, par les plus grossières calomnies habilement propagées par la Ligue, avant et pendant l'insurrection du 12 mai. Aussi dès son arrivée

Henri III, *Mémoires et Journal de l'Estoile*, éd. Champollion. — *Histoire des guerres civiles*, par Davila, t. I. — Pierre-Mathieu, *Histoire de France*, liv. VIII. — De Thou, *Histoire universelle*, chap. XC. — *Mémoires de la Ligue*, éd. d'Amsterdam, t. II, p. 308 et suiv. — *Lettres d'Estienne Pasquier*, liv. XII. — *Chronologie novenaire*, par Palma Cayet, t. I. Introduction.

à Chartres, Henri III s'empressait-il de se justifier soit auprès des gouverneurs des provinces, soit auprès des corps municipaux des villes, des faits qui lui étaient imputés par les ligueurs. Il faisait connaître aux uns et aux autres les événements de Paris et la conduite du duc de Guise dans cette circonstance[1]. Il les assurait tous de ses bonnes intentions et de sa ferme résolution d'extirper l'hérésie et de travailler au soulagement des maux du pays.

En même temps il informait le pape et les principaux souverains catholiques de la conspiration des ligueurs contre sa personne. Ensuite il dénonçait au pape le duc de Guise comme l'auteur principal de cette conjuration[2], et il signalait à Philippe II la complicité de son ambassadeur don Bernardino de Mendoza, et du duc de Parme alors gouverneur des Pays-Bas, dans les troubles de Paris[3]. Comme si toutes ces précautions contre la domination et l'influence d'une maison puissante ne suffisaient pas au roi, ce prince songeait à se fortifier contre l'ambition du duc de Guise, en se rapprochant du roi de Navarre ; à cet effet, il avait ouvert des négociations avec ce prince. Mais le roi de Navarre exigeait avant toute réconciliation, la reconnaissance solennelle de ses droits de succession à la couronne de France.

1. *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 324 et suiv. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XC.

2. Voir les lettres de Henri III écrites le lendemain des barricades, dans les mss. Béthune et de Mesmes. Bibl. Imp.

3. Lettre du 18 mai 1588, publiée dans la *Revue rétrospective*, t. VI, p. 52. — Henri Martin, *Histoire de France*, t. X, liv. LVIII.

Le héros des barricades, Henri de Guise qui avait tiré l'épée contre son souverain sans avoir osé en jeter le fourreau[1], était alors aussi inquiet de sa situation qu'il avait tout d'abord paru glorieux de l'échec de la royauté. Car si la journée des barricades avait réduit Henri III à l'impuissance, et ne lui avait pas permis même, selon les paroles du prince de Parme, d'assister la reine d'Angleterre de ses larmes, dont il avait besoin pour pleurer son propre malheur[2], elle avait très-peu servi l'ambition personnelle et les intérêts politiques du duc de Guise. C'est pourquoi dès le lendemain de l'insurrection et de la fuite du roi, le duc s'était excusé auprès de ce prince d'avoir été engagé malgré lui, dans une lutte qu'il avait tout fait pour prévenir et empêcher. Il avait aussi recherché l'approbation des principaux magistrats du parlement. Et malgré le peu de confiance qu'il devait avoir dans les sympathies de la reine d'Angleterre, il avait essayé de se ménager le crédit de son ambassadeur à Paris. Les démarches du duc n'eurent pas le succès qu'il en attendait.

Le roi ne se laissa pas tromper par ses hypocrites déclarations. Le premier président Achille du Harlay répondit aux insinuations du duc par cette ferme et courageuse affirmation : « C'est grand'pitié quand le « valet chasse le maître ; quant à moi, mon âme est à

1. Expression du duc de Parme en apprenant les événements de Paris.

2. Punctos de la instruccion. Archives de l'empire, fonds espagnol, B. 61, n° 184. V. appendice XXXVIII.

« Dieu, mon cœur au roi et mon corps entre les « mains des méchants[1]. » De son côté l'ambassadeur d'Angleterre sir Édouard Staffort, repoussa avec dignité et une froideur un peu hautaine, les offres de protection personnelle qui lui avaient été faites de la part du duc, par le comte de Brissac[2]. Suivant l'expression de don Bernardino de Mendoza, « l'abcès n'avait point crevé comme on s'y attendait[3] » et les choses demeuraient dans un si mauvais état qu'il était bien difficile d'y remédier.

Le duc de Guise avait soulevé contre Henri III les ligueurs, désarmé les troupes du roi, et avait contraint ce prince de fuir devant l'émeute et de sortir de Paris. Mais il n'avait pu lui imposer sa volonté; aussi se préparait-il, avec les secours de l'Espagne, à tourner de nouveau ses armes contre son souverain. Quelques jours après les barricades (29 mai), en annonçant au prince de Parme que le duc d'Épernon s'approchait de Chartres, et que de tous côtés on s'armait contre les catholiques, le duc de Guise rappelait les conditions du traité de Soissons. Il lui demandait de lui faire tenir le plus promptement possible les trois cent mille écus stipulés dans ce traité, de faire marcher sur la frontière, du côté d'Amiens, un régiment de trois ou quatre mille lansquenets, cinq ou six cents lances et d'envoyer au colonel Pfifer

1. De Thou, *Histoire universelle*, liv. XC.
2. *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 322, 323.
3. Bernardino de Mendoza à Philippe II. Archives de l'empire, fonds espagnol, B. 60, n° 193. V. appendice XXXV.

l'argent nécessaire pour lever huit mille Suisses[1]. Le duc suppliait en même temps Mendoza d'écrire lui-même dans ce sens, et avec les plus vives recommandations, au prince de Parme. Il lui paraissait d'autant plus important de hâter la levée des bataillons suisses que si cette levée se faisait pour le parti de l'union, le roi n'en pourrait obtenir aucune pour lui. Il insistait surtout auprès de l'ambassadeur d'Espagne pour qu'il décidât des négociants de Rouen à lui avancer, sous sa garantie, une somme de trente mille écus à prélever plus tard sur les trois cent mille promis à Soissons[2]. Mendoza n'accéda pas à cette demande d'argent parce que, comme il le disait à Philippe II, « une pareille affaire traitée par lui avec « des négociants ne manquerait pas de parvenir bien- « tôt à la connaissance du roi[3]. »

Mais si Mendoza craignait de compromettre les intérêts de son maître en faisant ce que lui demandait le duc de Guise, il n'en sollicitait pas moins l'assistance du prince de Parme en faveur du duc, en lui exposant la nécessité d'envoyer au chef de la Ligue des secours en argent et de placer des troupes sur les frontières dans le plus bref délai possible. Et pour décider le prince de Parme à agir, il lui déclarait

1. Mucius (Guise) au duc de Parme. Archives de l'empire, fonds espagnol, B. 61, n° 184. V. appendice XXXVIII.

2. Mucius (Guise) à don Bernardino de Mendoza. Archives de l'emp., fonds espagnol, B. 61, n° 181. Appendice XXXVII.

3. Bernardino de Mendoza à Philippe II. Arch. de l'empire, fonds espagnol, B. 61, n° 62. Appendice XXXIX.

qu'il importait au parti de leur souverain, au parti de Guise et à Guise lui-même que les villes catholiques fussent renforcées de telle sorte que leur union ne pût pas se rompre. « Il est essentiel, lui disait-il, « que la crainte que ces villes inspireront à Henri III, « détermine ce prince à accepter les conditions les « plus avantageuses pour elles. D'ailleurs, ajoutait-« il, des retards dans l'envoi des secours en hommes « et en argent pourraient amener la désunion ainsi « que le découragement des villes catholiques, et, par « suite, la dissolution de la Ligue[1]. » Le duc de Guise attendait ces secours avec d'autant plus d'impatience qu'il voulait enlever la ville de Chartres au roi, et forcer les troupes royales qui avaient accompagné Henri III, à passer la Loire. La délivrance de Chartres faciliterait les communications et les relations de cette ville avec Paris, Orléans, Rouen et les autres villes de la Ligue. « On fortifiait ainsi, comme l'écrivait Mendoza au prince de Parme, cette union si profitable à la cause catholique[2].

En attendant l'exécution des conventions de Soissons, le duc de Guise levait deux régiments dans Paris, demandait des renforts en Picardie, s'assurait de Vincennes et occupait Saint-Cloud, Charenton, Lagny, Corbeil, Melun, pour maintenir la subsistance de la capitale en cas de guerre. Il gardait le Havre contre d'Épernon, inspirait la résistance de Caen

1. Bernardino de Mendoza à Philippe II. Archives de l'empire, fonds espagnol, B. 61, n° 62. Appendice XXXIX.
2. *Ibid.*

contre les partisans du roi, invitait les ligueurs des provinces à se réunir aux chefs de l'insurrection parisienne et faisait chasser des villes d'Orléans, d'Amiens, d'Abbeville, de Bourges et de plusieurs autres grandes villes du royaume tous ceux qui appartenaient au parti des politiques. Le duc ne négligeait aucun moyen d'action au dedans comme au dehors du royaume. Ainsi il surveillait attentivement la frontière d'Allemagne pour prévenir et empêcher l'entrée des étrangers qui pouvaient être envoyés au secours du roi. Il avait ensuite à Rome, des agents qui agissaient auprès du pape pour le conserver dans les bonnes grâces du pontife et faire approuver par le Saint-Siége sa conduite et ses résolutions. Le duc de Guise était alors tellement rempli de confiance dans sa fortune qu'il écrivait à son ami de Bassompierre : « Nous ne sommes dépourvus de moyens ni « de résolution et il ne nous manque ni forces, ni « courage, ni amis[1]. »

C'était surtout sur Paris que le duc de Guise comptait. A la suite des barricades, le parti victorieux avait remplacé dans cette ville la municipalité royaliste par des catholiques ligueurs. C'étaient La-Chapelle-Marteau, Rolland, Compan, Cotteblanche et Desprez; dans les quartiers, les colonels, capitaines et quarteniers dévoués au roi avaient été rem-

1. *Histoire universelle* de d'Aubigné, t. III, chap. XXIV, p. 119-120. — Pierre Mathieu, *Histoire de France*, t. I, liv. VIII. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XC. — Henri Martin, *Histoire de France*, t. X, liv. LVIII.

placés par des bourgeois dévoués à la Sainte-Union. Les lieux forts de Paris, comme la Bastille et l'Arsenal, avaient été, saisis et remis en des mains sûres[1].

Catherine de Médicis n'avait pas suivi son fils à Chartres. Elle était demeurée à Paris[2], où elle observait d'un œil attentif les menées du duc de Guise et les divers mouvements du parti de la Ligue. Pour combattre utilement les ambitieuses prétentions de ceux-ci, elle s'était rapprochée de la bourgeoisie et des principaux ligueurs parisiens. Elle promettait aux uns, pour calmer leurs inquiétudes, le retour du roi à Paris, et elle annonçait aux autres, pour modérer leurs craintes, l'amnistie du passé. Puis, lorsque cette princesse crut avoir réussi auprès des uns et des autres, elle se transporta à Chartres avec l'espérance de faire partager à son fils ses idées de conciliation et de le ramener dans sa capitale. Mais Henri III qni se souciait peu de se mettre sous le joug du conseil de Paris et de subir de nouvelles humiliations de la part des ligueurs, résista aux prières de sa mère. N'ayant pu entraîner le roi, Catherine de Médicis retourna à Paris où elle persuada au parlement d'envoyer une députation auprès de son fils. Les con-

1. *Mémoires et Journal de Pierre de l'Estoile*, éd. Champollion.

2. M. de Schomberg était venu de la part du roi trouver la reine mère pour la prier de demeurer dans Paris et de « gouverner « cette ville comme elle avait eu l'habitude de le faire dans d'au- « tres occasions. » — Don Bernardino de Mendoza au roi d'Espagne, 16 mai. — Archives de l'emp., fonds espagnol, B 60, n° 192. Appendice XXXVI.

seillers Jacques Brisard, Jean Courtin, Prosper Bauïn, Jacques Gillot, furent choisis. Ils allèrent trouver le roi et le supplièrent de pardonner les barricades et l'insulte faite à sa couronne. Les parlementaires ne furent pas plus heureux que la reine mère : le roi demeura inflexible[1].

Dans ce temps la flotte espagnole sortie du Tage se dirigeait sur l'Angleterre et côtoyait les rivages de la France. Il importait au succès de l'expédition d'avoir Boulogne, comme port de refuge; mais le gouvernement de cette ville appartenait au duc d'Épernon. Ensuite Philippe II redoutait à cette époque une réconciliation entre les deux rois de France et de Navarre, et si cette union se réalisait, il y avait lieu de craindre de la part de ces deux princes une invasion dans les Pays-Bas qui aurait empêché le prince de Parme de quitter ces provinces. Pour éviter ce danger et s'assurer de Boulogne dont on n'avait pas pu s'emparer à main armée, il fallait forcer Henri III à se séparer du duc d'Épernon et à lui enlever le gouvernement de cette place et les gouvernements de Metz, d'Angoulême et de la Normandie. C'était tout ce qu'il y avait alors de plus considérable pour résister aux Guises dans la Lorraine, communiquer sûrement avec le roi de Navarre et surveiller les mouvements de l'*Armada*. Dans cette vue les principaux ligueurs de Paris, d'accord avec le roi d'Espagne et

1. *Mémoires et journal de Pierre de l'Estoile*. Ed. Champollion. Voir la réponse de Henri III aux députés du parlement. Bibl. imp., mss. de Mesmes. Mémoires du règne de Henri III, t. III, n° $\frac{8171}{1}$, fol. 7.

ses agents, ameutèrent de nouveau la population parisienne en placardant sur les murs de Paris et en faisant débiter du haut de la chaire par les prédicateurs les plus grossières calomnies contre Henri III, le roi de Navarre, le duc d'Épernon et son frère La Valette. A la suite de ce mouvement, le duc de Guise et les cardinaux de Bourbon et de Guise demandèrent au roi, sous forme de requête : 1° L'éloignement de sa personne, du duc d'Épernon et de son frère La Valette et leur destitution de toutes leurs charges; 2° de marcher lui-même en personne contre les hérétiques de Guyenne et de faire attaquer les protestants du Dauphiné par le duc de Mayenne; 3° d'abolir la mise des impôts à ferme et les acquits au comptant; 4° de laisser le droit de remontrance sur les édits aux cours souveraines; 5° de confirmer l'élection des nouveaux officiers et magistrats municipaux nommés à Paris après le 12 mai; 6° d'assurer l'héritage de la couronne à un prince catholique; 7° de revenir à Paris et d'éloigner de cette ville, à une distance au moins de douze lieues, tous les gens de guerre[1].

C'étaient les mêmes conditions que le duc de Guise avait voulu imposer à la reine mère dans son hôtel à Paris, le 12 mai. Une première fois, en s'échappant de la capitale, le roi avait évité de traiter avec son ennemi vainqueur. Mais ce prince ne pouvait plus se soustraire aux impérieuses exigences du

1. *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 342 et suiv. Cette requête signée par le cardinal de Bourbon et le duc de Guise fut présentée au roi le 24 mai 1588.

duc de Guise. Il devait se décider à le satisfaire. C'est ce qu'il fit en sacrifiant le duc d'Épernon et en envoyant à Paris Claude Dorron, maître des requêtes, pour faire révoquer en plein parlement trente-six édits bursaux, et promettre en son nom, la prochaine convocation des états généraux. Le roi affirmait en même temps qu'il était résolu à réformer tous les abus, à se concerter avec les nouveaux états pour extirper les hérétiques, et à faire nommer un prince catholique comme successeur à la couronne de France. Toutes ces concessions, au lieu d'apaiser les ligueurs, ne firent qu'accroître leur audace.

On semblait vouloir pousser la royauté jusque dans ses dernières limites. Après avoir obtenu du roi l'éloignement de son favori et son adhésion aux projets de la Ligue, on lui demanda, de plus, en le menaçant d'une nouvelle guerre civile, la reconnaissance du cardinal de Bourbon comme premier prince du sang et comme héritier de la couronne; l'acceptation du concile de Trente comme l'une des lois fondamentales du royaume; l'anéantissement de la ville protestante de Genève; la rupture de l'alliance avec la reine d'Angleterre. Le duc de Guise exigeait, en outre, qu'on lui conférât le commandement général des armées du royaume avec tous les avantages attachés à la dignité de connétable[1]. Le duc avait déjà sollicité cette dignité à la conférence de Nancy, en

1. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'empire, fonds espagnol. B. 61, nos 31,23, 33. Appendice XLI.

1585, et le 12 mai 1588. Accorder de pareilles concessions, c'était abdiquer. Mais il fallait se prononcer pour éviter de reprendre les armes. Dans cette triste extrémité, Henri III espérait ramener le duc et les autres chefs de la Ligue à de meilleurs sentiments en négociant avec eux.

A cet effet, il se servit de nouveau de l'habileté de sa mère et de l'expérience de l'un de ses ministres, M. de Villeroy. Il les chargea l'un et l'autre de s'aboucher avec le duc et de lui faire connaître les motifs de sa résistance aux diverses prétentions de la Ligue. D'abord, l'acceptation du concile de Trente, comme loi fondamentale du royaume, renfermait de grandes difficultés dans son exécution. Ensuite le roi consentait à retirer sa protection à la ville de Genève, mais à la condition qu'au cas de l'invasion de cette cité protestante, le pape se mettrait lui-même à la tête de cette entreprise. Et si le pape s'emparait de ce pays, il devrait en faire démanteler tous les forts, les intérêts de la France exigeant que ce passage sur notre frontière n'appartînt pas à une autre puissance. Enfin le roi s'engagerait par serment à renoncer à l'alliance et à l'amitié de la reine d'Angleterre, dans un délai de deux mois. Mais ce prince ne voulait pas rompre immédiatement avec cette reine, pour ne pas laisser soupçonner qu'une pareille rupture lui avait été imposée de vive force[1].

1. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'empire, fonds espagnol, B. 61, nos 31, 32, 33. Appendice XLI.

On négocia sur ces divers sujets dans les conférences qui s'ouvrirent à Paris entre la reine mère, M. de Villeroy et les principaux chefs de la Ligue. On aurait voulu séparer la cause du duc de celle de ses partisans, et, dans cette vue, Villeroy lui avait demandé de l'entretenir en secret de certaines affaires. Le duc répondit que les affaires traitées dans les circonstances actuelles n'étaient point ses affaires particulières, mais celles de ses amis, et qu'il lui était dès lors impossible de rien écouter qui ne fût de nature à être entendu de tout le monde. La reine mère elle-même ne put lui parler en particulier, et ce fut inutilement qu'elle mit tous ses artifices en usage pour obtenir un entretien secret avec lui. « A l'égard de Villeroy comme à « l'égard de la reine mère, écrivait Mendoza à Phi- « lippe II, le duc s'est montré inébranlable dans ses « résolutions, à la grande joie des catholiques et des « villes unies[1]. »

On avait aussi cherché à savoir, de la bouche du duc, s'il existait quelque association entre lui et des princes étrangers. « Je suis uni, répliqua « le duc, d'une amitié fort étroite avec des princes « catholiques, et le roi n'a rien à craindre d'une « pareille union, uniquement formée contre les héré- « tiques et contre le roi de Navarre[2]. » Mendoza approuva cette réponse qui lui avait été communi-

1. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 61, nos 31, 32, 33. Appendice XLI.
2. *Ibid.* B. 61, no 72. Voy. Appendice XL.

quée et il recommanda surtout au duc de se tenir dans ces généralités, parce que, s'il était plus explicite, on pourrait l'engager à se retirer de la Ligue. Le duc rassurait Mendoza en lui déclarant qu'il romprait toutes les négociations plutôt que d'y renoncer[1]. D'ailleurs, comme l'ambassadeur espagnol le disait à son maître, « à la manière dont s'exprime Mucius « (le duc de Guise), qui parle réellement en maître, « nous avons tout lieu de croire que le roi traitera « avec lui au grand profit de la Ligue[2]. »

Effectivement, le roi, après avoir rejeté un jour ce qu'il acceptait le lendemain, défait le lendemain ce qu'il avait accordé la veille, signa avec les larmes aux yeux le traité d'union (15 juillet 1588). Ce traité contenait onze articles destinés à être publiés et trente-deux destinés à être secrets. Dans ces derniers le roi promettait de ratifier le traité passé à Nemours trois ans auparavant; de lever deux armées pour continuer la guerre contre les protestants; d'admettre le concile de Trente au nombre des lois fondamentales du royaume; de donner aux ligueurs des places aussi importantes que Rouen, Bourges, Montreuil, Boulogne, et Orléans considérée comme la clef du royaume. Il s'engageait aussi à confirmer dans leurs charges le prévôt des marchands, les échevins de la ville de Paris et ceux des autres villes ligueuses du royaume élus pendant les derniers troubles. Cet édit d'union ex-

1. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Emp., fonds espagnol, B. 61, n° 72. Appendice XL.
2. *Ibid.*

cluait le roi de Navarre de la succession à la couronne dont il était l'héritier présomptif, reconnaissait le cardinal de Bourbon comme le plus proche parent du roi et accordait au duc de Guise le commandement général des armées avec toutes les prérogatives attachées à la dignité de connétable[1].

C'était le triomphe du parti de la Ligue sur la royauté et la consécration de la victoire populaire des barricades. Le roi n'avait plus rien, ni capitale ni pouvoir. Il avait tout perdu et il avait tout cédé. Il ne lui restait plus que sa personne en face d'un parti que ses succès rendaient exigeant et d'un rival dont la puissance le rapprochait d'heure en heure du trône. Cette dangereuse situation n'échappa pas à la perspicacité de Mendoza qui en rendit compte à son maître en lui exposant que l'exécution d'un pareil traité serait constamment éludée par Henri III, et que ce prince s'appliquerait à persuader à tout le monde qu'on lui avait fait promettre ce qu'il n'était pas en son pouvoir de tenir[2]. Les événements allaient justifier la prévoyance de l'ambassadeur d'Espagne.

Henri III avait subi le pouvoir d'un chef de parti

1. *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 367-373. — *Mémoires du duc de Nevers*, t. I, p. 725-729. Articles accordez au nom du Roy entre la royne sa mère d'une part, monseigneur le cardinal de Bourbon et monsieur le duc de Guise, tant pour eulx que pour les autres princes, prélatz, seigneurs, gentilshommes, villes, communautez et aultres qui ont suivi le party, d'aultre part, la royne présente. Collection Dupuy, vol. 87, feuilles 250, 599.

2. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 235. Appendice XLII.

qu'il détestait. Il ne lui restait plus qu'à paraître se soumettre aux volontés de ses ennemis et à attendre l'occasion de redevenir seigneur et maître. Telle fut sa résolution au lendemain du traité d'union, et dès qu'il l'eut prise on le vit affectant en toute circonstance de dire et de répéter qu'il avait complétement oublié le passé. « Je n'ignore pas, disait-il aux uns et aux « autres, que M. de Guise a courageusement fermé « l'oreille à de nombreux conseils de violence contre « ma personne. En agissant ainsi, ajoutait-il, il « a donné un éclatant témoignage de sa loyauté et « une pareille conduite lui a gagné les ennemis qu'il « a auprès de moi[1]. » Mais comme Mendoza le rapportait à Philippe II, « ni M. de Guise ni les siens « ne laissaient point endormir leur vigilance par des « dehors et des protestations dont ils connaissaient « toute la fausseté, et ils regrettaient de n'avoir « point laissé faire le peuple de Paris dans la journée « des barricades[2]. »

Le duc lui-même avait si peu de confiance dans le roi et dans les avantages qu'il en avait obtenus par le traité d'union, qu'il se tenait prêt à tout événement. C'est pourquoi il demandait alors à Philippe II une entrevue avec le commandeur Moreo pour l'entretenir de quelques particularités importantes qui ne pouvaient être confiées à aucun écrit[3]. Cette en-

1. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 235. Appendice XLII.

2. *Ibid.*

3. Mucius (Guise) au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 239. Appendice XLIII.

trevue devait aussi servir de motif au duc de Guise pour solliciter de nouveau du roi d'Espagne un secours de trois cent mille écus. A l'appui de cette demande, le duc alléguait les dépenses énormes qu'il avait été obligé de faire et auxquelles il n'aurait pu suffire sans une somme de deux cent mille écus qu'il avait empruntés et qu'il devait encore à des négociants et à des bourgeois de Paris[1]. A cette occasion, Mendoza disait à son maître : « Il y aurait lieu d'examiner s'il ne se-
« rait pas utile d'accorder au duc de Guise, après
« l'expédition contre l'Angleterre, des secours régu-
« liers qui le mettraient en état de résister à force
« ouverte au roi dans le cas d'une rupture[2]. »

La reine mère n'ignorait pas, d'une part, les mauvaises dispositions de son fils pour l'édit d'union; elle redoutait, d'autre part, une nouvelle guerre civile si cet édit ne s'exécutait pas. Elle espéra remédier à cette situation en réconciliant, du moins en apparence, le roi avec le duc de Guise et les principaux chefs de la Ligue. Après s'être assurée des dispositions du duc, elle fit consentir Henri III à recevoir ce prince, qu'il n'avait plus vu depuis l'insurrection du 12 mai.

Un samedi du mois de juillet 1588, la reine mère, le duc de Guise, le cardinal de Bourbon, l'archevêque de Lyon, M. d'Espinac, et un grand nombre d'autres

1. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 235. Appendice XLII.

2. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 235. Appendice XLII.

seigneurs du parti de la Ligue, partirent de Paris et allèrent rejoindre le roi à Chartres[1]. Henri III reçut le duc de Guise avec les démonstrations les plus affectueuses, et pendant son séjour à Chartres il fut des plus aimables et des plus empressés auprès de lui, le comblant publiquement de prévenances et d'attentions. Il le supplia de nouveau d'accepter la lieutenance générale que le duc avait refusée sous le prétexte qu'il était satisfait d'exercer auprès du roi la charge de grand maître de sa maison. Henri III reconnaissait aussi le cardinal de Bourbon pour son plus proche parent, et lui accordait le droit de créer des maîtrises dans toutes les villes du royaume[2]. Il octroyait en même temps à tous les serviteurs du cardinal les mêmes immunités qu'aux officiers de la maison royale. Il nommait ensuite l'archevêque de Lyon, M. d'Espinac, l'une des créatures du duc, membre de son conseil privé, et sollicitait en sa faveur du Saint-Père un chapeau de cardinal.

Une seule fois le roi trahit l'amertume de ses sentiments. C'était à table. Henri III s'était fait verser à boire par le prince lorrain en lui demandant : « A qui « boirons-nous? buvons à nos braves amis les hugue- « nots! — C'est bien dit, Sire, répondit le duc de Guise, « — et à nos braves barricadeurs! ajouta Henri III,

1. *Mémoires et journal de l'Estoile*, p. 260, 261, éd. Champollion.

2. C'était un privilége réservé au roi de France et accordé aux reines à l'époque de leurs relevailles, quand elles avaient mis au monde un dauphin.

« ne les oublions pas[1]. » A quoi le duc se prit à rire, « mais d'un rire qui ne passoit pas le nœud de la « gorge, mal content de l'union nouvelle que le roi « vouloit faire des huguenots et des barricadeurs[2]. » A part cette ironique plaisanterie, le roi ne cessa de prodiguer ses largesses et ses faveurs à tous les amis et partisans du duc. Aussi ce prince venu à Chartres avec une jaque de mailles sous ses vêtements, écrivait-il à Mendoza (6 août 1588) : « L'entrée est belle « et le recueil plein de bonne chère et avec visage dé- « couvert jusqu'au moindre des nôtres. Si nous croyons « aux apparences et à ce que chacun nous rap- « porte, ainsi qu'aux recherches que l'on fait de « nostre amitié, et si nous voulons aussi faire fonde- « ment sur les autres faveurs de la cour, nous en « conclurons un grand changement en mieux et du « tout en nostre intencion[3]. »

L'ambassadeur d'Espagne, qui connaissait parfaitement le caractère dissimulé du roi, ne partageait pas les illusions du prince lorrain. Persuadé au contraire que Henri III et ceux qui l'entouraient avaient de très-mauvaises intentions à l'encontre du duc, il n'avait pas approuvé ce voyage de Chartres qui à ses yeux ne devait servir à rien. Le duc s'en était justifié en déclarant qu'il n'avait pas cru devoir résister aux instances du roi alors surtout que la paix était conclue,

1. *Mémoires et journal de l'Estoile*, p. 261, éd. Champollion.
2. *Ibid.*
3. Mucius (Guise) à Mendoza. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, nº 4. Appendice XLIV.

« aimant mieux, disait-il, s'exposer aux périls de cette « conduite que de se faire soupçonner de faiblesse « ou de pusillanimité[1]. » Il croyait pouvoir compter dans cette circonstance sur le dévouement de M. de Villeroy, alors tout-puissant dans les conseils de la couronne, et sur les affectueuses sollicitudes de la reine Louise[2]. Ces explications n'avaient pas satisfait Mendoza. C'est pourquoi il ne cessait de répéter au duc combien il était important qu'il se tînt pour averti et qu'il ne se laissât point tromper par les apparences de bon accueil que lui ménageait la dissimulation du roi. A cette occasion il lui rappelait que ces apparences ne pouvaient être ni plus flatteuses ni moins fausses que les démonstrations d'amitié de ce prince lors des réconciliations qui avaient précédé celle-ci[3]. Mendoza faisait part de ses appréhensions et de ses craintes à son maître, Philippe II, en lui racontant l'entrevue de Chartres et en lui faisant connaître qu'il avait prévenu le duc de se défier d'autant plus du roi que les démonstrations de ce prince étaient plus vives. « Je ne doute pas, ajoutait-il, qu'il ne profite de mes avertissements[4]. »

Alors que tous ces événements s'accomplissaient en France, l'*Armada* s'avançait vers l'Angleterre. Elle avait rencontré à Plymouth l'escadre anglaise

1. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 3. Appendice XLV.
2. *Ibid.*
3. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 3. Appendice XLV.
4. *Ibid.*

commandée par un amiral expérimenté, lord Howard Effingham, et montée par les premiers marins du monde. Au lieu d'attaquer la flotte anglaise qui lui barrait le passage, le duc de Medina-Sidonia, commandant la flotte espagnole, s'était dirigé vers les côtes de Flandre pour se joindre, conformément aux ordres de Philippe II, au prince de Parme. Mais les éléments, aidés par la bravoure des marins anglais, empêchèrent le duc de Medina-Sidonia de réaliser ce dessein. Une violente tempête dispersa une partie de l'*Armada* et l'incendie allumé par les Anglais anéantit l'autre. En quelques jours le vent, l'eau et le feu renversèrent ce projet de descente et d'invasion auquel le roi d'Espagne avait travaillé cinq ans et réfléchi dix-huit.

Au moment où par ce désastre la reine d'Angleterre triomphait aux acclamations du peuple anglais, le roi de France convoquait les États généraux. C'était l'exécution de l'une des clauses du traité d'union. Cette assemblée devait se réunir dans la ville de Blois le 15 septembre 1588. La destruction de l'*Armada* avait rendu Henri III plus confiant dans son pouvoir, et ce prince regrettait alors d'avoir conclu et signé le traité d'union qu'il ne se pressait pas d'ailleurs d'exécuter. Il comptait beaucoup sur les États généraux pour se relever de l'échec qu'il avait subi à Paris le 12 mai. D'autre part le duc de Guise, devenu plus audacieux, par les humiliantes concessions qu'il avait arrachées à Henri III, espérait aussi pouvoir accomplir avec les ligueurs des provinces, députés

aux États généraux, ce qu'il n'avait pas pu ou n'avait pas osé achever avec les ligueurs parisiens.

Excités des deux côtés par leur désir de vengeance et leur animosité, le roi et le duc de Guise usèrent de toute sorte d'intrigues et d'influences pour obtenir, en leur faveur, la majorité électorale des provinces. « Le « roy mon maistre, disait à ce sujet le duc à l'ambas- « sadeur de Philippe II (5 septembre 1588), presse fort « la tenue des Estats généraux et monstre y avoir « beaucoup de bonne volonté. Partout on pratique « pour faire nommer des députés en faveur des « princes suspects et, pour faire requérir par le peuple « sous couleur de son soulagement, une paix géné- « rale avec les hérétiques. Je n'oublie rien de mon « côté, ayant envoyé en toutes les provinces et bail- « liages des personnes confidentes pour faire pro- « noncer unq contraire effet. Je pense y avoir telle- « ment pourvu que le plus grand nombre des députés « sera pour nous et à nostre dévotion.... Je me pro- « mets de n'estre point le plus foible[1]. » Effectivement le duc de Guise avait recommandé partout à ses partisans « que les députés fussent bien triés et « choisis parmi les trois ordres, que tous concertent « l'assurance de la religion, la manutention des gens « de bien, le règlement des affaires et la décharge « du pauvre peuple, et le tout avec telle prudence « et dextérité, que l'on puisse retenir le roi dans

1. Mucius (Guise) à Mendoza. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 61, n° 93. Voy. l'appendice XLVI.

« les bonnes volontés et conceptions qu'il paroît « avoir[1]. »

Le duc combattait avec non moins de vivacité toutes les influences personnelles qui pouvaient le gêner ou l'arrêter dans son ambition. Il y avait à cette époque un prince de la maison de Bourbon, le comte de Soissons, frère du prince de Condé, qui s'était rallié au roi de Navarre et à son parti avec l'espérance d'épouser sa sœur Catherine. Depuis, le comte de Soissons avait assisté à la bataille de Coutras et à la dernière prise de Marans, dans les rangs des troupes protestantes. Mais le roi de Navarre lui ayant refusé sa sœur, le comte de Soissons, irrité de ce refus, se rapprocha de Henri III qui lui pardonna son alliance avec les hérétiques. Ce pardon ne suffisait pas pour réhabiliter ce prince aux yeux des catholiques. Sa liaison avec les protestants ne pouvait, d'après les idées du temps, être effacée que par l'absolution du pape. Pour l'obtenir, le comte s'adressa à la cour de Rome par l'intermédiaire du cardinal Morosini, fort attaché à Henri III et dévoué à sa politique.

Le duc de Guise, qui soupçonnait dans la réconciliation du roi avec le comte de Soissons un rapprochement avec le roi de Navarre, et dans la réhabilitation du comte un motif de prétendre à la couronne, s'opposa, d'accord avec l'Espagne, à cette réhabilitation. « Je « fais, disait-il à Mendoza, ce que je puis pour arrê- « ter la déclaration que le comte de Soissons a ob-

1. Mucius (Guise) à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, nº 4. Voy. l'appendice XLIV.

« tenue, qui est grandement préjudiciable aux catho-
« liques. Il semble que par là on veuille préparer la
« voie au prince de Béarn et aux autres de même
« farine, qui seroit perdre la religion. Il est néces-
« saire que notre Saint-Père y interpose son auto-
« rité. J'ai fait former opposition sous main pour
« que la cour de parlement ne procède à la vérifica-
« tion des lettres[1]. » Malgré les démarches du duc, le pape accorda l'absolution au comte de Soissons, qui obtint ensuite du roi des lettres patentes par lesquelles ce prince rendait témoignage de la sentence pontificale. Ces patentes furent portées au parlement pour être enregistrées. Mais les ligueurs envahirent ce jour-là la cour du palais et le parlement ne procéda point à l'enregistrement.

Ces audacieuses menées du duc n'échappaient pas à la perspicacité du roi. Ce prince avait été battu dans les dernières élections qui avaient donné une importante majorité à la Ligue, et il redoutait d'autant plus l'influence du duc de Guise dans les États. Aussi se mit-il dès ce moment en mesure de protéger sa couronne. Ainsi dès son arrivée à Blois, où il s'était transporté de Chartres le 11 septembre, avec le duc de Guise, il avait logé dans la basse-cour du château quatre cents Suisses et deux compagnies de troupes françaises qui étaient de garde tous les jours[2]. Puis, pour échapper à l'inquiète sur-

1. Mucius (Guise) à Mendoza. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 61, n° 93. Appendice XLVI.

2. Extrait des informations faites à Paris à l'occasion de la mort

veillance de sa mère et déjouer les trahisons qu'il soupçonnait dans son conseil, il renvoya tous ses ministres : Cheverny, parce qu'il n'était pas sûr dans son dévouement ; Bellièvre, qu'il accusait de complicité avec les hérétiques ; Villeroy, d'une vanité indiscrète ; Brulart, médiocre d'intelligence ; Pinart, compromettant par son avarice et son avidité, et tous, beaucoup plus dévoués à la reine mère qu'au roi[1].

Ce brusque changement de ministère avait eu lieu à l'insu de tout le monde. Ni Catherine de Médicis, ni le duc de Guise n'en avaient eu connaissance[2]. « On « parle ici de toutes ces destitutions, écrivait Mendoza « à Philippe II, on les apprécie de différentes manières ; « d'abord on pourrait croire que le roi n'a été influencé « par personne et qu'il veut lui-même diriger les af- « faires plus sérieusement qu'il ne l'a fait jusqu'ici. « Cependant toutes ses actions semblent indiquer le « contraire ; ainsi il laisse dans leurs charges une

du duc et du cardinal de Guise, en 1589 et en 1594, par Pierre Michon et Jean Courtin, conseillers en la cour du Parlement. Ces informations furent faites à la requête de Catherine de Clèves, duchesse de Guise. Elles ont été imprimées dans les *Archives curieuses sur l'histoire de France*, par Cimber et Danjou, t. XII.

1. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 61, nos 174-177. Voy. l'appendice LIII.

2. *Ibid.* — Le duc de Guise apprenait à Mendoza ce changement de ministère dans les termes suivants : « Despuys mes dernières « lettres que je vous ay escrit, il est survenu un changement du « conseil du roy, lequel a renvoyé en leurs maisons le chancelier « Belièvre, Brulart, Pinart, et mandé à Villeroy de ne point reve- « nir ; il met à leurs places ladvocat Montolon pour les sceaux, et « pour les secretayres d'estat, Revol et Nigeon, deux commis de « feu secretayre Sauve. » (Mucius à Mendoza, dépêche du 8 septembre 1588. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 61, no 93.)

« foule de personnes sur lesquelles il y aurait beau-
« coup plus à redire que sur quelques-uns des minis-
« tres disgraciés. D'ailleurs il faut s'en remettre au
« temps et aux événements pour avoir le véritable
« mot de tout cela. En attendant, ajoutait Mendoza,
« toutes les actions de ce prince se contredisent telle-
« ment, que les destitutions dont je viens de parler
« ne paraissent pas être le résultat d'un plan arrêté
« d'avance[1]. » Mendoza se trompait.

Le roi, alors résolu à gouverner par lui-même, choisit pour secrétaires d'État, des hommes jusqu'alors entièrement étrangers aux affaires publiques, sans antécédents politiques, et sans relations à la cour. En même temps que Henri III se préparait à repousser toute attaque des États contre sa personne et sa couronne, le duc de Guise se concertait avec le commandeur Moreo sur le plan de conduite le plus opportun et le plus convenable aux intérêts du roi d'Espagne, pendant la session des États. Le commandeur Moreo s'était rendu à Blois vers les derniers jours de septembre, après avoir vu à Paris l'ambassadeur Mendoza et le cardinal de Guise. « J'ai vu,
« disait le duc de Guise à Mendoza, le commandeur
« Moreo auquel j'ai fait voir l'état des affaires pour
« en rendre particulier compte à Sa Majesté catho-
« lique. Il partira demain par eau pour aller à Nantes
« où je le fais conduire par quelques soldats de ma
« garde, encore que je ne pense pas que d'ici il y

1. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 61, nos 174-177. Voy. appendice LIII.

« ait aucun péril. Ce chemin est beaucoup plus sûr « que celui de Bordeaux ni autre qu'il eût pu pren- « dre[1]. »

Les députés arrivaient de leurs provinces. Le comte de Soissons et le duc de Montpensier avaient rejoint le roi en compagnie de plusieurs gentilshommes. Il y avait déjà dans la ville de Blois de sinistres rumeurs. Philippe II en avait été informé et il en était fort inquiet. Ce prince et son ambassadeur à Paris, Mendoza, ne cessaient d'insister auprès du duc pour qu'il ne se laissât pas tromper par les apparences d'amitié du roi; on lui rappelait l'exemple de son père, afin de donner plus de force à ces avertissements, et de lui bien faire comprendre l'importance des intérêts attachés autour de sa personne[2]. Mais le duc, rempli d'une présomptueuse confiance dans ses forces et comptant sur l'audace comme sur le dévouement de son parti, rassurait Philippe II et son ambassa-

1. Mucius à Mendoza. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 61, n° 92. Voy. appendice XLVIII. Cette entrevue du commandeur Moreo avait été demandée par le duc de Guise à l'ambassadeur d'Espagne. « Je vous supplie, écrivait-il à Mendoza le 26 août « 1588, mander au commandeur Moreo qu'il prenne la peyne de « passer vers moy avant que d'aller plus outre, ayant à luy dire « chose de très-grande importance, que je ne veux confier qu'à « vous et à luy, estant l'un de mes plus grands desirs de vous pou- « voyr entretenir et suyvre vostre bon conseil et advis sur toutes « choses, come je feray tousjours avec tout l'honneur que je sçau- « rois porter à persone du monde, vous baisant les mains. » (Mucius à Mendoza. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 61, n° 97.)

2. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 61, n° 90. Appendice XLIX.

deur sur leurs craintes. « Si les princes du sang, « le marquis de Conti, le comte de Soissons et le duc « de Montpensier arrivent à Blois, disait-il à Men- « doza, bien assistés de noblesse, je les attends « avec la résolution de les bien recevoir, et l'espé- « rance de n'être point le plus foible[1]. D'ailleurs, « ajoutait-il, je suis averti qu'on veut attenter à ma « vie; mais grâce à Dieu je me suis assuré autour « de moi d'un si grand nombre de mes amis, « et j'ai si bien gagné par présents et argent une « partie de ceux dont on vouloit se servir pour cette « exécution, que si l'on commence j'achèverai plus « rudement que je n'ai fait à Paris[2]. »

Mais le duc ne pouvait pas s'éloigner de Blois. Ses partisans avaient tous été élus députés dans les provinces et leur dévouement allait servir ses desseins et ceux du roi d'Espagne dans les États. Avec leur concours il était à la veille d'imposer ses volontés au roi. Si au contraire il se retirait de Blois comme on semblait l'y inviter, le roi profiterait aussitôt de sa retraite pour dissoudre les États. Ce prince avait fort à cœur de le faire, afin de lui laisser toute la responsabilité de cette mesure. C'est pourquoi le duc se décida à rester avec la résolution de se conduire avec toute la circonspection possible, et d'éviter tout ce qui pourrait laisser soupçonner à ses ennemis

1. Mucius (Guise) à Mendoza. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 61, n° 93. Dépêche du 5 septembre 1588. Voy. l'appendice XLVI.

2. *Ibid.* Dépêche du 21 septembre 1588. Voy. l'appendice XLVII.

qu'il n'eût pas uniquement en vue dans ses actions l'extirpation de l'hérésie et la tranquillité du royaume[1]. Mais si le duc était vraiment disposé, comme il le disait à ses partisans secrets, à ne pas se laisser surprendre ni deviner dans sa conduite par le roi, le zèle des États comme les intrigues du dehors n'allaient pas tarder à le compromettre ouvertement et à le perdre.

L'ouverture des États fixée au 15 septembre, avait été ajournée au 16 octobre suivant. Dans cet intervalle les députés avaient procédé à la formation de leurs bureaux, et leur choix indiqua leur esprit. Ainsi le clergé choisit pour son président le cardinal de Guise, le frère du duc, et le plus furieux des ligueurs. La noblesse élut le comte de Brissac, le héros des barricades du 12 mai; le tiers état nomma Lachapelle-Marteau, prévôt des marchands de Paris et l'un des principaux organisateurs du comité des Seize[2]. Les États à peine constitués, le tiers état proclama hautement que la souveraineté leur appartenait et non au roi, que les ordonnances faites à leur requête devaient être déclarées immuables et n'avaient pas besoin d'être vérifiées en cour de Parlement[3]. Le tiers demanda en outre que pour tout autre édit les

1. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 206. Appendice LI.

2. De Thou, *Histoire universelle*, liv. XCII.

3. Dans la constitution de ce temps, les votes des États généraux n'étaient qu'un vœu; ils n'étaient transformés en lois que quand la royauté avait adopté et sanctionné leurs dispositions par ses édits.

cours souveraines eussent toute liberté de remontrances et ne fussent jamais forcées d'enregistrer; que les parlements ne pussent vérifier aucun édit sans qu'auparavant il eût été communiqué au procureur syndic des États dans les pays d'État, et que toutes les provinces du royaume pussent élire à cet effet des procureurs syndics; qu'il n'y eût plus de levées d'argent pour quelque cause et sous quelle forme que ce fût sans le consentement des États généraux; que les hérétiques fussent punis selon les ordonnances de François Ier et de Henri II, et que des mesures rigoureuses fussent prises contre les fauteurs d'hérésie; que le roi de Navarre fût déclaré incapable de succéder à la couronne et que tous ses biens fussent confisqués. Ensuite le tiers exigea, d'accord avec le clergé, que le roi réitérât le serment de l'édit d'union dans la séance royale d'ouverture. Ce serment répété par les trois ordres réunis devait confirmer cet édit et l'ériger en loi fondamentale du royaume[1].

Ces propositions dont la hardiesse envers le roi égalait la violence contre les huguenots, avaient pour but d'établir la prédominance des États sur le pouvoir royal. Il y avait eu déjà dans les États de 1576 une pareille tentative de souveraineté qui était demeurée sans résultat. C'était le tiers état qui en 1576

1. Recueil des cahiers généraux des trois ordres, t. III, p. 186. Journal d'Étienne Bernard, député du tiers état de Bourgogne. — *Essai sur l'histoire du tiers état*, par Augustin Thierry, t. I, chap. VI.

comme en 1588 avait pris l'initiative de cette prétention. D'accord avec cet ordre sur les articles concernant la répression des hérétiques et l'exclusion du roi de Navarre, le clergé et la noblesse ne voulaient pas aller aussi loin sur l'autorité souveraine des États. On décida qu'avant la rédaction des cahiers généraux des trois ordres, le roi serait supplié d'homologuer comme loi fondamentale de son royaume, ce qui serait fait, conclu et arrêté par les États. Quant au serment de l'édit d'union proposé par le clergé et le tiers, la noblesse n'y adhéra qu'à la condition qu'on ne dérogerait en aucun cas, sous le prétexte d'union, à ses droits, à ses franchises, à ses libertés et à ses immunités. Le roi mis en demeure de se prononcer sur ce serment, s'y refusa avec énergie, en prétendant que c'était mettre en doute sa loyauté et sa bonne foi.

Pendant que les États le menaçaient ainsi de le mettre en tutelle, un événement grave éclata tout à coup au dehors. Ce fut l'invasion du marquisat de Saluces par le duc de Savoie. Ce prince devenu le gendre de Philippe II, convoitait depuis longtemps le marquisat de Saluces alors entre les mains des huguenots du Dauphiné, commandés par le duc de Lesdiguières. Au moment de la réunion des États, le duc de Savoie supposait que les embarras intérieurs de Henri III le rendraient impuissant, que les États à peine constitués ne s'entendraient pas entre eux, et qu'ils ne pourraient agir. Ensuite il comptait sur la complicité du duc de Guise, malgré ses désaveux deux fois expri-

més[1], et il attendait surtout d'être aidé par le roi d'Espagne et par le pape. Ces espérances et ces illusions décidèrent le duc de Savoie à s'emparer dans les premiers jours d'octobre, de Carmagnola, principale place du marquisat de Saluces. Avec cette place qui se rendit ou se vendit, quatre cents pièces de canon, trophée de nos guerres de Piémont, de Toscane et de Corse, tombèrent entre les mains de ce prince. C'était le dernier débris des anciennes possessions de la France en Italie. En apprenant une invasion aussi inattendue, les États indignés voulaient déclarer immédiatement la guerre au duc de Savoie. Le duc de Guise, voyant dans cet événement un motif très-grave de désunion dans la majorité des États, et par suite, un motif de plus pour le roi de ne tenir aucun de ses engagements, exprimait à Mendoza son mécontentement sur cette agression dans les termes suivants (9 octobre

1. D'après les révélations de Péricart, secrétaire du duc, à Henri III, le duc de Savoie, au moment de l'insurrection du 12 mai, aurait proposé au duc de Guise son assistance à la condition qu'il lui assurerait le Dauphiné, la Provence et le marquisat de Saluces. Cette assistance aurait été refusée par le duc de Guise, qui aurait été informé quelques jours avant la réunion des États, des nouveaux projets du duc de Savoie sur le marquisat de Saluces. Le duc de Guise aurait reçu en même temps du pape Sixte-Quint une dépêche dans laquelle ce pontife l'engageait à faire accepter cette entreprise par Henri III. Le pape aurait déclaré à cette occasion que Saluces et plusieurs autres villes du Piémont seraient plus sûrement dans les mains d'un bon catholique que dans celles des huguenots. Le duc de Guise aurait refusé d'entrer dans les vues et les projets de Sixte-Quint en affirmant qu'il était trop bon Français pour permettre de pareilles entreprises. (Extrait des informations faites à Paris à l'occasion de la mort du duc et du cardinal de Guise. Déposition de Péricart.)

1588) : « Je crains que cet accident ne rompe mes « intentions et mes desseins, et que le roy mon « maistre ne prenne sur ce occasion de s'accorder « avec les hérétiques pour employer la guerre contre « M. le duc de Savoie et que cela n'allume un feu « qui ne seroit pas mal aisé à éteindre, lequel ap- « porteroit indubitablement une ruine à la chrétienté « et la perte de notre religion : ce que je vous prie « considérer et adviser s'il y auroit moyen de paci- « fier avec M. de Savoie, afin de suivre notre pour- « suite de deçà[1]. »

Henri III profita de l'indignation des États pour attaquer le duc de Guise en faisant répandre partout, que jamais le duc de Savoie n'aurait eu l'audace de s'emparer du marquisat de Saluces, s'il n'avait été en parfaite intelligence avec le prince lorrain, et complétement assuré de son concours dans cette circonstance. Le roi se servit aussi de cette émotion des États pour chercher, avec l'appui de l'ordre de la noblesse, à les entraîner à déclarer la guerre au duc de Savoie, et à suspendre toute entreprise contre les protestants, jusqu'au jour où on aurait vengé l'honneur de la France. Le sentiment national de l'assemblée était à la veille de l'emporter sur l'esprit de faction. Le duc en avertit Mendoza. « Nos desseins, lui écrivait-il « (13 octobre 1588), sont tellement traversés par ce « nouveau sujet, qu'il se trouve déjà un bon nombre

1. Mucius (Guise) à Mendoza. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 204. Voir l'appendice L.

« de nos députés qui se laissent entendre à une paix « générale avec les huguenots pour les unir à eux. « Cela se faisant, je n'en puis pas moins appréhen- « der que la totale désolation de notre sainte religion « et la ruine inévitable de la chrétienté. Avant que « les choses passent plus outre, s'il y avoit moyen de « les accommoder sous l'autorité et par l'interven- « tion du roy votre maistre, ce qui me semble être « le plus prompt asseuré remède que l'on y puisse « rechercher, tous les gens de bien lui en auroient « une infinie obligation, et je crois que ce seroit le « bien de son service et l'avancement de ses affaires « et de ses généreux desseins. Je sais que votre sage « avis y peut beaucoup envers Sa Majesté. J'estime « que nous pourrons rabiller ce qui est faict et re- « prendre nos premiers erremens pour parvenir aux « fins que nous prétendons par ces Estats. Montrez « en ce besoin votre prudence et saint zèle, vous « priant derechef de croire que cela importe du tout. « De ma part j'adoucirai les aigreurs attendant sur « cela la volonté et commandement du roy votre « maistre[1]. »

Dans ce moment les États étaient décidés à se retirer si le roi ne prenait l'engagement de jurer l'édit d'union et de l'ériger en loi fondamentale. Le duc en informait Mendoza en lui disant : « J'ay si bien « manié nos Estats, que je les ai fait résoudre de

1. Mucius (Guisè) à Mendoza. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 204. Appendice LII.

« requérir la confirmation de l'édit d'union, qu'il « fût juré par le roi et les députés et reçu pour loi « fondamentale de l'État. Le roi a refusé de le faire « avec paroles assez aigres aux députés qui lui en « ont fait la remontrance et de là on a jugé qu'il tend « à une paix avec les hérétiques, ce qui apporteroit « une grande confusion et établissement des hérésies « s'il n'y estoit bientôt pourvu. Les Estats persistent « en leur résolution et plutost rompre que d'en ra- « battre.

« Finalement le Roy a esté tant pressé par les Es- « tats, lesquels autrement estoient prêts à se séparer, « qu'il a promis de faire jurer l'édict avant que d'en- « trer en propos d'aucune chose[1]. »

La vérification générale des pouvoirs terminée et la majeure partie des députés arrivés à Blois, de belles solennités religieuses eurent lieu dans l'église de Saint-Sauveur, où la cour communia en grande pompe, et dans l'église des Jacobins, où tous les députés reçurent la communion des mains du cardinal de Bourbon. Une procession solennelle du saint sacrement où assistaient le roi, les princes et les trois ordres, ajouta à l'éclat des sentiments religieux, sous l'invocation desquels le roi avait voulu placer la nouvelle assemblée. Enfin le 16 octobre, à deux heures de l'après-midi, la séance d'ouverture eut lieu dans la grande salle du château. Cent trente-quatre mem-

1. Mucius (Guise) à Mendoza. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 204 (13 octobre). Appendice LII.

bres du clergé, cent quatre-vingts membres de la noblesse et cent quatre-vingt-onze députés du tiers état s'étaient rendus à cette séance. Les robes longues et les bonnets carrés de ces derniers, portant sur leurs manteaux la double croix blanche de la Ligue, contrastaient avec la cape de velours, le chapeau à plumes et le riche costume des députés de la noblesse et des seigneurs de la cour.

Le roi se rendit aux États avec la reine mère, la reine sa femme, le cardinal de Vendôme, le comte de Soissons, le duc de Montpensier, et avec tous les gentilshommes de sa maison. Le duc de Guise, habillé d'un habit de satin blanc, avec une cape de velours noir, en broderie d'argent et de perles, retroussé d'un côté à *la bizarre,* son grand collier de l'ordre pardessus, et tenant en main le bâton de grand maître, occupait un pliant sur l'estrade au-dessous et en avant du roi. « Il perçoit de ses yeux toute l'épaisseur « de l'assemblée pour reconnoître et distinguer ses « serviteurs, et d'un seul élancement de sa vue les « fortifier en l'espérance de l'avancement de ses des« seins, de sa fortune et de sa grandeur, et leur dire « sans parler : je vous vois[1]. »

Henri III ouvrit la session par un discours qu'il commença en faisant l'éloge de sa mère. Il promettait de combattre les hérétiques au péril de sa vie, comme il l'avait déjà fait autrefois sur les champs de bataille, et s'engageait à des réformes radicales

1. Pierre Mathieu, *Histoire de France*, t. I, liv. VIII.

dans les finances comme dans la nomination aux charges. Il pressait en même temps les États de s'unir avec lui pour faire cesser tout désordre, en leur affirmant qu'il jurerait sur les Évangiles les décisions qui seraient prises par eux, d'accord avec les intérêts de la monarchie. « Je suis, leur dit-il, votre roi, et « suis le seul qui le puis véritablement et légitime- « ment dire. C'est pourquoi je ne veux être dans cette « monarchie que ce que j'y suis. La monarchie est « la meilleure forme de gouvernement. Le monarque « hérite de ses ancêtres non-seulement la dignité su- « prême, mais aussi le désir de la consacrer à la gloire « de Dieu et au salut de tous. Cette tenue d'États, « ajouta-t-il, est un remède pour guérir, avec les bons « conseils des sujets et la sainte résolution du prince, « les maladies que le long espace de temps et la négli- « gente observation des ordonnances du royaume y ont « laissé prendre pied[1]. » Exprimant ensuite la crainte de voir ses sujets tomber, après sa mort, sous la domination d'un prince hérétique, il leur parla de l'édit d'union et du serment de cet édit. « Je suis d'avis, « pour le rendre plus stable, que nous en fassions « une des lois fondamentales du royaume, et qu'à ce « prochain jour de mercredi, en ce même lieu et en « cette même et notable assemblée de tous mes États, « nous le jurions tous à ce que jamais nul n'en puisse « prendre cause d'ignorance[2]. » Puis, faisant al-

1. Pierre Mathieu, *Histoire de France*, t. I, liv. VIII. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XCII.
2. *Ibid.*

lusion aux mouvements et aux intrigues des principaux chefs de la Ligue : « Aucuns grands de mon « royaume ont fait telles ligues et associations, mais « témoignant ma bonté accoutumée, je veux bien « mettre sous le pied, pour ce regard, tout le « passé, déclarant dès à présent et pour l'avenir « atteints et convaincus de crime de lèse-majesté « ceux de mes sujets qui ne s'en départiroient pas ou « qui y tremperoient sans mon aveu. C'est en quoi « je m'assure que vous ferez reluire votre fidélité[1]. »

M. de Montholon, garde des sceaux, parla après le roi pour retracer dans une interminable amplification l'origine et les avantages des assemblées publiques, depuis Salomon jusqu'à Louis XII. Après M. de Montholon, l'archevêque de Bourges, le baron de Senecey et Lachapelle-Marteau prirent la parole, le premier au nom du clergé, le second pour la chambre de la noblesse et le troisième au nom du tiers état. Ces trois orateurs adressèrent au roi les compliments officiels d'usage en pareille circonstance[2].

Les allusions de Henri III sur les intrigues et les menées de la Ligue avaient mécontenté les ligueurs et leurs chefs. Aussi, à peine la séance levée, les Guises se rendirent chez la reine mère pour se plaindre : ils ne purent rien obtenir de cette princesse. Néanmoins, ayant appris que le roi avait envoyé son discours à son imprimeur, afin de le distribuer dans tout son

1. Pierre Mathieu, *Histoire de France*, t. I, liv. VIII. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XCII.
2. *Ibid.*

royaume, ils consultèrent le cardinal de Bourbon que la fièvre retenait dans son lit et avait empêché d'assister à la séance. Après avoir reçu l'avis de ce prince, ils se transportèrent avec l'archevêque de Lyon chez le roi. Ils lui demandèrent de retrancher les passages de son discours qui leur avaient paru les plus offensants pour les défenseurs de la sainte Ligue[1]. Henri III refusa avec beaucoup d'énergie. La reine mère, qui n'avait pas voulu d'abord s'associer au mécontentement des Guises, intervint, supplia, et le roi céda. Il donna l'ordre de déchirer tout ce qui avait été imprimé et de supprimer dans le discours ces mots : « Aucuns grands de mon royaume ont fait telles « ligues, » et quelques autres encore[2]. C'était un premier échec qui allait être suivi de bien d'autres.

Le duc de Guise avait contraint le roi à promettre la confirmation de l'édit d'union; il le força à tenir sa promesse.

Ce fut le 18 octobre, devant toute l'assemblée de nouveau réunie dans la grande salle du château, que le roi jura d'observer son édit d'union, déclaré loi fondamentale du royaume. Il reçut ensuite le serment du clergé, de la noblesse et du tiers état. Ces trois ordres assistèrent avec le roi, à l'issue de cette séance, à un *Te Deum* chanté dans l'église Saint-Sauveur en l'honneur de ce serment. « Enfin, écrivait le duc de « Guise à Mendoza (24 octobre 1588), nous avons en

1. Pierre Mathieu, *Histoire de France*, t. I, liv. VIII. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XCII.
2. *Ibid.*

« pleine assemblée d'Estats fait jurer solennellement « notre édit d'union et déclarer loi fondamentale de « ce royaume, après avoir surmonté toutes les diffi- « cultés et tous les empêchements que le roi a voulu « apporter. Je me suis trouvé quatre ou cinq fois aux « termes de rompre.... Je m'assure que vous jugerez « avec nous cet effet aussi avantageux pour le service « de Dieu et contraire au prince de Béarn que nous « eussions pu poursuivre[1]. » Le roi aurait voulu faire jurer par les trois ordres, avec l'édit d'union, l'observation de toutes les autres lois fondamentales du royaume concernant « l'autorité, fidélité, obéissance dues à sa personne. » Mais l'insertion de cette clause dans le serment fut écartée par le clergé, la noblesse et le tiers état[2].

Aussitôt après la séance royale et la prestation solennelle du serment de l'édit d'union, les États discutèrent la rédaction de leurs cahiers généraux. Le tiers souleva de nouveau la question de savoir si on procéderait par supplication ou par résolution. La solution de cette question de souveraineté n'intéressait pas la noblesse et le clergé au même degré que le tiers. Aussi ces deux ordres insistèrent, comme ils l'avaient déjà fait, pour ajourner cette solution. D'autre part, le tiers, sollicité par une requête du cahier de Paris, avait demandé que le comte de Soissons fût déclaré incapable de succéder à la couronne de

1. Mucius (Guise) à Mendoza. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 204 (24 octobre). Appendice LIV.
2. Procès-verbal du tiers état, p. 131-139.

France. La majorité de l'assemblée, qui ne voulait pas être plus sévère pour le comte de Soissons que ne l'avait été le pape lui-même, rejeta cette demande.

Mais les trois ordres furent unanimes, comme ils l'avaient été au commencement de la session, pour inviter le roi à déclarer « Henri de Bourbon, roi de « Navarre, hérétique et notoirement relaps, criminel « de lèse-majesté divine et humaine au premier chef, « inhabile et incapable de succéder à la couronne de « France, privé de tous droits et prérogatives de « prince et de pair, tant lui que ses hoirs procréés « et à procréer[1]. » C'était l'expression des passions ardentes de la Ligue qui aurait voulu entreprendre, sous le commandement du duc de Guise, la guerre contre les protestants et le roi de Navarre. D'un autre côté, la noblesse, de plus en plus indignée de l'attentat du duc de Savoie, poussait Henri III à reprendre le marquisat de Saluces, et sollicitait le clergé et le tiers à s'unir avec elle dans cette intention.

A cette époque, Mendoza conseillait au roi d'Espagne de préparer une autre expédition contre l'Angleterre[2], et ce prince était lui-même disposé à équiper dans ce but une nouvelle flotte[3]. Il ne lui convenait pas alors de se prononcer ouvertement

1. Cahier général du tiers état, art. 2, 3 et 4.

2. Dépêche de Mendoza à Philippe II, du 2 novembre 1588. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, nos 47 et 48. — Mignet, *Marie Stuart*, chap. XII.

3. *Ibid.*

pour le duc de Savoie, quoiqu'il y ait tout lieu de supposer que Philippe II n'avait pas d'abord désapprouvé les projets de son gendre. Mais en présence de l'agitation des États, qui aurait pu devenir un obstacle à son nouveau dessein sur l'Angleterre, ce prince affirmait à l'envoyé de France à Madrid, M. de Longlé, et assurait le duc de Guise par Mendoza, que cette invasion de Saluces s'était imprudemment accomplie et que l'Espagne ne viendrait pas en aide au duc de Savoie[1].

Avant de déclarer la guerre à ce prince, Henri III lui envoya Jean d'Angennes de Poigny, pour le sommer de rendre les places dont il s'était emparé et de les remettre entre les mains du duc de Nemours[2]. Mais le duc de Savoie, comptant toujours sur l'assistance de son beau-père, le roi d'Espagne, sur celle du pape, des Vénitiens et des principaux personnages d'Italie[3], refusa de les rendre. Pendant que Henri III revendiquait le marquisat de Saluces, Henri de Guise cherchait à empêcher la guerre au dehors et à précipiter la guerre au dedans. Ménageant les susceptibilités patriotiques qu'avait soulevées dans les États l'entreprise du duc de Savoie et ne voulant pas les combattre ouvertement, il faisait en-

1. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 201. Voy. l'appendice LVI.

2. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, introduction, p. 76, 77. — Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 66. Voy. l'appendice LX.

3. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 66. Voy. l'appendice LX.

tendre sous main à ses partisans, d'éviter ce qu'il y avait d'impopulaire dans leur opposition à une guerre ouverte contre la Savoie. Tout en les engageant à paraître entrer dans les vues de la noblesse et à accorder au roi les ressources indispensables à cette guerre, il leur donnait l'assurance que cette entreprise ne s'accomplirait jamais et qu'il saurait bien préserver l'Italie d'une attaque de la France et faire servir les forces catholiques contre le roi de Navarre.

Mais le patriotisme des États résista aux démarches du duc, qui en était désespéré. « Je ne puis vous faire « trop de redites du regret que j'ai du remuement « de Saluces, écrivait-il à Mendoza, lequel nous em- « barrasse si étrangement qu'il nous fait presque « perdre le fond et la suite de nos desseins, en alié- « nant les volontés d'une partie de nos catholiques « pour les faire penser ailleurs qu'à la poursuite de « la guerre contre les hérétiques[1]. » « Il s'en est fallu « de très-peu, ajoutait-il, que la résolution d'aller « directement contre M. de Savoie et de conserver « l'honneur de la France ne fust arresté d'une com- « mune voix[2]. » Mendoza ne se dissimulait pas les difficultés qu'une guerre entre la France et la Savoie susciterait à son maître. Aussi s'empressa-t-il d'aider le duc de Guise de toute son influence et de tout son

1. Mucius (Guise) à Mendoza (26 octobre 1588). Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 204. Voy. l'appendice LV.

2. Mucius à Mendoza, archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 81. Voy. l'appendice LVIII.

crédit pour détourner les États d'une pareille entreprise.

Comme il le raconta lui-même au roi d'Espagne, il avait commencé par gagner Lachapelle-Marteau, prévôt des marchands de Paris et président du tiers état. D'après ses conseils, celui-ci avait fait valoir auprès des députés de son ordre toutes les raisons qui s'opposaient actuellement à une prise d'armes. Il leur avait insinué que le roi d'Espagne étant le beau-père du duc de Savoie, ne manquerait certainement pas de venir à son secours, et qu'une guerre avec l'Espagne ne pouvait être que très-désavantageuse à la cause catholique et à la prospérité de la France[1]. Ces insinuations réussirent. Le tiers état ramené, entraîna l'ordre du clergé. Quant aux députés de la noblesse, ils furent plus difficiles à convaincre. Pour agir utilement, Mendoza se borna à gagner du temps avec eux et à les empêcher de prendre immédiatement une résolution, parce que, comme il le disait au roi d'Espagne : « Rien d'ailleurs ne saurait être « plus préjudiciable aux intérêts de Votre Majesté que « l'obligation où le roi de France pourrait la mettre « de se déclarer en faveur du duc de Savoie. Il résul- « terait de là mille inconvénients, soit pour le bien « général, soit pour le bien particulier des États de « Votre Majesté[2]. »

Les réformés tenaient alors à la Rochelle une as-

1. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 80. Appendice LIX.
2. *Ibid.*

semblée générale, sous la présidence du roi de Navarre. A la suite de cette réunion, ce prince avait réclamé de nouveau, au nom de ses coréligionnaires, la liberté de conscience, un concile national, la restitution des biens confisqués, et protesté contre tout ce qui serait fait dans les états de contraire et d'hostile aux légitimes prétentions des réformés[1]. Ces réclamations excitèrent des transports de colère dans les rangs du tiers état et du clergé, qui s'empressèrent de demander « une guerre éternelle et sans répit contre les hérétiques. » Ils députèrent au roi, pour que ce prince approuvât et sanctionnât leur vote d'exclusion contre le roi de Navarre. Sur la réponse de Henri III qu'il était convenable, avant de condamner ce prince, de le sommer une dernière fois de se réunir à l'Église catholique, les états déclarèrent que cette sommation était parfaitement inutile, et que le roi devait exécuter leur sentence[2].

De son côté, le tiers exigeait impérieusement la réduction des tailles au pied de l'an 1576 ; il repoussait ainsi comme illégales toutes les augmentations d'impôts et toutes les créations de charges qui avaient eu lieu depuis cette époque. C'était un retranchement tout d'un coup de deux millions six cent soixante-dix mille écus sur les anciens et nouveaux impôts. Le roi ne pouvait pas accepter une pa-

1. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, introduction, p. 70.
2. De Thou, *Histoire universelle*, liv. XCII. — Étienne Pasquier, liv. XIII, lettre III. — De la Saussaye, *Histoire du château de Blois*, chap. VI.

reille réduction dans les circonstances actuelles. Les députés des trois ordres, mécontents des refus de ce prince, se transportèrent au château pour insister sur cette diminution. Henri III, mis en demeure de se prononcer, se borna à répondre qu'il ferait à cette requête « tel droit que chacun seroit content. » Aussitôt une voix s'écria parmi les députés : « Toutes ces belles paroles ne sont que vent[1]. » Au même instant le prévôt des marchands signifia au roi « qu'il eût à s'expliquer catégoriquement sur la réduction demandée, parce qu'autrement les députés étoient tous résolus de reprendre le chemin de leurs maisons[2]. » Le roi, sans s'émouvoir de cette menaçante sommation, renvoya les députés en leur disant : « qu'ils étoient trop bons François pour s'en retourner sans avoir accompli leur mission. » Néanmoins, trois jours après cette visite, le roi les rappela et leur accorda la diminution d'impôts qu'ils avaient demandée. Mais il leur fit promettre de lui fournir les moyens nécessaires pour entreprendre la guerre qu'ils lui avaient imposée contre les hérétiques et pour entretenir sa maison[3].

Les députés se retirèrent aux cris de : *Vive le roi!* Cette nouvelle victoire de la ligue fut célébrée dans toute la ville par les sonneries des cloches et des feux de joie. D'après Etienne Pasquier, qui assistait aux

1. Étienne Pasquier, liv. XIII, lettre III. C'est une lettre adressée au premier président du parlement de Paris, Achille de Harlay. Dans cette lettre, Pasquier raconte ce qui se passa aux états de Blois.
2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*

états, « lorsqu'il fallut remplir les promesses d'argent « faites au roi, jamais gens ne furent plus empêchés « et ont reconnu qu'ils vouloient se mêler d'un métier « auquel ils ne firent jamais leur apprentissage. Non « que leur requête ne soit de quelque mérite, mais « demandant la continuation d'une guerre à jamais « et retranchement des tailles, tel que dessus, ce sont « choses incompatibles[1]. » Aussi, dans leur embarras, les uns proposèrent de pourvoir aux dépenses de la guerre par l'aliénation perpétuelle du domaine royal au denier trente, c'est-à-dire en calculant la valeur du capital sur celle du revenu, d'après l'intérêt spécifié d'à peu près trois un tiers pour cent. Quelques-uns auraient voulu remplir les caisses de l'État « en « faisant rendre gorge aux trésoriers de la cour. » Ceux-là demandaient « la recherche des abus commis « non-seulement par tous les financiers, mais par tous « les seigneurs engraissés près du roi du sang du « peuple[2]. » Une commission de vingt-quatre membres, dont les trois quarts seraient nommés par les états et un quart seulement par le roi, jugerait les dilapidateurs. Les plus fanatiques de l'assemblée prétendaient que les frais de la guerre devaient être soldés en confisquant les biens des protestants et en les employant à cet usage[3].

En attendant toutes ces belles réformes financières, Henri III se plaignait à qui voulait l'entendre de sa

1. Étienne Pasquier, liv. XIII, lettre III. — 2. *Ibid.*
3. Journal d'Étienne Bernard.

pauvreté et de sa misère. Mais il avait beau dire aux uns et aux autres : « Je n'ai pas un sol, et c'est une « honte que dans mon conseil l'on tire la langue d'un « pied de voir mes nécessaires. Je ne suis pas dépen- « sier en habits, et j'en porte un toujours trois mois. « Je veux régler ma maison et la réduire au petit « pied. S'il y a trop de deux chapons, je n'en veux « qu'un. J'ai trop de regret d'avoir vécu de la façon « du passé. Je considère la guerre contre les héré- « tiques comme légitime, et je veux y hasarder ma « personne[1]. » Ces doléances accueillies par des quolibets injurieux, des allusions mordantes et des épithètes calomnieuses, n'émouvaient pas les états, qui refusaient de pourvoir à l'entretien de la maison du roi et aux gages de ses officiers. Ils n'accordèrent même pas à ce prince les subsides nécessaires pour entretenir la guerre qu'ils avaient eux-mêmes provoquée contre les réformés[2]. Et cependant ils n'ignoraient pas que le roi avait mis sur pied, contre le roi de Navarre, deux armées, dont l'une était commandée par le duc de Mayenne dans le Dauphiné, et dont l'autre était commandée par le duc de Nevers dans le Poitou.

Chaque jour l'autorité royale était affaiblie et déconsidérée par les états. Après avoir délibéré pour attribuer aux seuls édits faits avec leur concours le titre de lois fondamentales, ils avaient résolu l'ex-

1. Journal d'Étienne Bernard.
2. Étienne Pasquier, liv. XIII, lettre III.

clusion du roi de Navarre du trône de France et décidé ainsi la succession à la couronne. Ils avaient laissé impunie la prise du marquisat de Saluces; déclaré que le roi ne pouvait ni faire la guerre ni faire la paix sans leur concours; réduit le budget de l'État malgré les protestations du roi; contesté au prince le droit de lever des impôts sans leur assentiment et refusé à leur roi les sommes indispensables à l'entretien de sa maison et aux convenances de son rang, en prétextant que les souffrances du peuple et ses misères étaient au-dessus des besoins de la royauté. De plus, méconnaissant l'autorité souveraine dans toutes ses prérogatives, ils auraient voulu régler eux-mêmes les finances de l'État, se constituer cour de justice pour punir les violences et les extorsions des receveurs généraux, délibérer sur les offices de judicature et de finances et procéder à leur suppression et à leur vente. C'était le renversement de l'ancien ordre monarchique et l'établissement d'un nouveau pouvoir supérieur à la royauté, celui de la représentation nationale. En présence de cette attitude hostile des états, le roi se débattant entre la crainte et la colère, cédait chaque jour aux impérieuses volontés de l'assemblée. Henri III ne pouvait plus douter, comme d'ailleurs le duc l'avait insinué à Mendoza, que le chef de la ligue n'achevât aux états de Blois ce qu'il avait commencé aux barricades de Paris [1].

1. Mucius à Mendoza. Archives de l'empire, fonds espagnol, B. 61, nº 93. Dépêche du 21 septembre 1588. V. l'appendice XLVII.

Effectivement, maître dans les états comme dans les conseils du roi, où personne n'osait le contredire, ce grand chef de parti sûr du dévouement général des ligueurs, osait tout. Après avoir forcé le roi à quitter Paris devant une insurrection, il l'avait contraint à se dépouiller de son autorité personnelle par l'édit d'union qu'il lui avait fait jurer comme l'une des lois fondamentales du royaume. Il s'était servi des états dont il avait provoqué la réunion, pour exclure le roi du gouvernement, et il était à la veille de se faire décerner par cette assemblée l'épée de connétable. Dans ce temps, sa puissance était telle que le duc d'Épernon et son frère La Valette, comblés des faveurs de Henri III, recherchaient son amitié et lui offraient en échange les gouvernements de Metz et de Boulogne[1].

De tous les côtés on avertissait le roi des desseins du duc de Guise. Ainsi d'une part, le duc d'Épernon lui mandait exactement tout ce qu'il apprenait des menées de la ligue[2]. D'autre part, le maréchal d'Aumont lui avait rendu compte d'un entretien où le duc de Guise avait essayé de le corrompre et de l'entraîner dans ses projets[3]. Le duc de Mayenne lui-même, soit par jalousie, soit parce qu'il ne s'associait pas à l'ambition de son frère, avait fait dire au roi par le colonel Alphonse Ornano que le duc avait

1. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'empire, fonds espagnol, B. 60, n° 202. V. l'appendice LVII.
2. *Mémoires et journal de Pierre l'Estoile*, p. 266, éd. Champollion.
3 De Thou. *Histoire universelle*, liv. XCIII.

résolu de se porter aux dernières extrémités contre sa personne[1]. La duchesse d'Aumale révélait de la part de son mari que, dans un conseil tenu à Paris, on avait résolu de ramener le roi de gré ou de force dans cette ville[2]. Enfin ce prince avait appris que la duchesse de Montpensier affectait de montrer partout « de petits ciseaux d'or destinés, disait-elle, à faire la tonsure de moine à frère Henri de Valois[3]. » D'ailleurs, autour de lui, on l'excitait sans cesse contre le duc. Tantôt on lui répétait le mot d'un pape sur le dernier Hohenstaufen et le premier Anjou à Naples : « La mort de l'un était la vie de l'autre, la vie de l'un était la mort de l'autre. » Tantôt on lui citait le proverbe italien : « Morte la bête, mort le venin. » Puis on lui rappelait que le pape lui-même l'avait exhorté à punir ceux qui l'offensaient[4]. Il était aussi poussé par le souvenir d'un songe où il s'était vu attaqué par les animaux féroces de sa ménagerie, surtout par le lion qui avait manqué de le dévorer et dans lequel il croyait voir le duc de Guise[5]. Ensuite, des scènes de violence se passaient dans les avenues et les galeries du château entre les serviteurs du roi et ceux du duc. Ils s'attaquaient presque tous les jours par des mots grossiers et des menaces. Un jour même les pages du duc et

1. *Mémoires et journal de Pierre l'Estoile*, p. 266, éd. Champollion.
2. *Ibid*, p. 267. — 3. De Thou. *Histoire universelle*, liv. XCIII.
4. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, introduction, p. 81. — Ranke, *Histoire de France*, t. II, liv. V, p. 95, trad. Porchat.
5. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, introduction, p. 81.

les pages du roi se rencontrant sur les degrés du grand escalier, mirent l'épée à la main et se chargèrent mutuellement. Il y eut des morts et des blessés.

Le bruit de cette bataille où les Guisards furent vainqueurs, retentit jusque dans la ville. Au premier bruit du tumulte, les ligueurs des états étaient arrivés l'épée nue avec le cardinal de Guise, accompagné de ses gens. Le duc de Longueville et le maréchal d'Aumont étaient aussi accourus pour sauver le roi qui, tremblant pour sa personne, était sorti de son cabinet la cuirasse sur le dos[1]. Le duc de Guise, dans ce moment chez la reine mère, causait avec elle lorsqu'on se battait dans l'antichambre du roi. « Ce n'est rien, » dit-il froidement à la reine mère, inquiète de tout ce bruit, et il ne bougea pas[2]. Telle était la situation des esprits lorsque la reine mère, qui avait suivi son fils à Blois, lui déclara qu'il fallait se dépêcher et qu'il avait trop attendu[3]. C'est alors que le roi, ainsi averti de toutes parts des projets du duc sur sa personne et sur son autorité, n'hésita plus à le frapper.

On était arrivé au 18 décembre. Ce jour-là il y avait fête au château dans l'appartement de la reine mère. C'était à l'occasion du mariage de la princesse Christine de Lorraine, petite-fille de Catherine de Médicis,

1. De Thou, *Histoire universelle*, liv. XCIII. — Davila, *Histoire des guerres civiles en France*, t. II, liv. IX. — *Histoire manuscrite de la maison de Guise*, par Oudin, liv. III, chap. XLII.

2. *Ibid.*

3. *Mémoires et journal de l'Estoile*. Relation de Miron, éd. Champollion.

avec le grand-duc de Toscane. Henri III assistait avec ses courtisans au bal de la cour. Profitant d'un moment où tous les esprits étaient au plaisir, il appela dans son cabinet le maréchal d'Aumont et deux conseillers d'État, MM. de Rambouillet et de Beauvais-Nangis. Là, il leur raconta ses périls, ses dangers, ses humiliations et les bravades journalières du duc de Guise. « Il faut que lui ou moi nous mourrions, leur dit-il, je vous demande votre avis. » Le maréchal d'Aumont, de Rambouillet, de Beauvais-Nangis conseillèrent d'arrêter le duc et de lui faire son procès. « Mais où trouverez-vous, leur dit ce prince, des témoins, des gardes, des juges? » Aux yeux du roi, le duc était trop puissant pour lui appliquer les formes judiciaires. N'ayant pu s'entendre, comme il le désirait, avec ces trois conseillers, le roi manda le frère de Rambouillet, M. de Maintenon, député de la noblesse du pays chartrain, et le colonel Alphonse d'Ornano. Henri III leur exposa de nouveau ses griefs contre le duc de Guise, en leur demandant un prompt remède. Après s'être consultés, les uns et les autres proposèrent d'un avis unanime le meurtre du duc et l'arrestation du cardinal de Bourbon, du cardinal de Guise et du prince de Joinville, fils du duc[1].

Pendant que le roi se préparait à le tuer, le duc de Guise recevait de France et de l'étranger des avis secrets. On l'avertissait des résolutions meurtrières

1. De Thou, *Histoire universelle*, liv. XCIII. — Davila, *Histoire des guerres civiles en France*, t. II, liv. IX. — *Journal et mémoires de Pierre l'Estoile*, éd. Champollion.

du roi. Deux de ses meilleurs amis, Bassompierre et Maineville, l'avaient plusieurs fois supplié de s'échapper au plus tôt de la ville de Blois. Pour l'y engager, ils lui disaient que le roi avait augmenté de deux compagnies ses gardes du corps et les gardes des portes, qu'il semblait y avoir un échange continuel de secrets dans les appartements royaux, et que bien certainement ce prince tramait quelque chose contre lui[1]. Le duc, n'écoutant ni les uns ni les autres, traitait les avertissements des uns comme les pressentiments des autres de chimères, et déclarait à tous que le roi était incapable d'un guet-apens. Il était cependant convaincu du contraire, parce qu'il n'ignorait pas, comme il l'avait rapporté à Mendoza, les visites journalières du roi à une petite maison située dans le parc du château, les conférences qui s'y tenaient, et il ne se dissimulait pas que ces conciliabules secrets avaient pour but d'organiser une attaque contre sa personne[2]. Mais il se confiait dans la supériorité de ses forces, comptant pour le soutenir et pour le défendre sur la majorité des habitants de Blois[3] et sur les villes d'Orléans et de Chartres, entièrement dévouées au parti de la ligue et qu'il supposait disposées à marcher à son secours[4].

1. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'empire, fonds espagnol, B. 60, n° 60-59. Appendice LXIII.

2. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'empire, fonds espagnol, B. 60, n° 9. Appendice LXII.

3. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'empire, fonds espagnol, B. 61, n° 90. Appendice XLIX.

4. *Ibid.*

On approchait des fêtes de Noël : chacun commençait ses dévotions. Pour mieux endormir la sécurité de son ennemi, le roi affectait de se retirer souvent dans la solitude pour prier, de s'entourer de religieux de tous les ordres, et il communiait avec le duc de Guise des mains du légat du pape[1]. Cependant le roi hésitait encore à frapper le duc, qu'il tâcha une fois de plus de ramener. C'était le 21 décembre, jour de la Saint-Thomas, le duc avait accompagné le roi à la messe dans la chapelle du château; il avait lu pendant tout l'office. A la sortie, le roi lui dit en souriant : « Vous avez été bien dévotieux. — Je lisais, lui ré- « pondit le duc, un pamphlet huguenot. Je vous sup- « plie, Sire, de le lire et vous en jugerez. » Le roi lui dit : « L'avez-vous tout lu? — Oui, Sire. — Puis- « que c'est un huguenot qui l'a fait, je ne le veux « point voir[2]. » En causant avec le roi, le duc suivit ce prince dans sa chambre et de là au jardin, où ils s'entretinrent tous les deux sur divers sujets. Henri III parla au duc de deux prétentions que ses amis avaient soulevées dans les États : la première, que les résolutions de l'assemblée ne seraient plus soumises à l'approbation du conseil royal, et qu'elles seraient promulguées comme l'assemblée les aurait rendues; la seconde, de déclarer la guerre au roi de Navarre sans une nouvelle sommation de rentrer dans le sein de l'Église catholique.

Le duc défendit ces deux prétentions et les soutint

1. *Mémoires et journal de Pierre l'Estoile*, éd. Champollion.
2. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, introduction.

comme le droit de l'assemblée. Puis, de propos en propos, il se plaignit, comme il l'avait fait à Soissons, des défiances et des calomnies dont il était l'objet et des artificieuses menées de ses ennemis. « Puisque, ajouta-t-il, je n'ai pas été assez heureux « pour avoir les bonnes grâces de Votre Majesté, « je la prie de recevoir la démission de mes charges « et de me permettre de me retirer dans mon gou- « vernement. » Le roi, surpris, lui dit en se contenant : « Je suis résolu à poursuivre avec vous la « guerre contre les hérétiques; j'ai la plus grande « confiance dans votre personne, et je suis bien loin de « vouloir m'en éloigner; il ne tient d'ailleurs qu'à vous « d'éviter ces défiances et si vous voulez que j'ajoute « foi à tout ce que vous me promettez, il faut vous com- « porter autrement que vous avez fait. » Il était midi lorsque le roi et le duc rentrèrent au château. Avant de se séparer de Henri III, le duc déclara de nouveau à ce prince sa ferme résolution de se démettre de la charge de lieutenant général de ses armées. Seulement il priait le roi de remettre la survivance de son gouvernement et sa charge de grand-maître à son fils. « Non, dit le roi, je ne le veux pas. La nuit vous portera conseil. » Et ils se quittèrent, le roi pour se préparer à frapper son ennemi, et le duc pour tenter de s'élever, avec l'appui des états, à une plus haute dignité que celle qu'il résignait entre les mains du roi : c'était le motif secret de sa démission [1].

1. *Mémoires et journal de Pierre l'Estoile.* Relation de la mort

Le roi sortit de cet entretien furieux et désespéré. Appelant aussitôt M. de Crillon, il lui proposa d'être l'exécuteur de sa vengeance. A cette proposition, Crillon répondit : « Je fais profession de soldat et non « point de bourreau. S'il plaît à Votre Majesté que je « fasse un appel au duc de Guise, que je me coupe « la gorge avec lui, me voici tout prêt[1]. » Le roi comprit et n'insista pas. Henri III avait alors pour sa sûreté particulière auprès de sa personne quarante-cinq gardes du corps, hommes résolus et entièrement dévoués; ils étaient commandés par M. de Loignac, que le roi fit appeler pour lui proposer ce que M. de Crillon avait refusé. M. de Loignac accepta en disant : « Sire, comptez sur moi et mes gentilshommes, nos « cœurs et nos épées sont à vous. » Le roi manda aussi le capitaine des gardes écossais, M. de Larchant. C'était un ancien capitaine des gardes de Henri III lorsqu'il était duc d'Anjou. Il n'avait rien à refuser à ce prince, et comme M. de Loignac, il accepta de le servir. Le roi s'était déjà assuré du maréchal d'Aumont, de M. de Rambouillet, de Beauvais-Nangis et du colonel Alphonse d'Ornano; il ne lui restait plus qu'à organiser ses moyens d'exécution.

du duc et du cardinal de Guise, par Miron, médecin de Henri III. Ed. Champollion. — Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, introduction. — Extrait des informations faites à Paris à l'occasion de la mort du duc et du cardinal de Guise, en 1589 et 1593. Déposition de Péricart au roi.

1. Davila, *Histoire des guerres civiles en France.*

CHAPITRE VIII.

Disposition des appartements dans l'intérieur du château de Blois. — Projet du Roi de se rendre en pèlerinage à Notre-Dame de Cléry. — Convocation du Conseil. — Nuit qui précède l'assassinat du duc. — Avertissements et conseils qui lui sont donnés à cette occasion. — Réponse du duc, sa présomption dans ses forces, sa confiance dans sa fortune. — Réunion du conseil. — Le duc de Guise se fait attendre. — Nouveaux avertissements qu'il reçoit en se rendant à la salle du conseil. — Ses défaillances. — Son secrétaire Péricart prévient la duchesse de Nemours et le jeune prince de Joinville du danger qui menace la vie du duc. — Péricart ordonne aux valets de chambre du duc de brûler ses papiers. — Attitude du Roi en attendant l'arrivée du duc. — Averti par M. de Revol que le Roi le demande, le duc quitte la salle du conseil et entre dans la chambre de Henri III. — Il y rencontre ceux des quarante-cinq chargés de l'assassiner. — Sa mort. — Paroles du roi et ses insultes sur le cadavre du duc. — On arrête en même temps dans la salle du conseil le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon. — Ils sont conduits dans une chambre du château où ils passent la nuit. — Meurtre du cardinal de Guise. — Jugement sur la personne du duc de Guise et sur ses prétentions à la couronne de France. — Arrestation de plusieurs députés. — Leur emprisonnement dans le château. — Mauvaises dispositions du Roi à leur égard. — Arrestation du cardinal de Bourbon, des princes de la maison de Guise et de leurs principaux serviteurs. — Suites et conséquences du meurtre du duc de Guise. — Craintes de l'ambassadeur d'Espagne don Bernardino de Mendoza. — Nouvelles alarmantes qu'il communique au roi d'Espagne. — Regrets de Philippe II en apprenant la mort du chef de la ligue. — Conseils donnés dans cette circonstance par ce prince à son ambassadeur. — Nouvelle de la mort du duc à Paris. — Regrets des parisiens. — Leurs fureurs contre Henri III. — Démonstration du comité des Seize. — Discours des prédicateurs de la ligue. — Insurrection dans les provinces. — Fermentation des esprits. — Le duc de Mayenne averti du meurtre de son frère s'échappe de Lyon. — Décision de la Sorbonne. — Mort de Catherine de Médicis. — Clôture des États de Blois. — Situation déplorable de Henri III. — Arrivée du duc de Mayenne à Paris. — Portrait de ce

prince. — Établissement du conseil de l'union. — Le duc de Mayenne déclaré lieutenant-général de l'État et couronne de France. — Négociations de rapprochement entre Henri III et le roi de Navarre. — Leur entrevue au Plessis-les-Tours. — Les deux Rois marchent sur Paris. — État des esprits dans Paris. — Violences des ligueurs. — Déchaînement des prédicateurs de la ligue contre Henri III. — Jacques Clément forme le dessein de tuer ce prince. — Son voyage à Saint-Cloud. — Assassinat de Henri III. — Fin de la race des Valois. — Avénement de la maison de Bourbon. — Henri IV. — Son portrait. — Les ligueurs de Paris nomment le cardinal de Bourbon roi de France. — Cette nomination est reconnue par le roi d'Espagne. — Recommandation de ce prince à son ambassadeur pour continuer en France la guerre civile. — Ses intelligences avec le comité des Seize et les prédicateurs de la ligue. — Les ligueurs exaltés veulent faire reconnaître Philippe II comme protecteur du royaume. — Dissentiments dans le conseil de l'union à cette occasion. — Les Seize conspirent contre le duc de Mayenne. — Le conseil de l'union est cassé par Mayenne. — Mouvement des partis à cette époque. — Progrès de Henri IV en Normandie. — Combat d'Arques. — Entreprise sur Paris. — Conquêtes du Roi dans l'Orléanais, dans le Maine, dans l'Anjou. — Reconnaissance de la royauté de Henri IV dans presque toutes les provinces. — Nouvelles conquêtes du Roi dans la Normandie. — Bataille et victoire d'Ivry. — Blocus de Paris. — Horrible famine. — Désespoir du duc de Mayenne et des Parisiens. — Levée du blocus de Paris et sa délivrance par le prince de Parme. — État des partis. — Nombreux prétendants à la couronne. — Leurs intrigues et leurs menées. — Dispositions de l'Espagne et de la cour de Rome.

Henri III et le duc de Guise demeuraient tous les deux dans le vieux château de Blois. Les cardinaux de Bourbon et de Vendôme, le prince de Conti et le comte de Soissons, le prince de Joinville avec son cousin le duc d'Elbeuf, les duchesses de Nemours, de Guise et de Montpensier, y étaient aussi logés. Les appartements du Roi étaient situés au second étage de la façade septentrionale du château. Au-dessous, le duc de Guise occupait dans le centre du corps du bâtiment, au levant, au niveau du logement de la reine mère, deux vastes pièces servant de chambre à

coucher et de cabinet. Au-dessus des appartements du roi, il y avait d'immenses galetas ; Henri y avait fait construire des cellules pour y placer, disait-il, des capucins, mais où il enferma, pour s'assurer de leur discrétion, les quarante-cinq chargés de tuer le duc de Guise. Pour pénétrer dans la chambre du roi, il fallait passer par une antichambre servant à la fois de salle à manger et de salle de conseil. Lorsque le duc de Guise comme les autres princes se rendait chez le roi, sa suite s'arrêtait dans cette antichambre. Mais les jours de conseil, la suite se tenait sur le grand escalier et sur la terrasse voisine appelée la perche aux Bretons. A chacune des extrémités de la chambre royale contiguë à cette antichambre, il y avait un cabinet; l'un donnait sur la cour, on l'appelait le cabinet vieux depuis que Henri III avait fait décorer l'autre sur les jardins, et désigné sous le nom de cabinet neuf. L'extrémité de la chambre royale, à gauche, était marquée par un enfoncement circulaire voûté. Un passage oblique conduisait d'une petite pièce suivant la chambre du roi au cabinet neuf. Le roi avait projeté de se tenir dans ce cabinet lorsqu'il ferait demander le duc dans le cabinet vieux. Pour mieux écarter ce prince de sa personne, il avait fait murer ce passage ainsi qu'un autre placé à gauche de la cheminée établie dans l'antichambre servant de salle à manger[1]. Une fois la distribution des lieux combi-

1. Pour la distribution des lieux, j'ai recueilli tous mes renseignements, non-seulement dans tous les historiens contemporains

née de manière à isoler le duc pour le frapper avec plus de sûreté, il fallait l'attirer sans exciter ses défiances.

Quelques jours avant l'exécution, le roi annonça à tout le monde qu'il avait l'intention d'aller le vendredi 23 décembre faire ses dévotions à Notre-Dame de Cléry [1]. Les préparatifs de ce pèlerinage autori saient le roi à garder les clefs des portes du château remises chaque soir au duc de Guise comme grand-maître. Pour mieux dissiper encore ses soupçons, le roi commanda le 22 décembre à M. de Liancourt, son premier écuyer, de faire tenir le lendemain matin à quatre heures un carrosse, à la porte de la galerie des cerfs, du côté des fossés du château et conduisant au jardin. C'était pour se rendre à une maison appelée Lanoue, au bout de la grande allée, sur le bord de la forêt de Blois, et non plus à Notre-Dame de Cléry, comme il l'avait d'abord projeté [2]. Il ordonnait ensuite par M. de Marle, son maître d'hôtel, à tous les membres de son conseil au nombre desquels se trouvaient le duc et le cardinal de Guise ainsi que l'archevêque de Lyon, de se réunir à six heures du matin pour expédier quelques affaires courantes avant son départ. Il faisait savoir en même temps qu'il ne voulait plus être dérangé les autres jours de cette sainte semaine.

du meurtre du duc de Guise, mais plus particulièrement dans la description du château de Blois, à cette époque, par M. de la Saussaye.

1. *Mémoires et journal de l'Estoile.* Relation de Miron, éd. Champollion.

2. *Ibid.*

D'après son plan, les gardes de la maison devaient être placés aux abords de la salle du conseil. Mais comme la vue de tant de gens armés aurait pu inquiéter le duc, M. de Larchant leur capitaine devait aller le 22 décembre au soir le prévenir, que lui et toute sa compagnie se présenteraient le 23 au matin sur son passage. Ils devaient le prier d'insister dans le conseil afin de leur faire payer leur arriéré de solde. Enfin le roi commanda à ceux des quarante-cinq qu'il entretenait près de lui, de se trouver le 23 décembre à cinq heures du matin dans sa chambre. Ces dispositions ainsi prises, Henri III se retira vers les minuit, en disant à M. de Thermes, son grand écuyer, de prévenir M. du Halde, son huissier, de le réveiller le lendemain à quatre heures du matin. « Soyez vous-même ici, ajouta-t-il, à pareille heure. » Après avoir pris son bougeoir il s'en alla coucher avec la reine[1].

Éveillé à quatre heures du matin par du Halde, le roi se leva en laissant la reine dans une grande perplexité. Il se rendit dans son cabinet où étaient déjà MM. de Thermes et du Halde. Loignac et les quarante-cinq au nombre de vingt-un ne tardèrent pas à venir. Pour s'assurer de leur discrétion, le roi enferma les quarante-cinq dans les cellules construites dans les galetas. Pendant ce temps ses officiers de service et plusieurs membres de son conseil intime arrivèrent dans son cabinet. Dès qu'ils furent réunis, Henri III leur dit : « Vous savez de quelle façon le duc de Guise

1. *Mémoires et journal de l'Estoile.* Relation de Miron, éd. Champollion.

« s'est comporté à mon égard depuis 1585. Vous sa-
« vez aussi tout ce que j'ai fait pour le ramener à de
« meilleurs sentiments et rappeler à son devoir cette
« âme ingrate et déloyale. Vous êtes à cet égard mes
« meilleurs témoins. Mais, malgré les faveurs, les
« honneurs et les libéralités dont je l'ai comblé, mal-
« gré tout ce que j'ai fait pour lui depuis le jour des
« barricades, le duc, aveuglé par son ambition déme-
« surée, est à la veille d'oser entreprendre sur ma
« couronne et sur ma vie, si bien qu'il m'a réduit à
« cette extrémité qu'il faut que je meure ou qu'il
« meure, et que ce soit ce matin[1]. » Il leur demanda s'il pouvait compter sur leur dévouement pour se défaire de son ennemi. Tous s'engagèrent d'une seule voix à l'aider même de leur propre vie[2]. Aussitôt MM. de Thermes et Loignac firent descendre les quarante-cinq par un petit escalier dérobé qui conduisait des combles du château au cabinet neuf. Henri III adressa de nouveau à ces vingt-trois gentilshommes quelques mots pour les exciter à défendre son honneur, sa couronne et sa vie. Après leur avoir fait promettre le secret, il leur fit connaître sa résolution de sortir « hors de page » et de frapper le duc de Guise.

Chacun des quarante-cinq présents lui offrit sa vie et son bras. Alors, le roi tira de longs poignards commandés et faits pour la circonstance et il leur dit

1. *Mémoires et journal de l'Estoile.* Relation de Miron, éd. Champollion.
2. *Ibid.*

en les leur montrant : « Voilà les vengeurs de votre « liberté et de la mienne, aussi bien que de la gloire « du nom français, à l'anéantissement duquel les « Espagnols emploient le ministère de ces zélés ca- « tholiques, et c'est moi qui suis votre maître légi- « time, qui vous donne le pouvoir de vous en servir « pour le salut de ce royaume contre des traîtres qui « ont juré de le détruire. » Immédiatement après, le roi remit à huit d'entre eux ces poignards. Ces huit étaient les deux Monsery, Sariac, Saint-Chaulet, Saint-Martin, Herbelada, Saint-Gaudens et Saint-Capentet, qui furent placés par le roi lui-même dans sa chambre à coucher avec Loignac armé de son épée. Il en mit douze dans le vieux cabinet, pour tuer le duc à coups d'épée, s'il venait à soulever la portière de velours pour y entrer. C'était dans ce vieux cabinet que le duc serait invité à se rendre. Henri III envoya ensuite M. de Thermes commander aux deux chapelains, Claude de Bullis et Étienne d'Orguyn, de se transporter dans son oratoire et d'y prier Dieu de faire la grâce au roi, de pouvoir exécuter une entreprise dont il espérait venir à bout dans une heure, et de laquelle dépendait le salut de la France[1]. Il recommanda en même temps à M. de Nambu, huissier de la chambre, de ne laisser sortir ni entrer personne que lui-même ne l'eût ordonné.

Pendant que sa mort se tramait ainsi dans l'ombre,

1. Extrait des informations faites à Paris à l'occasion de la mort du duc et du cardinal de Guise en 1589 et 1593. Déposition d'Étienne d'Orguyn.

derrière les murs épais d'un château, le duc de Guise soupait chez son frère le cardinal en compagnie de l'archevêque de Lyon, du président de Neuilly, du prévôt des marchands de Paris, La Chapelle-Marteau, et de Maineville. Il leur avait raconté à table la vive altercation qu'il avait eue avec le roi dans son jardin, et annoncé son intention de se démettre de ses charges et dignités. Il leur avait dit aussi les avis qu'il recevait depuis quelques jours des desseins du roi et sa résolution de n'en suivre aucun. Parmi ceux qui l'écoutaient, les uns le conjuraient de quitter Blois, les autres lui conseillaient de ne pas reculer parce que, disaient-ils, « qui quitte la place la perd. — Au « point où en sont les affaires, répondit le duc aux « uns et aux autres, quand je verrois entrer la mort « par une fenêtre, je ne sortirois point par la porte « pour la fuir[1]. » Dans son aveugle présomption, il rejeta sous la table un billet où on l'avertissait de nouveau des projets de Henri III, en y écrivant au bas ces deux mots : « Il n'oseroit[2]. » Ce même soir, son cousin d'Elbeuf accourait auprès de lui pour le prier de se tenir sur ses gardes : le duc s'en moqua. Il avait quitté son frère le cardinal pour aller passer une partie de la nuit avec madame de Sauve, arrivée à Blois, pour sauver son amant. Malgré ses supplications et ses larmes, le duc lui répondit par des chan-

1. Extrait des informations faites à Paris à l'occasion de la mort du duc et du cardinal de Guise.

2. *Mémoires et journal de l'Estoile.* Relation de Miron, éd. Champollion.

sons[1]. Il était trois heures du matin lorsqu'il rentra dans ses appartements. En se déshabillant, il se mit à lire devant Le Jeune son chirurgien et ses domestiques qui assistaient à son coucher, cinq billets l'avertissant tous de penser à lui, de se bien garder des entreprises du roi et qu'il y avait quelque chose dont il fallait se méfier. Guise, se retournant du côté de Le Jeune et de ses domestiques, leur fit connaître ces avertissements. Ceux-ci le supplièrent de ne pas les dédaigner. « Ce ne seroit jamais fini, si je voulois « m'arrêter à tous ces avis; il n'oseroit. — Dormons « et allez vous coucher[2]. »

Vers les quatre heures du matin le duc fut réveillé par Bernardin, son valet de chambre, qui avait entendu dans la basse-cour, à la porte du château, un bruit extraordinaire dont il s'était effrayé; le duc le rassura et il se rendormit. Vers les six heures, son secrétaire Péricart entra dans sa chambre et ouvrit, selon l'habitude, ses rideaux. Il lui fit part de ce qu'il avait remarqué et observé de singulier au château. Le duc lui répondit comme il l'avait déjà fait à Bernardin : « C'est probablement le Roi qui va se promener au « bout de l'allée du parc. » Il était près de sept heures lorsqu'un message du roi l'avertit que le conseil était déjà assemblé; il se leva aussitôt[3]. Le temps était

1. René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, liv. VI, chap. II.
2. *Mémoires et journal de l'Estoile*. Relation de Miron, éd. Champollion.
3. Extrait des informations faites à Paris à l'occasion de la mort du duc et du cardinal de Guise, en 1589 et 1593. Déposition de Péricart.

sombre, froid, pluvieux. Il y avait dans l'air comme un pressentiment du tragique événement qui allait s'accomplir. Le duc s'habilla rapidement et revêtit un costume neuf de satin gris; puis, son manteau sur le bras, il se dirigea accompagné de trois ou quatre de ses officiers et de Péricart vers la salle du conseil. Il passa par une galerie qui, de sa chambre à coucher, conduisait à la terrasse nommée le porche ou la perche aux Bretons[1]. Là, il rencontra un gentilhomme d'Auvergne, nommé La Salle, qui l'avertit de ne pas aller plus loin, parce qu'il y avait contre lui de mauvais desseins. Le duc le remercia en lui répondant : « Mon bon ami, il y a longtemps que je suis guéri de « cette appréhension[2]. » A quatre ou cinq pas plus loin, un de ses anciens serviteurs, Aubencour, lui donna le même avis; « tu es un sot, » lui répliqua-t-il[3].

Entrant ensuite dans un petit oratoire placé entre la chambre et le cabinet de la reine, il pria pendant quelques minutes; la prière finie, il se rendit dans l'antichambre de la reine mère, alors malade, demanda de ses nouvelles sans la voir, et gagna le grand escalier où il rencontra M. de Larchant et sa compagnie[4]. Le duc se rappelant leur requête de la veille dit à M. de Larchant : « Je leur servirai et à vous de « tout mon pouvoir; il est bien raisonnable qu'on y

1. Étienne Pasquier, livre XIII, lettre V.
2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*
4. Extrait des informations faites à Paris à l'occasion de la mort du duc et du cardinal de Guise. Déposition de Péricart.

donne ordre. » M. de Larchant lui présenta un mémoire et l'accompagna jusques au second étage, à la porte de la salle du conseil. Le duc, après avoir congédié ses officiers, entra dans la salle. Il y avait déjà réunis les cardinaux de Gondi et de Vendôme, les maréchaux d'Aumont et de Retz, Rambouillet, MM. de Marillac et Pétremole, maîtres des requêtes, et Marcel, intendant des finances. Immédiatement après le duc, arrivèrent le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon. Dès que tous les membres du conseil furent rendus, M. de Larchant ordonna de faire retirer du grand escalier tous les pages, laquais et gens de service qui avaient l'habitude de s'y tenir, pendant que leurs maîtres étaient au conseil ou chez le roi. En même temps M. de Crillon faisait fermer toutes les portes extérieures du château [1].

En attendant l'ouverture du conseil, d'O et Rambouillet, le cardinal de Gondi, Marcel et Pétremole, le duc de Guise, le cardinal son frère et l'archevêque de Lyon devisaient entre eux. Tout à coup le duc pâlit, se plaignit du froid et demanda qu'on allumât des fagots près desquels il se réchauffa. Ayant appelé Péricart, qui ne s'était pas encore éloigné, il lui commanda d'aller chercher sa coquille d'argent doré qui lui servait de drageoir. Il éprouvait une extrême faiblesse et il sentait le besoin de prendre quelque

1. Extrait des informations faites à Paris à l'occasion de la mort du duc et du cardinal de Guise, en 1589 et 1593. Déposition de Péricart. — *Mémoires et journal de l'Estoile.* Relation de Miron, éd. Champollion.

chose. Aussi, Péricart tardant à revenir, le duc demanda si personne n'avait sur lui de l'écorce de citron ou autre chose semblable propre à lui remettre le cœur. S'adressant à M. de Morfontaine qui se trouvait là : « Je vous prie, lui dit-il, de demander à M. de « Saint-Prix (c'était le premier valet de chambre de « Henri III) de me donner des raisins de damas, de « la conserve de rose ou quelque bagatelle du Roi. » M. de Saint-Prix lui apporta des prunes de Brignoles. Puis après, saisi par une sueur froide qui lui couvrait le front, et voulant essuyer les larmes qui sortaient de l'œil voisin de sa balafre, le duc demanda à M. de Saint-Prix un mouchoir de poche en lui disant : « Mes « gens ne m'ont pas baillé aujourd'hui mes nécessi- « tés, mais ils ont été si pressés qu'ils sont excu- « sables[1]. » Ce mouchoir lui fut aussitôt remis.

Péricart étant revenu trouva dans l'escalier vingt-cinq archers de la garde qui lui barrèrent le passage. Appelant aussitôt l'un des huissiers du conseil, il lui remit le drageoir en le priant d'avertir secrètement le duc de sa situation, et de ce qu'il avait vu et entendu dans l'intérieur du château. Une seconde fois le duc le demanda; mais les gardes l'empêchèrent de nouveau de pénétrer dans la salle. Inquiet et troublé, Péricart entra dans la chambre de la reine où il rencontra M. de Hautefort qui cherchait les serviteurs et les amis du duc pour les prévenir de ce qui se passait.

1. *Mémoires et journal de l'Estoile.* Relation de Miron, éd. Champollion. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XCIII.

S'étant rendus tous les deux chez madame de Nemours, ils lui firent connaître la situation de son fils; ils l'engagèrent à aller se jeter aux pieds de la reine mère pour la prier de monter chez le roi et de détourner l'orage suspendu sur la tête du duc. Au moment où ils sortaient de la chambre de madame de Nemours, ils rencontrèrent MM. de Clermont-d'Entragues et de Châteauvieux qui plaçaient à la porte de cette princesse dix à douze gardes suisses, avec commandement de ne laisser entrer ni sortir personne. Aussitôt Péricart et d'Hautefort, se transportant dans les appartements du duc de Guise, avertirent ses valets de chambre de ce qui se préparait, et ils leur ordonnèrent de brûler la boîte du duc avec tous les papiers qu'elle renfermait; ce qui fut fait. Péricart prévint aussi le jeune prince de Joinville qui déjeunait ce jour-là avec son cousin le grand prieur, des projets du roi contre son père[1].

Pendant que son conseil se réunissait et que ses complices exécutaient ses ordres dans l'intérieur du château, le roi allait, venait, ne pouvait tenir en place; de temps en temps il se présentait à la porte et prévenait les quarante-cinq placés dans sa chambre, de ne pas se laisser attaquer par le duc. « Il est grand « et puissant, » leur disait-il[2]. Dès qu'il apprit la

1. Extrait des informations faites à Paris à l'occasion de la mort du duc et du cardinal de Guise, en 1589 et 1593. Déposition de Péricart.

2. *Mémoires et journal de l'Estoile.* Relation de Miron, éd. Champollion.

présence du duc au conseil il ordonna à Revol, secrétaire d'État, de l'avertir de se rendre auprès de lui. Au moment où Revol allait pénétrer dans la salle du conseil, il fut arrêté par M. de Nambu, l'huissier de la chambre, qui avait reçu du roi l'ordre de ne laisser entrer ni sortir personne. Revol rentra auprès du Roi avec un visage bouleversé. « Mon Dieu ! dit le Roi « effrayé, qu'avez-vous ? Qu'y a-t-il, Revol? Que vous « êtes pasle ! vous me gasterez tout. Frottez vos joues, « frottez vos joues. — Il n'y a point de mal, sire ; c'est « M. de Nambu qui ne m'a point voulu ouvrir que « Votre Majesté ne le lui commande. » Le roi s'approchant alors de la porte, donna à l'huissier l'ordre de laisser sortir et rentrer Revol, et d'ouvrir ensuite au duc de Guise[1].

Huit heures sonnaient à l'horloge du château. Le maître des requêtes, Marillac, rapportait une affaire de gabelle lorsque Revol entra dans la salle du conseil en disant à haute voix au duc de Guise : « Mon- « sieur, le Roi vous demande; il est dans son vieux « cabinet[2]. » Le duc mangeait tranquillement des brignoles. En entendant M. de Revol, il se lève, met quelques brignoles dans son drageoir, répand le reste sur le tapis de la table en s'écriant : « Messieurs, qui « en veut? » Retroussant ensuite son manteau sur le bras gauche, il prend son chapeau, ses gants, son drageoir, et en disant : « Adieu, Messieurs, » il entre

1. *Mémoires et journal de l'Estoile.* Relation de Miron, éd. Champollion.
2. *Ibid.*

dans la chambre du roi[1]. Nambu ferme aussitôt la porte derrière lui. Là, le duc rencontrant les quarante-cinq tous debout auprès de la cheminée, au fond de la pièce, les salue gracieusement. Ceux-ci, en le laissant passer, se mettent à le suivre, comme par respect. Au moment où arrivé à la porte du vieux cabinet dans lequel il comptait trouver Henri III, le duc soulevait avec son bras droit la portière de tapisserie, l'un des quarante-cinq, Monsery, le saisit par le bras gauche. Aussitôt les autres, Saint-Paulet, Saint-Gaudens et Harbelada, lui sautent au cou, le serrent aux bras, aux jambes et le frappent par derrière de leurs poignards. Le duc, malgré le sang qui jaillissait de ses blessures et l'étouffait, eut encore la force d'entraîner ses meurtriers avec lui jusqu'à l'autre extrémité de la chambre. Puis, dans un suprême effort d'énergie, il se débarrasse de leurs étreintes et se précipite les bras tendus et les poings fermés sur Loignac, le chef des meurtriers. C'est alors que, violemment repoussé par celui-ci, il tombe à la renverse devant le lit de Henri III où il expire sans proférer un seul mot[2].

Averti de la mort du duc, Henri III sort de son cabinet où il était demeuré renfermé avec le colonel

1. *Mémoires et journal de l'Estoile*. Relation de Miron, éd. Champollion.

2. Extrait des informations à l'occasion de la mort du duc et du cardinal de Guise. Déposition de Esme de Hautefort. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XCIII. — Étienne Pasquier, liv. XIII, lettre V. — Relation de Miron, éd. Champollion.

Alphonse d'Ornano et les deux frères d'Entragues[1]. A la vue de son ennemi étendu : « Mon Dieu, qu'il est « grand! s'écria-t-il. Il paraît même plus grand que « vivant. » Se rapprochant ensuite de ce corps inanimé, il le frappa du pied au visage comme le duc avait frappé dans la nuit de la Saint-Barthélemy le corps agonisant de Coligny[2]. « Voilà, dit-il au comte de « Soissons qu'il avait envoyé chercher immédiate- « ment, le châtiment réservé à tous ceux qui se mon- « treront traîtres à leur Roi[3]. » D'après les ordres du roi, le secrétaire d'État, Beaulieu, rechercha ce que le duc avait sur lui[4]. Il trouva autour du bras un chaînon d'or retenant une petite clé, au doigt un cœur de diamants, dans la poche des chausses, une bourse garnie de douze écus d'or, et, d'après la relation de Miron, un petit billet sur lequel étaient écrits de la propre main du duc ces mots : « Pour entretenir la « guerre en France, il faut sept cent mille livres par « mois[5]. » Après avoir enlevé tous ces objets, on couvrit le corps d'un manteau gris par-dessus lequel

1. Extrait des informations à l'occasion de la mort du duc et du cardinal de Guise. Déposition de Péricart.

2. L'exclamation du roi, ainsi que sa vengeance contre le cadavre du duc de Guise sont rapportés dans les anciennes éditions des Mémoires et du journal de l'Estoile. D'après les nouveaux éditeurs de ces Mémoires, MM. Champollion, le manuscrit autographe de l'Estoile ne parlerait ni du propos ni du coup de pied.

3. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, nos 60, 59. Voy. l'appendice LXIII.

4. *Mémoires et journal de l'Estoile*. Relation de Miron, éd. Champollion.

5. *Ibid.*

on mit une croix de paille. Deux heures après l'exécution, Richelieu, prévôt de l'hôtel, faisait enlever le cadavre du duc[1].

Au bruit de la lutte entre le duc de Guise et ses meurtriers, le cardinal de Guise s'écria : « Ah ! c'est « mon frère qu'on tue. » S'élançant aussitôt au dehors de la salle, il tomba dans les bras d'Hamilton, enseigne de la garde écossaise, auquel il dit avec désespoir : « Mon capitaine, sauve-moi la vie. » L'archevêque de Lyon se leva aussi de son côté, et en disant : « tout « est perdu, » il se dirigea vers la porte de la salle du conseil. Mais le maréchal d'Aumont était là, debout devant eux; il les arrêta avec un geste redoutable et en proférant ces paroles menaçantes : « Mé« Dieu, si personne bouge, je lui donnerai de l'épée « dans le corps; le Roi a à faire de vous[2]. — Nos vies « appartiennent à Dieu et au Roi, répondirent les deux « prélats. » Remis entre les mains du capitaine Larchant, ils furent conduits par l'exempt des gardes, Rouvray, dans la salle haute de la tour de Moulins. Il y avait là une chambre de galetas où ils furent renfermés. Le jour n'y pénétrait que par trois petites ouvertures et il n'y avait pas de cheminée[3]. Ils y demeurèrent jusqu'à quatre heures du soir, sous la garde des quarante-cinq. Ils en sortirent pour être

1. *Mémoires et journal de l'Estoile.* Relation de Miron, éd. Champollion.

2. *Ibid.*

3. Extrait des informations à l'occasion de la mort du duc et du cardinal de Guise. Déposition d'Olphan de Guast.

emmenés par l'exempt Bourenton dans une salle située au-dessous de ce galetas connue aujourd'hui sous le nom des oubliettes et où il y avait une cheminée. Vers les six heures du soir, on leur servit de l'office du roi des œufs, du pain et du vin ; ils en mangèrent chacun très-peu, et le cardinal de Guise avec beaucoup de défiance. L'un et l'autre demandèrent ensuite au capitaine Larchant, qui les gardait, la permission d'avoir leurs bréviaires, leurs robes de nuit et un lit pour se coucher. On leur apporta de l'hôtel de l'archevêque de Lyon tout ce qu'ils avaient demandé. Vers les onze heures du soir, après avoir dit ensemble leurs vêpres et complies, les deux prélats se couchèrent sur une paillasse et un matelas. La chambre était surveillée par huit archers et gentilshommes ordinaires du roi. Vers les trois heures du matin, l'archevêque de Lyon se leva, puis après le cardinal de Guise ; ils se mirent tous les deux au coin du feu, se confessèrent l'un à l'autre et dirent leurs heures jusqu'à primes.

Il était huit heures du matin, lorsqu'un valet de chambre du roi, Lafontaine, entra avec un flambeau d'argent à la main ; il était suivi du capitaine de Guast qui salua le cardinal de Guise, en lui disant : « Mon« sieur, le Roi vous demande. — Tous les deux ou « moi seul, répliqua le cardinal ? — Vous seul, répon« dit de Guast. — Ah ! monseigneur, souvenez-vous de « Dieu, dit aussitôt l'achevêque de Lyon au cardinal « de Guise. » Celui-ci suivit de Guast sans aucun trouble ni aucune émotion apparente. A peine avait-il fait quelques pas dans un corridor obscur, qu'il se

trouva en face des soldats chargés de le tuer[1]. Comprenant le sort qui l'attendait, il réclama un moment pour se recueillir. Se mettant alors à genoux, il se recommanda à Dieu, et les bras et les yeux tournés vers le ciel, prononça à haute voix le verset *in manus*. Puis, se couvrant le visage de son manteau, il dit résolûment à ses assassins : « Exécutez vôtre commis-« sion ; » et il tomba inanimé et sanglant sous leurs coups. Quant à l'archevêque de Lyon, le roi lui accorda la vie à la prière de son neveu, le baron de Lux, gouverneur de la citadelle de Châlons. Les corps des deux frères furent brûlés la nuit suivante et le roi ordonna que leurs cendres fussent jetées au vent.

Ainsi périrent les deux frères, victimes des haines religieuses et politiques qui avaient immolé leur père le duc François et frappé le prince de Condé, le maréchal de Saint-André, le connétable de Montmorency, l'amiral de Coligny, le prince d'Orange et la reine Marie Stuart. Henri de Guise succombait sous les coups de son ancien complice à la Saint-Barthélemy, au moment où, comme Coligny qu'il avait fait tuer, il aspirait à l'exercice de l'autorité souveraine, et lorsque déjà monté assez haut, l'Europe semblait attendre qu'il voulût prendre la couronne qu'il tenait à portée de sa main. Mais ce prince aventureux, qui semblait avancer de position en position, aspirait-il, après s'être élevé, comme on le lui conseillait, à la charge de maire du palais, à une plus haute dignité ? Voulait-il fonder,

1. Extrait des informations à l'occasion de la mort du duc et du cardinal de Guise. Déposition d'Olphan de Guast.

comme on l'a prétendu, une quatrième dynastie, ou bornait-il son ambition à la place de connétable conférée par les États ? D'après les documents espagnols, le duc de Guise, lié au roi d'Espagne par sa complicité payée, par ses intérêts particuliers engagés dans les desseins de Philippe II, et par ses promesses à ce souverain de ne pas prétendre lui-même à la couronne de France, pouvait-il avoir le projet, comme on l'a soutenu, de détrôner le roi et de se mettre à sa place? Évidemment non. D'ailleurs Philippe II l'aurait-il souffert, lui, qui réservait pour sa propre maison le trône de France? Cependant Henri III le soupçonna de vouloir substituer son autorité à la sienne, et Henri de Guise paya par une mort violente ses imprudentes audaces, l'aveugle confiance de ses amis politiques, les entraînements révolutionnaires des ligueurs et le protectorat ambitieux de Philippe II[1].

Quelques instants après le meurtre du duc de Guise, le grand prévôt Richelieu était entré dans la salle des États l'épée au poing, avec trente à quarante soldats recrutés parmi les archers et les gardes fran-

1. Le duc laissait de son mariage avec Catherine de Clèves trois fils et trois filles : Charles de Lorraine, qui prit le nom et le titre de duc de Guise ; Louis, plus tard cardinal et archevêque de Reims; Claude, qui fut duc de Chevreuse, pair et grand chambellan; Louise de Lorraine, qui épousa François de Bourbon, prince de Conti. Les deux autres filles furent abbesses de Reims et de Jouarre. Catherine de Clèves accoucha quelques jours après la mort du duc, d'un fils posthume qui porta le titre de chevalier de Guise.

çaises à pied ; ils s'avancèrent tous en braquant leurs armes sur la poitrine des députés. Le prévôt des marchands de Paris, La Chapelle-Marteau, s'approchant de Richelieu, lui demanda ce qu'il voulait et le pria de remettre son épée dans le fourreau. Le grand prévôt, tirant de sa poche une liste, répondit à Lachapelle-Marteau : « Vous êtes le premier accusé d'avoir voulu « tuer le Roi et, après vous, le président de Neuilly, « Compan, d'Orléans, le président du Verger, Le Roy, « lieutenant d'Amiens, et du Vair. » A peine avait-il fini de lire sa liste, que les archers saisirent Lachapelle-Marteau, le président de Neuilly, Compan et Le Roy. D'Orléans, le président du Verger et du Vair parvinrent à s'échapper. On amena au château les députés qu'on avait arrêtés sans leur donner le temps de prendre ni leurs manteaux ni leurs chapeaux. Les portes étaient fermées, et les gardes suisses et françaises rangées en bataille à l'entrée. On ouvrit le guichet ; les députés montèrent par le grand escalier. A la porte de la salle du conseil ils rencontrèrent les quarante-cinq qui causaient ensemble en riant. Ils traversèrent cette salle où ils virent les conseillers du roi fort pâles et debout. Conduits jusqu'à la porte du cabinet de Henri III, ils aperçurent à l'entrée deux grands tas de sang fumant. « Ah ! mon Dieu, « s'écria le président de Neuilly, il y a quelque mal- « heur ici[1]. » Là, ils attendirent les ordres du roi.

1. Extrait des informations à l'occasion de la mort du duc et du cardinal de Guise. Dépositions de Compan et de Michel Marteau, prévôt des marchands de Paris.

Pendant ce temps les quarante-cinq allant et venant, examinaient les députés en se communiquant à voix basse leurs observations ou leurs critiques. A côté d'eux, un valet de garde-robe nettoyait le sang avec un balai et un flacon d'argent rempli d'eau. Tout à coup Lachapelle-Marteau, qui causait avec La Mauvissière de la mort du duc, entendit commander à l'huissier Nambu de faire dresser des potences et des échafauds, avec expresse recommandation d'une prompte exécution [1]. Il était alors à peu près dix heures du matin. A peine cet ordre donné que Larchant, sortant du cabinet du roi, demanda s'il y avait quelque exempt. Hamilton, enseigne de sa compagnie, se présenta. Aussitôt il lui remit les députés avec défense de ne les laisser parler à personne. Escortés de douze gardes royaux, ils furent d'abord conduits dans une chambre basse, puis dans une petite chambre au-dessous de la salle des États ; ils y furent renfermés avec quatre archers et l'exempt des gardes, du Glas. Sur les quatre heures cet exempt leur annonça qu'ils eussent à penser à leur conscience parce qu'ils allaient bientôt mourir [2].

Toute la nuit se passa en prières et dans les angoisses de la dernière heure. Le lendemain, l'un des capitaines des gardes, accompagné du grand prévôt de l'hôtel, se rendit auprès d'eux pour leur annoncer

1. Extrait des informations à l'occasion de la mort du duc et du cardinal de Guise. Dépositions de Compan et de Michel Marteau, prévôt des marchands de Paris.

2. *Ibid.*

que le garde des sceaux devait les interroger[1]. Quelques instants après, l'enseigne écossais, Hamilton, ordonna au président de Neuilly de le suivre, et on emmena les autres députés dans une salle un peu plus basse où ils demeurèrent jusques au vendredi suivant. Ils en furent retirés quelques jours après pour être enfermés dans une chambre voisine[2], et le roi les garda comme otages. On avait aussi arrêté par son ordre le cardinal de Bourbon, la duchesse douairière de Nemours, le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc d'Elbeuf, Péricart, et Bernardin, valet de chambre du duc de Guise.

En faisant tuer le roi de Paris, comme il l'appelait, Henri III avait espéré devenir roi de France, comme il le dit à sa mère, en lui annonçant la mort du duc de Guise[3]. En le frappant, le roi avait cru abattre la Ligue et intimider les ligueurs[4] : il fut bientôt détrompé.

Quel fut l'effet produit par cette tragique exécution

1. Extrait des informations à l'occasion de la mort du duc et du cardinal de Guise. Dépositions de Compan et de Michel Marteau, prévôt des marchands de Paris.

2. Extrait des informations à l'occasion de la mort du duc et du cardinal de Guise. Déposition de Michel Marteau.

3. *Mémoires et journal de l'Estoile*, p. 278, éd. Champollion. — Étienne Pasquier, lettre V du liv. XIII. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XCIII.

4. Le jour même où le roi faisait assassiner le duc de Guise, il écrivait au duc de Nevers : « Estant de nouveau et depuis peu de jours venu à ma congnoissance, que ledit duc de Guyse travailloit à dresser sa partie, pour se saisir de ma personne, et troubler de nouveau mon Estat, j'ay pensé que je serois à bon droict estimé indigne par tous les princes estrangers de la couronne et monar-

sur le roi d'Espagne et son ambassadeur à Paris, Bernardino de Mendoza ; sur les ligueurs de Paris et des provinces; sur les États généraux encore réunis à Blois, et quelles en furent les suites pour Henri III?

Le confident des pensées et le complice des desseins du duc de Guise, don Bernardino de Mendoza, était alors à Paris, rempli des plus tristes pressentiments et écrivant d'heure en heure à son maître. Dès le 23 décembre, c'est-à-dire le jour même du meurtre du duc, Mendoza annonçait au roi d'Espagne qu'un de ses domestiques envoyé à Blois pour remettre au duc de Guise deux billets du prince de Parme, était revenu à Paris avec la nouvelle que toute la ville de Blois était sous les armes, que le duc et son frère le cardinal avaient été arrêtés et emprisonnés l'un dans le château et l'autre dans la ville. Mendoza ajoutait : qu'au point du jour le roi avait fait pendre quatre hommes parmi lesquels le prévôt des marchands et son beau-père le président de Neuilly, et qu'un voyageur qui avait traversé Paris, revenant de Blois, lui avait affirmé avoir été témoin de cette exécution[1]. Ces nouvelles, répandues aussitôt dans Paris, avaient été les

chie, à laquelle Dieu m'a appellé, et que j'abandonnerois le repos et la protection de tous mes bons subjectz, si je n'eusse pris résolution, avec l'authorité et puissance que Dieu m'a donnée, d'arrester le cours de tant d'entreprinses, et, par ce moyen, conserver ma vie et mon Estat, et donner moyen à mes pauvres subjectz de vivre en repos. » *Henri III au duc de Nevers*, dépêche du 23 décembre 1588. Bibl. imp. Mss. Bethune, n° 8866, p. 193.

1. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 28. Appendice LXI.

premières rumeurs du crime commis à Blois. Trois jours après, Mendoza, mieux informé, racontait au roi d'Espagne le meurtre du duc et de son frère le cardinal. Il s'excusait auprès du roi de ne pas l'avoir prévenu immédiatement, parce que, après la mort du duc, le roi avait défendu de fournir des chevaux de poste à qui que ce fût sans un passe-port formel signé de lui, et qu'il n'avait pu l'obtenir plus tôt[1].

En apprenant à Philippe II la fin tragique du chef de la Ligue, Mendoza se laissait aller aux plus sombres prévisions sur l'avenir de la cause catholique en France. « A moins que Dieu n'accorde au duc de « Mayenne et à M. de La Châtre, disait-il à Philippe II, « le moyen d'échapper aux poursuites du roi, il n'y a « plus aucune espérance à fonder sur la Ligue. Il y a « bien à Paris le duc d'Aumale, mais c'est un jeune « homme sans expérience. Si M. de Mayenne et M. de « La Châtre sont tués, et si l'on n'exécute pas contre « les huguenots et les politiques le massacre projeté « par les ligueurs d'Orléans, il n'y aura bientôt plus « de villes confédérées qui puissent résister au roi. « Ces villes ont négligé de se créer des ressources en « argent et de s'assurer contre l'éventualité de la « mort du duc de Guise ou du duc de Mayenne, ou « peut-être de tous les deux ensemble. Elles ont oublié « que ces deux frères étaient hommes comme tout le « monde, et par conséquent mortels, et voilà com-

1. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 28. Appendice LXI.

« ment tout ce beau feu de la Ligue s'en est allé en fu-
« mée[1]. »

Il faisait connaître dans cette dépêche à Philippe II que les personnes à qui Henri III accordait actuellement sa confiance, ne lui donnaient que des conseils hostiles à l'Espagne et que, pour exécuter leurs mauvaises dispositions, elles étaient résolues à faire cause commune avec les hérétiques. « La mau-
« vaise foi de ces personnes, disait-il, et la grâce de
« la vie accordée à Péricart qui avait proposé au roi
« de lui révéler à cette condition le secret de toutes
« les relations de son maître, soit dans l'intérieur du
« royaume, soit avec les princes étrangers, me font
« craindre que l'on ne se conduise à mon égard de
« manière à amener une rupture avec Votre Majesté.
« On aurait alors le champ libre et un excellent pré-
« texte pour contracter une alliance avec les hugue-
« nots et l'Angleterre. Comme on pourait choisir dans
« ce but des circonstances qui ne permettraient peut-
« être pas à Votre Majesté de témoigner trop de mé-
« contentement des injures faites à son ambassadeur,
« je supplie humblement Votre Majesté d'examiner
« s'il est convenable que je reste ici jusques après les
« États, ou s'il ne vaudrait pas mieux que l'on me
« désignât un successeur et que je me retirasse imme-
« diatement. C'est uniquement mon zèle pour les in-
« térêts de mon maître et non la crainte qui m'engage
« à faire parvenir cette humble requête jusques aux

1. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 9. Appendice LXII.

« pieds du trône. Je sais que Dieu ne m'a donné la « vie que pour la consacrer toute entière et la perdre « au service de Votre Majesté. J'y suis tellement résolu « que je n'éprouve pas plus d'inquiétude de me savoir « aujourd'hui en France, que je n'en éprouvais à « Paris après la fuite du roi[1]. »

Mendoza demandait ensuite au roi d'Espagne ce qu'il devait faire de l'original du traité d'union du 24 juillet 1588 caché dans son hôtel à Paris, et d'un reçu du duc de Guise de la somme de trente mille écus envoyés par le prince de Parme et remis par Jean Iniquez, le lendemain des troubles de Paris. Il l'informait en même temps qu'il avait aussi secrètement gardé dans son hôtel le diamant que la reine d'Écosse, Marie Stuart, lui avait légué la veille de sa mort, et la lettre autographe que cette princesse lui avait adressée en lui faisant ses derniers adieux[2]. Il terminait cette longue relation en avertissant Philippe II qu'au moment de fermer sa lettre il avait appris que Péricart, secrétaire du duc de Guise, avait révélé par écrit au roi plusieurs renseignements dont l'authenticité avait été confirmée par l'archevêque de Lyon; « à moins que Votre Majesté n'en ordonne autrement, » écrivait-il sur ce sujet, « si le roi ou sa mère viennent à me parler de ce qui, dans ces révélations, concerne mes rapports avec la Ligue, je ne ferais qu'en rire et je soutiendrais que ceux

1. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 9. Appendice LXII.
2. *Ibid.*

qui achètent la vie avec des paroles ne se contentent pas ordinairement d'un seul mensonge[1]. »

De tous les souverains en Europe, c'était Philippe II qui devait ressentir le plus profondément le meurtre des deux princes lorrains, surtout du duc Henri de Guise. Ce fut vers le milieu de janvier 1589 que le roi d'Espagne apprit le double assassinat de Blois. Les renseignements comme les détails communiqués par Bernardino de Mendoza n'étaient pas de nature à rassurer Philippe II sur un avenir où il avait mêlé son ambition et mis en jeu sa politique. En exprimant à son ambassadeur les regrets qu'il avait éprouvés de la mort du duc de Guise et du cardinal son frère, il leur reprochait de s'être livrés et mis à la merci du roi, malgré les avertissements qu'ils avaient reçus. Le roi d'Espagne engageait Mendoza à ne pas conférer avec Henri III, avant que ce prince ne lui eût fait connaître ses résolutions, par son ambassadeur à Madrid. Il valait mieux s'adresser directement à la reine mère et obtenir d'elle, d'user dans cette circonstance de son crédit et de son influence, pour relever le parti catholique et abaisser l'orgueil des hérétiques. Philippe II rassurait Mendoza sur les révélations présumées de Péricart, et il l'invitait à ne pas quitter encore son ambassade. Quant aux papiers et autres objets dont Mendoza l'avait entretenu, le roi lui conseillait de les laisser dans l'endroit où ils étaient, à moins qu'il ne trouvât une oc-

1. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 60, n° 9. Appendice LXII.

casion favorable pour les faire enlever. Dans ce cas, Philippe II lui offrait de les faire emporter en Flandre ou de les faire passer en Italie[1].

Les événements qui allaient s'accomplir à Paris et dans les provinces, allaient donner un démenti aux prévisions alarmantes de Mendoza, et rassurer le roi d'Espagne sur ses intérêts politiques.

A la nouvelle de l'audacieux attentat de Blois, que se passa-t-il à Paris, dans ce foyer actif de la Ligue? Comment le peuple en eut-il connaissance, et quelle fut l'attitude du comité des Seize? Le 24 décembre, vers les cinq heures du soir, un courrier traversait rapidement la ville et descendait mystérieusement à l'hôtel de Guise. Paris était à cette heure calme et tranquille: les bourgeois se préparaient à fêter joyeusement en famille la veille de Noël. Les cloches des paroisses s'ébranlaient dans les airs pour annoncer à tous les fidèles la solennité religieuse du lendemain. Tout à coup la nouvelle de l'assassinat du duc de Guise se répand dans les rues, dans les carrefours, dans les halles, sur les marchés. Aussitôt les boutiques se ferment, les bourgeois et le peuple accourent, inquiets et agités, sur les places et autour des églises. Les uns et les autres s'amassent tumultueusement sous les fenêtres de l'hôtel de ville, où le comité des Seize s'était réuni. Ils pénètrent ensuite dans les églises pour y assister à la messe de minuit, et entendre de

1. Dépêche du roi d'Espagne à Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, A. 57, n° 12. — Capefigue, *Histoire de la Réforme et de la Ligue*, t. V, chap. LXXXI.

la bouche de leurs prédicateurs la triste et déplorable fin du « *pilier de la foi et du héros chrétien.* » Dans toutes les églises le service religieux fut célébré sans pompe; partout les curés annoncèrent du haut de la chaire avec le plus sombre abattement et la plus profonde stupeur cette terrible nouvelle. Pendant toute la nuit, le peuple qui entrait et sortait des églises, se groupait dans les rues et sur les places publiques, rempli d'alarmes, pénétré d'affliction et disposé à la vengeance[1].

Le jour de Noël se leva au milieu de cette universelle tristesse. Les ligueurs indignés attendaient l'occasion d'éclater : elle ne tarda pas. C'était un jour où les Seize avaient tenu conseil à l'hôtel de ville. A l'issue du conseil et après vêpres, ils s'étaient transportés avec la multitude accourue sur la place de Grève, à l'hôtel de Guise, pour rendre visite à la veuve de l'illustre défunt, et l'assurer de l'affection du peuple et de sa douleur[2]. La vue de cette maison désolée, les larmes et les habits de deuil de la duchesse de Guise, la douleur expressive de la duchesse de Montpensier impressionnèrent vivement cette multitude ardente et furieuse de la mort de son chef. L'heure de l'office du soir approchait. En sortant de l'hôtel de Guise, ils se précipitèrent tous dans les églises. Là, les prédicateurs Pigenat, Boucher, Lincestre, furieux comme la multitude qu'ils avaient en leur présence,

1. *Mémoires et journal de l'Estoile*, 1588, éd. Champollion. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XCIII.

2. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. I, liv. I, p. 90.

laissèrent tomber du haut de la chaire l'insulte, l'outrage contre la personne du roi. « Le voilà démasqué, « s'écriaient-ils, ce fameux renard, ce cauteleux gri- « son, ce bon et tant religieux cafard, ce Sardanapale, « ennemi de l'Église! Guerre au tyran, mort à l'as- « sassin ! »

Le peuple, déjà échauffé pas les scènes émouvantes de l'hôtel de Guise, sort des églises enivré par les provocations homicides de ses prédicateurs. Transporté de colère et dans un état de fiévreuse exaltation, il parcourt en masse les quartiers et les rues de Paris, communiquant sur son passage son ivresse et sa fureur. Partout où il aperçoit le nom et les chiffres du *tyran*, il les couvre de boue et d'immondices; partout où il rencontre les images de Henri III, il les brise et les jette dans les ruisseaux et dans les égouts. A l'église de Saint-Gervais, il arrache les armoiries du roi suspendues au portail, il les mutile et il les foule aux pieds. A l'église de Saint-Paul, il abat les monuments de marbre élevés il y avait plus de dix ans à la mémoire de Quélus, de Maugiron et de Saint-Mégrin, en criant : « Qu'il n'appartenoit pas à ces « méchants morts, sangsues du peuple et mignons « du tyran, d'avoir si superbes monuments en « l'Église de Dieu, et que leurs corps n'étoient dignes « d'autres ornements que d'un gibet. » La nuit ne suspend pas ses fureurs qui continuent le lendemain comme la veille. De toutes parts les hommes des barricades ont repris leurs dagues et leurs mousquets. On les voit s'avançant par les rues en groupes épais,

débouchant des carrefours, traversant les places publiques avec des cris de mort contre le roi et ses partisans.

Dans toutes les églises les prédicateurs disaient tout haut en chaire qu'il ne s'agissait plus d'annoncer l'Évangile, mais la vie, les gestes et faits abominables de *Henri de Valois*. A Notre-Dame, Pigenat prêchant l'apothéose du duc de Guise, demandait à ses auditeurs s'il ne s'en trouverait point parmi eux un assez zélé pour venger ce grand Lorrain, dans le sang du tyran qui l'avait fait massacrer. Lincestre, dans l'église Saint-Barthélemy, appelait Henri III un *vilain Hérodes*[1], le traitait d'empoisonneur, d'assassin, et déclarait « qu'on ne devait plus lui rendre obéis-« sance. » A la suite de ces séditieuses prédications, le peuple semblait pris de vertige : il courait la ville en longues processions, les uns avec des chandelles allumées qu'ils éteignaient contre terre sous leurs pieds, en criant : « *Ainsi meure le roi!* » les autres en habits de religieux et de pénitents, la plupart en chemise et nu-pieds. « Ce peuple étoit si en-« ragé, dit l'Estoile, qu'après les dévotions proces-« sionnaires de la journée, ils se levoient souvent « de nuit et faisoient lever curés et prêtres de pa-« roisse pour les mener en procession[2]. »

Pendant que la multitude se livrait ainsi à tous les écarts de sa frénésie et à toutes les extravagances de

1. L'Estoile raconte dans ses *Mémoires*, p. 269, éd. Champollion, que « les prédicateurs avoient ainsi anagrammatizé le nom de Henri de Valois. »

2. Voir sur toutes ces scènes de désordre et sur toutes ces pro-

son imagination, les chefs de la Ligue envoyaient des garnisons à Charenton et à Saint-Cloud, pour s'emparer des passages de la rivière et fortifier Saint-Denis. Ils ordonnaient des levées de troupes, et, d'accord avec le corps municipal de Paris, ils déclaraient qu'ils étaient résolus de continuer la guerre jusqu'à la dernière goutte de leur sang. On s'était aussi emparé des deniers publics, de tout l'argent du roi et de la reine[1]. On avait ensuite arrêté et conduit à la Bastille tous les suspects de royalisme et les politiques. On avait enfin dépêché auprès du roi le conseiller au parlement, Le Maistre, et plusieurs autres notables pour lui faire observer qu'il ne pouvait ni arrêter ni détenir les députés aux États généraux, sans contrevenir à toutes les lois du royaume. On menaçait Henri III, s'il persistait dans cette résolution, de la résistance non-seulement de Paris, mais de toutes les villes de France[2]. Cette députation demanda au roi, de la part des habitants de Paris, la liberté du cardinal de Bourbon, du prince de Joinville, et de tous les autres princes qu'il avait emprisonnés. Elle réclama les corps du duc de Guise et de son frère le cardinal comme témoignage de leur recon-

vocations à la sédition, les *Mémoires et journal de l'Estoile*, fin 1588 et commencement de 1589; — la *Chronologie novenaire* de Palma Cayet, t. I, liv. I, p. 90 et suiv.; — l'*Histoire universelle* de de Thou, liv. XCIV; — les *États de Blois*, par M. Vitet, introduction.

1. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 63, nos 226, 227, 228, 229. Appendice LXV.

2. *Ibid.*

naissance pour toutes les obligations qu'ils avaient à cette illustre maison[1].

Enhardi par le mouvement général des esprits, le comité des Seize avait proposé aux docteurs de la Faculté de théologie de Paris la question de savoir si le peuple ne pouvait pas être armé, lever de l'argent et contribuer ainsi à la défense de la religion catholique. On leur demandait aussi si on était encore lié par le serment comme sujets d'un roi qui avait violé la foi publique par des trahisons et des assassinats dans l'assemblée des États du royaume. Après avoir délibéré dans la forme ordinaire, la Faculté de théologie répondit que Henri de Valois, naguère roi de France, était déchu de la couronne; que tous les Français étaient relevés du serment de fidélité et obéissance qu'ils lui avaient juré; que son nom devait être rayé des prières de l'Église, et que tout catholique pouvait en conséquence prendre les armes contre lui[2]. Cette excommunication politique publiée dans Paris à son de trompe, souleva plus ardentes que jamais les passions religieuses, déjà déchaînées avec une incroyable furie.

Les événements de Paris se répétèrent dans les principales villes du royaume. Ainsi Lyon entra en pleine révolte par un manifeste où le maire, les échevins et les habitants catholiques de cette ville rappe-

1. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 63, nos 226, 227, 228, 229. Appendice LXV.

2. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. I, liv. I, p. 91; — *Mémoires et journal de l'Estoile*, éd. Champollion; — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XCIV.

laient « la déposition de Saül par les prophètes et l'envoi de Jéhu contre Achab. » Orléans, qui avait demandé au roi l'éloignement du gouverneur de la citadelle, s'insurgea ouvertement sur le refus de ce prince, fortifia et barricada ses rues de manière à résister aux troupes royales établies dans la citadelle même. A Amiens, on prit les armes et on se prépara à tout événement contre le roi. A Poitiers, les ligueurs s'emparèrent du gouverneur de la ville, M. de Villequier, et de tous les royalistes, en déclarant qu'ils se conduiraient vis-à-vis de ceux-ci comme le roi se comporterait lui-même vis-à-vis des princes et des députés qu'il retenait prisonniers dans la ville de Blois[1]. La ville de Chartres mit trois mille hommes à la disposition des Parisiens. A Troyes, à Bourges, à Rouen, les catholiques s'armèrent et se disposèrent à la lutte et à la résistance. Ce mouvement d'insurrection gagna Abbeville en Picardie ; le Havre en Normandie; Reims et Sens en Champagne; Dijon, Beaune, Autun, Châlons, Châtillon, Auxonne en Bourgogne; Nantes dans la Bretagne; Marseille dans la Provence; Toulouse, Narbonne, Albi, Lavaur, Castelnaudary, Gaillac dans le Languedoc, et Bordeaux dans la Guyenne.

Au moment où de toutes parts, au nord et au midi du royaume, l'insurrection ligueuse montait

1. Mendoza au roi d'Espagne. Archives de l'Emp., fonds espagnol, B. 60, n° 20. Appendice LXIV. Voir aussi les dépêches de Mendoza au roi d'Espagne des 21 janvier et 1er février 1589, composant les appendices LXVI, LXVII.

comme la marée et menaçait de tout engloutir, Catherine de Médicis expirait dans le château de Blois à l'âge de soixante-onze ans. Cette princesse avait gouverné pendant trente ans sous trois règnes. Elle avait mis au service de la couronne de France, pour en soutenir l'éclat comme pour en défendre l'indépendance, l'esprit le plus fin, l'intelligence la plus pénétrante et le caractère le plus habile. Elle avait vécu dans les orages de la vie publique en cherchant constamment à les arrêter, et elle disparaissait au milieu d'une tempête religieuse bientôt suivie d'une effroyable guerre civile.

Pendant que sa mère succombait à ses côtés et que ses sujets se révoltaient dans tous les coins de son royaume, Henri III, au lieu d'agir et de monter à cheval, perdait son temps à faire devant les États, qu'il avait gardés au lieu de les renvoyer, l'apologie de sa conduite dans la journée du 23 décembre. Retombé dans sa mollesse, il s'amusait, alors qu'il était entouré par l'insurrection, à assurer les États qu'il était bon catholique, qu'il l'avait toujours été, qu'il ne cesserait jamais de l'être, et qu'il continuerait à consacrer sa vie et ses forces à la défense de l'Église catholique [1]. Ce prince se flattait encore au moment où la démocratie parisienne lui enlevait son titre de roi et sa couronne, de pacifier les esprits en maintenant l'édit d'union et la réduction des tailles, et en expédiant des proclamations inutiles que les

1. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 63, nos 226, 227, 228, 229. Appendice LXV.

ligueurs arrêtaient au passage. Mais il s'aperçut bientôt de son erreur. Malgré l'assassinat de leur chef et l'arrestation de plusieurs de leurs collègues, les États n'en persistèrent pas moins à conserver dans leurs cahiers leurs prétentions de souveraineté, en déclarant une fois de plus, que les ordonnances faites par suite des requêtes des États devaient être immuables, et n'avaient pas besoin d'être vérifiées en parlement. Ils insistèrent de nouveau dans leurs cahiers sur les mesures à prendre contre les fauteurs d'hérésie qui devaient être punis suivant les ordonnances de François Ier et de Henri II. Ils soutinrent aussi leur déclaration d'incapacité du roi de Navarre de succéder à la couronne, ainsi que leur demande de confiscation de ses biens. Ils refusèrent au roi tout ce que ce prince les avait priés de lui accorder[1].

Aussi Henri III se décida-t-il à congédier les États en leur faisant promettre à chacun en particulier que de retour dans leurs provinces, ils travailleraient à contenir le peuple dans le devoir et l'obéissance[2]; mais il était trop tard. Presque partout les liens étaient déjà rompus entre le roi et ses sujets. D'après les curieuses relations de Mendoza au roi d'Espagne, Henri III vivait alors complétement délaissé dans son château de Blois, n'ayant plus auprès de lui que le prince de Conti, le comte de Soissons, Damville, le cardinal de Lenoncourt, les ducs d'É-

1. *Journal d'Étienne Bernard*, 1588, recueil des États généraux des trois ordres, t. III, p. 186.
2. De Thou, *Histoire universelle*, liv. XCIV.

pernon, de Joyeuse et de Bellegarde. Ce malheureux prince qui, suivant Mendoza, déclarait qu'il s'estimerait heureux que quelqu'un l'eût déjà tué, n'avait plus en sa puissance que les deux rives de la Loire, entre Tours et Beaugency [1].

Tandis que le roi se désespérait à Blois, le duc de Mayenne s'échappant de Lyon où le roi avait envoyé Alphonse Ornano pour l'arrêter, arrivait à Paris. Le duc de Mayenne était le second fils de François de Lorraine, le frère du duc Henri et du cardinal de Guise assassinés à Blois. Grand et bien fait de sa personne, d'une figure agréable et belle, de manières distinguées avec des mœurs élégantes, mais légères, courageux à la guerre, d'un caractère ouvert mais irrésolu, d'un esprit plus droit qu'étendu, d'une nature plus ambitieuse du repos et de la considération que de l'empire, Charles de Lorraine fut tout à coup investi par les circonstances et la mémoire de son père et de ses frères si chers au peuple, d'une influence immense et acceptée par tous les catholiques. L'historien Maimbourg a pu dire en parlant de lui : « S'il eust eu assez d'ambition et d'audace pour « se placer sur le trône royal, il eust trouvé peut-« être assez d'agents qui l'eussent reconnu pour « tenir sous luy des gouvernements qu'il leur eust « donnés en titre de duchés et de comtés avec hom-« mage, comme fit Hugues Capet [2]. » Mais il n'avait

1. Mendoza au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 63, nos 226, 227, 228, 229. Appendice LXV.
2. Maimbourg, *Histoire de la Ligue*.

ni la fermeté de caractère de son père ni la popularité éclatante de son frère Henri, ni l'habileté de main et d'esprit du cardinal de Lorraine son oncle et du cardinal de Guise son frère. Médiocre dans l'intrigue, paresseux dans l'action, facile à persuader et à tromper, n'ayant ni l'intelligence ni la prévoyance des choses, profondément égoïste, concentré et maître de lui quand il s'agissait de ses propres intérêts, circonspect, mesuré, fort enclin à l'avarice, incapable de la moindre hardiesse et de la moindre audace, ce prince lorrain qui clôt la première série des Guises et inaugure la seconde, ne sut ni obtenir la gloire que le général Monck mérita plus tard en rétablissant la royauté légitime, ni prendre la place du dernier des Valois.

A peine arrivé à Paris, le duc de Mayenne constitua un gouvernement provisoire. Il réunit en assemblée générale, à l'hôtel de ville, les ducs d'Aumale, de Nemours, les échevins et les conseillers de ville, les députés des cours souveraines et des divers corps, colléges, chapitres et communautés, les seize quarteniers et quatre délégués de chacun des conseils de quartier, alors formé de neuf membres. Il leur proposa de composer un conseil général choisi parmi les trois ordres. Ce conseil, au nombre de quarante membres, devait pourvoir à toutes les affaires importantes du royaume, en attendant une nouvelle convocation des États généraux. La liste arrêtée par l'assemblée fut soumise aux seize conseils de quartier dont les opinions recueillies par un comité nommé à cet effet devaient servir à fixer définitivement les choix. Les

quarante membres élus furent : 1° pour le clergé, les sieurs de Brezé, évêque de Meaux; de Roze, évêque de Senlis, recteur de l'Université; de Villars, évêque d'Agen; Prévost, curé de Saint-Séverin; Boucher, curé de Saint-Benoist; Aubry, curé de Saint-Antoine; Pelletier, curé de Saint-Jacques; Pigenat, curé de Saint-Nicolas; Launoy, chanoine de Soissons; 2° pour la noblesse, les sieurs de Maineville, le marquis de Canillac, de Saint-Paul, de Rosne, de Montbérault, de Hautefort, de Saulsay; 3° pour le tiers état, les sieurs de Masparault, de Neuilly, Coqueley, Muydorge, Baston, de Machault, Marillac, Bray, Achary, Lebeauclerc, Labruière, Auroux, Fontanon, Drouart, Crucé, Louchart, Senault, de Bordeaux, Bussy-Leclerc, Halvequin, Soly, Bellanger et Charpentier. Le duc de Mayenne fut nommé président de cette assemblée.

A peine installé, ce conseil, où étaient entrés les prédicateurs les plus fanatiques et les ligueurs les plus exaltés, se porta à de nombreuses violences contre les personnes soupçonnées de royalisme. Pour maîtriser ce qu'il y avait pour lui de dangereux dans une assemblée ainsi composée, le duc de Mayenne s'empressa de faire admettre parmi les quarante, quatorze membres surnuméraires, comme on les appelait. Ce furent : Hennequin, évêque de Rennes; l'abbé de Lenoncourt; les présidents Jeannin, du parlement de Dijon, et Vétus, du parlement de Rennes; le président Lemaistre, du parlement de Paris; Sarmoize; Dampierre, maître des requêtes; d'Amours, conseiller; Villeroy père et fils, qui, re-

poussés par le roi, avaient embrassé la cause de la Ligue; Labourdaisière; de Fay; le président d'Ormesson; de Videville, et le maître des comptes, L'Huillier. Le duc de Mayenne fit de plus accorder aux présidents, avocats et procureurs généraux du parlement, aux évêques de la sainte union présents à Paris, au prévôt des marchands et aux échevins et procureurs de la ville, ainsi qu'aux députés des trois ordres unis, le droit de séance au conseil avec voix délibérative[1].

Définitivement organisé, le conseil de l'union déféra au duc de Mayenne le titre et les fonctions de lieutenant général de l'État et couronne de France. Le parlement de Paris, effaçant de l'intitulé des actes judiciaires le nom du roi, enregistra le nouveau pouvoir du duc de Mayenne et reçut son serment comme lieutenant général du royaume. Aussitôt après son installation, le duc de Mayenne, d'accord avec le conseil de l'union, fit publier en vingt-un articles la nouvelle constitution qui devait unir, sous une même forme de gouvernement, toutes les villes déjà liguées et celles qui plus tard entreraient dans l'association[2]. Le duc envoyait alors au roi d'Espagne un de ses gentilshommes, et au souverain pontife le doyen du chapitre de Reims, Frison, l'une de ses créatures. Ces deux ambassadeurs du duc avaient pour mission de solliciter la

1. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. I, liv. I, p. 107 et 108.
2. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. I, liv. I, p. 108 et suiv.

protection et des secours en hommes et en argent, du pape et du roi d'Espagne[1]. Pendant que le duc de Mayenne usurpait ainsi son autorité, Henri III, toujours à Blois, essayait de refaire sa fortune par tous les moyens dont il pouvait encore disposer. Mais ce prince ne pouvait compter ni sur la protestante Angleterre, ni sur les princes luthériens d'Allemagne. Il s'était aliéné, par le meurtre des princes lorrains, les populations catholiques, et il avait encouru l'excommunication de Rome en faisant tuer un prince de l'Église, le cardinal de Guise.

Abandonné de tous les côtés, Henri III essaya de gagner le duc de Mayenne et sa famille par les plus vastes concessions. Après avoir mis en liberté la duchesse de Nemours, mère du duc, il offrit à ce prince, par l'entremise du duc de Lorraine, qui ne s'était pas ouvertement prononcé contre lui, et du nonce, qui lui était tout dévoué, quarante mille écus de traitement et le gouvernement de Bourgogne. Il donnait au jeune duc de Guise, prisonnier à Tours, le gouvernement de Champagne, dix mille écus de pension et les villes de Saint-Dizier et de Rocroy. Il accordait au duc de Nemours, récemment échappé de ses mains, le gouvernement de Lyon, au duc d'Aumale la Picardie, au duc d'Elbeuf et au marquis de Pont plusieurs villes importantes. Mais la parole du roi n'inspirait plus de con-

1. Mémoire au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 63, n° 100, et B. 74, n° 99. *Mémoires de la Ligue*, t. III, p. 315 et suiv., éd. d'Amsterdam.

fiance. On répliqua à ces offres par des invectives et des outrages. On était résolu à repousser tout accord avec un souverain que l'on traitait de misérable, et que l'on regardait comme digne du plus profond mépris[1].

Dans cette situation, le roi de France ne pouvait plus rien tout seul. Il y avait alors en France un prince et une armée dont le dévouement et la bravoure étaient capables de sauver la royauté dans le désordre général de la nation. Ce prince était Henri de Navarre, qui, par son droit héréditaire à la couronne, était appelé à jouer un grand rôle dans les circonstances actuelles. Cette armée était celle des protestants, qui comptait à cette époque dans ses rangs cinq mille hommes d'infanterie ordinaire, cinq cents arquebusiers, cinq cents cavaliers, tous braves et aguerris. Mais il répugnait au roi de s'allier avec un prince hérétique et d'accepter le secours d'une armée protestante. Cependant il fallut céder aux impérieuses nécessités du temps. La duchesse douairière de Montmorency, fille naturelle de Henri II[2], commença les premières négociations de rapprochement entre les deux rois de France et de Navarre. Poursuivies avec la plus vive

1. Voir sur toutes ces négociations importantes, la *Chronologie novenaire* de Palma Cayet, t. I, liv. I, p. 128; les dépêches de Morosini, alors légat du pape à Paris, extraites dans la *Vie de Sixte-Quint*, par Tempesti, t. II, p. 183 ; les renseignements communiqués au roi d'Espagne sur ce sujet et renfermés aux Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 63, n° 84 ; l'*Histoire de France*, par le P. Daniel, t. VI, p. 779, et l'*Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. III, liv. VI, chap. III.

2. C'était Diane d'Angoulême, fille naturelle de Henri II et de Diane de Poitiers, qui, après avoir épousé en premières noces Ho-

de ligueurs de pendus, qu'il ne se trouverait point assez de bois dans Paris pour les gibets[1]. Cependant malgré les excitations de leurs chefs, le peuple et la bourgeoisie ligueuse se lamentaient, se désespéraient et maudissaient le duc de Mayenne, la duchesse de Montpensier, les prédicateurs de la Ligue et les Seize, auteurs de leurs maux.

Il y avait à cette époque dans un couvent de Paris un jeune moine, petit de taille, d'une laideur repoussante, taciturne, rêveur, d'une humeur sombre et mélancolique. On le nommait Jacques Clément. Comme il ne parlait jamais que d'aller combattre le tyran, on l'avait surnommé dans son couvent le capitaine Clément. Les ligueurs l'avaient vu traîner dans les ruisseaux de Paris le portrait de Henri III, en chantant : « Notre tyran de roi à vendre à cinq sous pour lui « acheter un licou. » Ils l'avaient souvent entendu dans les rues et sur les places publiques crier qu'il fallait aller chercher Henri de Valois à Blois et qu'il se chargeait de lui. Ce fut ce pauvre fou qui, ne voyant plus dans le roi qu'un tyran excommunié par le pape et un monstre qui voulait détruire la religion, crut accomplir un acte méritoire et digne de la couronne du martyre, en tuant le roi. Une fois résolu, Jacques Clément se prépara au crime par le jeûne et par les sacrements. Ayant obtenu de Charles de Luxembourg, comte de Brienne, beau-frère du duc d'Épernon, une

1. *Le Martyre de frère Jacques Clément*, Paris, 1589. — Henri Martin, *Histoire de France*, t. X, liv. LVIII.

lettre d'introduction auprès du roi, il se rendit à Saint-Cloud. Clément avait donné au comte de Brienne, comme prétexte de sa visite au roi, l'importance d'un secret à lui révéler. Il fut introduit auprès de Henri III par le procureur général La Guesle. Au moment où ce prince, qui l'avait fait approcher de sa personne pour mieux l'entendre, relisait la lettre du comte de Brienne, Clément tira un couteau de sa manche, et en porta rapidement plusieurs coups dans le bas-ventre du roi. Blessé, Henri III s'écria : « Ah ! le méchant moine, il « m'a tué, qu'on le tue ! » Aussitôt Montpezat, de Loignac et le baron de Mirepoix, accourus aux cris du roi, saisirent Clément, le renversèrent et le tuèrent. Dix-huit heures après avoir été frappé, le dernier des Valois n'existait plus[1] (2 août 1589).

Ce prince, qui avait préparé le meurtre de Coligny et avait fait tuer le duc Henri de Guise, était à son tour assassiné par une main vulgaire et fanatique. Il avait vécu trente-huit ans et régné quinze. Il emportait avec lui dans la tombe une dynastie dont treize rois avaient gouverné la France pendant soixante et un ans. Avec ce prince disparaissait une famille qui avait assisté au déclin de la monarchie féodale et avait vu la nation française se grouper autour d'elle dans la grande lutte qui menaça son indépendance.

En expirant, Henri III avait proclamé devant les

1. Lettre de M. le procureur général de la Guesle sur la mort du roi ; *Mémoires de l'Estoile*, journal de Henri III, t. II, éd. de la Haye, 1744, p. 220-227. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XCVI. — Mathieu, *Histoire de France*, t. I, liv. VIII.

principaux de sa noblesse accourus à son lit de mort, le roi de Navarre comme son héritier et son successeur à la couronne de France. Ce prince, qui devait conquérir son royaume et faire triompher, par l'élévation de la maison de Bourbon au trône, l'ordre régulier de la succession politique en France, était venu au monde au milieu d'une mélodie béarnaise chantée par sa mère en couches. Il avait été reçu en naissant dans le large manteau de son aïeul qui lui avait fait respirer le fumet d'un vin du pays et en avait fait couler quelques gouttes dans sa bouche. Nourri en simple gentilhomme dans les solitudes escarpées du Bigorre, élevé par sa mère Jeanne d'Albret dans la doctrine réformée dont cette princesse avait fait la religion dominante du Béarn, instruit dans les belles-lettres par un savant calviniste, Henri de Navarre avait grandi à l'air libre et fortifiant des montagnes. A quinze ans, il quitta les domaines héréditaires du Béarn où il avait souvent passé ses journées à poursuivre les daims sur les montagnes et les jeunes filles dans les vallées. Conduit par sa mère à la Rochelle dans le camp des réformés, il avait été reçu avec enthousiasme par les protestants. Proclamé leur chef à la mort du prince de Condé, son oncle, mêlé bien jeune encore à toutes les luttes de son parti, Henri de Navarre allait rapidement apprendre à cette école de la guerre, à associer ses plus hautes pensées à ses entreprises, et à régler ses desseins et sa conduite d'après les circonstances.

Quoique petit de taille, avec des formes grêles, son

visage aux lignes fortement accentuées, sa bouche sensuelle comme celle de François Ier, relevée par une épaisse moustache, son œil vif et brillant, son front large, son teint basané par le soleil du Béarn, sa barbe crépue, ses cheveux noirs que les agitations et les soucis de la guerre civile blanchirent de bonne heure, tout dénotait dans ce petit-fils de saint Louis une constitution robuste, une intelligence supérieure, un esprit pénétrant, une volonté ferme, un caractère résolu avec les entraînements irrésistibles du cœur, de l'imagination, de l'esprit, avec les élans de la gaieté et une piquante et fine raillerie. D'une bravoure incomparable sur les champs de bataille, d'une camaraderie militaire où l'autorité du chef se dissimulait par un adroit mélange de bonhomie et d'héroïsme, Henri de Navarre se montra d'abord le meilleur des hommes et le plus vaillant des capitaines, en attendant de devenir l'un des plus grands rois de France[1].

Proclamé roi de France sous le titre de Henri IV par une partie de la noblesse catholique et par ses

1. *Mémoires et journal de l'Estoile*, registre-journal de Henri IV. — Perefixe, *Hist. de Henri IV*. — Palma Cayet, *Chronologie novenaire*. — Mathieu, *Histoire de France*, t. II, règne de Henri IV. — De Thou, *Histoire universelle*, règne de Henri IV. — Étienne Pasquier, *Lettres sur l'Histoire de France*. — Legrain, *Décade de Henri le Grand*. — *Histoire universelle*, de d'Aubigné. — *Mémoires de Sully; Histoire de France*, par Mézeray. — *Histoire du règne de Henri IV*, par Poirson. — *Études historiques sur Henri IV*, par Louis de Carné. — Augustin Thierry, *Essai sur l'Histoire du tiers état*. — Ranke, *Histoire de France*, t. II. — *Lettres missives de Henri IV*, recueillies et publiées par M. Berger de Xivrey. — Henri Martin, *Histoire de France*, règne de Henri IV.

anciens compagnons d'armes, le nouveau souverain se retira avec une partie de ses troupes dans la Normandie, où les villes de Caen, de Dieppe et de Pont-de-l'Arche le reconnurent. Dans ce moment solennel de sa vie, il s'en fallut de bien peu que la couronne ne lui échappât. La plupart des royalistes qui avaient suivi Henri III, non-seulement parce qu'il était roi, mais parce qu'il était catholique, accueillirent fort mal son successeur qui était huguenot. Ils ne pouvaient admettre sur le trône des rois très-chrétiens un prince hérétique et excommunié. Ceux-là étaient résolus à s'éloigner de Henri de Bourbon à moins qu'il n'abjurât immédiatement. Ce prince, sommé de se décider sur l'heure, se plaignit d'être « pris à la gorge « sur le premier pas de son avénement. » Néanmoins, il répondit qu'il était prêt à quitter la religion de ses pères, mais lorsqu'il aurait été mieux instruit, et que dans ce but il avait l'intention de se soumettre à un concile national qu'il convoquerait dans un délai de six mois. Cette promesse douteuse ne satisfit point les royalistes catholiques. Quelques-uns, comme le duc d'Épernon, quittèrent le camp du roi. Quelques autres se bornèrent à exiger qu'il ne serait fait aucun exercice de la religion réformée, excepté dans les lieux déjà fixés par Henri III, et que les offices et gouvernements venant désormais à vaquer seraient donnés à des catholiques. Cette déclaration ratifiée par le roi et signée par plusieurs chefs de la noblesse catholique fut enregistrée le 14 août par le parlement royaliste siégeant à Tours.

Le parti de la Ligue venait de proclamer à Paris son roi. C'était le cardinal de Bourbon que les ligueurs nommèrent roi de France sous le nom de Charles X. Cette proclamation reconnue par le conseil de l'union fut confirmée par les autorités municipales et les parlements de Paris et de Rouen. Comme le cardinal-roi était prisonnier entre les mains du prince (Henri IV) à qui on voulait l'opposer, le duc de Mayenne fut maintenu dans ses fonctions de lieutenant général de l'État et de la couronne de France. Mendoza qui avait déclaré au nom de son maître aux ligueurs de Paris, que jamais le roi d'Espagne ne reconnaîtrait un hérétique pour roi de France, avait informé Philippe II de la proclamation comme roi du cardinal de Bourbon, et de l'exercice de l'autorité par le duc de Mayenne. Cette combinaison avait reçu l'approbation du roi d'Espagne. Philippe II était d'autant plus satisfait de la nomination du cardinal de Bourbon qu'il craignait la reconnaissance par la Ligue du duc de Mayenne comme roi. Il se serait vu ainsi écarté du trône de France. Aussi s'empressa-t-il de féliciter Mendoza de cette élection du cardinal de Bourbon, et d'exhorter tous les gentilshommes et villes catholiques de France à demeurer unis pour le bien commun.

Il recommanda à son ambassadeur de faire accomplir exactement par le cardinal de Bourbon, devenu roi, toutes les conditions de la ligue formée entre lui et les catholiques de France; d'empêcher toute prétention à la succession du cardinal par alliance, mariage ou autre moyen, sans son consentement; de

conserver constamment dans sa charge de lieutenant général du royaume le duc de Mayenne comme un dédommagement de ses peines et de ses succès dans l'intérêt de la Ligue; d'honorer le jeune duc de Guise comme le représentant d'un père et d'un oncle martyrs tous les deux de la cause catholique, et de faire payer par le cardinal de Bourbon toutes les dépenses avancées par l'Espagne pour le triomphe de la Ligue[1]. Il engageait Mendoza à insinuer habilement les droits de l'infante à la couronne de France, droits acquis par les mariages et les alliances de familles royales, et de revendiquer tout ce qui avait été ravi à la maison d'Espagne. Puis il ajoutait de sa main, en post-scriptum, une dernière et pressante recommandation. C'était de n'ajouter aucune confiance dans la conversion du Béarnais (Henri IV), dont il avait entendu parler. « C'était, disait-il, le loup qui voulait se revêtir « de la peau de la brebis pour faire ensuite un car- « nage plus grand et plus sûr parmi les catholiques[2].» Le roi d'Espagne qui avait dépensé avec Henri de Guise près de trois millions d'écus d'or, et avec le duc de Mayenne près de huit cent mille, était résolu à tous les sacrifices pour entretenir et continuer en France la guerre civile.

Le duc de Mayenne, investi de la lieutenance générale du royaume, sollicita dès son avénement au pou-

1. Instruction de Philippe II à Mendoza et au commandeur Moreo. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, A. 57, n° 4. — Capefigue, *Histoire de la Réforme et de la Ligue*, t. V, chap. LXXXII.
2. *Ibid.*

voir, l'appui du roi d'Espagne[1] et de la cour de Rome. Une de ses créatures, le chevalier de Diou, envoyé à Rome comme ambassadeur de la Ligue, devait demander au pape douze cent mille francs; de déclarer le duc de Mayenne, au nom de la religion catholique, général des armées de France; d'accorder au chevalier de Diou les prérogatives octroyées aux ambassadeurs français, et de donner au second fils du duc Henri de Guise (Louis de Lorraine) les bénéfices de son oncle le cardinal Louis de Guise. Le chevalier de Diou provoquerait l'excommunication de tous les complices de la mort des princes lorrains et de ceux qui retenaient le cardinal de Bourbon prisonnier. Il était aussi chargé d'obtenir du pape des indulgences pour ceux qui combattaient dans la Ligue, des brefs pour tous les princes catholiques qui s'uniront à ce parti, et d'envoyer à Paris un légat[2]. Philippe II, qui eut connaissance de ces demandes, les fit appuyer par son ambassadeur, à Rome, en insistant auprès du pape pour qu'il « agît et entreprît cette cause[3]. » Le pape consentit à envoyer un légat en France en l'accréditant auprès de la Ligue. Il choisit pour cette mission une créature de l'Espagne, le cardinal Cajetano, qui se fit accompagner en France de plusieurs prélats, prêcheurs, et jésuites pensionnaires

1. Lettre du duc de Mayenne au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 66, n° 117. Voyez appendice LXVIII.

2. Correspondance de M. de Maisse, ambassadeur du roi à Venise. Bibl. imp., Mss. Dupuy, CCXLV, fol. 1-599, *Dépêches au Roi*.

3. *Ibid.*

de l'Espagne. Ce légat devait accorder aux ligueurs vingt-cinq mille francs par mois pendant la guerre. On lui avait recommandé de se mettre en relations avec les chefs de la sainte union, et s'il le pouvait, avec le cardinal de Bourbon. Ce légat était porteur de brefs du pape adressés à la plupart des princes catholiques de France, pour les inviter à se réunir à la Ligue[1].

Philippe II était alors en relations suivies à Paris avec le comité des Seize et les prédicateurs de la Ligue. Les uns et les autres séduits, comme le dit Duchat, « par « la friandise des cent écus donnés par mois par le « roi d'Espagne » voulaient la reconnaissance de ce prince comme protecteur de la France. « A ce protec- « torat étoient attachées, comme le disait l'un de ceux « appelés à voter sur cette proposition, des autorités « et puissances royales et souveraines, comme de « pourvoir aux principales charges et dignités du « royaume, ecclésiastiques et séculières, tout ainsi « que fait le roi au royaume de Naples et de Sicile, « par-dessus les vice-rois qu'il y envoye. »

Ce protectorat de Philippe II devait assurer, d'après les déclarations de Mendoza, de Tassis et de Moreo, la royauté du cardinal de Bourbon, que le roi d'Espagne

1. « En somme, ils vont en intention et le publient d'avoir un roy à leur mode, c'est-à-dire favorisant la domination d'Espagne, ou de mettre le royaulme en proie.... Le pape a dit au dernier consistoire qu'il ne falloit abandonner la maison de Guyse, comme celle qui est aujourd'huy le fondement de leglise catholicque. » (Extrait d'une lettre au roi par M. de Maisse, du 7 octobre 1589. Bibl. imp. Mss. Dupuy, vol. CCXLV, fol. 1-599.

s'engageait à délivrer de sa captivité et à faire sacrer à Reims. On affirmait qu'à cette occasion on annexerait au royaume de France le comté de Flandre ou de Bourgogne. En outre les agents du roi d'Espagne déclaraient que les ministres de l'Église gallicane seraient réformés selon le concile de Trente; qu'aucun Espagnol ne serait pourvu aux bénéfices, offices de judicature, ni aux gouvernements de leurs frontières ; que les offices de judicature ne seraient plus vendus, mais accordés à des gens de bien. Ils promettaient de la part du roi d'Espagne à la ville de Paris, deux millions d'or (6 millions de livres) pour payer les arrérages de ses rentes; que ce prince entretiendrait la guerre de ses moyens combinés avec les secours du saint-père; que les deniers des tailles et impositions ne seraient employés qu'au payement des dettes du royaume; que ces dettes acquittées, les impositions seraient abolies, excepté une taille pour l'entretien des gens de guerre. Ce n'étaient pas là les seuls avantages que ce protectorat devait apporter à la France. On ouvrirait aux commerçants les terres du Pérou, et on faciliterait à leurs marchandises un débouché dans les terres nouvellement conquises en Amérique, par le roi d'Espagne[1].

Parmi les ligueurs, beaucoup étaient indignés des menées et des intrigues des Seize, de leurs violences et de leur tyrannie. Ceux-là repoussaient avec énergie l'idée du protectorat du roi d'Espagne. Ces dissen-

1. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. I, liv. I, p. 205.

timents entre les modérés et les violents du parti de la Ligue éclatèrent dans le conseil de l'union. Villeroy, l'homme le plus important de la Ligue, comme intelligence politique, protesta en face des agents du roi d'Espagne contre d'aussi étranges propositions. Il entraîna par son autorité le duc de Mayenne et le poussa aux plus énergiques mesures. D'ailleurs le duc menacé par les Seize, s'il n'acceptait pas le protectorat de Philippe II, d'être renversé de la lieutenance générale qui lui avait été conférée, n'avait pas à hésiter. Aussi, malgré l'opposition des Seize, des prédicateurs, et des partisans de l'Espagne, Mayenne proclama le pape, seul protecteur du royaume et de la religion en France, et déclara le conseil de l'union incompatible dans sa constitution, avec la royauté du cardinal de Bourbon, et avec la lieutenance générale. Cette déclaration provoqua la dissolution de ce conseil, et son remplacement par un conseil d'État, qui devait suivre partout le duc de Mayenne, et décider avec lui toutes les affaires administratives et les affaires politiques urgentes. Cette suppression du conseil de l'union enlevait le pouvoir politique aux Seize ; mais comme ceux-ci conservaient partout leur organisation et leurs lieux de réunion, ils continuaient à exister comme parti. Il y avait encore là une situation qu'il importait de briser dans l'intérêt même de la ligue française. C'est ce que Villeroy osa entreprendre en écrivant *son avis sur les affaires du temps.*

Se proposant d'entraîner la France dans un même parti, de réunir sous un même drapeau tous les

catholiques, soit de la Ligue, soit du parti royal, Villeroy reconnaissait Henri IV comme celui à qui la couronne appartenait. Il conseillait à Mayenne comme le parti le plus honorable pour lui, d'adopter la royauté de ce prince, s'il consentait à abjurer[1], et s'il refusait, de proclamer roi, le comte de Soissons ou tout autre prince de la maison de Bourbon. D'après Villeroy, c'était le seul moyen de donner à la France un roi catholique et légitime, de *couper broche* comme il disait, à toutes les menées et pratiques des Seize et de Philippe II, et de rendre la paix à la France[2]. Ces nobles sentiments, expression du parti national, étaient aussi proclamés dans d'autres écrits du temps, comme le *contr'avis aux François; la réponse à un avis qui conseille aux François de se rendre sous la protection du roi d'Espagne, et l'anti-espagnol*[3]. Mais il y avait alors dans les esprits trop de confusion, dans les consciences trop d'obscurité, dans les intérêts trop d'engagements, pour que les premiers coups portés en faveur de Henri IV pussent être entendus. Le temps seul avec ses malheurs et ses adversités, devait amener le succès du parti royal et la pacification générale du pays.

Pendant que les ligueurs parisiens discutaient les droits de Philippe II au protectorat de la France,

1. Lettre du duc de Mayenne à Bernardino de Mendoza. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 64, n° 98. Voy. appendice LXX.

2. Advis de M. de Villeroy à M. le duc de Mayenne, publié à Paris après la mort du roy, sur la fin de l'an 1589. *Mémoires d'Estat*, de Villeroy, p. 664 et suiv., éd. Buchon.

3. *Mémoires de la Ligue*, t. III, p. 173 et 211.

Henri IV étendait chaque jour sur une partie nouvelle du territoire son influence et son autorité. Secouru par la reine d'Angleterre, protégé par Venise, aidé par les grands-ducs de Toscane et de Mantoue, assisté par les princes protestants d'Allemagne, le nouveau roi de France s'était emparé en Normandie de Gournay, de Gisors, de Dieppe, et il avait remporté sur le duc de Mayenne la bataille d'Arques. Aussitôt après cette victoire, le roi prenant l'offensive se rapprochait de Paris et pénétrait dans cinq faubourgs de cette ville. Mais ne jugeant pas ses forces assez nombreuses pour la prendre, il l'abandonnait pour ressaisir Étampes enlevé par les lieutenants de Mayenne, occuper Janville, Châteaudun, Vendôme, Montoire, Lavardin, élargir ainsi ses communications entre la France du nord et ses provinces au delà de la Loire. Se transportant ensuite à Tours, il se faisait solennellement reconnaître par le parlement, la cour des comptes et les autres cours souveraines. De là il se rendait dans le Maine et dans l'Anjou pour y soumettre toutes les villes ligueuses. Après s'être assuré de ces deux provinces, il revenait dans le nord, rentrait dans la Normandie, où il conquérait les villes d'Alençon, de Domfront, de Séez, d'Argentan, de Falaise, de Bayeux, de Lisieux, de Pont-Audemer, de Pont-l'Évêque, de Honfleur. En peu de mois, Henri IV s'était rendu maître de l'Ile-de-France, de la Picardie, de la Champagne, de la Normandie, de l'Orléanais, de la Touraine, du Maine, de l'Anjou. Excepté dans les gouvernements de la Guyenne, du Nivernais où

commandait le duc de Nevers, demeuré fidèle à la Ligue, après l'avoir abandonnée sous Henri III, et dans l'Angoumois et la Saintonge, obéissant au duc d'Épernon qui ne s'était pas encore rallié à Henri IV, le parti royal était établi dans toutes les provinces. Plus des cinq sixièmes du haut clergé de France avaient reconnu à cette époque la nouvelle royauté[1].

Vainqueur de la Ligue à Arques, Henri IV la vainquit de nouveau à Ivry (14 mars 1590) où il anéantit quinze cents cavaliers sur quatre mille, où il détruisit, dispersa et fit prisonnière toute l'infanterie du duc de Mayenne, composée de Français, d'Allemands et de Suisses. C'était une victoire complète[2]. « L'ennemi est tout rompu, disait le roi à M. de La Noue, les reistres en partie défaits, l'infanterie rendue, les Bourguignons (Espagnols Néerlandais) malmenés, la cornette blanche et le canon pris, la poursuite jusques aux portes de Mantes[3]. » Profitant de cette nouvelle défaite de Mayenne Henri IV s'avança vers Paris, occupa Mantes et Vernon et coupa les communications de Paris avec la Normandie. Il se saisit de Corbeil, de Lagny, de Melun, Moret, Crécy, Provins, Montereau, Nogent, Mery, Beaumont-sur-

1. *Histoire du règne de Henri IV*, par Poirson, t. I, liv. I, chap. II.

2. Voir la relation de la bataille d'Ivry au roi d'Espagne par le duc de Mayenne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 66, nos 130, 131. — Voy. appendice LXIX.

3. Lettre de Henri IV à M. de La Noue. — *Recueil des lettres missives de Henri IV*, publiées par M. Berger de Xivrey, t. III, p. 171.

Oise, Charenton, Saint-Maur, en un mot, de toutes les places qui nourissaient le siége du gouvernement de la Ligue, et entretenaient par leurs ressources l'ardeur belliqueuse des ligueurs. Maître de Paris par la Seine, la Marne et l'Oise, Henri IV s'empara du pont de Charenton, s'y établit et braqua ses canons sur Montmartre.

Ainsi assiégé et sous le feu de l'ennemi, le peuple de Paris excité par ses prédicateurs qui lui annonçaient tous les jours la prochaine arrivée des secours espagnols, s'obstinait à ne pas vouloir reconnaître ce prince. Mais réduit aux dernières extrémités par le blocus rigoureux de la ville, le peuple passa bientôt de la détresse à une horrible famine. Les tortures de la faim furent si cruelles que les pauvres gens apaisaient leurs souffrances, en faisant du pain avec les os broyés des morts ensevelis au cimetière des Innocents. Chaque jour la mort enlevait ces malheureux par deux cents et trois cents. Les plus riches s'alimentaient avec de la farine d'avoine et de la bouillie de son. Un tel supplice diminua l'enthousiasme religieux, et le peuple conspira deux fois pour ouvrir la ville au roi. Ce prince touché de pitié et ne voulant pas, comme il le disait, régner sur des morts, avait consenti à laisser entrer des vivres dans la ville. Ses soldats même, à l'exemple de leur chef, présentaient au bout de leurs piques des vivres aux assiégés.

Dans cette misérable situation, les chefs de la Ligue, et à leur tête le duc de Mayenne, adressaient tous les

jours au prince de Parme et au commandeur Moreo les plus pressantes et les plus vives lamentations. Le duc de Mayenne ne cessait de dire au général espagnol que « rien ne les pouvoit perdre que le désespoir, s'ils sont abandonnés, vrai moyen de leur « faire haïr ceux de la grandeur desquels ils ont espéré et attendu leur conservation[1]. » Il disait aussi au commandeur Moreo : « Avancez-vous donc, au nom « de Dieu, avec des forces et de l'argent. Autrement « ce seront des remèdes hors de saison. Car le prévôt « des marchands me mande qu'ils députeront vers « leur ennemi pour s'accommoder à leur volonté et « traiteront non-seulement pour eux, mais pour tout « le général du royaume, si moi-même n'y veux entendre; se promettant qu'ils seront suivis de la « plupart de ceux qui sont du parti dans tout le « royaume[2].... » Le prince de Parme ne se pressait pas. Il se souciait peu de venir en France; le moment lui paraissait mal choisi parce qu'il aurait voulu attaquer la Hollande et la Zélande et soumettre définitivement ces provinces. Mais le roi d'Espagne redoutait qu'une fois maître de Paris, le roi de Navarre ne tournât ses armes victorieuses contre les Pays-Bas. C'est pourquoi il ordonna au prince de Parme d'entrer en France, et le général espagnol obéit. Il rejoignit à Meaux le duc de Mayenne

1. Mayenne au duc de Parme. De Soissons, 12 avril 1590. Arch. du département du Nord. — Voy. appendice LXXI.

2. Mayenne au commandeur Moreo. Arch. de l'Empire, fonds espagnol, B. 67, n° 186. — Voy. appendice LXXII.

qui était venu à sa rencontre avec un corps d'armée. Toutes les forces réunies s'élevaient à dix-sept mille fantassins et quatre mille cavaliers. Se mettant à leur tête le prince de Parme prit Lagny, s'empara de Charenton, de Corbeil et ravitailla Paris. Dès qu'il eut assuré aux Parisiens les cours de la Marne et de la Seine, c'est-à-dire leurs communications interrompues avec les environs d'où Paris tirait sa subsistance, il ne voulut pas demeurer plus longtemps en France. Quoique vivement provoqué par le roi de Navarre à une bataille rangée, ce général évita de se compromettre dans un engagement avec les troupes royales, et il rentra dans les Pays-Bas. Henri IV le poursuivit très-activement dans sa retraite, reprit Lagny, Corbeil, et continua à menacer la ville de Paris.

Le roi de la Ligue, le cardinal de Bourbon, était mort (9 mai 1590). Le trône devenu vacant allait servir aux ligueurs de motif de plus pour diviser et déchirer le pays. C'était un nouveau sujet d'ambition pour les nombreux compétiteurs à la couronne. Charles de Bourbon mort, tout le monde paraissait vouloir se soumettre au roi d'Espagne. Ainsi dans la maison de Bourbon, le comte de Soissons et son frère le cardinal de Bourbon ; dans la maison de Lorraine, le duc de Lorraine et son fils le marquis de Pont ; dans la maison de Guise, le jeune duc de Guise et son oncle le duc de Mayenne ; dans la maison de Savoie, Charles-Emmanuel, tous aspiraient à la couronne de France[1]. Chacun d'eux plaçait sous la

1. Mémoire adressé au duc de Savoie par Panigarola, évêque

protection de Philippe II et du pape sa candidature. Ils donnaient partout à l'étranger le spectacle de leurs rivalités ambitieuses et de leurs sourdes intrigues. En attendant que Philippe II disposât en leur faveur de la couronne, ils le reconnaissaient comme protecteur de la France. Ils lui demandaient tous avec toutes sortes d'humilités et de protestations de dévouement, des secours importants en hommes et surtout en argent. Ils s'adressaient aussi au pape pour obtenir et son crédit et son influence comme son argent. Ainsi à Madrid, le secrétaire Pélissier et le président Jeannin, et à Rome, le commandeur de Diou, le secrétaire Desportes, l'abbé d'Orbais, sollicitaient très-humblement au nom du duc de Mayenne, des secours en argent, en hommes et en munitions[1].

De son côté le duc de Lorraine envoyait au roi d'Espagne un mémoire où il le remerciait d'abord de l'envoi qu'il lui avait fait d'une somme de cent mille écus, et réclamait un nouveau secours en argent. Il lui rappelait les services qu'il avait rendus dès le commencement des troubles à la cause catholique, services qui avaient épuisé ses ressources et celles de ses sujets lorrains. Dans cette situation il ne pouvait plus l'aider dans aucune guerre ni dans aucune entreprise[2]. En

d'Asti. — *De la démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*, par M. Ch. Labitte, chap. II, § 3.

1. Voir les extraits des dépêches de M. de Maisse au roi, des 7 octobre 1589, 31 octobre 1590 et 7 juin 1592. Bibl. imp. Mss. Dupuy, vol. CCXLV.

2. Mémoire du duc de Lorraine au roi d'Espagne. Arch. de l'Empire, fonds espagnol. B. 70, n° 28.

même temps, son fils le cardinal de Lorraine faisait à Rome les démarches les plus actives, pour obtenir l'appui du pape, en faveur des prétentions de son père[1]. Le duc de Savoie osait aussi prétendre à la couronne de France comme petit-fils de Henri II. Entretenu dans son ambition à cause de son alliance avec la maison d'Espagne, ce prince envoyait partout des agents ou des émissaires pour proclamer ses prétentions, faire valoir ses titres, et se préparer à tout événement. Dans cette vue, il cherchait à prendre pied en France en ressaisissant la Provence[2]. Quant au jeune duc de Guise, en correspondance assidue avec le roi d'Espagne, il lui exprimait en toute occasion les sentiments de la soumission la plus reconnaissante, et du dévouement le plus absolu. C'était l'évêque d'Avranches, François Péricart, qui était chargé des intérêts de ce jeune prince, soit auprès de Philippe II, soit auprès de l'infante Isabelle dont le duc de Guise sollicitait très-humblement la protection.

1. « Le cardinal de Lorraine a eu lexclusion de ce quil poursuivoit près du pape pour faire nommer son père roy de France, et la response lui a este faicte par un jesuite nommé *il padre Toledo* dont il ne se contente, et la veult avoir par escrit et en sont là dessus. » Dépêche de M. de Maisse au roi, du 8 juin 1591. Bibl. imp. Mss. Dupuy, vol. CCXLV.

2. « Depuis peu de jours aussi sont arrivez en mesme lieu, un ambassadeur du duc de Savoie, et un advocat du parlement dAix, nommé Kumber, partis ensemble de Turin, et toutes fois faisans contenance de ne se cognoistre pas, et ne sçavoir rien des affaires lun de laultre ; ladvocat se dit chargé par la communauté dAix et ceux de la ligue de Provence, et faict instance au pape de commander au duc de Savoie dy retourner, lui ayant voulu persuader par mille raisons que sa force y est très nécessaire et que sans cela

Ni l'Espagne ni Rome ne découvraient leurs sentiments, leurs pensées, leurs desseins, leurs préférences. Ils ménageaient les uns et les autres, en les flattant dans leurs illusions ; au fond l'Espagne et Rome étaient d'accord pour faire monter sur le trône de France l'infante Isabelle, la fille de Philippe II. Un nouveau pape, Grégoire XIV, entièrement dévoué au roi d'Espagne, avait succédé au pontificat d'Urbain VII[1]. L'avénement de Henri IV au trône de France était à ses yeux la ruine de l'Église. Dès les premiers jours de son pontificat, Grégoire XIV fit connaître ses dispositions hostiles à la nouvelle royauté, en adressant au cardinal de Plaisance, son nonce à Paris, un bref, véritable déclaration de guerre[2]. Il avait aussi donné à Rome deux bulles consistoriales qui proclamaient de nouveau Henri IV « hérétique, relaps et déchu comme tel de ses royaume « et seigneuries[3]. » Ces bulles privaient le clergé de ses bénéfices, et menaçaient la noblesse et le tiers

la Provence est perdue pour le saint-siége ; l'ambassadeur du duc fait mine de sen retirer, alleguant les grandes despenses que son maistre y a faictes jusques icy, et vouldroit bien pourtant que le pape le lui commandast, affin davoir occasion de lui demander de largent ; leur jeu a esté descouvert, et le pape ne met pas si facilement la main à la bourse. » Extrait d'une dépêche de M. de Maisse au roi du 7 juin 1592. Bibl. imp. Mss. Dupuy, vol. CCXLV.

1. Urbain VII ne fut pape que treize jours, entre Sixte-Quint et Grégoire XIV.

2. C'était la bulle d'excommunication et d'interdiction donnée auparavant par le pape Sixte-Quint contre le roi Henri III et contre le roi Henri IV « et tous leurs adhérens et fauteurs. » *Mémoires de l'Estoile*, registre-journal de Henri IV, p. 51, éd. Champollion.

3. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. I, liv. III, p. 302.

état de toutes les sévérités de l'Église, si les uns et les autres ne se séparaient pas immédiatement de ce prince[1]. Pour en assurer l'exécution, Grégoire XIV prenait au château de Saint-Ange, dans les trésors accumulés par Sixte-Quint, les ressources nécessaires à une levée de neuf mille hommes en Suisse et dans le Milanais. Ces troupes s'uniraient aux forces que Philippe II enverrait en France sous le commandement du prince de Parme. Les unes et les autres devaient s'opposer à la royauté de Henri IV et faire décider par la force l'établissement d'un roi catholique.

1. *Mémoires de l'Estoile*, registre-journal de Henri IV, p. 52, éd. Champollion.

CHAPITRE IX.

Formation du tiers parti. — Conspiration des Seize en faveur du roi d'Espagne. — Leur attaque contre le duc de Mayenne. — Leurs prétentions appuyées par les prédicateurs de la Ligue. — Assassinat du président Brisson et des conseillers Larcher et Tardif. — Résistance du parlement, de la bourgeoisie et du peuple aux projets sanguinaires des Seize. — Le duc de Mayenne, averti à Laon des événements de Paris, revient en toute hâte dans cette ville. — Supplice de quatre des chefs des Seize. — Henri IV continue ses conquêtes dans la Beauce, dans la Picardie, et dans la Normandie. — Siége de Rouen. — Mort de Grégoire XIV. — Dissolution de l'armée pontificale. — Le prince de Parme rentre en France avec une armée espagnole. — Rencontre d'Aumale. — Levée du siége de Rouen. — Retraite du prince de Parme vaincu dans cinq combats près d'Yvetot et blessé dans une reconnaissance. — Convention du duc de Mayenne avec le roi d'Espagne. — Desseins de Philippe II sur la France. — Mort du prince de Parme. — Tentative d'accommodement entre le duc de Mayenne et Henri IV. — Convocation des États généraux à Paris. — Leur ouverture et leur composition. — Projets de Mayenne. — Attitude de la faction espagnole dans les États. — Leurs propositions. — Convention secrète entre Mayenne et les Espagnols. — Dispositions du nouveau pontife romain Clément VIII. — Démarches de Mayenne et intrigues de l'Espagne auprès de la cour de Rome. — Conférences de Suresnes. — Réunion de la faction espagnole chez le légat avec les principaux membres de la maison de Guise et plusieurs députés ligueurs. — Proposition des Espagnols aux États au sujet de l'élection de l'infante Isabelle comme reine de France et de son mariage avec l'archiduc Ernest. — Opposition des États. — Protestation du procureur général Molé. — Henri IV annonce son intention d'abjurer. — Autre proposition des Espagnols aux États. — Corruption tentée par Philippe II sur les députés. — Rejet par les États de la nouvelle proposition des Espagnols. — Arrêt du parlement de Paris du 28 juin 1593. — Quatrième proposition des Espagnols au sujet du mariage de l'Infante. — Cette nouvelle combinaison échoue. — Intrigues du duc de Mayenne à Rome. — Prorogation des États. — Abjuration du roi. — Trêve de trois mois. — Nouvelles négociations de Mayenne auprès de Philippe II. — Défections dans les rangs

de la Ligue. — Situation de Mayenne. — Négociations du roi à Rome en faveur de son absolution. — Sacre du roi à Chartres. — Soumission de Paris au roi. — Arrêt du parlement de Paris du 30 mars 1594. — État des esprits et des partis. — Attitude et conduite de la cour de Rome. — Mayenne négocie de nouveau avec les ministres espagnols. Soumission des ducs de Guise et d'Elbeuf. — Traité du duc de Lorraine avec le roi. — Défiances et mauvaises dispositions des ministres espagnols à l'égard de Mayenne. — Henri IV déclare la guerre à l'Espagne. — Soumission du Lyonnais et de la Bourgogne. — Combat de Fontaine-Française. — Absolution du roi par le pape. — Soumission du duc de Mayenne. — Traité du roi avec ce prince. — Relation de Mayenne au roi d'Espagne sur son accommodement avec Henri IV. — Derniers efforts de Philippe II pour rallumer la guerre civile en France. — Épuisement de l'Espagne. — Négociations de paix entre Philippe II et Henri IV. — Paix de Vervins. — Soumission du duc de Mercœur et de Bretagne. — Fin de la Ligue. — Triomphe de la liberté de conscience par l'édit de Nantes. — Dernières années du duc de Mayenne. — Jugement sur sa position et sur son caractère. — Mort de Philippe II. — Quelles furent pour l'Espagne les conséquences de toutes ses entreprises en Europe. — Triomphe définitif du protestantisme dans la Grande-Bretagne et avénement des Stuarts. — Après avoir délivré la France de l'anarchie et du joug espagnol, Henri IV meurt assassiné.

Depuis la mort de Henri III et du cardinal de Bourbon, Philippe II aspirait à la couronne de France, soit pour lui ou pour l'infante Isabelle sa fille. Il recevait chaque jour, de ses agents secrets et de ses ambassadeurs à Paris, tous les renseignements les plus capables de l'informer et de l'éclairer sur les tendances de l'esprit public, sur le mouvement des opinions, sur les intrigues des divers prétendants à la couronne. Au mois de mars 1591, on lui faisait connaître la scission opérée dans le parti du roi, par l'organisation d'un tiers parti, dans les rangs des catholiques royaux. On disait à ce sujet au roi d'Espagne : « Le but de ce tiers party est de chasser les « huguenots avec lesquels ils ne peuvent guères bien « compatir et forcer le Béarnais à se faire catholique,

« ou à son refus en faire couronner un autre de la « maison de Bourbon qui soit catholique[1]. » Ce fut le jeune cardinal de Bourbon, cousin de Henri IV, qui avec l'espérance de monter sur le trône, se mit à la tête de ce tiers parti. Comme la maison de Bourbon était exclue de la couronne à cause de sa croyance religieuse, on admettait en principe que c'était à l'élection qu'il fallait demander un roi. Dans cette situation, on déclarait à Philippe II que le repos de la France exigeait promptement un souverain qui « lui fût agréable sur toutes choses. » On le voulait tellement lié avec lui « que il se puisse dire une même « chose, comme pareillement cela importe pour la « conservation des États de Sa Majesté, pour plu- « sieurs raisons qui sont de longs discours[2]. » Les Seize vendus au roi d'Espagne avaient osé lui dire que « le vœu des catholiques françois étoit de le voir « régner sur eux, et que si cela n'étoit pas possible, « de leur donner sa fille Isabelle et de se choisir lui- « même son gendre[3]. »

Les Seize étaient alors mécontents du duc de Mayenne. Ce prince n'avait pas voulu accepter comme conditions de leur appui, le rétablissement et le renou-

1. Extrait d'un mémoire envoyé au roi d'Espagne en 1591 et ayant pour titre *Du Tiers party*. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 71, n° 133.

2. Extrait d'un mémoire envoyé au roi d'Espagne en 1591 et ayant pour titre *Du Tiers party*. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 71, n° 132.

3. Lettre des Seize au roi d'Espagne. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. I, liv. III, p. 353-54.

vellement du conseil de l'Union, la guerre ouverte contre Henri IV, et l'alliance permanente du pape et du roi d'Espagne; il n'avait pas voulu non plus éloigner de son conseil tous ceux connus sous le nom « de machiavélistes, de politiques et de fauteurs de l'hérésie; » il avait refusé d'approuver par un édit le désarmement et les emprisonnements de plusieurs magistrats des cours souveraines; il s'était opposé à la création d'une nouvelle chambre de justice pour connaître « du fait des hérétiques, fauteurs et adhérents, traîtres et conspirateurs contre la religion, l'État et la ville de Paris[1]. » Le duc ne pouvait pas accepter de pareilles conditions sans compromettre ses intérêts et son ambition : il les refusa. Les Seize irrités de ce refus essayèrent de le renverser, en s'emparant violemment de la justice, en usurpant par la force l'autorité, en établissant par la peur un pouvoir dictatorial, en frappant et en proscrivant tous ceux qui s'opposaient à la réunion de la couronne de France avec la couronne d'Espagne. Le prédicateur Boucher, d'accord avec les Seize, ne cessait de prêcher du haut de la chaire à Saint-Germain l'Auxerrois, en apostrophant le Béarnais et les politiques : « qu'il fal« loit tout tuer et exterminer; que par plusieurs fois, « il les avoit exhortés à ce faire, mais qu'ils n'en te« noient compte, dont ils se pourroient bien repentir[2]. »

1. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. I, liv. III. — *L'Estoile*, Registre-journal de Henri IV, supplément, p. 62, éd. Champollion. — *Histoire du règne de Henri IV*, par Poirson, t. I, liv. II, chap. IV.

2. *Mémoires de l'Estoile*, Registre-journal de Henri IV, p. 45, éd. Champollion.

Il disait aussi : « qu'il étoit grandement temps de « mettre la main à la serpe et au couteau et que ja- « mais la nécessité n'en avoit été si grande[1]. » Les mêmes provocations fanatiques et sanguinaires retentissaient chaque dimanche et chaque jour de fête dans toutes les églises de Paris, alors gardé par une garnison espagnole. Dans ce temps, le jeune prince de Guise, évadé de sa prison, avait associé son ambition à leurs intérêts. Ce prince n'aimait pas beaucoup son oncle, le duc de Mayenne. Peu sympathique à ses prétentions, il semblait approuver tous les desseins des Seize et conspirer avec eux[2].

Ceux-ci, supposant dans le peuple les mêmes dispositions au massacre qu'eux-mêmes, et profitant de l'absence de Paris du duc de Mayenne que la guerre retenait dans la Picardie et la Champagne, éclatèrent par l'assassinat du président Brisson et des conseillers Larcher et Tardif[3]. Les Seize ne réussirent pas dans leur conspiration. D'une part, la garnison espagnole sur laquelle ils comptaient ne voulut pas les aider dans leur œuvre d'extermination et de pillage. D'autre part, la garde bourgeoise de Paris, commandée par de courageux citoyens, comme le colonel d'Aubray, se montra résolue à se battre avant de se laisser massa-

1. *Mémoires de l'Estoile*, Registre-journal de Henri IV, p. 45, éd. Champollion.

2. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. I, liv. III.

3. Étienne Pasquier, lettre I du liv. XVII. — *Mémoires de l'Estoile*, Registre-journal de Henri IV, supplément, p. 64, 65 et suiv., éd. Champollion. — Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. I, liv. III. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. CII.

crer. Ensuite, le parlement protesta contre le meurtre de son président et des conseillers, en refusant de reprendre le cours de la justice. Quant au peuple, tout ce qu'il y avait de bon et de sensé dans ses rangs, repoussa les provocations des chefs des Seize, et se souleva d'indignation et de pitié en face des cadavres des magistrats assassinés et exposés sur la place de Grève[1]. Le duc de Mayenne averti à Laon, où il attendait l'armée espagnole destinée à entrer en France[2], des événements de Paris, revint en toute hâte dans cette ville. Malgré la déclaration du curé de Saint-Benoît que « tout ce qui avoit été fait étoit pour son « service et assurance de la cause commune d'eux « tous, » le duc cassa le conseil de l'Union et condamna à mort de sa propre autorité neuf d'entre les Seize, dont quatre furent exécutés[3]. »

Cette énergique répression valut au duc de Mayenne la haine des ligueurs fanatiques et de la populace soudoyée par Philippe II. Mais elle lui attira les sympathies des gens de bien et des hommes considérables, parmi les conservateurs du temps. Le duc chercha à profiter de ce mouvement en sa faveur, en faisant promettre à tous les seigneurs et gouverneurs du parti

1. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. I, liv. III. — *Histoire du règne de Henri IV*, par Poirson, t. I, liv. II, chap. IV.

2. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. I, liv. III. — Étienne Pasquier, lettre II du liv. XVII.

3. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. I, liv. III. — Étienne Pasquier, lettre II du liv. XVII. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. CII. — *Les Prédicateurs de la Ligue*, par M. Ch. Labitte, chap. III.

de la Ligue, de ne jamais l'abandonner; de ne favoriser la nomination d'un roi que par son consentement; de ne traiter et conférer avec les Espagnols qu'avec sa permission et d'après ses instructions; il leur demanda de résister à ceux qui exciteraient le peuple et de faire en sorte que l'autorité entière lui demeurât[1].

Dans ce moment, les troupes du Saint-Siége composées d'Italiens et de Suisses et commandées par le neveu du pape Grégoire XIV, venaient d'entrer en France pour se joindre, d'abord avec les forces du duc de Lorraine, et puis avec celles du prince de Parme.

Henri IV, déjà maître d'Avranches dans la basse Normandie, et de Caudebec, Harfleur, Fécamp, Louviers dans la haute Normandie, où il n'y avait plus entre les mains de la Ligue que Rouen et le Havre, avait poursuivi l'armée pontificale pour lui livrer bataille. Mais la mort de Grégoire XIV amena la dissolution de cette armée, dont une partie fut incorporée dans les troupes du prince de Parme, qui allait se trouver aux prises avec le roi de France, en Normandie. Henri IV voulait achever la soumission de toute la Normandie par la conquête de Rouen. A la tête d'une armée de 30 000 hommes dont 14 000 Allemands amenés par le vicomte de Turenne; 6000 Anglais envoyés par Élisabeth, qui avait peur d'une occupation espagnole à Rouen; 6000 Suisses engagés à son service et 4000 hommes débris de différents

1. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. I, liv. III.

régiments français, Henri IV entreprit le siége de Rouen (11 novembre 1591). Au mois de décembre suivant, le roi avait beaucoup avancé le siége, et il était sur le point de s'emparer du fort de Sainte-Catherine, le plus important et le plus défendu de la place, lorsque le prince de Parme arriva au secours de la Ligue.

Les deux généraux se rencontrèrent près d'Aumale où le roi s'était rendu pour livrer bataille, et où blessé aux reins d'un coup d'arquebuse, il avait manqué d'être pris dans une attaque. Le prince de Parme, moins téméraire que son royal ennemi, n'osa pas profiter de sa victoire, et se bornant à renforcer la garnison de Rouen, prit position sur la Somme. Le duc de Mayenne accompagnait le général espagnol. Ils attendirent tous les deux dans cette position l'occasion de marcher une seconde fois sur Rouen. Pendant ce temps, le roi de France poursuivait le siége de cette ville, mais en perdant chaque jour par la maladie, par la fatigue ou dans les combats, une portion de son armée. Une fois assurés de la diminution des forces du roi, et surtout de la destruction de presque toute la cavalerie, le prince de Parme et le duc de Mayenne arrivèrent à marches forcées sous les murs de Rouen, et, plus heureux cette fois, ils contraignirent le roi à lever le siége.

Henri IV ne se découragea pas ; réunissant en cinq jours autour de lui une armée de 23 000 hommes, il s'attacha aux pas du prince de Parme et du duc de Mayenne. Ces deux capitaines s'étaient déjà emparés

de Caudebec pour délivrer la Seine, et ils s'étaient transportés à Yvetot, pour soumettre le pays jusqu'à la mer, lorsqu'ils furent rejoints par Henri IV, avec ses troupes. Défaits par ce prince, dans cinq combats aux environs d'Yvetot, ils furent harcelés et poursuivis si vigoureusement, que le prince de Parme, blessé dans une reconnaissance, fut contraint de battre en retraite, et d'échapper par la fuite à la destruction complète de son armée. Henri IV n'avait pu cependant, malgré tous ses avantages, conquérir la Normandie, ni parvenir à dissoudre la Ligue. Ce parti, dont l'audace semblait s'accroître avec les revers, allait tenter de nouveau de l'écarter de la royauté, et de lui substituer un prince étranger sur le trône.

Philippe II n'avait consenti à secourir le duc de Mayenne et à lui donner des forces, qu'à la condition par le duc de promettre en son nom, et au nom des princes de sa maison, et des grands seigneurs de la Ligue : 1° la reconnaissance de l'infante Isabelle comme reine souveraine et propriétaire du royaume de France; 2° la convocation des États généraux pour proclamer ce droit et déférer le trône à l'Infante[1]. Le duc de Mayenne avait accepté un traité aussi déshonorant pour sa personne, que menaçant pour l'indépendance de la France. C'est ce qu'il comprit, en ne se pressant pas de l'exécuter, surtout en ce qui concernait la réu-

1. Dépêches de Diego d'Ibarra au roi d'Espagne des 12, 14, 18 janvier 1592. Lettre du duc de Parme au roi d'Espagne du 18 janvier 1592. Ces diverses lettres sont renfermées dans *les Mémoires de la Ligue*, t. V, p. 50, 58, 61, 63.

nion des États généraux. Philippe II, au contraire, les attendait avec la plus grande impatience, parce qu'il était alors résolu à ne rien négliger, d'abord pour procéder à l'élection d'un roi, et ensuite, pour réussir à faire accepter la candidature de sa fille. Décidé à corrompre les nouveaux députés des États, et disposé à appuyer la corruption par la force, ce prince avait choisi parmi ses conseillers, ceux qui lui paraissaient les plus capables de négocier, et d'agir utilement dans les États. C'étaient Lorenzo Suarez Figueroa, duc de Feria, et un jurisconsulte espagnol, Inigo Mendoza. En même temps, il se prépara à faire occuper par ses troupes, sous le commandement du prince de Parme, le territoire français pendant la tenue des États. Mais ce général, qui avait passé une partie de la saison d'été aux eaux de Spa, pour guérir sa blessure, mourut à la veille de rentrer en France, à la tête d'une nouvelle armée.

Au moment où Philippe II tramait ainsi avec ses conseillers, l'usurpation de la couronne de France et comptait sur le duc de Mayenne pour l'aider dans son entreprise, celui-ci négociait avec Henri IV un accommodement particulier. Mayenne demandait au roi de France, pour lui, les princes de sa famille, les principaux seigneurs de la Ligue, treize provinces et gouvernements à titre héréditaire, et dix gouvernements en toute souveraineté. La France était alors partagée en vingt-trois gouvernements. En acceptant la paix avec de pareilles conditions que restait-il au nouveau roi de France? le titre, mais dépouillé de

toute souveraineté territoriale. Le duc de Mayenne sollicitait en outre pour lui, la charge de connétable, et quatre charges de maréchaux de France pour ses amis. Son ambition ne s'arrêtait même pas là; il exigeait le payement de ses dettes, et une pension annuelle de 300 000 fr. (un million d'aujourd'hui). Comme si d'aussi étranges prétentions ne suffisaient pas, le duc de Mayenne exigeait que le calvinisme fût non plus autorisé ni garanti, mais simplement toléré en France, et que les réformés fussent désormais incapables de remplir aucune charge de l'État, soit civile, soit militaire[1]. C'était le démembrement de la France au profit d'une nouvelle féodalité, et la persécution religieuse, à la place de la liberté de conscience. Henri IV ne pouvait pas fonder une restauration avec de tels éléments. Renonçant à des négociations dont le résultat était sa ruine et celle du pays, il chercha de nouveau dans la guerre, la pacification du royaume et le rétablissement de la monarchie.

Le duc de Mayenne n'ayant pu s'entendre avec le roi de France, se tourna une fois de plus du côté de l'Espagne. Se décidant à exécuter les engagements pris avec Philippe II, il convoqua les États généraux qu'il ne voulait pas. Ces États s'ouvrirent dans les salles du Louvre, le 26 janvier 1593. Il y eut

1. Voir sur ces négociations l'apologie et discours de M. de Villeroy, imprimés dans ses *Mémoires d'État; les Œcon. royales*, de Sully; les *Mémoires de Madame Duplessis*, t, I, et la *Chronologie novenaire* de Palma Cayet, t. I, liv. IV, ainsi que l'*Histoire du règne de Henri IV*, par Poirson, t. I, liv. II, chap. v.

peu de députés à la première séance. Les principaux de la noblesse et les grands officiers de la couronne ne s'y rendirent pas. Il n'y eut aucun prince, aucuns maréchaux, aucun président de cour souveraine, dans cette réunion. C'est à peine si le tiers, le clergé et la noblesse y étaient représentés. Cent vingt-huit députés, dont cinquante-cinq appartenant au tiers, quarante-neuf au clergé, et vingt-quatre à la noblesse, presque tous partisans du roi d'Espagne, formaient ces États de la Ligue qui allaient décider des destinées de la France. Le duc de Mayenne, après avoir obéi à Philippe II en convoquant les États généraux, aurait voulu les faire servir à son ambition, et garder pour lui-même, la lieutenance générale et le pouvoir réel. Dans cette vue, il essaya de se rendre maître des États, en introduisant dans leurs rangs deux nouvelles chambres : l'une composée des princes lorrains, des officiers de la couronne, des maréchaux nommés par lui, et des gouverneurs de province; l'autre formée des délégués des parlements ligueurs, des délégués de la Cour des comptes, et des membres du conseil d'État. Mais Philippe II et ses agents déjouèrent les calculs du duc. Les trois ordres des États, d'accord avec le roi d'Espagne, rejetèrent la formation de deux nouvelles chambres dans leur sein.

Dès les premières séances, le duc de Feria et Inigo Mendoza, chargés de combattre la validité de la loi salique, avaient fait connaître aux députés les droits du roi d'Espagne à la couronne de France. Dans une lettre communiquée aux États par le duc de Feria,

Philippe II disait : « Puisque, après tant d'autres choses « par moi faites pour ce royaume que l'on a vues et « que l'on peut voir à présent, je fais encore celle-ci, « il sera raisonnable que vous sachiez faire profit de « l'occasion et que l'on me paye et rende tout ce que « j'ai mérité envers ce royaume en me donnant satis- « faction[1]. » Quelle était cette satisfaction ? Était-ce l'élection de ce prince comme roi de France ou bien celle de sa fille l'infante Isabelle ? Déjà, à cette époque, la pensée du roi d'Espagne s'était fixée sur l'Infante. Pour mieux réussir à faire accepter par les États ce projet, le roi d'Espagne chargea le duc de Feria de s'aboucher avec le duc de Mayenne, et de traiter avec ce prince de son adhésion à la royauté d'Isabelle. Ces négociations, qui furent suivies de conventions secrètes, eurent lieu dans le mois de février 1593. Elles aboutirent au traité suivant : le duc de Mayenne s'engageait, par un écrit signé de sa main et scellé de son sceau et sous parole de prince, de faire tout ce qui dépendrait de lui et d'employer tous les moyens honnêtes en son pouvoir, pour que les princes, prélats, seigneurs et députés aux États du royaume de France, qui peuvent se trouver actuellement à Paris, déclarent et nomment reine de France la sérénissime infante Isabelle ; reconnaissant, en effet, que c'est le chemin le plus court, le moyen le plus efficace

1. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. I, liv. V, p. 480. Cette lettre de Philippe II, reproduite par Palma Cayet, était datée de Madrid du 2 janvier 1593.

pour parvenir à l'extirpation de l'hérésie, à la conservation de la sainte foi catholique de l'Église romaine, et au rétablissement du royaume dans son intégrité et dans son état primitif[1].

Ensuite, le duc de Feria et le duc de Mayenne s'engagèrent mutuellement par un écrit commun signé par tous les deux, le premier à garantir au duc de Mayenne dès le jour de la proclamation de l'infante Isabelle comme reine de France, la jouissance de tous les avantages convenus et acceptés au nom du roi d'Espagne, et le second d'accomplir toutes les promesses mentionnées dans l'acte d'engagement remis au duc de Feria[2]. Quels étaient ces avantages et ces promesses? Mayenne avait réclamé[3] et obtenu[4] comme conditions de son concours et de son appui l'érection du duché de Bourgogne en gouvernement héréditaire et majorat pour ses enfants mâles; le gouvernement de la Normandie; deux cent mille écus de rente assurés sur les fonds de la couronne; six cent mille écus à titre d'indemnité, à cause de la ruine de sa fortune particulière, absorbée par les frais de la guerre; cent mille écus pour être distribués aux députés des États; quarante mille écus promis par le roi d'Espagne pour

1. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 75, n° 228. Voy. l'appendice LXXIV.

2. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 75, n° 226. Voy. l'appendice LXXV.

3. Exposé des prétentions du duc de Mayenne. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 75, n° 224. Voy. l'appendice LXXVI.

4. Promesse du duc de Feria au duc de Mayenne, etc. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 75, n° 227. Voy. l'appendice LXXIII.

être employés en Bourgogne; une pleine et entière quittance de toutes ses dettes contractées depuis le commencement des troubles soit dans l'intérieur du royaume, soit à l'étranger; le payement de toutes les dépenses mentionnées dans un mémoire particulier et dont l'urgence était extrême; en outre, la charge de lieutenant général du royaume pendant l'absence de l'Infante, et à son arrivée en France, l'une des principales dignités de l'État[1]. Ce marché aussi honteux et non moins déplorable que celui proposé par le duc de Mayenne au roi de France, avait été conclu à Soissons, où le duc s'était rendu pour recevoir l'ambassadeur extraordinaire de Philippe II, et le comte de Mansfeld, nommé général des forces espagnoles dans les Pays-Bas.

Il y avait alors sur le trône pontifical un pape qui avait été élu sous l'influence de l'Espagne et qui, comme Grégoire XIV, paraissait entièrement dévoué aux intérêts et aux passions de Philippe II. C'était Clément VIII, de la maison florentine des Aldobrandini. Le duc de Mayenne, après s'être adressé alternativement au roi de France et au roi d'Espagne, agissait auprès du nouveau pontife romain, pour l'entraîner dans sa cause et le mettre dans ses intérêts. L'évêque de Lisieux et Desportes, ses deux agents accrédités auprès de la cour de Rome, ne cessaient de solliciter chaque jour Clément VIII de se prononcer en

1. Copia de una Cedula que firmaron el duque de Umena y el de Feria. Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 75, n° 226. Voy. l'appendice LXXV.

faveur du duc de Mayenne, et de le recommander par un bref aux États pour être élu roi[1]. Ils lui promettaient en échange de son appui de faire recevoir en France le concile de Trente, et d'y établir comme en Espagne l'inquisition. Le pape échappait aux instances réitérées des agents du duc de Mayenne en leur déclarant qu'il ne pouvait ni ne devait exprimer un choix à ce sujet, parce que s'il désignait un candidat, il serait obligé de le maintenir : ce qu'il ne pouvait faire. Il les engageait à conseiller à ce prince de rechercher lui-même l'appui du roi d'Espagne et des États[2].

Rome était devenu le centre de beaucoup d'intrigues et de beaucoup de menées. D'une part les ambassadeurs du roi d'Espagne auprès de la cour romaine disaient publiquement que, si le pape y consentait, leur maître irait en personne en France, avec une puissante armée, et conduirait lui-même sa fille à Reims, pour la faire couronner reine de France[3]. D'autre part les agents du duc de Mayenne décla-

1. « L'évêque de Lisieux et Desportes ont faict grande instance « d'obtenir un bref du pape par lequel il donne son vœu à M. de « Maienne pour estre esleu Roy et le recommande à l'assemblée. » (Extrait d'une dépêche de M. de Maisse au roi, du 26 décembre 1592.) Bibl. imp., ms. Dupuy, vol. 245.

2. « De quoi levesque de Lisieux et Desportes ont cuidé deses- « perer, et exclamoient contre lui et les Espagnols, disant que lon « lui faict tenir ce langage, affin d'en exclure les François, pour « faire tomber l'élection sur l'Infante. » (Extrait d'une dépêche de M. de Maisse au roi, du 26 décembre 1592.) Bibl. imp., ms. Dupuy, vol. 245.

3. Extrait d'une dépêche de M. de Maisse au roi, du 12 décembre 1592. Bibl. imp., ms. Dupuy, vol. 245.

raient publiquement que si ce prince n'était pas élu roi, les Espagnols n'entreraient jamais en France[1]. Plusieurs pensaient à Rome que ce serait le duc de Lorraine qui serait nommé roi[2]. Il y en avait même qui conseillaient au pape, de prendre la couronne de France, de se faire le chef des catholiques dans ce pays, de s'en aller à Avignon, et d'y faire publier une croisade contre les hérétiques[3]. Clément VIII sollicité ainsi de tous les côtés, de donner son appui aux nombreux candidats à la couronne de France, avait ordonné de grandes prières et des processions par toutes les églises de Rome, où il assistait lui-même, pour demander à Dieu l'union des princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, et l'élection d'un roi catholique en France[4].

Pendant qu'on lui disputait à Rome sa couronne, Henri IV augmentait chaque jour sa prépondérance militaire, surtout dans le voisinage de la capitale. Sans cesse on annonçait quelque nouvelle entreprise de sa part. Les Parisiens, de plus en plus lassés de la guerre, n'attendaient qu'une circonstance pour manifester publiquement leur désir de la paix. Le duc de Mayenne inquiet de cette situation contraire à ses intérêts, et espérant combattre le découragement des

1. Extrait d'une dépêche de M. de Maisse au roi, du 12 décembre 1592. Bibl. imp., ms. Dupuy, vol. 245.

2. Extrait d'une dépêche de M. de Maisse au roi, du 26 décembre 1592. Bibl. imp., ms. Dupuy, vol. 245.

3. *Ibid.*

4. Extrait d'une dépêche de M. de Maisse au roi, du 12 décembre 1592. Bibl. imp., ms. Dupuy, vol. 245.

A peine le duc de Feria avait-il achevé ces propositions, que l'évêque de Senlis, Roze, qui était du nombre des députés et l'un des plus ardents ligueurs, s'écria d'une voix aigre et d'un ton élevé, « qu'il reconnoissoit maintenant que les politiques avoient dit vrai dans le commencement de la guerre, en publiant que l'intérêt et l'ambition y avoient plus de part que le zèle de la religion; » il ajouta « que depuis le commencement de la monarchie la loi salique avoit été observée, et que si on nommoit une femme, on couroit risque que la couronne fût transportée sur la tête des étrangers [1]. »

Battus par l'apostrophe de Roze, les Espagnols en appelèrent aux États eux-mêmes de leurs prétentions. Ils espéraient rencontrer plus de docilité dans cette assemblée. Philippe II s'était enfin décidé à faire connaître ouvertement son ambition de faire monter sa fille sur le trône de France. Les ministres espagnols, interprètes de la volonté de leur maître, proposèrent solennellement aux États, la reconnaissance d'Isabelle comme héritière de la couronne de France, en sa qualité de petite-fille de Henri II. Ils auraient voulu qu'on procédât aussitôt à son élection. Le procureur général Molé assistait aux États comme délégué du parlement avec voix consultative. Après avoir

p. 184, 185. — *L'Estoile*, Registre-journal de Henri IV, éd. Champollion, p. 141. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. CVI.

1. Procès-verbaux des États généraux de 1593, publiés par M. Auguste Bernard, ms. T[1], dans le registre du tiers, en note, p. 184, 185. — *L'Estoile*, Registre-journal de Henri IV, éd. Champollion, p. 141. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. CVI.

fille, l'archiduc Ernest, frère de l'empereur d'Autriche Rodolphe, auquel l'Infante avait été d'abord destinée en mariage. A cette nouvelle proposition, les députés de la Ligue répondirent qu'ils ne pouvaient ni choisir ni accepter l'archiduc Ernest d'Autriche, parce que les lois et usages du royaume étaient contraires à cette élection. Ils affirmèrent que si les États donnaient la couronne à l'archiduc, la noblesse française et le peuple tout entier, désapprouvant leur choix, s'élèveraient contre eux et se joindraient à leurs adversaires. Ils firent connaître au roi d'Espagne que, reconnaissants envers Sa Majesté catholique « pour les services par elle rendus dans leur cause, » ils la priaient de leur permettre de choisir un prince français pour leur roi, et de lui donner en mariage l'infante Isabelle[1].

Tels étaient les sentiments de la majorité des députés de la Ligue et des membres du parlement de Paris. C'est alors que Henri IV, qui ne se dissimulait pas les périls d'une pareille situation pour lui-même, et bien convaincu aussi des répugnances des États à donner la couronne de France à une princesse étrangère, n'hésita plus dans son projet d'abjuration. D'ailleurs, depuis longtemps il y était vivement engagé par ses conseillers intimes. Les Vénitiens, qui

1. Procès-verbaux des États généraux de 1593, recueillis et publiés par M. Auguste Bernard. Registre du tiers état et celui de la noblesse.

avaient été les premiers à reconnaître sa royauté et à lui fournir des subsides, l'y poussaient chaque jour[1]. Le grand-duc Ferdinand de Toscane qui, par peur de l'Espagne, s'était attaché à sa cause et lui avait ménagé d'actives influences, insistait pour qu'il abjurât[2]. Henri IV aurait voulu, avant sa conversion, abattre la Ligue et vaincre l'Espagne[3]. Il lui répugnait de paraître céder à la force et d'acheter sa couronne en désertant la religion de ses pères. Les circonstances ne lui permirent pas d'obéir à d'aussi fières résolutions. Il était d'une part, en face de la pacification de la France ruinée par la guerre civile et par les proscriptions religieuses, et d'autre part, en présence du rétablissement de l'équilibre politique en Europe, menacé par les prétentions de l'Espagne à la couronne de France.

Dans ce moment, le patriotisme et l'humanité imposaient au roi de France le sacrifice de sa conviction religieuse à son devoir d'homme et de souverain. C'est ce que comprit Henri IV en déclarant à ses amis et en faisant savoir à ses partisans, qu'il était prêt à retourner au catholicisme. Cette résolution fut annoncée aux ligueurs par l'archevêque de Bourges, qui leur offrit au nom du roi, une trêve de trois mois comme préliminaire de la paix. La nouvelle de la prochaine conversion de ce prince irrita profondément les ducs de Mayenne, de Guise,

1. Ranke, *Histoire de France*, t. II, liv. VI, chap. v.
2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*

d'Aumale, d'Elbeuf, La Chastre, le maréchal de Rosne, l'archevêque de Lyon, qui, non-seulement protestèrent contre la future abjuration du roi et repoussèrent toutes négociations de paix, mais jurèrent entre eux de renouveler la guerre plutôt que d'accepter Henri IV. Le légat du pape partageant les sentiments d'hostilité ouverte des chefs de la Ligue, menaça de quitter le royaume si l'on accordait la trêve proposée par le roi. Vaines protestations et menaces inutiles !

La cause de la Ligue et de Philippe II s'affaiblissait de jour en jour. Cependant les prétentions du roi d'Espagne ne diminuaient pas. Ce prince orgueilleux conservait encore l'espoir d'asservir la France. Dans la demi-obscurité où il se renfermait au fond de l'Escurial, Philippe II, dont les trames s'ourdissaient sans cesse, avait prévu que l'archiduc Ernest pourrait être repoussé par les ligueurs de France. Dans ce cas, il avait désigné au duc de Feria et à ses ministres, trois autres prétendants. C'était d'abord le fils du duc Henri de Guise. Les circonstances presque miraculeuses de son évasion du château de Tours, où il avait été prisonnier, avaient, outre sa qualité de fils et petit-fils d'hommes qui avaient tant fait pour la religion catholique, attiré sur le jeune duc Charles de Guise les sympathies de la population parisienne. Il y avait ensuite le marquis de Pont, fils du duc de Lorraine et de Claude de Valois, fille de Henri II; mais le roi d'Espagne mettait à ce choix une condition, c'est que la Lorraine ne serait pas

réunie à la France. Enfin, il y avait parmi les candidats, l'un des fils du duc de Mayenne[1].

Un instant le roi d'Espagne, mécontent des longueurs que les États apportaient à leur choix, avait songé à faire élire par le pape lui-même l'archiduc Ernest, en se réservant d'appuyer cette nomination par la force. La réponse du pape ne l'autorisa pas à persister dans cette résolution. Avant de découvrir ces candidatures, le duc de Feria et Jean-Baptiste de Tassis commencèrent par proposer aux États de déclarer l'Infante reine de France, solidairement avec l'un des princes français que le roi leur maître voudrait choisir, en y comprenant ceux de la maison de Lorraine. Cette nouvelle proposition des Espagnols, fortement appuyée auprès des États par le légat du pape, qui prononça dans cette circonstance une longue harangue en latin, ne fut pas mieux accueillie que les autres.

Philippe II après avoir usé tour à tour de l'intimidation et de la persuasion sur les députés des États, et n'ayant réussi à les convaincre par aucun de ces deux moyens, espéra triompher de leur résistance en employant la voie de la corruption. A cet effet, ce prince avait mis, vers la fin de 1592, à la disposition de J.-B. de Tassis une somme de deux cent mille écus pour lui rendre favorables, comme il le disait lui-même, les Français récalcitrants, ou pour distribuer à ceux qui rendraient quelques services

1. Procès-verbaux des États généraux de 1593 recueillis et publiés par M. Auguste Bernard.

importants[1]. Dès son arrivée en France, son ambassadeur extraordinaire, le duc de Feria, avait demandé à employer toute cette somme dès l'ouverture des États. Le roi d'Espagne ne voulait rien donner qu'après le service rendu, parce que, disait-il, l'expérience prouvait que l'on obtient plus par l'espoir de la récompense que par le payement anticipé[2]. A cette occasion, le duc de Feria avouait qu'il ne comprenait pas comment l'on prétendait avoir le plus grand royaume de la chrétienté, sans y apporter les moyens nécessaires pour y parvenir[3]. Cependant Philippe II se rendit aux observations de son ministre et n'attendit pas le service rendu. Au lendemain de la nouvelle proposition adressée aux États, ses agents distribuèrent aux députés 8000 écus, dont 3500 à la chambre du clergé, 1800 à la chambre de la noblesse et 2700 à la chambre du tiers état[4]. Cette somme était si mesquine que les députés, mécontents de recevoir aussi peu pour la grandeur du service qu'on leur demandait, ne se laissèrent pas toucher par une pareille libéralité.

Le projet de marier l'Infante avec un prince fran-

1. Philippe II à J.-B. de Tassis, 1592. Poirson, *Histoire de Henri IV*, t. I, liv. III.

2. *Ibid.*

3. Dépêches du duc de Feria. René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. IV, liv. VII, chap. III.

4. Procès-verbaux des États généraux de 1593, recueillis et publiés par M. Bernard. Registres du tiers état, du clergé et de la noblesse. Ces 8000 écus ou 24 000 livres du temps qui furent distribués aux députés peuvent être évalués à 88 000 francs d'aujourd'hui.

çais choisi par Philippe II, avait éveillé l'ambition de tous les princes de la maison de Lorraine. Le duc de Mayenne étant marié, recherchait cette alliance pour son fils[1]. Son neveu, le duc de Guise, y aspirait avec l'appui des ministres du roi d'Espagne, le duc de Feria et don Diego d'Ibarra. Le duc de Nemours et le cardinal de Bourbon, chef du tiers parti, étaient aussi sur les rangs. Le duc de Nemours, fils de Jacques de Savoie, qui avait épousé en secondes noces la veuve de François de Lorraine, espérait gagner à ses prétentions de mariage avec l'Infante, le duc de Mayenne, en lui promettant de lui laisser l'autorité et le commandement dans l'État. Il en était de même du cardinal de Bourbon, que le tiers parti aurait voulu reconnaître pour roi et le faire relever de ses vœux pour le donner comme époux à l'Infante. Comme le duc de Nemours, ce prince avait également promis au duc de Mayenne, s'il favorisait son ambition matrimoniale, les avantages les plus considérables.

Pendant que tous ces princes à marier espéraient la main de l'Infante, les Espagnols comp-

1. Les ministres espagnols avaient fait comprendre sur ce sujet à Mayenne, très-mécontent de la candidature de son neveu, que, pour être désigné par lui-même, il fallait qu'il se rendît capable d'épouser l'Infante en se défaisant de sa femme. Malgré son ambition et malgré l'opinion du légat qui prétendait que ce divorce pourrait se réaliser, le duc de Mayenne « n'y voulut jamais entendre non plus qu'aux gros appointements proposés par l'Espagne, s'il vouloit assurer l'élection du duc de Guise son neveu et le mariage de l'Infante avec celui-ci. » Mss. Dupuy, vol. 661. *De la Ligue en France*. Élection d'un roy.

tant sur les promesses et sur les engagements pris par Mayenne, dans la conférence de Soissons, continuaient leurs intrigues pour assurer le succès de leur combinaison matrimoniale. Après avoir tenu plusieurs conseils chez le légat du pape, chez le cardinal de Pellevé, chez le duc de Mayenne et le duc de Feria, il y eut une réunion où assistèrent le duc de Mayenne avec tous les membres de sa famille, douze députés des trois ordres, le légat, le duc de Feria et les autres conseillers de l'Espagne. Dans cette assemblée, on discuta la résolution de choisir quatre princes français, dont les noms seraient portés par l'un des princes et neuf députés, trois de chaque ordre des États, au roi d'Espagne, pour qu'il choisît un des quatre princes, pour le mari de l'Infante. Les ministres espagnols repoussèrent cette offre, et s'opposèrent vivement à ce qu'une pareille résolution fût adoptée par l'assemblée[1].

Au milieu de toutes ces intrigues de l'Espagne et du duc de Mayenne, qui se succédaient de jour en jour avec peu de profit pour l'Espagne, et peu d'honneur pour le duc de Mayenne, le parlement de Paris, toutes chambres assemblées, rendait (28 juin 1593) un arrêt qui déclarait : « tous traités faits ou à faire pour l'établissement de prince ou princesse étrangers, nuls et de nul effet et valeur comme faits au préjudice de la loi salique et autres lois fondamen-

1. Procès-verbaux des États généraux de 1593, recueillis et publiés par M. Bernard. Registre du tiers état. Extrait de son procès-verbal, Mss. T'.

tales[1]. » L'arrêt rendu, le président Lemaistre, accompagné de vingt conseillers du parlement, s'était transporté auprès du duc de Mayenne, pour lui en donner connaissance et lui en exposer les motifs. En entendant la lecture de cet arrêt, le duc témoigna par la pâleur de son visage, de son mécontentement et de son dépit. Il se plaignit de n'avoir pas été consulté dans une circonstance aussi grave. Le duc de Mayenne comprenait parfaitement ce qu'il y avait dans cette déclaration, de direct à son ambition et de fâcheux pour ses calculs politiques et ses intrigues avec l'Espagne. C'est pourquoi il chercha par tous les moyens d'intimidation à faire changer cet arrêt si préjudiciable à ses intérêts. Mais le parlement, ayant appris les intentions hostiles du duc de Mayenne, déclara qu'il était résolu à mourir plutôt que de se rétracter[2]. En présence de cette ferme résolution, que la bourgeoisie de Paris se disposait à protéger les armes à la main, le duc de Mayenne, malgré les conseils de violence des Seize, eut peur d'un conflit et il n'insista plus auprès du parlement.

Quelques jours après cette manifestation politique, qui fut la première attaque contre les prétendants

1. États généraux de 1593. Procès-verbaux recueillis et publiés par M. Bernard. Appendice VIII. — *Mémoires de l'Estoile*, Registre-journal de Henri IV, éd. Champollion. — Palma Cayet, t. I, liv. V. — *Mémoires de la Ligue*, t. V, p. 377; — *Mémoire de Michel de Marillac*, chap II, p. 525. Ed. Buchon.

2. *Mémoire de Michel de Marillac*, chap. II, p. 525. Ed. Buchon. — *Mémoires de l'Estoile*, Registre-journal de Henri IV, éd. Champollion. — États généraux de 1593. Procès-verbaux recueillis et publiés par M. Bernard. Appendice VIII.

espagnols et lorrains, et le point de départ de la reconnaissance du roi, les États exprimèrent en assemblée générale leur avis sur le mariage de l'Infante avec un prince français, en disant : « qu'il seroit non-seulement hors de propos mais encore périlleux et pour la religion, et pour l'État, de faire cette élection et déclaration dans un temps où les ligueurs étoient si peu fortifiés, et d'hommes et de moyens[1]. » Battus de nouveau dans les États, les ministres du roi d'Espagne proposèrent, dans une assemblée secrète où assistèrent le légat du pape, le cardinal de Pellevé, le duc de Mayenne, l'archevêque de Lyon, La Chastre, de Rosne et plusieurs députés de la Ligue, le mariage du duc de Guise avec l'Infante. Ils exigeaient que les États leur déférassent la royauté en commun; que cette princesse reçût pour dot la souveraineté de Bretagne; que si le duc de Guise, son mari, mourait sans enfants mâles, elle pût épouser un prince français; que si celui-ci mourait aussi sans laisser d'enfants mâles, le frère du duc de Guise succédât à la couronne; que ces conditions fussent ratifiées par les États généraux et reçues par tous les parlements du royaume. Le duc de Feria s'offrait en otage et répondait sur sa tête, non-seulement du consentement de son maître au mariage de sa fille avec le duc de Guise, mais d'un secours de quarante mille hommes, avec tout l'argent nécessaire pour recommencer utilement la guerre contre Henri IV.

1. Procès-verbaux des États généraux de 1593 recueillis et publiés par M. Bernard. Registres du tiers état et du clergé.

Après avoir entendu les propositions du duc de Feria, le duc de Mayenne répondit qu'il remerciait le roi d'Espagne de l'honneur qu'il faisait à sa famille en y choisissant un gendre; qu'il se félicitait avec son neveu de cet honneur que les services de son père lui avaient mérité; qu'il était prêt à traiter des conditions si les ambassadeurs du roi d'Espagne avaient un ordre spécial pour l'élection du duc de Guise. Le duc de Feria répliqua aussitôt qu'il avait sur ce sujet un ordre particulier de son maître. L'ambassadeur espagnol montra en même temps cet ordre, qu'il remit entre les mains du légat du pape; mais il avait pris la précaution de plier le papier qui le renfermait, de telle sorte que les assistants ne purent lire que l'article concernant le duc de Guise. Pris au mot, le duc de Mayenne déclara que l'élection de son neveu, ne pouvait avoir lieu qu'avec une armée prête à la défendre; que la tête du duc de Feria ne pouvait répondre de la perte d'un royaume comme la France; qu'il y avait convenance à consulter le duc de Lorraine, qui était l'aîné de la maison, ainsi que les autres princes de sa famille, qui s'étaient en toutes circonstances parfaitement conduits; que quant à lui, qui avait porté le fardeau de la guerre, il était prêt, s'il le fallait, à se sacrifier tout seul. Cependant, tout en exposant les difficultés de la reconnaissance de son neveu, comme roi, il n'en demandait pas moins au duc de Feria, par l'archevêque de Lyon et le président Jeannin, comme prix de son consentement au mariage proposé, les gouver-

nements de la Bourgogne, de la Champagne et de la Brie; que ces gouvernements fussent héréditaires dans sa maison; que son neveu le duc de Guise lui cédât la principauté de Joinville et les villes de Saint-Dizier et de Vitry. Il demandait aussi qu'on lui donnât sur-le-champ 200 000 écus d'or, 600 000 en différents payements, et qu'on lui assurât une pension de 50 000 écus d'or. Le duc de Guise et Philippe II lui promirent tout[1].

Mais le duc de Mayenne, ne comptant pas beaucoup sur les promesses du roi d'Espagne, et n'ayant pas une grande confiance dans le succès de ce mariage, qu'il ne désirait pas d'ailleurs, s'adressa au cardinal de Bourbon, pour lui offrir de le faire reconnaître roi de France; il s'engageait à lui donner, comme garanties de sa soumission vis-à-vis de lui, Soissons et plusieurs autres villes de sûreté. Cette nouvelle intrigue du duc de Mayenne indique une fois de plus les étranges faiblesses et les dangereuses illusions de ce lieutenant général du royaume,

1. Voir sur toutes ces négociations les procès-verbaux des États généraux de 1593. Registres du tiers état, de la noblesse et du clergé, et le mss. T' cité en note dans la publication de M. Bernard ; — l'*Histoire de France* par Pierre Mathieu, règne de Henri IV; — *les Lettres missives de Henri IV*, publiées par M. Berger de Xivrey, t. III; — les divers *Discours* de Claude de La Chastre, concernant les propositions des Espagnols, reproduits dans l'Appendice aux États de 1593, n° VII; — l'apologie et discours de Villeroy; — la *Chronologie novenaire* de Palma Cayet, t. I, liv. V ; les *Mémoires de l'Estoile*, Registre-journal de Henri IV, éd. Champollion ; — l'*Histoire universelle de de Thou*, liv. CVII, et l'*Histoire de Henri IV* par Poirson, t. I, liv. III.

poursuivant partout une royauté nominale et cherchant par tous les moyens à conserver la souveraineté[1]. Des événements plus puissants que lui allaient déjouer ses projets et renverser ses combinaisons.

L'élection du jeune duc de Guise, acceptée par le légat, par les ministres de Philippe II et par les Seize, avait été bien accueillie par une portion de la population de Paris. Déjà les Espagnols et les Napolitains l'appelaient Sire; la plupart des prédicateurs de la Ligue glorifiaient ce choix du haut de leurs chaires. Ils le déclaraient divin et miraculeux. « C'étoit un « nouveau et cher bergerot David qui venoit sauver « la chrétienté. Les Judas seuls ne se rallioient pas à « son drapeau. De toutes parts, parmi les ligueurs « exaltés, on le saluoit Roi[2]. » Suivant l'Estoile : « La Sorbonne vouloit le reconnoître; les curés le « prêchoient si bien qu'il n'y avoit fils de bonne mère « qui n'allât le saluer; Mme de Guise en rioit; Mme de « Nemours s'en offensoit; Mme de Montpensier l'ap- « peloit *le beau Roi;* Mme de Mayenne *un petit mor- « veux auquel il falloit encore donner des verges,* « tandis que lui-même voyoit sa royauté assez peu « assurée[3]. » Ce jeune prince avait d'autant plus raison d'être modeste qu'il était réduit, alors qu'on pro-

1. Villeroy, *Mémoires d'Estat. Apologie et discours.* — D'Aubigné, liv. III, chap. XXII. — *Œconomies royales* de Sully, chap. XLII.

2. *Mémoires de l'Estoile*, Registre-journal de Henri IV. p. 158.

3. *Ibid.* p. 156.

clamait dans toutes les rues de Paris sa royauté, à demander à dîner à M. de La Chastre, « sa marmite « étant renversée, » et à mettre en gage un de ses manteaux et sa housse pour avoir à dîner[1]. D'ailleurs son oncle le duc de Mayenne, qui avait paru consentir à sa royauté, qui avait même traité avec les ministres du roi d'Espagne de son adhésion à son mariage avec l'Infante, n'avait pas dissimulé à cette occasion, qu'il aimait son neveu autant que lui-même, mais non davantage; qu'il lui souhaitait autant de bien qu'à lui-même, mais pas plus, et qu'il ne voulait pas le voir plus grand que lui[2].

L'inquiète ambition du duc de Mayenne se tournait de tous les côtés, recherchant partout des appuis en faveur de sa candidature au trône de France. Ses principaux agents à Rome, l'évêque de Lisieux et Desportes, renouvelaient sans cesse auprès du pape leurs ardentes sollicitations pour lui faire accepter la royauté du duc de Mayenne. Afin de décider le souverain pontife, ils lui exposèrent la situation déplorable de la France en lui indiquant les moyens qui, à leurs yeux, étaient les seuls capables de remédier à ce fâcheux état. Ces moyens, au nombre de quatre, consistaient : 1° à ramener au catholicisme Henri IV; 2° à choisir pour roi un prince du sang comme M. le cardinal de Bourbon; 3° à élire reine de France l'infante d'Espagne; 4° à prendre un prince

1. *Mémoires de l'Estoile*, Registre-journal de Henri IV, p. 156.
2. Ranke, *Histoire de France*, t. II, liv. VI, chap. IV. Traduct. Porchat.

de la maison de Lorraine[1]. Il n'y avait pas à compter sur la conversion de Henri IV, auquel on ne pouvait pas d'ailleurs se fier[2]. On ne pouvait pas davantage espérer de réussir avec le cardinal de Bourbon, qui ne voulait pas se séparer de sa famille ni affaiblir le parti de sa maison[3]. Quant à l'infante d'Espagne, les ligueurs éprouvaient une extrême répugnance à l'accepter comme reine, mais ils n'osaient pas trop la manifester à cause de la nécessité où ils étaient des secours du roi d'Espagne[4]. En ce qui concernait un prince de la maison de Lorraine, c'était ce qu'on désirait le mieux. Mais il y avait plusieurs prétendants

1. Maisse, ambassadeur du roi à Venise. Bibl. imp. mss. Dupuy. vol. CCXLV, dépêche au roi sous forme d'avis et datée de Rome 1593, sans indication ni de mois ni de jour.

2. « Et quand il se feroit catholique, on ne s'y pourroit pas fier « et ne faut nullement penser à lui, sinon pour le ruiner. » (Avis de Rome adressé par M. de Maisse au roi en 1593. Bibl. imp. ms. Dupuy, vol. CCXLV.)

3. « On pourroit choisir un prince de sang, comme M. le cardi- « nal de Bourbon et le faire roi, mais ni lui ni aucun aultre de sa « maison ne se voudroit départir dudict roi de Navarre de peur « d'affoiblir le party ainsi qu'on a veu en tout ce qui s'est passé « depuis la mort du feu roy, tellement qu'il ne se fault arrester à « la maison de Bourbon. » (Avis de M. de Maisse au roi, adressé de Rome en 1593, Bibl. imp., ms. Dupuy, vol. CCXLV.)

4. « On pourroit eslire reine de France la fille aisnée d'Espagne, « dont le roi son père faict grande instance jusques à dire qu'il « veult estre contenté de cela, si la ligue veult espérer secours de « lui; aultrement il demande les duchés de Bretagne et de Bour- « gogne et remboursement des frais qu'il a faicts. Il sembleroit « estrange aux François de condescendre à une telle eslection, et « en ce cas l'union baisse la teste, ne refusant ni approuvant, « ayant la ligue grand besoin du secours du roy d'Espagne. » Avis de M. de Maisse au roi, adressé de Rome en 1593, Bibl. imp., ms. Dupuy, vol. 245.)

dans cette maison, et chacun d'eux s'estimait digne d'être choisi. Cependant celui de tous qui méritait d'être élu était le duc de Mayenne. A ce sujet, l'évêque de Lisieux et Desportes disaient au pape : « il pourroit y avoir danger que les autres princes de sa maison n'en fussent mal contents et mal satisfaits, le pape, par son autorité, les pourroit apaiser avec quelques promesses et remontrances comme prudent qu'il est[1]. » Connaissant l'ascendant de l'Espagne à la cour de Rome, ils « offroient et promettoient que « si le sort de l'élection tomboit sur M. de Mayenne, « ce prince donneroit au roi d'Espagne les duchés de « Bretagne et de Bourgogne pour le calmer et pour « récompense des frais qu'il a faits pour la Ligue et « qu'il fera pour l'aider et l'établir Roi[2]. »

Pendant que ses négociateurs agissaient à Rome, le duc de Mayenne, avec l'espérance de s'attirer les bonnes grâces du pape, faisait voter par les États, malgré l'avis contraire de leurs commissaires, la réception en France, du concile de Trente. Il sacrifiait ainsi à son ambition les libertés gallicanes de son pays et une partie de la souveraineté nationale. Mais, d'un autre côté, il était contraint par la nécessité et par peur d'un soulèvement dans la population de Paris fatiguée du joug espagnol, de conclure avec Henri IV une trêve de trois mois. Malgré tous les expédients dont il se servait, le duc de Mayenne ne pouvait s'opposer à

1. Avis de M. de Maisse au roi, adressé de Rome en 1593. Bibl. imp., ms Dupuy, vol 245.

2. *Ibid.*

l'entraînement irrésistible des masses pour la paix. Les États eux-mêmes n'osèrent pas résister à la répulsion du pays pour l'élection d'un roi de France par une faction étrangère, et voter l'usurpation de la France par Philippe II. Cependant la plupart des députés étaient arrivés à Paris, avec le projet de livrer leur patrie à l'étranger, en appelant au trône un prince espagnol. Mais dégoûtés de leur rôle de salariés de l'Espagne, et impatients d'échapper aux ambitions rivales du duc de Mayenne et du duc de Guise, les députés des États manifestaient chaque jour l'intention de se retirer chez eux. Les uns prétextaient leur absence de leurs provinces et de leurs familles depuis plus de deux ans; les autres se plaignaient de leur misère et de leur détresse; enfin presque tous menaçaient de prendre leur congé si on ne le leur accordait pas. Ils paraissaient tellement pressés de partir et d'en finir avec leurs coupables intrigues, qu'ils ajournèrent toute décision sur le mariage de l'Infante, avec le jeune duc de Guise, en disant que l'heure n'était pas venue de procéder à l'élection d'un roi[1]. Mayenne comptait sur les États pour favoriser son élection. Aussi leur brusque départ le contrariait beaucoup, et il usa de toute sa politique cauteleuse pour l'empêcher. Après beaucoup de supplications, il obtint que les États ne seraient point dissous, mais prorogés jusqu'à l'expiration de la trêve. Un député de chaque ordre et de

1. Procès-verbaux des États généraux de 1593, publiés par M. Auguste Bernard, p. 552.

chaque gouvernement devait rester à Paris pour représenter le corps des États. Ceux-ci toucheraient par mois une subvention pécuniaire pour les aider dans leurs besoins. Quant aux députés qni obtiendraient un congé, ils s'engageaient à revenir à Paris avant l'expiration de la trêve. Le 8 août, le duc de Mayenne leur fit jurer, outre la promesse de retour, de demeurer unis pour la défense de la religion, et d'obéir aux décrets et ordonnances du Saint-Siége[1]. Le lendemain, les députés, excepté ceux qui étaient convenus de demeurer auprès de Mayenne, quittèrent Paris pour retourner dans leurs provinces.

Pendant que la plupart des députés rentraient chez eux sans avoir nommé un roi, les chefs de la Ligue, les ducs de Mayenne, de Guise, d'Aumale, d'Elbeuf, La Chastre, de Rosne, Saint-Paul, l'archevêque de Lyon et les délégués du duc de Mercœur protestaient contre toute paix avec le roi de France. Ils juraient entre les mains du légat, de renouveler la guerre aussitôt que le roi d'Espagne aurait envoyé en France, comme le duc de Feria l'avait promis en son nom, une armée de 12 000 fantassins et 10 000 chevaux, et des garanties pour la solde des troupes françaises. On s'engageait aussi à maintenir la Ligue, à ne jamais s'accorder avec le roi, quelque acte de catholique

1. Voir sur les dernières séances et les derniers actes de 1593 des États généraux, leurs procès-verbaux publiés et recueillis par M. Bernard; — les *Mémoires de la Ligue*, t. V, p. 409-412; — la *Chronologie novenaire* de Palma Cayet, t. I, liv. V, et les *Mémoires de l'Estoile*, Registre-journal de Henri IV et les suppléments. Éd. Champollion.

qu'il fît, et à continuer les États généraux jusqu'à l'élection d'un roi catholique [1].

Philippe II et Mayenne reprenaient leurs complots contre Henri IV au moment où ce prince abjurait publiquement (25 juillet 1593) le calvinisme dans l'église de Saint-Denis, aux pieds de l'archevêque de Bourges. Avec cette abjuration, l'œuvre de la restauration politique s'accomplissait, et la conquête des esprits, commencée en faveur de Henri IV, allait bientôt s'achever. Partout les villes chancelantes se rangèrent à l'obéissance du roi. De toutes parts les ligueurs fatigués s'empressèrent de s'accommoder avec lui. Pour combattre ce mouvement populaire, les Seize et leurs suppôts, les Espagnols et leurs partisans resserrèrent leur alliance et mirent en jeu, mais vainement, toute leur audace et toutes leurs passions. Ils furent soutenus dans leur protestation contre l'abjuration de Henri IV, par les prédicateurs dans leurs chaires et les écrivains de la Ligue dans leurs pamphlets. Les uns et les autres attaquaient de nullité la conversion du roi, et le représentaient comme « un hérétique, un relaps, un sacrilége, un brûleur d'églises, un corrupteur de nonains, un massacreur de religieux et de prêtres, un grand moqueur, un grand paillard, un grand avare [2]. » C'étaient là les

1. *Mémoires de l'Estoile.* Registre-journal de Henri IV, suppléments. Éd. Champollion.

2. *Les Prédicateurs de la Ligue*, par Ch. Labitte, chap. IV. Ce chapitre renferme une analyse détaillée des *Sermons de la simulée conversion et nullité de l'absolution de Henri de Bourbon*, par Jean Boucher. Ce sont neuf sermons débités par ce prédicateur de la

derniers accents de l'esprit insurrectionnel et les dernières bouffées de la Ligue fanatique.

D'un autre côté, les ministres du roi d'Espagne accusaient le duc de Mayenne de l'insuccès de leurs négociations en France. A leurs yeux, ce prince n'aspirait qu'à se rendre maître de Paris, pour s'emparer de la couronne. On le dépeignait « comme très-préjudiciable à tout ce qui est bon, rempli de meschancetés et d'ambition et s'efforçant de les exécuter, » et « on le tenait pour aussi peu chrétien que le prince de Béarn, et dans le surplus pour moins homme de bien. » En un mot, les ministres espagnols lui imputaient la désorganisation de la Ligue. De Feria aurait voulu alors opposer au duc de Mayenne un autre parti dont les chefs eussent été le jeune duc de Guise et son cousin le duc d'Aumale[1]. Cette combinaison ne réussit pas.

Indigné de toutes ces attaques, le duc de Mayenne avait envoyé auprès du roi d'Espagne, M. de Sizoyne, pour se justifier de la conclusion de la trêve avec Henri IV, et combattre dans l'esprit de Philippe II, les accusations dont il avait été l'objet. D'après Mayenne,

Ligue, pendant neuf jours, du haut de la chaire de Saint-Méry, et dédiés au cardinal de Plaisance. Pendant ces neuf jours de prédication, Boucher attaqua, dans les termes les plus violents, l'hypocrisie et la nullité de la conversion du roi de Navarre.

1. Voir les correspondances des ministres espagnols, le duc de Feria, d'Ibarra et d'un agent secret du roi d'Espagne, Ledesma. *Archives de l'Empire*, fonds espagnol, B. 75, n° 64; B. 76, n° 141; B. 78, n°s 306 et 332, et B. 75, n°s 83 et 185. — René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t, IV, chap. IV.

« il n'y avoit autre moyen ni expédient plus présent « que celui de ladite trêve pour pouvoir maintenir « les meilleures villes de l'union, et même conser- « ver celle de Paris qui se voyoit remplie de plusieurs « factions, toutes lesquelles villes pour l'extrémité où « elles étoient et sont encore réduites et pressées du « désespoir d'une plus tolérable condition, ne de- « mandoient que le seul sujet de la conversion du « roi de Navarre pour le reconnaître et se jeter entre « ses bras[1]. » Quant aux dénonciations portées contre lui, le duc suppliait le roi d'Espagne de n'ajouter aucune foi à tout ce qui pourrait lui être dit, écrit et représenté de ses actions, et de ne rien résoudre de l'avis de ses ministres, mais d'avoir un peu de patience et d'attendre d'être bien éclairci sur l'état des affaires[2]. Quelque temps après, le duc, qui ne pouvait renoncer ni à son ambition ni à la protection du roi d'Espagne, envoyait à ce prince ces éclaircissements par son beau-fils, le marquis de Montpezat.

Aucune désillusion n'éclairait Mayenne sur la faiblesse de ses moyens, sur la trahison des Espagnols, sur les forces du roi de France. Malgré le sentiment national qui éclatait de tous côtés en faveur de Henri IV et contre l'Espagne, il osait encore espérer la couronne de France. Il promettait au roi d'Espa-

1. Paris, 6 septembre 1593. Instruction donnée par le duc de Mayenne à M. de Sizoyne, envoyé auprès du roi d'Espagne. *Archives de l'Empire*, fonds espagnol, B. 78, n° 6. Voir appendice LXXVII.

2. *Ibid.*

gne, s'il lui donnait l'appui de ses armées et de ses subsides en argent, de l'aider à conquérir ou à acquérir le Béarn, Bayonne, les villes de la Gascogne les plus rapprochées des Pyrénées; Saint-Quentin, Corbie, Boulogne, Calais, Cambrai, Montreuil, Dourlens et quelques autres places de Picardie. Le marquis de Montpezat, avait dû pendant sa mission en Espagne proposer à Philippe II, dans le cas où ce prince n'aurait pas accepté les prétentions du duc de Mayenne, de donner au fils aîné de celui-ci, le duc d'Aiguillon, la couronne de France et la main de l'Infante[1].

Mais toutes ces avances étaient peu écoutées et le duc s'isolait de jour en jour dans le mouvement de dissolution qui emportait la Ligue. Aussi ses partisans les plus dévoués l'engageaient-ils très-vivement à traiter avec le roi. Les uns lui disaient : « Pour Dieu, Monseigneur, pensez à vous, à la religion, à l'État, à votre maison et famille, et n'assujettissez pas ces choses très-précieuses sous la domination d'autrui[2]. » Les autres lui racontaient que les bonnes villes et communautés de France voulaient la paix à tout prix, déçues des espérances qu'elles avaient conçues de la guerre. Ceux-là le pressaient en lui disant : « N'attendez donc pas les effets de leur désespoir; vous êtes trop foible pour l'empêcher, et il est

1. René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. IV, liv. VII, chap. v.

2. Lettre de la Chastre au duc de Mayenne. *Mémoires de Nevers*, t. II, p. 704, 706.

déjà passé trop avant pour être retenu par douceur et par art. Vous l'éprouverez et connaîtrez, Monseigneur, et Dieu veuille que ce ne soit pas trop tard pour son service et pour votre service particulier[1]. »
Ces avertissements demeurèrent inutiles. Mayenne ne pouvait pas se séparer de l'Espagne dont les prédicateurs salariés ne cessaient de prêcher avec toutes sortes d'allusions à sa personne, l'histoire d'Ahod qui tua le roi Églon. Ces prédicateurs disaient ouvertement à leurs auditeurs « qu'on avoit bien be-« soin aujourd'hui d'un Ahod; que ce roi Églon « était un gros pourceau comme les autres, homme « efféminé qui avoit un gros ventre (allusion à « l'obésité du duc), farci de bons morceaux et de « délices[2]. »

Ces insultes qui provoquaient les assassins à le frapper, ne purent ramener Mayenne à de plus sages résolutions. Avec l'espérance de recommencer la guerre et d'y être plus heureux, il avait fait demander au roi de prolonger la trêve déjà prorogée du 13 octobre jusqu'à la fin du mois de décembre 1593, jusques au mois de mars 1594 inclusivement. Mais Henri IV reconnaissant, comme il le disait au marquis de Pisany, son ambassadeur à Venise (22 décembre 1593), « que ce n'étoit que pour gagner du temps, en attendant que les grandes forces que les Espagnols

1. Lettre de Villeroy à Mayenne du 2 janvier 1594. *Mémoires d'Estat de Villeroy*, p. 699, éd. Buchon.

2. *Mémoires de l'Estoile*, Registre-journal de Henri IV. Supplément, p. 183, éd. Champollion.

lui promettoient fussent prêtes, » il déclara au duc de Mayenne « que s'il avoit accordé auparavant la trêve, c'étoit avec l'espérance de parvenir à la paix, et que sans en voir plus de disposition ou assurance de sa part, il ne pouvoit accorder autre continuation de de la trêve lui estant en toutes autres choses préjudiciable[1]. » En même temps que le roi repoussait les propositions du duc de Mayenne, Henri IV négociait auprès de la cour de Rome son absolution. Ces négociations, dont le duc de Nevers avait été chargé par le roi, avaient été mal accueillies par Clément VIII. Ce pontife refusa au duc de Nevers de l'écouter en lui répondant : « Ne dites pas que votre roi soit catholi-
« que. Je ne croirai jamais qu'il soit bien converti, si
« un ange du ciel ne vient me le dire à l'oreille. Quant
« aux catholiques qui ont suivi son parti, je ne les
« tiens pas pour désobéissants et déserteurs de la re-
« ligion et de la couronne; mais ils ne sont qu'enfants
« bâtards et fils de la servante ; au contraire, ceux de
« la Ligue sont les vrais enfants légitimes, les vrais
« arcs-boutants et même les vrais piliers de la religion
« catholique[2]. »

Cette réponse, dictée par l'Espagne, avait ranimé les espérances du duc de Mayenne et les illusions de Philippe II. Mais les espérances du duc seraient bientôt renversées par les défections journalières de ses amis

1. Lettre du roi à M. le marquis de Pisany, son ambassadeur à Venise. *Lettres missives de Henri IV*, publiées par M. Berger de Xivrey, t. IV, p. 72.

2. *Vie du cardinal d'Ossat*, t. I, p. 135, 136.

et de ses partisans. Quant aux illusions du roi d'Espagne, Henri IV n'allait pas tarder à les dissiper. Entraîné par les vœux de ses amis, le roi s'était fait sacrer à Chartres (27 février 1594). Cette consécration religieuse de la royauté avait eu lieu en présence des évêques de Nantes, de Maillezais, de Digne, d'Orléans, d'Angers tenant la place des pairs ecclésiatiques; du prince de Conti, du comte de Soissons et du duc de Montpensier, princes du sang; des ducs de Piney, de Retz et de Ventadour représentant les grands vassaux; du maréchal de Matignon, remplissant les fonctions de connétable; de l'archevêque de Bourges, du comte de Saint-Pol, des ducs de Longueville et de Bellegarde, exerçant les charges de grand aumônier, de grand maître, de grand chambellan et de grand écuyer.

Pendant que le duc de Mayenne cherchait à ranimer la guerre civile, les politiques et les ligueurs français, dans la haute bourgeoisie et dans le parlement, résolurent de livrer Paris au roi. Le parlementaire Belin venait d'être remplacé dans le gouvernement de Paris par Charles de Brissac, malgré les recommandations du parti espagnol en faveur du maréchal de Rosne. Le duc de Mayenne ne l'avait pas choisi parce qu'il croyait pouvoir entièrement compter sur la fidélité de Brissac. C'était un ancien lieutenant de son frère Henri de Guise aux barricades de 1588. Mais Brissac, aussi mécontent des Guises qu'il l'avait été autrefois de Henri III, et comprenant d'ailleurs qu'il lui serait plus utile de céder

au mouvement que d'y résister, se rallia au roi. D'accord, dans la haute bourgeoisie de Paris, avec le prévôt des marchands Lhuillier et les échevins Langlois et Néret; dans le parlement et à la Cour des comptes avec Le Maistre, Molé, Du Vair, Damours, Marillac, Boucher d'Orçay, le nouveau gouverneur prit toutes les dispositions nécessaires au succès de la réduction de Paris. Le départ de Mayenne pour l'armée qui s'assemblait autour de Soissons facilita l'exécution de cette entreprise.

Le 22 mars 1594, vers les quatre heures du matin, Brissac, Lhuillier, Langlois, Néret et le capitaine quartenier Jean Grossier, introduisirent les troupes royales sur trois points différents de Paris, par la porte Saint-Denis, par le quartier Saint-Paul, par la porte Neuve, d'où elles gagnèrent la porte Saint-Honoré.

Le roi, arrivé la veille au soir à Saint-Denis avec quatre à cinq mille soldats, entra dans Paris à la tête de ses troupes et de ses principaux capitaines par la porte Neuve (sur le quai, entre le Louvre et les Tuileries). C'était la même porte par laquelle Henri III en était sorti le lendemain des barricades. Brissac, Lhuillier, les échevins et plusieurs compagnies bourgeoises s'avancèrent au-devant de Henri IV, qui reçut les clefs de la ville des mains de Lhuillier; il salua Brissac du titre de maréchal de France. Le roi se transporta aussitôt à Notre-Dame où il assista à une messe solennelle et au *Te Deum*; il se rendit ensuite de la cathédrale au Louvre où il réinstalla la royauté.

Sur tout son passage, Henri IV fut accueilli par les acclamations unanimes de ce même peuple de Paris qui, mêlé pendant de longues années dans les rangs de l'insurrection ligueuse, avait contesté les armes à la main la légitimité de son pouvoir.

La réduction de Paris entraîna aussitôt après, la soumission dans la Normandie de l'amiral de Villars et avec lui, de Rouen, du Havre, de Montivilliers, de Pont-Audemer, de Verneuil et du reste de cette province; dans la Champagne, de Troyes qui en était la capitale, et de Sens; dans la Picardie, des villes d'Abbeville et de Montreuil-sur-Mer; dans l'Auvergne, de Riom; dans la Guyenne, d'Agen, de Villeneuve, de Marmande. Six jours après cette réduction, le parlement de Paris rendait un arrêt qui défendait aux députés de prendre désormais cette qualité. Il leur était interdit de se réunir soit dans Paris, soit dans une autre ville, sous peine d'être traités comme perturbateurs et criminels de lèse-majesté. On leur ordonnait de se retirer dans leurs provinces. Cet arrêt abolissait les décrets, ordonnances et serments donnés, faits et prêtés depuis le 29 décembre 1588 au préjudice de l'autorité de nos rois et des lois du royaume; il révoquait le titre et la puissance de lieutenant général au duc de Mayenne; défendait de le reconnaître en cette qualité sous peine de lèse-majesté; enjoignait à ce prince sous les mêmes peines et à tous les princes de sa famille de reconnaître le roi Henri IV, et ordonnait « à tous seigneurs, communautés et particuliers de quitter le parti de la Ligue. » Ce même arrêt cassait tout

ce qui avait été fait, arrêté et ordonné « par les prétendus députés de l'assemblée tenue sous le nom d'États généraux du royaume, comme fait par personnes privées, choisies et pratiquées pour la plupart par les factieux, partisans de l'espagnol et n'ayant aucun pouvoir légitime. » La réception du concile de Trente comprise dans l'abolition des actes des États généraux était annulée[1].

Les États généraux n'existaient plus; ils avaient disparu en laissant après eux une mémoire entachée d'immoralité et d'incapacité politique. Pendant leur session, ils avaient tout compromis sans profit pour eux-mêmes, et sans utilité pour leur patrie. Ils avaient coûté à Philippe II dont ils avaient trahi l'ambition 24 048 écus, dont 11 148 au clergé, 4720 à la noblesse et 8180 au tiers état[2]. Il n'y avait plus de garnison espagnole à Paris; elle était sortie de cette ville avec le duc de Feria à sa tête, le jour où Henri IV y était entré. En même temps que les Espagnols, les prédicateurs les plus violents de la Ligue avaient quitté Paris emportant avec eux leurs doctrines théocratiques. Et l'Université et la Sorbonne qui avaient soutenu leurs prétentions religieuses et protégé leurs personnes, se ralliaient au prince qu'ils avaient attaqué. De toutes parts, on s'empressait de reconnaître

1. *Recueil des anciennes Lois françaises*, t. XV, p. 85, 86, 87. — *Mémoires de la Ligue*, t. VI, p. 85-87. — Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. I, liv. VI.

2. Procès-verbaux des États généraux de 1593, par M. Bernard, préface, p. LXII.

l'autorité de Henri IV. De nouvelles maximes plus royalistes et surtout plus gallicanes commençaient à retentir dans les chaires des églises de Paris. Dans ce moment, un écrit tenant tout à la fois du pamphlet et de la comédie, la *Satyre Menippee* exécutait par la raillerie et le sarcasme les indignes députés des États généraux de 1593. La nouvelle monarchie des Bourbons s'établissait dans tous les esprits comme dans tous les cœurs, sous une double influence, celle de la légitimité par droit de succession, et celle du triomphe de l'indépendance nationale sur l'étranger. Mais aux yeux de plusieurs royalistes catholiques, une dernière consécration manquait au chef de la dynastie des Bourbons, c'était l'absolution du pape.

Clément VIII n'osait pas, en face de l'Espagne, reconnaître et absoudre Henri IV. Chaque jour le duc de Sessa, alors ambassadeur de Philippe II à Rome, menaçait le pape au nom de son maître, de voir rompre son alliance et son amitié, s'il consentait à absoudre le roi de France. Clément VIII avait d'abord cédé aux menaces du roi d'Espagne. Mais cette domination qui l'humiliait, comme prince italien, affaiblissait son autorité religieuse en France; aussi Clément VIII chercha-t-il à se soustraire à cette domination, et à ne pas compromettre plus longtemps le catholicisme, en France, par trop d'obstination envers Henri IV. Il se souvenait que Clément VII avait ainsi perdu l'Angleterre.

C'est sous l'impression de ces divers sentiments que le pape consentit à négocier avec le roi de France. Il exigea comme préliminaires, le rétablissement du ca-

tholicisme dans le Béarn, l'éducation catholique de l'héritier du trône qui était à cette époque le jeune prince de Condé, et l'admission du concile de Trente. Le roi adhérait aux vœux du pape ; il ne s'opposait même pas à l'admission du concile de Trente en France, mais avec la clause qu'elle ne comprendrait pas les choses qui ne se pourraient exécuter sans troubler la tranquillité du royaume. Ce n'était pas d'ailleurs sur ces demandes que reposaient les difficultés entre le Saint-Siége et le roi. D'après les lois de l'Église, on prétendait que le pape ne pouvait pas accorder l'absolution à un hérétique relaps et que la réhabilitation du roi devait précéder sa reconnaissance comme souverain. D'Ossat et Du Perron, qui négociaient à Rome au nom de Henri IV, ne rencontrèrent pas d'obstacles sur le premier point. Le pape ne pouvait pas approuver une doctrine qui mettait en question sa toute-puissance. Ce fut sur la prétention de la réhabilitation, véritable ratification par l'autorité pontificale du pouvoir politique en France, qu'une sérieuse discussion s'engagea entre les deux plénipotentiaires du roi et la cour de Rome. Dès le début de cette discussion, d'Ossat et Du Perron déclarèrent qu'ils ne souscriraient jamais à un pareil abaissement que le roi ni aucun de ses conseillers n'accepterait. Malgré toutes ses hésitations habilement entretenues par les cardinaux dévoués au roi d'Espagne, Clément VIII dut céder sur ce point[1].

1. Voir sur les négociations du roi à Rome, les *Mémoires du duc*

Pendant que le roi négociait sa réconciliation avec la cour de Rome, le duc de Mayenne combattait en Champagne et en Picardie, la défection des villes ligueuses. Il avait quitté Paris quelques jours avant l'arrivée du roi dans cette ville, pour se rendre dans le nord de la France. Laon était alors le centre de toutes les intrigues de la Ligue et de l'Espagne. Mayenne s'y était transporté pour y rencontrer les ministres de Philippe II qui s'étaient dirigés, en quittant Paris, vers les Pays-Bas, dans le voisinage de la France. A Laon, le duc de Mayenne et les ministres espagnols ne purent pas s'entendre. D'une part, le duc reprochait aux Espagnols d'avoir amené la ruine de la Ligue par leurs faiblesses et leurs indécisions; d'autre part, les ministres espagnols accusaient le duc de Mayenne d'avoir lui-même provoqué la chute de leur parti en s'opposant dans les États, à l'élection de son neveu, le duc de Guise. On se quitta très-mécontents les uns des autres. Cependant les Espagnols croyaient encore de leur intérêt de ménager le duc de Mayenne; ils comptaient le maintenir dans leur cause. Ces espérances les engagèrent à lui fournir, sous le commandement du comte de Mansfeld, une armée de dix mille Espagnols pour secourir la

de Nevers; les *Lettres et dépêches* du cardinal d'Ossat; les *Lettres missives de Henri IV*, t. IV; la *Chronologie novenaire* de Palma Cayet, t. II, liv. VII; l'*Histoire de France*, par Pierre Mathieu, règne de Henri IV; l'*Histoire universelle de de Thou*, liv. CVIII; les *Mémoires de l'Estoile*, Registre-journal de Henri IV. Suppléments, éd. Champollion.

ville de Laon[1], au moment où Henri IV à la tête de forces imposantes, marchait sur la Picardie et attaquait cette ville. Malgré les efforts de Mayenne et de Mansfeld, Laon capitula et ouvrit ses portes au roi de France. En même temps Château-Thierry, Amiens, Beauvais, Noyon se soumettaient.

La prise de Laon et les nouvelles défections des villes ligueuses, décidèrent les ducs de Guise et d'Elbeuf à abandonner le duc de Mayenne, et à reconnaître Henri IV. Le roi accorda au jeune duc de Guise le gouvernement de la Provence, en échange de celui de la Champagne et des villes de Reims, Rocroy, Saint-Dizier, Guise, Joinville, Fismes, Montcornet. Quant au duc d'Elbeuf, il s'était soumis avec la concession par le roi, du gouvernement de Poitiers. A leur suite, la plupart des chefs de la Ligue et les petits gouverneurs des villes, dans les provinces, demeurés jusqu'à ce jour rebelles à la nouvelle royauté, traitèrent avec Henri IV. Tous trafiquèrent aussi cher qu'ils le purent de leur obéissance et de la paix publique. Malgré cette dissolution générale de son parti, Mayenne résistait encore. Etait-ce calcul ou illusion? Voulait-il, comme on l'a prétendu, poursuivre la guerre civile pour mieux vendre sa soumission à Henri IV? Ou bien espérait-il se maintenir avec l'appui de l'Espagne,

1. Voir sur les dernières négociations de Mayenne avec les agents du roi d'Espagne, le fonds espagnol des Archives de l'Empire, B. 79, nos 56, 93; B. 80 et 82; B. 79, nos 56, 198, 82, 189. — Voir aussi les Archives du département du Nord. Lettres originales du duc de Mayenne au comte de Mansfeld.

dans son titre de lieutenant général ? Calcul ou illusion, ce prince traversant la frontière se transportait à Bruxelles, pour proposer de nouveau aux ministres espagnols, de leur livrer la France et de reconnaître Philippe II, protecteur de la religion catholique, en attendant l'élection d'un roi ; il s'engageait à livrer au roi d'Espagne plusieurs villes et forteresses françaises comme indemnité des frais de guerre que Philippe II devrait lui fournir. Ce prince lui conserverait le titre de lieutenant général, jusques à l'élection d'un roi, avec le droit de nomination des gouverneurs dans toutes les provinces, et le privilége, pour lui, du serment de fidélité des garnisons. En outre, Philippe II lui assurerait le commandement de seize mille hommes d'infanterie et de trois mille cavaliers étrangers, ainsi que celui de deux mille fantassins et de cinq cents chevaux français qui lui appartenaient. Le roi d'Espagne entretiendrait pour la propre sûreté du duc et de sa famille, un corps de quatre mille hommes de pied et de cinq cents chevaux, en Bourgogne. On doublerait aussi sa pension de dix mille écus par mois[1].

La plupart des ministres espagnols alors à Bruxelles, qui avaient perdu toute confiance dans le duc de Mayenne, furent d'avis de ne plus écouter ce prince. Ils voulaient même le faire arrêter et l'envoyer en Espagne pour qu'il rendît compte à Philippe II de sa conduite, dans les derniers événements accomplis à

1. René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. IV, liv. VIII, chap. I.

Paris. De plus sages conseils prévalurent auprès de l'archiduc Ernest, et le duc put quitter en liberté la ville de Bruxelles[1]. Ainsi mis en suspiscion, Mayenne chercha une fois de plus, par l'intermédiaire du président Jeannin, à reprendre avec le roi de France ses négociations d'accommodement. Henri IV, qui venait de traiter avec les ducs de Guise et d'Elbeuf, et de faire sa paix avec le duc de Lorraine, voulait enlever aux ennemis de sa couronne le chef de la Ligue. A cet effet, il lui communiquait les dépêches interceptées du duc de Feria qui attaquaient vivement sa personne auprès de Philippe II. A la suite de cette révélation, le duc adressait au roi d'Espagne les récriminations les plus violentes contre les ministres espagnols[2], et plus particulièrement contre le duc de Feria, avec lequel il demandait à ce prince l'autorisation de se battre en duel[3]. Le duc de Mayenne n'en continua pas moins ses relations et ses intrigues avec Philippe II.

Échappé au couteau de Jean Chatel, Henri IV, tout en poursuivant l'œuvre de la régénération de la France, par le rétablissement de l'autorité royale dans les provinces, se préparait à attaquer vigoureusement l'Espagne. Dans un long manifeste qu'il adressa à l'Europe entière, ce prince faisait connaître les nombreuses agressions dirigées contre la France par Philippe II, et le danger pour la chrétienté de l'ambition

1. *Mémoires de l'Estoile*, Registre-journal de Henri IV.

2. Mss. V. C. de Colbert, vol. XIX. — René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. IV, liv. VIII, chap. I.

3. Mss V. C. de Colbert, vol. XIX. — René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. IV, liv. VIII, chap. I.

de ce souverain. Joignant aussitôt les actes à cette déclaration, Henri IV ordonnait au maréchal de Bouillon et au comte de Nassau de ravager le Luxembourg, et au duc de Longueville, de marcher sur l'Artois. Philippe II, dont l'ambition était rallumée par la déclaration de guerre du roi de France, se servit de son armée des Pays-Bas pour reprendre le Luxembourg et l'Artois, et du duc d'Aumale pour ressaisir son autorité dans la Picardie. Il comptait sur le duc de Mercœur pour demeurer maître de la Bretagne; sur le duc de Mayenne pour garder la Bourgogne; sur le duc de Savoie, son gendre, et sur le duc de Nemours échappé du château de Pierre en Cise pour tenir le Lyonnais; sur Louis d'Aix et Casaulx, l'un, viguier, et l'autre, premier consul de Marseille, et plus tard sur le duc d'Épernon, pour dominer la Provence. Le combat de Fontaine-Française, où Henri IV paya de sa personne, sauva la Bourgogne de l'invasion espagnole, et le Lyonnais céda devant l'influence personnelle et les armes du duc de Montmorency, devenu connétable. Quant à la Provence, elle se rendit au roi, grâce aux efforts de son nouveau gouverneur, le duc de Guise, et le duc d'Épernon rentra sous l'obéissance de Henri IV. Vaincus sur ces divers points du territoire français, les Espagnols furent plus heureux dans la Picardie. Ils s'étaient emparés du Castelet et de Dourlens. Profitant de ces avantages, ils avaient marché sur Cambrai où les habitants, par haine de leur gouverneur, Balagny, leur avaient ouvert les portes.

La réduction de la capitale et la soumission de tant de provinces, de villes et de seigneurs, engagèrent le pape à ne plus ajourner la réhabilitation du roi de France, et il prononça l'absolution de ce prince le 17 septembre 1595. La réconciliation de Henri IV avec le Saint-Siége consacrait définitivement la nouvelle royauté, en enlevant à ses ennemis tout motif sérieux de résistance, et en satisfaisant ceux qui mettaient au-dessus des lois politiques de leur pays, la suprématie pontificale. Le chef de la Ligue, le duc de Mayenne, se résolut dans cette circonstance à faire sa soumission. D'ailleurs sa fin était prochaine : il le sentait lui-même. Devenu suspect aux principaux agents de Philippe II, abandonné par la cour de Rome, révoqué de son pouvoir de lieutenant général par le parlement, que pouvait-il? Par la faute de l'archiduc Ernest, il avait perdu les villes de Laon, d'Abbeville et d'Amiens. L'incurie du connétable de Castille, don Ferdinand de Velasco, lui avait fait perdre les villes de Dijon, d'Auxonne, d'Autun, les châteaux de Beaune et de Talant. N'ayant plus ni autorité ni puissance, Mayenne n'était plus aux yeux de l'étranger qu'un chef de parti, sans soldats et sans influence, aux yeux de son pays et de son roi, qu'un rebelle. Complétement isolé dans sa propre famille, où les ducs de Lorraine, de Guise, d'Elbeuf s'étaient soumis, le duc de Mayenne, alors à bout de retraites, de faux-fuyants, de trames et de détours, avait épuisé tous ses moyens d'action et toutes ses ressources. Dans cette situation, il ne lui restait plus qu'à sau-

ver ses intérêts, son honneur, sa dignité. Il n'avait plus rien à espérer de l'Espagne, plus rien à attendre de Rome. Il ne pouvait plus compter sur sa famille ni sur ses anciens partisans. Son rôle était fini. C'est ce qu'il comprit en redevenant un sujet, et en concluant un traité de paix avec Henri IV.

Par l'édit de Follembray (31 janvier 1596), le roi accorda au duc de Mayenne, comme prix de sa soumission, d'abord l'amnistie du passé pour lui et ses partisans. Ensuite on lui assura trois places de sûreté pour six ans, les villes de Soissons, Châlons-sur-Saône et Seurre; le payement de ses dettes jusqu'à concurrence de trois cent cinquante mille écus en principal et vingt-sept mille six cent cinquante écus pour arrérages; l'acquittement, avec les autres dettes de la couronne, de toutes les sommes que le duc de Mayenne s'était engagé à payer aux troupes étrangères, en son nom particulier comme chef de parti. Des articles secrets avaient été stipulés entre le roi et Mayenne. Le principal de ces articles accordait à son fils aîné le gouvernement de l'Ile-de-France, moins Paris, avec la charge de grand chambellan. En échange de ces avantages pour son fils, Mayenne renonçait au gouvernement de Bourgogne[1]. Un seul prince de la maison de Lorraine, le duc d'Aumale, qui avait livré Ham aux Espagnols, et qui avait été condamné par le parlement de Paris à être tiré à

1. *Mémoires de la Ligue*, t. VI, p. 347. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. CXV. — Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. II, liv. VIII.

quatre chevaux et exécuté en effigie, sur la place de Grève, resta et mourut Espagnol[1].

En quittant la scène politique, qu'il avait occupée pendant près de huit ans avec tous les honneurs de la royauté, le duc de Mayenne envoyait au roi d'Espagne, par son secrétaire Pélissier, une relation étendue des derniers événements accomplis en France. L'ancien lieutenant général du royaume, devenu le sujet de Henri IV, faisait connaître à Philippe II les motifs qui l'avaient empêché de continuer la guerre civile. Passant en revue ses déceptions comme chef du parti de la Ligue, ses supplications inutiles auprès des cours catholiques, ses profondes humiliations vis-à-vis des ministres de Philippe II, ses désespoirs dans sa carrière politique, le duc de Mayenne racontait au roi d'Espagne les perfidies de ses agents, leur conduite insidieuse, leurs sentiments de malveillance pour sa personne. Il se plaignait aussi dans les termes les plus amers de l'abandon des siens, de ses plus proches parents, de ses amis politiques, de ses partisans, et il protestait contre le délaissement du pape et l'abandon de tous les princes de la chrétienté. Après ce long exposé de ses infortunes et de ses misères, le duc se justifiait de son accommodement avec le roi de France, que la nécessité de sa malheureuse situation lui avait imposé. A ce sujet, il confessait au roi d'Espagne que s'il n'avait pas été chrétien et s'il n'avait pas eu la crainte de perdre son âme, il aurait mieux

1. De Thou, *Histoire universelle*, liv. CXII.

aimé s'empoisonner que de signer son traité de paix avec le roi de France. Mayenne terminait cette longue lamentation en exprimant à Philippe II les sentiments les plus obséquieux d'un courtisan. Il suppliait ce prince de recevoir ses justes plaintes, de prendre en considération sa mauvaise fortune et de l'en excuser. Il le priait de croire que s'il eût connu que « sa ruine « eût apporté quelque avantage aux affaires de Sa « Majesté, il l'eût très-volontiers soufferte. Il aurait « désiré à la vie et à la mort rendre témoignage des « grandes obligations qu'il a à l'endroit de Sa Ma- « jesté, à laquelle il réservera toujours une particu- « lière dévotion de lui rendre très-humble ser- « vice[1]. »

Avec le duc de Mayenne, devenu royaliste, s'éteignait la lutte qui, sous le nom de la Ligue, avait soulevé les passions religieuses du pays pendant près d'un demi-siècle.

Cependant Philippe II tenta un dernier effort sur la France. Ne pouvant plus l'asservir, il aurait voulu garder la Picardie pour la réunir plus tard aux Pays-Bas, et s'assurer de Marseille, de Blavet et de Calais,

1. *Mémoire* adressé au roi d'Espagne par le duc de Mayenne. Ce fut son secrétaire, Pélissier, que le duc envoya auprès de Philippe II pour lui faire connaître les motifs qui avaient empêché le duc de continuer la guerre contre Henri IV et lui raconter les derniers événements accomplis en France. Cette relation très-détaillée, très-curieuse et très-importante est contenue dans le fonds espagnol des Archives de l'Empire, B. 84, nos 6, 7, 8, 9, 10 et 11. Ce mémoire, daté du 28 mars 1596, est extrêmement long : c'est ce qui m'a empêché de le publier en appendice.

pour exercer sa domination dans la Méditerranée et dans l'Océan. Il réussit à conquérir la ville de Calais et à s'emparer du port de Blavet (aujourd'hui Port-Louis) ; mais il échoua sur Marseille. Les dernières heures de l'occupation étrangère sur le territoire français furent signalées par une audacieuse entreprise sur Amiens, où Henri IV ramassait dans ce moment de l'artillerie et des munitions pour attaquer les Pays-Bas. Le gouverneur espagnol de Dourlens, Tello Porto-Carrero, profitant d'une occasion favorable, surprit Amiens et s'en empara. Ce nouveau triomphe des armées espagnoles, succédant à la prise de Dourlens, de Cambrai et de Calais, découragea profondément le peuple, déjà ruiné par la guerre civile, et craignant à chaque instant de voir reparaître dans Paris, l'ennemi de ses libertés religieuses et de son indépendance territoriale. « Ce triste revers, suivant l'expression de l'historien de Thou, semblait avoir éteint à la fois et la majesté royale et le nom français[1]. » Dans cette circonstance aussi difficile que périlleuse pour sa couronne, Henri IV comprit, comme il le dit lui-même, « qu'il n'était pas encore temps de faire le roi de France et qu'il fallait faire encore le roi de Navarre[2]. » Dès le même jour, montant à cheval, accompagné du maréchal de Biron, du duc de Mayenne et du jeune prince de Joinville, accourus aussitôt auprès de lui, le roi se rendit en Picardie. Après avoir

1. De Thou, *Histoire universelle*, t. XIII, liv. CXVIII.
2. *Mémoires de l'Estoile*, Registre-journal de Henri IV.

couvert Paris et isolé Amiens des Pays-Bas, Henri IV commença le siége de cette place. Le cardinal-archiduc Albert d'Autriche, alors gouverneur des Pays-Bas, s'était avancé à la tête de forces espagnoles considérables pour faire lever le siége. Mais il échoua dans ses tentatives d'attaque, et quelques jours après, Amiens retombait dans les mains du roi (25 septembre 1597).

La reddition d'Amiens, en raffermissant l'autorité de Henri IV et la paix publique, enlevait au roi d'Espagne sa dernière illusion sur la France. Vieux et infirme, ce prince ne voulait pas quitter ce monde sans avoir marié sa fille Isabelle avec l'archiduc Albert, et assuré la paix à l'héritier de sa couronne. Dans cette vue, Philippe II se décida à entamer avec la cour de France des négociations pour aboutir à la pacification des deux royaumes, et demanda à Clément VIII de lui servir de médiateur entre lui et Henri IV. Sous les auspices de cette puissante médiation, on négocia des deux côtés pendant trois mois, et le 2 mai 1598, la paix fut signée à Vervins, entre les deux royaumes. On rendit à la France les villes de Calais, d'Ardres, de Monthulin, de Dourlens, de Capelle, du Castelet et de Blavet, que l'Espagne abandonna, ne gardant de ses anciennes conquêtes que la citadelle de Cambrai, qui n'était point une ancienne possession française. En même temps que la pacification du royaume s'établissait à l'extérieur par la paix de Vervins, elle s'achevait à l'intérieur par la soumission du duc de Mercœur et de la Bretagne, et par l'édit de Nantes

qui réglait l'état religieux, civil et politique des calvinistes français.

Avec l'élévation de la maison de Bourbon sur le trône, la possession de la vieille royauté française par le principe politique de la primogéniture masculine, avait prévalu sur le principe religieux de l'orthodoxie catholique ; avec la paix de Vervins, la France avait recouvré l'intégrité de son territoire; avec la soumission du duc de Mercœur, la souveraineté publique et l'unité nationale, menacées par les tentatives armées des seigneurs ambitieux de l'indépendance féodale, étaient complétement rétablies. L'édit de Nantes consacrait définitivement l'établissement de la liberté de conscience.

Telle fut l'issue de cette longue et sanglante lutte où les Valois, les Bourbons, les Guises, où Philippe II, Élisabeth d'Angleterre, Marie Stuart et les plus illustres maisons en France et en Europe, furent mêlés, presque tous hommes d'une seule passion et politiques d'une seule idée. Le duc de Mayenne, qui y avait succombé, devint depuis la paix le conseiller écouté de son heureux rival. Il l'aida à expulser du territoire français le souverain étranger qu'il avait lui-même servi. Il ne cessa d'être dévoué au prince dont il avait voulu prendre la place. Après avoir assisté au commencement des troubles et des intrigues de la régence de Marie de Médicis, le duc de Mayenne acheva paisiblement son existence dans sa magnifique retraite de Soissons, d'où la mort l'enleva le 4 octobre 1611.

Ce chef du parti de la Ligue n'avait su ni se con-

duire, ni gouverner, ni agir. Aveuglé par son ambition personnelle, il avait recherché et sacrifié toutes les influences, il avait servi et compromis toutes les causes. Monté au pouvoir avec la faction des Seize, il avait abattu leur puissance. Pensionnaire de l'Espagne et de la cour de Rome, il avait trahi les intérêts de la première dans les États généraux de 1593 et fort peu secondé les efforts de la seconde en faveur de ses prétentions théocratiques. Après avoir écarté du trône son propre neveu, il n'avait pas osé s'y établir. S'étant accoutumé à l'exercice du pouvoir souverain par sa charge de lieutenant général du royaume, il ne savait plus en descendre. En négociations permanentes et secrètes avec le roi de France et avec le roi d'Espagne, il ne pouvait pas se décider à reconnaître le premier et à livrer la France au second. Mystérieux dans son ambition, inébranlable à travers les indécisions apparentes de sa conduite, il ne se laissait ni convaincre ni décourager par les échecs. Il ne se rendit au roi que lorsqu'il fut accablé par l'évidence et la réalité de sa situation compromise de toutes parts. Enfin ce prince n'avait eu, pendant sa carrière politique, ni la dignité du pouvoir, ni la fermeté des convictions, ni le patriotisme d'un Français. Mais il racheta ses erreurs et ses fautes en se résignant au rôle de vaincu, et en consacrant au service de la nouvelle dynastie les dernières années de sa vie.

Le duc de Mayenne avait été précédé dans la tombe, par le prince qui avait compromis les gloires et la

APPENDICES.

I

(P. 13.)

1587. — 14 février.

LETTRE DÉCHIFFRÉE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS. — ARCHIVES DE L'EMPIRE, FONDS ESPAGNOL, B. 59, N° 234.

Villete de Mucio para don Bernardino de Mendoza, de 14 febrero 1587, Recibido á 18 de marco.

Je ne veux fayllir de vous advertir comme le traicté que j'avois comancé avec le marquis de Canillac est heureusement réussi, l'ayant du tout faict entrer à nostre parti et, par ce moyen, assurer la royne de Navarre, qui est maintenant en toute sécurité; et me réjouis en ceste bonne nouvelle, tant pour sa persone, que pour l'acquisition que cela nous aporte, d'une très grande quantité de places et chateaulx qui nous rendent tout le pays d'Auvergne très asseuré, et l'empeschement des deseings tragiques trop préjudiciables au bien de la chrestienté, qui se batissent sur sa mort, desquelles quand les particularitéz vous seront vérifiez, feront dresser les cheveux à la tête. Vous pouvez à l'heure cognoistre combien ce faict a altéré le roy de France, voyant que le marquis a renvoyé la garnison que Sa Majesté y avoit mise, qui est le premier tesmoignage que je luy demandoys de sa foy, de laquelle, pour nous donner

plus certayne preuve, il est venu à Lion en fayre seurement asseurer, avec l'évesque de Lion, M. de Mandelot, Sainct-Vidal, Randan, aultres nos amis gouverneurs de provinces, qui y sont assemblez, et ne faict doubte que bien ayez ouy parler, estant ung acte fort remarquable. Je vous suplieray vouloir aviser aux trois cens mil escus faysant le premier payement de nostre trayté, afin que, lorsque vous recognoistrez la nécessité aparente qui m'a forcé de courir aux armes, sur votre simple lettre, nous le puissions toucher sans aulcune dificulté. Et m'estant toujours arreté par deça avec les forces que j'entretiens du mien, sans estre aulcunement secouru du roy de France, qui n'a d'aultre deseing que de me désarmer, duquel, néantmoings, je nai peu tant faire que de retirer aucune response sur tant diverses dépesches que je luy ay faictes, je vous suplieray vouloyr prendre la peine descrire au prince de Parme, afin qu'il luy plaise nous faire avancer les 50 V[1] escus du second payement, comme le commandeur Moreo m'asseure de prendre entièrement de son commandement. Vous aurez amplement entendu du sieur de Mayneville l'estat de nos afayres.

1. La lettre V est employée très-fréquemment dans les correspondances du duc de Guise et de Mendoza, comme lettre numérale valant 1000.

II

P. 13.)

1587. — 1er mars.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 59, N° 235.

Copia de villete de Mucio, de primero de marco 1587.

Je ne me suys engagé à ce commencement que l'honneur de Dieu et le bien de la religion m'ont faict entreprendre, pour laysser l'œuvre imparfaicte, et abandonner légèrement, ce que, avec tant de franche volonté et de ferme résolucion je ay toujours desiré conduire à l'entière exécution, qu'une si juste cause mérite. Et verroy plus tost la fin de tout ce que Dieu m'a donné au monde, que de donner aultre opinion de moy, non à vous, seulement, qui, pour la vraye amytié que vous me portez, favoriseroit trop volontiers le jugement qui se en pourroyt prendre, mais à l'endroict du plus estrange homme du monde, que je prendray toujours fort librement pour juge sévère de toutes mes actions, qui ne se trouveront jamais détournées de la droicte intention que je veux poursuivre exactement, avec le hazard de ma vie et des miens. Estant très ayse que le passé vous ayt agréé, et nouvellement la négociation du marquis de Canillac, pour l'assurance de la royne de Navarre, qui donnera autant d'avancement à noz afaires, et de traverse à la paix, pour les assurances que l'on avoit donné au roy de Navarre de la mort certayne de sa femme, pour l'establissement d'une nouvelle alliance, chose que, avec plus de loisir, je vous discourray et vous y feray veoir clayr comme chose très pernicieuse et domeageable à la religion catholique. Et vous assure que je tiendray tousjours à beaucoup de contentement de vous

faire bien sentir de mes déportemens pour la certaine créance que je ay de vostre bon jugement et conseil que j'estimeray toujours come de personne que je honore et de qui l'expérience et la capacité, tant aux effectz de guerre que de l'Estat, le méritent. Je vous prieray de vouloir faire bien entendre à Sa Majesté Catholique combien une prompte résolucion au faict du mareschal de Mémoransi est nécessayre, et si escrivez au comandeur par la voie de Espaigne, de prier d'user de toute diligence pour nous en faire sçavoir des nouveles; et pour fin je vous suplieray de me continuer tousjours en voz bones graces et faire estat de moy en toutes ocasions où je vous pourray servir. Je croy que vous aurez adverti le roy de Espagne d'une levée de reystres, dont le duc Casimir doit estre général; les deniers doibvent estre fourniz par la royne d'Angleterre, favorisé du roy de Danemark et de quelques autres princes hérétiques. Ladicte levée doit estre de huict mil chevaux, huict milles Suyses des cantons hérétiques, et deux régimens de lansquenetz, et encore que le prince de Parme ait plus de moyens de estre mieux adverti que moy, je ne laisseray de lui en dire mon advis, estant chose qui mérite qu'il pense à ses afaires. Je me recomande de tout mon cœur.

III

(P. 14.)

1587. — 24 mars.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA. AMBASSADEUR A PARIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 59, N° 82.

Copia de villette de Mucio de 24 de marco 1587 para don Bernardino de Mendoza.

J'ay reçu lettres du colonel Fifer, qui me mande que les cantons catholiques ont traicté avec le roy de Espagne, dont j'ay

receu infini contentement, estant très ayse que tous les bons et vrays catoliques recherchent sa protection et assistance, qui me faict espérer que par le moyen de Sa Majesté, le secours que nous désirons dudict colonel nous sera daultant plustost acordé; et parce que sur les nouvelles certaynes qui continuent de la descente des reystres, je recognoys de plus en plus combien il nous est nécessayre de rechercher assurance de forces levées du nostre, sans nous arrester n'y fier à celles du roy de France, qui donent plus de soupson que d'assurance. Selon que le sieur de Mayneville vous aura faict entendre noz intencions, estant résolus d'en faire une pour joindre aus aultres, dont je vous ay cy devant escrit, je vous suplieray d'en vouloir fayre une bone despeche à Sa Majesté Catolique, afin qu'il luy plaist escrire à ses ministres et ambassadeurs estant près desdictz cantons, pour en faire instance envers le colonel Fifer et autres qui y ont pouvoyr, afin que nous puissions estre promptement assurez et assistez de tel nombre de Suyses que nous leur requerrons; m'assurant que pour la poursuyte et continuation de si bonne et saincte entreprise et l'importance qui en revient à S. A. en ses particulières affaires, elle ne nous vouldra refuser l'ayde et faveur dont nous la suplions; et vous mesmes je vous suplieray prendre la peyne d'en escrire audict colonel et cantons et auxdicts ministres du roy d'Espagne, afin que si nous estions pressez, nous ne feusions forcez, estant certayns que nous, estant faibles, il se traicteroit d'une paix pour faire retomber le tout dans les Flandres et vous ataquer et nous. Il fault qu'avec la liberté dont j'ay accoustumé de parler avec vous, je vous dise que les troupes du prince de Parme sont tellement desbandées, que la pluspart de la cavallerie est à pied, et l'infanterie tellement défaicte et afoiblie, que non seulement il ne s'en pourroit espérer secours pour ceux qui en auront affaire, moings encore la conservation de S. A. pourroit estre asseurée. Je vous suplie ne vouloir dire que vous tenez cela de moy, mais prendre la peine d'en faire escrire de bone sorte, afin qu'il lui plaise y donner quelque bon ordre, pour renforcer en dilligence sa cavallerie et infanterie, laquelle, à la vèrité, est en trés piteux estat.

faire bien sentir de mes déportemens pour la
que je ay de vostre bon jugement et cons
toujours come de personne que je honore e
et la capacité, tant aux effectz de guerre
ritent. Je vous prieray de vouloir faire
jesté Catholique combien une prom
mareschal de Mémoransi est néc
mandeur par la voie de Espaigne
gence pour nous en faire sçav
vous suplieray de me continu
faire estat de moy en toute
Je croy que vous aurez ad
reystres, dont le duc
doibvent estre fournis
de Danemark et de
levée doit estre de
cantons hérétiq
que le prince
verti que m
chose qui
tout mo

N°

don Berna

eville vous auront *faic*
nous avons d'estre seco
nt pour la descente des reys
pesche au duc de Parme par le c
, telle que vous verrez, et vous pri
exécucion en toute extrême diligence,
ps presse pour bien pourvoir à noz afaires,
enemis du dehors, se garder de ceux du dedans
les plus à craindre. Ayant trouvé pour toutes fi
bon, nous faire si forts, que donnant ordre à l'entré
reystres, nous nous establissions, avant que de séparer noz f
telle façon que peuvent faire ceux qui donnent entière
loy. Vous voyez comme les choses vont s'échaufer en I
die, qui me faict vous suplier mander en diligence pour
tenir pretz les 300 V[1] escuz, afin que ne trouvions défault e
nécessitez, que vous devez assez connoistre et remarquer. Je
prie mander aussi au duc de Parme de loger quelques tr
de cavalerie et infanterie, sur le bord de la frontière, e
effectz qui nous favorisent fort. Surtout je vous prie fai
diligence que les 300 V escuz soyent pressez, vous prie
faire une recharge en Suysse en toute diligence et escri
gouverneur de Milan, afin quoy faisans quelque levée de

1. 300.000.

IV

(P. 14.)

1587. — 2 avril.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 59, N° 186.

Copia de villete de Mucio de dos de abril 1587, á don Bernardino de Mendoza.

J'estime que mon frère et Mayneville vous auront faict entendre le grand besoing que nous avons d'estre secourus promptement, principalement pour la descente des reystres, sur quoy j'ai faict une dépesche au duc de Parme par le comte Charles de Mansfelt, telle qne vous verrez, et vous prie en vouloir presser l'exécucion en toute extrême diligence, d'autant que le temps presse pour bien pourvoir à noz afaires, faire teste à nos enemis du dehors, se garder de ceux du dedans, lesquelz sont les plus à craindre. Ayant trouvé pour toutes finesses estre bon, nous faire si forts, que donnant ordre à l'entrée des reystres, nous nous establissions, avant que de séparer noz forces, de telle façon qie peuvent faire ceux qui donnent entièrement la loy. Vous voyez comme les choses vont s'échaufer en Picardie, qui me faict vous suplier mander en diligence pour faire tenir pretz les 300 V[1] escuz, afin que ne trouvions défault en nos nécessitez, que vous devez assez connoistre et remarquer. Je vous prie mander aussi au duc de Parme de loger quelques troupes de cavalerie et infanterie, sur le bord de la frontière, estans effectz qui nous favorisent fort. Surtout je vous prie faire en diligence que les 300 V escuz soyent pressez, vous prie aussi faire une recharge en Suysse en toute diligence et escrire au gouverneur de Milan, afin quoy faisans quelque levée de caval-

1. 300,000.

lerie on ne nous donne empeschement, ainsi qu'on les favorise et en semblable par le Piémont, en Savoye. Je vous diray encore qu'il est nécessaire que le duc de Parme renforce sa cavallerie, laquelle est si mal accomodée, qu'il ne s'en peut faire estat. Le duc de Parme me vient escrire que je luy envoye le sieur Bruyse[1], par qui j'ay receu voz lettres et s'est trouvé fort à propos en ce lieu, et part ce matin pour l'aller trouver. S'il y avoit moyen que vous pussiez diligenter le comandeur Moreo et le faire retourner par deça, il nous faict beaucoup de besoing. Je vous prie aussi continuer d'escrire à Rome pour favoriser nos afaires, desquelles j'ay escrit bien au long au pape, come pour une croysade, laquelle feroit fort lever les cœurs aux catoliques en ce royaulme et nous embarqueroit bien avant. Aussi est-ce notre résolution et mon premier dessein, après avoir obtenu victoire sur les estrangiers, de ne descendre jamais de cheval tant que la religion catholique ne seroit bien establie en ce royaulme, et ceux qui favorisent le parti contrayre ruinez; mais si hault desseing mérite bien d'estre assisté.

V

(P. 15.)

[1587. — 9 avril.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA. AMBASSADEUR A PARIS. — ARCH. DE L'EMP. FONDS ESP., B. 59, N° 188.

Copia de villete de Mucio de 9 de abril 1587, para don Bernardino de Mendoza.

Despuis les dernières lettres que je vous ay escrites, j'ay encore resceu une du coronel Fifer, du 26 de mars, qui me faict croire que les nouvelles qui vous ont esté mandées de Bor-

1. Robert Bruce.

deaux, de sa mort, ne sont certaynes. J'en atens encore dans ung jour ou deux et ne faudray à vous en faire part. Je vous ay mandé l'estat de noz afaires, dont vous mesmes pouvez estre juge, et de ma nécessité qui vous presse d'y pourvoir, tant dedans que de dehors, et vous prieray encore de vouloir bien considérer mes dernières despeches, et faire en sorte que le duc de Parme remete ses forces en bon et sufisant estat, afin que nous en puyssions estre secourrus, lorsque les ocasions et la nécessité presseront, et vous souvenir de faire tenir prets les 300 V[1] escus, suyvant nostre traicté, en sorte que ung manquement ne puysse aporter retardement ny confusion en noz afaires. Je vous prie mander à celuy qui a traicté l'aliance pour le roy de Espagne envers les cantons catholiques, afin qu'il moyenne pour nous une levée telle que nous la demanderons, soubz ledict coronel Fifer.

Postdata. — Mandez, sil vous playst, en diligence, que l'argent soit prest, car il est infailible que nous alons courre aux armes, et faictez que le duc de Parme aproche ses forces de la frontière de Picardie, et qu'il le face en toute extrême diligence, et vous me ferez très grand plaisir.

VI

(P. 16.)

1587. — 25 mai.

ENTREVUE DE LA REINE MÈRE AVEC LE DUC DE QUISE A REIMS[1]. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 59, N° 151.

Hier et samedy, à la venue de la royne, elle proposa audict seigneur, que la principale charge qu'elle avoit, estoit de sça-

1. 300,000.
2. Cette relation fut envoyée au roi d'Espagne avec une dépêche de son ambassadeur, du 9 juin 1587.

voir de luy ce dont il se plaignoit; que, particulièrement, son pouvoyr estoit de conférer avec luy seul; que le roy estoit en fort bonne volonté de l'advancer plus que jamays, cognoissant qu'il n'avoit plus fidèle subjet que luy, et plus digne d'estre employé en grandes charges; que, doresnavant, il cognoistroit combien son zèle et piété luy agreoyent; qu'il advisast ce qu'il désiroit de luy, et qu'il avoit moyens d'estre unis plus estroitement que jamais. Bref, par trois fois elle lui tînt tels propos et usa de semblables artifices, qui nous sont représentez en l'Evangile : *Hæc omnia tibi dabo.* Ledict seigneur ne s'esmeut nullement de tels allechemens, puis fist telles responses dignes de luy : « Madame, j'ay tousjours esté honoré des faveurs et graces du roy; j'ay tousjours essayé de révérer ses comandements, d'employer ma vye en l'exécution d'icelles; je n'ay aulcune occasion de mécontentement pour mon particulier; mais venons, s'il vous plaist, au public, auquel je proteste que je me suis dutout dédié; la royne ne peut avoir aultres paroles de luy, dont elle s'estonna grandement. Enfin, elle vînt à parler du faict de Picardie, disant que le roy vouloit et entendoit que l'on remist les villes en son obéisance, lesquelles avoient esté surprises et emportées sur les catholiques, luy demandant s'il advouoit telles surprises. Sur quoy, il respondit en présence de M. de Bellièvre, que c'estoit bien raison de remettre toutes les villes entre les mains des catholiques, qui avoient été enlevées pour fortifier les enemis de Dieu, comme Angers et Valence; qu'il ne sçavoit ville en Picardie qui ne tînt pour les catholiques, sauf celles auxquelles Espernon s'estoit asseuré pour le roy de Navarre; dict que s'il eust esté creu, que rien ne se fust remué en Picardie, d'aultant que la saison ne le requéroit; mais les choses estant ainsi passées à bonne fin, par si bons catholiques, désireux de la conservation de la religion, il ne pouvoit improuver le faict, et estoit en volonté de défendre et soutenir les auteurs, sans rien espargner de ses moyens et la vie. Sur quoy la royne lui respondit, qu'il ne devoit se formaliser de ce qui ne le touchoit, désirant qu'il ne se entremist, car le roy estoit résolu d'y envoyer forces; il répliqua que les forces devoient estre cou-

vertes contre les hérétiques ; et lors vînt toucher le faict de Sedan, comme plus important à l'honneur de Dieu, au service du roy et au repos des catholiques. En bref, il déclara les causes qui l'avoient meu de l'investir, le moyen qu'il avoit de le mettre avec Jametz entre les mains du roy, dedans la Saint-Jean, sur sa vie et son honneur, et que souvent il avoit faict instance vers Sa Majesté; ce qu'il n'avoit jamais peu obtenir, quoyqu'ils fussent réduits à l'extrémité, si la trefve ne leur eust été donnée par M. de Bellièvre, laquelle il a gardé, pour obéir aux comandements de Sa Majesté, pendant laquelle ils se sont ravitallés, et ont tiré grande quantité de grains des magazins de Metz, ce que les gens de bien n'eussent peu croire; et ont accreu leurs forces, tans de gens que de munitions, aprez avoir comis infinies indignités contre le Saint-Sacrement, les lieux sainctz, les gens de l'Eglise, et tous les subjectz du roy, les amenans tous les jours captifs ; priant le roy lui donner moyens pour venger telz tortz faictz à Dieu, à son honneur et saincte religion, que s'il ne le faisoit, qu'il seroit contrainct s'ayder des deniers des receptes générales. L'on n'a faict response à ce poinct, ains soudain on a repris le faict de Picardie, et furent longtemps en telle conférence. Ils viennent tout présentement d'y rentrer, résoluz de ne rien changer en ceste résolution et de ne respondre sans l'advis de tous, afin d'oster toute jalousie, ce qu'ilz ont tous juré et promis solennellement, dont je vous ay bien voulu advertir, pour en donner advis aux amis, et les assurer qu'il ne se fera rien qu'à l'honneur de Dieu, asseurance de nostre religion, et seureté de tous gens de bien, chacun estans délibéré de préférer le salut public à son bien particulier.

VII

(P. 18.)

1587. — Juin.

INSTRUCTION DU DUC DE GUISE A LATREUL. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 58, N° 180.

Instruccion descifrada de Mucio á Latreul.

Le sieur de Treul allant trouver le duc de Parme de la part des princes de France, unis pour la religion catholique, luy fayra entendre [1] qu'ils sont après très-certayns et asseurés de la venue des reystres-lansquenets et Suyses en faveur des hérétiques de France, par les moyens que leur en a doné la royne d'Angleterre, et aultres princes protestans ; qu'ilz doibvent entrer en Lorrayne dans le vingtiesme de juillet, et suyvant la résolucion qu'ilz ont prise s'ofrir au roy très-chrétien, avec protestacion qu'ils ne vienent pour atenter ny entreprendre contre son estat et son auctorité, mais seulement contre lesdictz princes uniz qu'ilz disent capitaulx ennemis de Sa Majesté, des princes de son sang, et de leur religion.

Qu'après leur entrée et ceste déclaracion, la plus grande partie des forces des hérétiques de France, les doibvent venir joindre, et que mesme plusieurs qui se disent catholiques et les ont jusques icy favorisés soubz main, se doibvent alors déclarer ouvertement et s'unyr avec eux de forces et de moyens,

1. La correspondance de Guise avec le roi, la reine mère et M. de Crosne prouve que ces négociations avec le prince de Parme furent très-secrètes et entièrement cachées au gouvernement du roi.

nomément le marquis de Conti et conte de Soysons, le duc de Monpensier et aultres.

Que le roy très-chrétien, bien que toutes ces choses luy soyent assez cogneues, n'armeroit jusques à cette heure, ni faict aucun semblant de si vouloyr exposer, n'avançant la levée des Suyses ni celles des reystres, dont l'argent a esté délivré en Alemaygne, et la capitulacion faiste il y a près de deux ans, soit qu'il ait une telle intelligence avec leurs enemis, qu'il pense s'en pouvoyr asseurer, ou bien qu'il ayme mieux, demeurant les mains pliés, veoir son estat et la religion en hazart, et désarmer pour empescher leurs dessings, afin de rompre ceux desdictz princes et les réduire à recevoir une paix, installant l'hérésie et le prince de Béarn.

Ce que recognoisant lesdits princes françois unis et quilz ne peuvent prendre nul fondement et très-peu d'asseurance sur le secours de Sa Majesté, qu'il n'a encores mandé sa gendarmerie, ni fait avancer aucun régiment de gens de pied, bien que l'enemy soyt sur le bord du Reyn [1] et que l'on ait asseuré depuis vingt jours qu'il marche, que tout le faict de ceste guerre leur va tomber dessus les bras, et que de cette ocurance despend l'establissement ou la ruyne de la religion catolique, non-seulement en France, mais par toute la chrestienté, ils le forcent de pourveoir et remédier d'ailleur.

Mais estant dun costé ceux qui favorisent les prétencions du prince de Bearn come Espernon, qui luy a presté ces jours passés une somme notable de deniers, aydés et soustenus des moyens du roy très-chrestien, et de l'autre coté, les hérétiques soustenus de la royne d'Angleterre, des autres princes hérétiques, et de la bourse comune de leur party : lesdictz princes uniz ne pouvant d'eulz seulz esgaler ces grandz moyens, viennent à recourir à Sa Majesté catholique, et à la suplier suyvant l'adrese qu'il lui a pleu de leur donner vers ledict sieur duc de Parme, de les vouloir ayder et secourrir à ce besoing de l'argent porté par le traycté, afin de leur donner moyen de satisfaire à une

1. Le Rhin.

partie de la despense, pour faire une grande levée de forces françoyses et étrangères, et de pourvoyr comme il est très nécessaire à la seureté et conservation de leurs places, d'aultant que tous ces efforz qu'on prépare sont contre eux seulement et ceux de leur party, qu'on veult forcer de venir à la paix avec les hérétiques, laquelle ilz ont jusques icy formelement empesché, de manière qu'il ne se sçauroit présenter ocasion où le prompt secours de Sa Majesté leur soit plus requis et nécessayre que en celle-ci; estans pressés de sorte que les moindres remises ou manquements leur peuvent causer de très grand inconvénient. Ainsi moyennant ce secours qu'ilz espèrent de sa dicte Majesté ilz pourvoyront telement au surplus de ce qui est nécessayre pour le bien de la cause qu'ilz ont embrassé sur l'apuy, faveur et sainct zèle de Sa dicte Majesté, come toutes choses succéderont avec la grace de Dieu, au contentement et satisfaction de Sa dicte Majesté, et de tous les bons catoliques.

Ce que aultrement leur seroit impossible et seroit grandement à craindre que ne trouvant leurs enemis par ce défault, une si ferme résistance qu'elle est requise, ilz establissent en France les affaires des hérétiques, et que abaissant les courages des bons et vrais catoliques, mesmes des habitans des capitales villes de ce royaulme, come de Paris, Lion, Toulouse, Orléans, Bordeaux, Bourges, Nantes et autres qui se sont uniz pour la religion catolique; qu'eux se voyant à cest estresme besoing despourveus de secours et remède, et d'ailleurs privés et acablés de misères et calamités dont ilz sont desja menassez ilz ne se lassent de ceste guerre, et en laysassent couler sur leurs voisins, mesmes sur les Pays-Bas, suyvant le desseing de la royne mère et de la royne d'Angleterre, qui fournist à la plus grande partie de cette despense, et ne desireroit rien tant que de la pouvoir rejecter sur lesdictz pays, pour troubler toujours l'estat et les afaires de Sa Majesté dont elle pense que despend son plus aseuré repos; faire aussi entendre à Son Altesse la charge particulière donnée à Villequier de leur proposer la guerre sur la Flandre et les conditions et

la proposition d'un *intérim*[1] faict par un conseiller de la court de parlement de Paris nomé Lopin en une assemblée de ville ordonnée par le roy, la response faicte par l'esleu Roland, l'un des capitaynes de la ville, lequel fust à ceste ocasion en prison....

VIII

(P. 4.)

1587. — 12 juin.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 59, N° 178.

Copia de villete de Mucio de 12 de junio 1587, para don Bernardino de Mendoça.

J'ai desja faict une partie de ce que j'ay ressenti par Mayneville que vous désiriez, aiant jusques à présent trouvé la despeche de celuy qui m'a esté envoyé d'Ecose et poursuivray de me conformer à tout ce que je penseray estre agréable au roy d'Espagne vostre maistre. Mais je désire scavoir vostre conseil en ce particulier, parce que vous scavez la cognoysance que j'ay de la négociation de Bruyse et derechef la cognoysance que ont tous les serviteurs du roy d'Escoce, entre autres mons^r de Glasco, que j'en suis bien instruict et informé, par conséquent qu'il est impossible que le roy son maistre ne le sçache, et s'adressant à moi pour en demander advis et conseil je m'en trouve fort en payne come avec honeur je peux fayre l'igno-

1. Il y avait eu en 1548, en Allemagne, une sorte de transaction entre l'ancienne et la nouvelle croyance religieuse, dressée d'après les ordres de Charles-Quint, par deux évêques catholiques et un pasteur luthérien. Cette transaction que Charles-Quint promulgua en 1548 dans une assemblée séculière est connue sous le nom d'*intérim* d'Augsbourg.

rant d'une chose si claire. Je vous suplie donez moy quelque adresse en cest endroict, car ni la parenté ni aultre mien intérest ne me peuvent contrepeser l'obligation et l'affection que je ay à très humble service du Roy d'Espagne. Je tiens Sa Majesté catholique pour père comun et de tous les catholiques de la chrestienté et de moy en particulier, advisans seulement qu'en le servant come je le reconois pour servir, je le puysse faire de ceste façon honorable que Sa Majesté l'a toujours esté, et que de ma part j'ay toujours acoustumé de le pratiquer. J'ay receu vos dernières lettres et me réjouis du bon advis que vous me donnez des intencions de Sa Majesté catholique, m'asseurant tant de vostre volonté que vous n'oublierez aucune chose. Je vous suplie de continuer et je ne fauldray vous doner advis de tout ce qui se passera par deça.

IX

(P. 18, 20.)

1587. — 25 juin.

LETTRE DÉCHIFFRÉE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS. — ARCHIVES DE L'EMPIRE, FONDS ESPAGNOL, B. 58 N° 182.

Copia de villete de Mucio para don Bernardino de Mendoça de 25 de junio 1587.

J'ay receu par vos lettres du 15 de ce moys votre bon conseil et prudent advis sur les afaires de Escose, auquel come plein de considération je m'arreteray, estimant à la vérité estre à propos d'attendre le retour de Bruyse, avant que de rechercher autre résolution en chose si importante où la précipitacion aporteroit plus de hazard et de confusion, que d'advancement. Les nouvelles continuent avec assurance très certayne

de la descente des reystres pour les hérétiques, qui font estat de se rendre sur le bord du Rhin le 12 du prochain, et de fayre passer en mesme temps 4 V.[1] chevaulz pour se saisir de leur place monstre afin de s'en asseurer attendant le reste de leur levée qui est de neuf mille chevaulx, 12 V.[2] suyses et 6 V.[3] lansquenets, estimans leur desseing leur estre très facile à cause que les forces estrangères manquent à monsieur de Lorrayne principalement de la levée de 4 V.[4] reystres dont l'argent n'est encore arrivé de Flandres, qui est un défault trop important. Et parce que de là dépend le principal establissement de noz afaires, j'ay advisé de despecher exprès vers monsieur le duc de Parme afin qu'il luy plaise y pourveoir en toute diligence, et nous secourir en ce besoing des sommes portées dans notre traicté[5] : maintenant l'on peult recognoistre que nous sommes entièrement aux termes et condicions d'iceluy, et que les aparences trop évidentes des mauvaises intencions du Roy donnent assez de jugement, démonstrent estre les négligences trop suspectes de Sa Majesté, pour fortifier le prince de Béarn et les pratiques d'Angleterre, pour la levée des estrangers. La trève que la Royne mère du Roy a acordé contre ma volonté en ce dernier voiage à ceux de Sedan pour leur doner moien de s'aller joindre aux forces estrangères, vous doibvent assez tesmoigner le but de ces desseings, qui sont de laisser entrer les estrangers, afin que venant dedans Paris après tant de ruynes, ils forcent les catholiques à demander une paix honteuse, croyant par là tourner l'estime et le crédit que nous avons acquis, en hayne et mépris ; et pour puis après de jecter toutes ces forces aux Pays-Bas dont j'ay tant de fois donné advis au duc de Parme et à vous que je vous prieray seulement par cette cy de vous en souvenir. De quoi si ouvertement Villequier m'a parlé m'ofrant de la part de la Royne carte blanche, pourveu que je voulusse conduyre une armée.

1. 4000. — 2. 12000. — 3. 6000. — 4. 4000.

5. Apostille de la main du roi : « No creo que havia obligacion para ello para en esto caso como aqui lo presupone. » Je ne crois pas qu'il y ait obligation pour cela, dans ce cas, comme il le suppose ici.

mais le remède de ces accidens est en la force qui nous sera facile, en donant ordre par ledict duc de Parme, à l'argent qui a esté accordé par ledict traicté. Mais d'aultant que l'argent de la levée des Reystres n'est arrivé à Nanci et que ce défault est merveylleuz pour ne pouvoyr estre prest ni aussi nos levées d'Italie arrivez à temps, il est nécessayre qu'en toute diligence le duc de Parme envoye mil ou douze cens lances à monsieur de Lorrayne, et quelque capitayne capable et sufisant pour l'assister, dont je vous suplie luy faire une despeche bien ample. Nous avons cependant despeché de toutes parts vers nos amis, et part cette nuyt mon frère en poste pour aller trouver le duc de Lorrayne de ma part, pour traycter par nos moyens d'une seconde levée de suysses et de reystres, et si nous avons tant soit peu de loisir, j'espère que nous metrons ensemble deux ou trois mil lances françoyses, et rendront nostre ruyne trop dificile pour en venir à bout, pourveu que nous soyons assistés du secours de Sa Majesté catholique. J'envoye vers le duc de Parme le gentilhome qui est allé l'année passée en Espagne [1]. Vous verrez sa despeche par le double de son instruction cy enclose. Je vous suplie faire efectuer ce qui a esté promis en diligence, come vous en conoysés les conséquences et le besoing, et que ce ne soit point avec la longueur qui a desja aporté tant de retardements, que le duc de Lorrayne ne peult avoir à cest entrée les levées dont nous faisons estat pour nostre principale force. Vous aurez seu l'imprudence de ung conseiller de Paris, nomé Lopin, qui proposa à la chambre de ville ouvertement une paix avec ung *intérim*, et comme vertueusement parla ung nommé Roland, capitaine de la ville, lequel comme vous avez veu, fut mis en prison, et la façon dont nous l'avons redemandé à la Royne, l'ayant avoué estre de la ligue que nous avons avec les villes, chose qui a infiniment ofensé le Roy, de sorte qu'il nous a esté rendu, ayant plustost délibéré avec ceux de Paris de le ravoyr de force que de luy layser soufrir mal. Je vous dict tout cecy encores que

1. Mission de Latreul auprès du prince de Parme.

vous l'ayez seu, estant sur les lieux, pour faire remarquer combien il est nécessaire que vous nous faictes secourir, comme je ne doubte point que par la faveur du Roy vostre maistre, et par le juste subject de nostre cause, nous ne devions espérer. Quant à nostre négociacion d'icy, nous en avions tiré promesse de la destitucion de Valence, laquelle je n'espère point non plus que l'effet des aultres; aussi somes nous bien résolus de ne rendre les villes que nous avons en Picardie, et en prenant d'aultres encores, nous en aurons bientost plus qu'ilz ne nous en ont prins, veu le repos auquel nous somes délibérés de vivre pour nous maintenir. Je me recommande sur ce de tout mon cœur à vostre bone grace.

X

(P. 19.)

1587. — 4 juillet.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 58, N° 185.

Copia de villete de Mucio para don Bernardino de Mendoça.

Monsieur, depuis peu de jours je vous aye par une ample despesche faist entendre l'estat où sont de présent nos affaires. Si n'ay-je voulu laysser à charge le sieur de Bray de vous représenter plus particulièrement encores que les longueurs et dilations, dont jusques icy le Roy a usé pour nous amuser, le fassent assez clairement recognoistre. Sa Majesté donc continuant son procéder ordinaire en nostre endroist a envoyé devers moy, Belièvre, le discours duquel, a esté le zèle et affection du Roy au bien de la religion catolique, et le désir qu'il a de le faire paroistre sur cette levée d'estrangers; mais que rien ne peult acheminer à l'exécution de ce saint desseing que

l'assurance qu'il veult prendre de moy, en me voyant; laquelle austrement il ne peult avoir, et que moyennant ce tesmoignage évident de confiance, obéyssance et respect, il s'emploiera ouvertement avec toutes ses forces contre les hérétiques, ce qui m'a fait résouldre metant tous les doubtes de ma vie à part à m'acheminer tout incontinant, bouchant les yeux, au péril de toutes fortunes, alors qu'il y va comme icy du péril ou salut évident de la religion catolique et bien général de toute la chrestienté. Je m'y en va doncques le plus diligentement que je puis, pour le faire parler clair et le forcer, luy ostant toute excuse de paix ou aultre pernicieux desseing, à s'embarquer ouvertement en ceste guerre en laquelle vous devez croyre que nous ne manquerons jamais de courage, inteligence et toute industrie requise en tel accident. Mais je me plains à vous du long retardement de deniers que Son Altesse de Parme m'avoit mandé devoir faire fournir à point nommé pour nos levées estrangères, et à quoy je vous supplie apporter de vostre part l'avancement que recognoissez nécessaire sur ceste occasion, où si Sa Majesté catolique nous secourroit, nous assurons formellement que nous conduyrons à effet ceste affaire, selon nostre saint zèle et affection au bien et seureté de la religion et de toute la chrestienté. Vous voyez comme de nostre part j'ay hazardé franchement ma vie, je vous supplie de la vostre, y aporter l'avancement qui nous fait besoing et vous nous comblerez d'obligation que nous avous déja éternelle. Je vous bayse bien humblement les mains. Je viens de recevoir vostre lettre du 30 et j'y répondray particulièrement, estant à Meaux.

XI

(P. 30, 31.)

1587. — 20 octobre.

LETTRE DU DUC DE QUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 58, N° 193.

Copia del segundo villete de Mucio de 20 de octubre 1587 para don Bernardino de Mendoça.

Je suys d'acord avec vous qu'il ne se trouvera point de subject de nous défier de vostre assistance, come de vostre part vous avez esprouvé qu'il ne se peult doubter de nostre constance.

De ma part j'ay recognu en Sa Majesté catolique, le zèle au service de Dieu et l'inclinacion en nostre particulier, et n'ay jamais acusé que la distance des lieux, et l'incomodité des passages qui nous a faist metre ces longueurs tant préjudiciables, auxquelles je vous ay souvent convié de chercher avec nous quelque bon et suffisant remède, et de nouveau plus que jamays, parce que vous reconnoissez de quelle importance est le retardement de vostre secours, d'aultant que nous somes abandonez de tout aultre. Et fault à ce propos que je vous mete par escrit ce qui eût bien mérité une conférence de vive voix ; c'est que despuis le temps que nous traictames à Joinvile, ayant le Roy monseigneur soudainement esprouvé, quelles forces nous avions en ce royaulme, et par après, aperçu quel appuy nous avions au dehors, il a comme vous avez veu, cherché les moyens de nous oster l'un et l'aultre, par toute aultre voie que la force qu'il jugeoit inutile en cet endroit come vous savez. Vous avez aussi veu que despuis deux ans il nous a tenus esloignez le plus qu'il a peu, prenant soigneusement garde que nous n'y puissions entrer de quelque façon que ce feust. Vous sçavez de

quelles persuasions il conduict le pape, de quels édicts ses subjets sont repus, et quels messages et offres pour l'avantage de la religion. Il nous va au devant pour nous convaincre d'insolence et d'ambition si nous prenons les armes, et ne les prenant point, se donner loysir de nous enfondrer de despense, dissiper nos partisans de défaveurs, et enfin nous oprimer des plus exquitz laborieux artifices qu'il peult inventer, de sorte qu'il est aysé à prévoir que le plus tard qu'il pourra il s'achopera à ce premier chef de la religion qui nous unit, et quant à ce qui touche notre particulier, les prétextes et les couleurs sont si faciles à un roy de traicter avec ses subjets, qu'il tiendra caché à tout le monde les desseings qu'il nous brassera et rendra nos plaintes impertinentes, quand il nous aura gagné ung gouverneur de place, ung homme de créance et de commandement en ung pays, quand il aura maltraité de refus d'aportement de récompense, de honeurs, graces, tous nos oppiniastres amis. Je ne me départs point de l'oppinion que j'ay toujours eue qu'en temps de paix, nos moyens joints à ce qu'il plaist au roy vostre maistre nous donner, suffiront à notre conservacion. Mais durant cette guerre que l'on craint tant de nous venir accompagner, et qu'il fault que tout ceux qui nous viennent trouver vivent à nos dépens et qu'il fault accompagner pour tenir bride aux desseings de la paix et autres pires qui se pourroyent faire en telle occurence, je ne voy pas quelle différence il se peult faire entre les termes du traicté et ceux où nous somes; car si je considère l'intérest de la religion en la guerre contre les hérétiques, nous serons cause, si nous sommes armés que le roy la continuera, ainsi de la tranquillité des pays bas et des affaires de Sa Majesté catolique : tant que nous tiendrons le roy en ces exercices, il n'est possible qu'il puisse penser ailleurs. Considérez donc en cecy, bien que ce soist chose qui semble aucunement s'écarter des termes du traicté, que toutefois la maxime est véritable qu'en l'affaire public comme celuy de la religion, il est bien nécessayre d'estre toujours d'une intencion, mais non pas d'une mesme opinion, et que désormais la guerre continuant, si nous ne somes secourus, sinon en guerre

ouverte entre le roy et nous, Sa Majesté nous la fera si couverte que nous ne la romprons peult-estre jamais, qu'avec une aparente injustice, et abandonnez d'ung chacun, ou qu'il atendra de nous la commencer, alors que six fois davantage de moyens ne pourront pas relever nos forces en l'estat, qu'elles sont maintenant; faictes le donc s'il vous plaist ainsi entendre à Sa Majesté et au duc de Parme et qu'elle se dispose pour autant que la guerre durera seulement, de nous secourir suyvant les termes du traicté de Joinville.

Je vous ai mandé come Tassis estoit venu pour me voir et n'en ayant peu trouver les comoditez il m'a escrit beaucoup de choses qui ne portent aucune résolucion; sur quoy je luy ai escrit la lettre ci dessus que je vous suplie bien considérer et à vous y employer selon les justes raysons que vous pouvez assez juger, vous assurant encores que je ne manque de courage et de bone volonté; mais il fault qu'elle soit assistée de moyens auxquelz je voudrois bien pouvoir fournir du mien, vendant et prodiguant toutes mes terres à qui en veult.

Le roi me mande que je continuasse d'incomoder les enemis et que je me tins prest à l'aller joindre, de quoy, pour trouver excuse je mets les enemis entre lui et moi, ayant envoyé haster Mr de Lorrayne lequel s'il peult arriver, nous aurons armée plus forte que la siene et celle des enemis; je me joindray aujourd'huy avec mon frère et mes cousins pour continuer de les endomager, puis je verray ce que j'aurai à faire. Je vous bayse humblement les mains. Au camp de Joigny, le 20 de octobre 1587.

XII

(P. 34.)

1587. — 30 octobre.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 58, N° 58.

Copia de villete de Mucio escrito en el campo á Loire, á 30 de octubre 1587.

Il y a trois jours que contre l'advis d'un chacun, je donnay sur les sept heures du soir dans ung quartier des ennemis où estoient logées vingt-deux cornettes de reistres, lequel nous levasmes et furent taillez en pièces plus de sept cent des leurs, qui demeurèrent sur la place avec un très-grand nombre de blessez. Et tiens de leurs principaux colonels et capitaines prisonniers, y estant esté pris plus de douze cent chevaulx et quantité infinie de butin et de leurs chariots, qui leur a apporté ung tel afoiblissement que je m'asseure qu'avec les troupes de M. de Lorrayne que j'atands dans cinq ou six jours, fayre quelque chose de bon, moyennant que je sois tant soit peu secouru. Ils ont perdu six ou sept cornettes qui furent bruslés, car tout a été mis en feu. Si j'eusse eu le réste de la cavallerie qui m'avoit deu passer à Montargis, je croys qu'ils fussent tous taillez en pièces. Je vous supplie de me vouloir tousjours continuer vos bons offices et me tenir en vos bonnes graces, auxquelles je me recommande de tout mon cœur.

ouverte entre le roy et nous, Sa Maje
verte que nous ne la romprons peul
une aparente injustice, et abandonnez
atendra de nous la commencer, alors
moyens ne pourront pas relever nos fo
maintenant; faictes le donc s'il
Sa Majesté et au duc de Parme
tant que la guerre durera seul
les termes du traicté de Join

Je vous ai mandé come
n'en ayant peu trouver l
choses qui ne portent
escrit la lettre ci des
vous y employer se
juger, vous assur
bone volonté;
quelz je vou
prodiguant

Le roi
et que
excus
Mr
p

A, AMB
, B. 58, N°
de diciembre 1587.

l'entreprise que j'avo
enemis que j'emportay sa
puis asseurer qu'ils n'ont eu
tre chose, qu'à prendre la fuyte
, layssans et abandonans le peu qui leu
bagage et artillerie, et tout ce qui ne les
repaistre que deux heures en mesmes lieu
derrière eux, prenant le devant avec tant davanta
diligence que je puysse fayre en les poursuy
possible de les ataindre. Je ne laisse toutesfois d
de marcher tant que je puis, et espère d'achever l'œuv
heureusement qu'il est comancé, ne pouvant assez loue
de la grace qu'il m'a faict d'une si grande desroute et
certayne, avec si peu d'homes, sur ung si grand corps d
qui se peult dire la plus forte et aventureuse qui soit
entré en France. Cet effect a faict promptement résou
suyses protestants à la conclusion du traicté qu'ils
comencé avec le roy pour leur retour et retraicte à leu
je croys qu'il ne sera moins difficile d'en fayre de mes
le reste des reytres, qui se trouvent misérables et des
toutes choses. Je vous veux bien dire que ce qui me fa
soudre si promptement à entreprendre cet effect fût l'adv
certain que j'eus de l'intencion du roy mon maistre, qu

XIII

(P. 37.)

1587. — 5 décembre.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 58, N° 7.

Copia de villete de Mucio escrito á 5 de diciembre 1587.

Après l'heureuse exécution de l'entreprise que j'avois faicte sur la bataille de l'armée des enemis que j'emportay sans perte que de 4 soldats, je vous puis asseurer qu'ils n'ont eu despuis loisir de penser à aultre chose, qu'à prendre la fuyte à très-grandes journées, layssans et abandonans le peu qui leur restoit de chariots, bagage et artillerie, et tout ce qui ne les pouvoit suivre, sans repaistre que deux heures en mesmes lieu, ni regarder derrière eux, prenant le devant avec tant davantage, que quelque diligence que je puysse fayre en les poursuyvant, il n'est possible de les ataindre. Je ne laisse toutesfois de continuer de marcher tant que je puis, et espère d'achever l'œuvre aussi heureusement qu'il est comancé, ne pouvant assez louer Dieu, de la grace qu'il m'a faict d'une si grande desroute et victoire certayne, avec si peu d'homes, sur ung si grand corps d'armée, qui se peult dire la plus forte et aventureuse qui soit jamais entré en France. Cet effect a faict promptement résoudre les suyses protestants à la conclusion du traicté qu'ils avoyent comencé avec le roy pour leur retour et retraicte à leur pays; je croys qu'il ne sera moins difficile d'en fayre de mesme avec le reste des reytres, qui se trouvent misérables et desnuez de toutes choses. Je vous veux bien dire que ce qui me faict résoudre si promptement à entreprendre cet effect fût l'advis très-certain que j'eus de l'intencion du roy mon maistre, qui estoit

de poursuyvre et arrester des traictez avec les estrangers, et faire parler à l'instant d'une paix que j'ay divertie par ceste heureuse entreprise, J'avoys prié M. de Bray de vous aller veoir pour vous en faire le discours.

XIV

(P. 38.)

1587. — 11 décembre.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 58, N° 9.

Copia de villete de Mucio, de 11 de diciembre 1587.

Je vous ay faict un petit mot de ce qui s'est passé jusques icy et averti de l'heureux succès qui arriva il y a quinze jours. Despuis, Espernon s'est mis au cul des enemis avec douze ou quatorze cens chevaulx choysis en l'armée du roy. L'estat auquel ils estoyent réduicts est assez remarqué et cogneu de tout le monde, ayant entièrement perdu leur bataylle choisie pour la force et l'ame de leur armée, sans que tout le reste osast venir à secours.... Ils accordèrent le traicté des suyses qui estoyent fort pesans qui les empechoit s'enfuir, quitèrent leur bagage sans lequel, comme vous savez, les reistres ne peuvent estre ni durer, jectèrent leurs armes, abandonnant l'artillerye et se mirent en une désordonnée et épouvantable fuicte, si esperdus et hors de sentimens que les paysans et villageois en ont tué plus de quinze cents, et sont encore les bois pleins de ceux qu'ils ont abandonnés, sans regarder derrière, ayder ni en défendre aucun. Voilà l'ordre de leur traycte en laquelle Espernon les a suyvis onze journées, logeant à deux, trois et quatre lieux d'eux, les voyant tous les jours par si long espace, sans qu'il se puysse dire s'estre tiré une arquebusade, rompu

une lance, ni faict aucun exploit. Ce qui a tellement irrité les gens de guerre qui estoyent avec luy, que indignés d'une lâcheté et trahison si évidente, ils l'ont quasi tous laissé et abandoné; mesmes les compagnies entières avec les insignes desployez, sans congé, se sont retournés. Et s'estant MM. de Mercœur et de Nemours avancés avec cinq ou six cents lances et desjà commencé quelque effect facile à la queue des ennemis, ils s'ofrirent de joindre leurs forces avec les sienes pour en ung mesme jour achever ce que la moitié de ces forces bastoyent de l'exécuter; ce qu'il fict response ne pouvoyr fayre pour la difficulté des vivres et logis, et craignant qu'ils ne l'entreprissent seuls, il trouva moyen de leur fayre escrire par le roy, qu'ils eussent à le venir trouver pour chose important son service. Ce que M. de Nemours le jeune a faict, mais M. de Mercœur ennuyé et désesperé à cette ocasion n'y a voullu encores aller, bien que despuis huit jours il en ai receu quatre lettres. Je vous ay voulu escrire ce particulier discours pour vous représenter l'estat auquel nous sommes, et les traverses qu'on apporte avec tant de méchans artifices, à l'honneur de Dieu et le bien de cest estat. Or, ayant lors de cette déroute, faict plusieurs dépêches à Mandelot et autres nos amis de ces quartiers, ils sont montez à cheval, et venus à la teste des enemis au mesme temps que je començois à m'en aprocher : ce que cognoissant Espernon, et leur perte estre certayne, et inestimable, il a comancé à traicter avec eux, non pour le bien et utilité publique, mais pour empescher et éviter par ce seul remède leur perte certayne et assurée. Toutefois je me réjouis, s'ils passent par mon gouvernement ou en Lorrayne, par quelque prix que ce soit, et sans avoir esgard à nulle parolle donée, de les ataquer et parachever. Voylà l'estat où nous somes : le roi pense que ces reistres dehors, il nous manquera beaucoup de subject d'entreprendre. Il y a longtemps que j'ay faict savoir à Sa Majesté catolique combien il estoit utile que Memoranci et nous tant pour le bien de la religion que celuy de son service fussions joints ensemble; ce que je n'ay voulu traycter par aultre moyen que le sien. Et me sembleroit que venant par deça le

comandeur Moreo, qu'il seroit utile qu'il passast par là, car nous joins ensemble, nous n'aurions plus d'excuses, et nous pourrions empescher toutes choses contre l'honneur de Dieu, et bien de son service; à quoy j'ay plus d'afecion qu'à la conservacion de ma vie. Je me recomande à vostre bone grace.

XV

(P. 39.)

1587. — 16 décembre.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 58, N° 21.

Villete de Mucio de 16 de diciembre 1587.

Je vous ay mandé par mes dernières les estranges faveurs et ouvertes conivences que Espernon faict paroistre à l'endroict des enemis. Et n'estant content de se metre au devant de moy pour les couvrir et favoriser durant le beau traicté qu'il achève avec eux, il leur a faict bailler argent, afin de conserver parmi les estrangers le crédit des hérétiques, leur ayant donné mil harquebusiers de la propre garde du Roy avec 10 compagnies de gens d'armes pour les accompagner à leur retraycte. Ce sont, à la vérité, choses estranges qu'il faylle que les forces des catoliques servent aux hérétiques pour récompense de tant de maulx qu'ils ont fait à la France; il n'y a bon François et vray catholique qui ne se doive sentir offensé de telles façons de procéder. Je me suis mis avec monsieur le marquis du Pont. Ayant licencié mes troupes, je me suis mis simple soldat pour l'accompagner, m'en allant avec luy veoir de nous raprocher, et sans l'étrange déclaracion du Roi, mon intention estoit de le combatre et ceux qui l'eusent voulu conserver. Je vous suplie me mander de vos nouvelles et me continuer vos bones graces auxquels je me recomande humblement.

XVI

(P. 40.)

1587. — 23 décembre.

LETTRE DU DUC HENRI DE GUISE A BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 60, N° 189.

Copia de villete de Mucio, de 23 de diciembre 1587.

Je vous ay faict ample discours come les choses s'estoyent passées et depuis j'ai admené le marquis du Pont pour soubz son nom, m'y couvrant et aydant, de parachever et défayre ce qui reste des reystres enemis; et pour cet effet je passe par ung coing du conté et m'envay à Montbéliard, atandant ce qui reste des reystres au passage, et si je ne les puis rencontrer, et qu'ils prennent ung aultre chemin, je suis résolu de combattre les suyses hérétiques.

Monsieur le conte de Champlite[1], a faict quelque dificulté de nous layser passer au conté; aussi n'ay je tant d'habitude avec luy que je luy ay voulu cometre mes deseings. Nous n'y arrêterons nullement et ne faysons que passer.

1. De Champlite, gouverneur de la comté de Bourgogne.

XVII

(P. 44, 47.)

1588. — 9 janvier.

PARIS. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 60, N° 188.

A su Md. Don Bernardino de Mendoza, á 9 de enero 1588, recibida á 24 del mismo. (Descifrada.)

Sire,

. . . . . .

. . . . . .

Quant au roi, ni les avertissements des religieux, ni ceux des catholiques bien intentionnés, ni ceux du nonce lui-même ne produisent aucune impression sur son esprit. Il est en effet, totalement livré à l'influence de d'Epernon et des politiques qui lui persuadent que toutes les propositions émanant du parti opposé, ne tendent, sous prétexte de religion, qu'à la division de son royaume et à l'anéantissement de ses forces au profit de celles de Votre Majesté. Voilà pourquoi j'ai jugé plus opportun de travailler à maintenir les villes catholiques unies entre elles et en bonne intelligence avec Mucius que de perdre mes peines auprès du roi qui paie toujours de bonnes paroles, et après lesquelles surviennent les œuvres que nous voyons.

L'armée étrangère des hérétiques s'est évanouie, comme je l'ai déjà mandé à votre Majesté, de telle sorte qu'il ne reste plus en pied auprès du roi d'autres forces que celles dont je parle dans la correspondance générale; il ne paraît guères probable que l'on puisse en réunir un nombre assez considérable pour entreprendre quelque chose contre les Pays-Bas. Aussi, ne m'a-t-il point paru convenable de mettre plus d'activité que par le passé dans mes relations avec Mucius, d'au-

tant plus que le duc de Parme ne m'a point averti d'agir différemment. Je n'ai point de nouvelles de ce prince depuis le 7 de novembre, quoique je lui aie écrit fort souvent. Ce silence me laisse dans une obscurité profonde qui ne me permet pas de juger, vu l'ignorance où je me trouve de l'état de l'Armada, s'il convient d'étendre ou de restreindre mes relations avec Mucius et avec les catholiques. Je parle principalement des catholiques de ce pays sur lesquels il ne m'est guères possible de m'appuyer et d'insister avec la circonspection convenable, si je suis privé des informations du duc de Parme.

XVIII

(P. 42, 43.)

1588. — 22 décembre.

LETTRE DE MUCIUS (DUC HENRI DE GUISE) A DON BERNARDINO DE MENDOZA. — PAPIERS D'ESPAGNE, B. 61, N° 121.

Copia de villete de Mucio, de 22 diciembre 1588, para don Bernardino de Mendoza.

Il y a assez longtemps que je ne vous ay escrit pour avoir toujours travaillé et couru sans repos. Je suis maintenant venu joindre monsieur de Lorrayne, afin de faire résoudre la place de l'entrétenement des forces cet hiver, que j'ay estimé estre très à propos vers Sedan et Jametz, pour être lieux approchés de Paris, Flandre et Lorrayne, où selon les inconvénients l'on se pourra servir soubz le nom de monsieur de Lorrayne. Quant à moy j'estime et prévoys par trop d'aparence, que du costé de la France, nous ne demeurerons à repos. La foyblesse et la ruyne certayne des hérétiques qu'on vouldra conserver, en sera le subject, et semble desja les fers au feu. Je vous prie mescrire si le commandeur Moreo viendra bientost, que je désire

infiniment veoir pour vous mander par luy ou quelque autre du moins, s'il tarde trop, beaucoup de choses très-importantes et nécessayres. Je m'en retourneray dans quatre jours en mon gouvernement pour remédier à beaucoup de choses qui importent.

Je vous remarqueray, pour ung grand mal que nos services ne sont agréables, qu'on a ordonné aucun payement, ni récompense aux troupes qui ont esté avec moy. J'estime qu'on le faict pour leur donner ung mauvais goust d'y retourner, se trompant, car plutost je vendray ma chemise qu'ils ne soyent mieux satisfaicts que les autres qui sont demeurés inutile, fors à trayter quand la ruyne des mêmes se présenteroit. Je me recomande. Escrit à Épinal.

XIX

(P. 43, 44.)

1588. — 8 février.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 60, N° 260.

Copia de villete de Mucio para don Bernardino de Mendoza, de 8 de hebrero 1588.

Suivant ce que je vous ay escrit par mes dernières, je vous envoye ce porteur[1] que vous cognoissez très-fidèle et capable, avec ample instruction de l'état de nos afayres, dont il vous discourra particulièrement, vous supliant de luy vouloir prester la mesme foy et créance que vous feriés à nous-mesmes, et me fayre ce playsir de représenter toutes choses à Sa Majesté catholique, et au duc de Parme, avec l'affection que vous m'avez

1. Ce porteur est de M. de la Treul, qui est indiqué dans le mémoire accompagnant cette lettre.

tousjours faict paroistre, dont je vous ay très-grande obligation, pour vous servir come j'en ay la volonté. Je vous baise les mains.

MÉMOIRE ENVOYÉ DE LA PART DU DUC HENRI DE GUISE, A DON BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCHIVES DE L'EMP., FONDS ESP, B. 60. N°s 259, 258, 257, 256, 255.

Copia del discurse que la Treull dio de parte de Mucio, en escrito.

Le sieur de la Treule dira de notre part au seigneur dom Bernardin de Mendoza, que pour répondre à ses lettres, luy donner esclaircissement sur toutes choses, et satisfaire à ce que le duc de Parme nous a escrit, je l'ay chargé de leur fayre entendre ce qui s'est passé en ceste présente, et l'estat de nos afayres, et à ceste occasion il luy dira :

Que estant cette armée enemie entrée jusques au cueur de la France, à 12 lieues de Paris, je fus adverti ung peu avant l'entreprise d'Auneau, que Espernon, Bellièvre et autres mauvais ministres du conseil du Roy, traitèrent avec les forces de la dicte armée, afin de fayre après, suivant le desseing qu'ils en avoyent projeté de longue main, une paix aux portes de la ville de Paris, désavantageuse pour les catholiques, la faysant recevoyr et quasi dresser par la craynte et terreur, de veoir tant de forces enemies et voisines.

Dès le commencement, ils donnèrent assez de preuves que c'estoit leur seul but et intention, car estant assurez de l'entrée desdits enemis, ils me bayllèrent la charge d'aller au devant d'eux et pour m'y obliger ; mais, en effet, ils ne me donnèrent nuls moyens ni forces pour m'y oposer. Seulement, ils me promirent 35 compagnies de gens d'armes, 12 compagnies de chevaux légers, et 40 de gens de pied avec les équipages nécessayres, ce qui estoit une très-belle armée en papier, dressée seulement afin que sur cette asseurance, je ne fisse aucune levée particulière de forces, ou que sous le mesme prétexte, ils les pussent empêcher, comme ils firent, ordonnant dès

lors à tous gouvernans et officiers de la justice, de faire courir sus et de tailler en pièces les levées qui se feroyent sans commission et exprès comandements du Roy.

Après ces défenses, et nous avoir manqué à toutes leurs promesses, craygnant encore que par le moyen de nos amis particuliers, nous ne missions quelques forces ensemble, ils fyrent mander toute la gendarmerie de France et invoquer le ban et arrière-ban avec ordonance et comandement exprès et rigoureux à toute la noblesse laquelle y est obligée, pour venir vers le Roy, afin que nosdicts amis feussent les uns, empêchés de nous venir trouver, et les autres, contraints à nous laysser.

En oultre ce, non contens de nous avoir afoibli de cette façon, et empesché toutes les forces de France, ils ne voulurent jamais permetre que celles que monsieur de Lorrayne avoit de son païs et de la Flandre, toutes prestes, entrassent en France avec nous.

Et pour couvrir leur artifice et nous repaistre tousjours de quelque espoir trompeur, ils feirent lors demander par Schomberg, que monsieur de Lorrayne vint servir le Roy avec ses forces de reîtres et lances italienes, se persuadant qu'ils ne seroient jamais assez tost prestz pour nous ayder et rompre leur deseing, veoyant desja l'armée enemie entrer en France, et que lesdictes forces ne passeroyent point. L'on sçayt les instances grandes faictes à monsieur de Savoye pour n'en permetre le passage, ce qui causa tant de retardement; et estant arrivez ils désavouèrent ledit Schomberg, et despeschèrent de tous côtés pour les garder d'entrer, s'aydant à ceste fin de prières, de menaces, et de tous les artifices dont ils se purent aviser.

Ce qu'ils n'eussent faict, s'ils eussent désiré venir à bout de l'armée enemie par les armes come il leur eust esté très-aysé et facile, et même sans encourir aucun hazard, pouvant tirer le Roy et son armée hors de tout péril, et voir de loing desmeler ceste partie sans se beaucoup soucier de l'événement, jugeant auprés qu'ils n'y sçauroient rien perdre, et que leurs forces demeureroient tousjours en leur entier. Mais ils craygnoyent que

leur dessein de faire la paix ne feust interrompu par la ruyne de ladicte armée enemie, laquelle on verra au commencement et à la fin, qu'il eut voulu conserver et maintenir, et qu'ils ne vouloyent rien hazarder de leurs troupes, ni de celles des enemis, mais seulement ce que nous conduysons non pas le hazarder, mais nous empêcher tout secours, nous faire perdre infailliblement ou recevoir quelque honte, s'il leur eust esté possible. Et depuis l'exécucion de Vimory, s'estant approchés de nos troupes, les reistres de Bassompierre conduicts par Schomberg, à cause de la maladie dudit Bassompierre, je fis 4 despesches consécutives à la Royne mère du Roy, estant près de Paris, pour la suplier de vouloir faire ordonner audit Schomberg qu'il nous suivist, offrant sans le hazarder, ni mesme engager au combat, d'ataquer dans deux jours la cavalerie enemie, me sentant assez fort avec les troupes que mon frère et mes cousins m'avoyent amenées pour la tailler en pièces. Ce qu'ayant faict entendre à ceux du conseil, au lieu d'accepter ceste offre, ils envoyèrent incontinent une despesche du camp du Roy audit Schomberg, par laquelle il luy estoit ordonné de s'y acheminer en toute diligence; et pour m'afayblir davantage, et me garder d'entreprendre, ils m'ostèrent avec lesdicts reistres, le régiment des gens de pied du maistre de camp d'Escluseaux, me faisant Sa Majesté plusieurs despesches pour venir incontinent le joindre en son armée.

A quoy n'ayant promptement satisfait, eux voyant mon frère et monsieur d'Aumale s'estre, suivant l'avis de mes amis, séparés de moy, sur ce comandés, d'aller joindre l'armée du Roy, ils avisèrent de me donner quelque contentement en aparence, et ils mandèrent au maréchal de Retz de me venir trouver avec les 4000 Suyses, le régiment de gens de pied, et la cavalerie qu'il avoit. Ce que estant sur le point d'effectuer et prect à partir de Paris, sur une despesche que je fis pour le fayre diligenter, continuant mon offre d'entreprendre sur l'enemi, sans hazarder ledit sieur de Retz; aussi soudain fût-il contremmandé, demeurant inutilement huit ou dix jours après à Paris et aux environs.

Lors, recognoissant que eux m'ayant osté tant d'ocasions, il ne faloit plus atandre rien de leur costé ; que tout ouvertement les entreprises que Espernon faisoit soubz couleur à la guerre, n'estoyent que pour avoir moyen de traiter avec les ennemis; qu'on ne tendoit qu'à m'afoiblir, à faire la paix et l'establir par la force. Je me résolus alors pour rompre ce coup, d'exécuter promptement l'entreprise d'Auneau, fermant les yeux à plusieurs difficultés qui paroissoyent contrayres, et qui eussent peult-être bien mérité de les regarder de près en une autre saison.

Mais ayant veu que la fortune bone de cette entreprise me donoit moyen avec facilité et avantage d'attaquer les Suyses, qui engageroyent le reste de la cavalerie enemie à une perte infailible, Espernon s'avança de résoudre le traycté avec lesdicts Suyses pour leur salut, et doner moyen audicts reîtres, les déchargeant de ung si pesant fardeau, de s'eschapper et d'aller essayer de joindre le prince de Béarn, résolus, s'ils en estoyent empéchez, de les conserver par quelque autre moyen.

Et pour cet effet, trois jours après l'exécucion d'Auneau, il se met à leur queue entre eux et nous, les couvrant et empêchant qu'on ne les taillast en pièces, et craygnant que messieurs de Mercueur et de Nemours qui l'avoyent devancé avec leurs forces ne les ataquassent, il leur faict très expressément commander par le Roy, qu'ils eussent à se retirer et à le venir trouver pour afaires important le bien de son service.

Après, voyant Espernon, lesdits reistres enclos et insérez de toutes parts entre les rivières de Saune et de Loyre[1], estant monsieur de Mandelot à leur teste, et moy à six lieues d'eux ; ayant laissé tout bagage et empêchement derrière, suyvi de près des forces de Monsieur de Lorrayne, conduictes par monsieur le marquis du Pont, lesquelles à la fin. j'avais fait passer outre, quoiqu'on lui eust mandé le contrayre ; voyant d'aylleurs ledit Espernon, que dans l'armée du Roy qu'elles costoient et aux troupes mesmes où il conduysoit, il y avoit plusieurs bons

1. Saône et Loire.

catoliques qu'il avoit pensé de retenir, il avisa, ne les pouvant plus longtemps tenir, conserver, ni faire passer outre, estant leurs chevaux las, desferrrés et harrassez, forcés à faire ung long séjour, de résoudre son traicté avec eulx; et nous fit despecher Liancourt, premier escuyer, qui aporta audit Sr marquis et à moy, les défenses expresses de ne plus poursuivre n'y ataquer ce reste d'enemis, que le Roy avoit pris en sa protection et sauvegarde. Donc jugeant dès lors la conséquence et pesant sur les autres considérations, mon opinion fust de les poursuivre et combatre, et avec eux, tout ce qui se présenteroit pour les conserver, come mauvays catoliques, pernicieux au Roy et à son Estat. Sur quoi ledit seigneur marquis, désirant d'avoir la volonté de son père, despecha un courrier vers monsieur de Lorrayne par le retour duquel il sceut qu'il s'en remetoit à moy, mais le temps de l'exécuter estoit passé, ne pouvant plus que leur aller couper chemin vers l'Alemagne. Où à la vérité, estant au dessus d'eux, ils n'eussent sceu échaper sans tomber en nos mains, n'eust été le passage que monsieur de Savoye leur dona, duquel ne nous estant jamais doutez, nous avions pris tant de peine à poursuyvre ce reste de l'armée enemie, plus propre toutefois à tesmoigner leur perte et ruyne, que dignes de combat et d'importance.

Mais la conséquence de cest afaire estoit en ce que, défaisant lesdits reistres et les Suyses, l'on ruyneroit le crédit et inteligence des mauvais ministres, soit en Alemagne et vers les cantons, où ils ont recogneu en cete dernière ocasion n'en avoir pas beaucoup, car de tous les colonelz reistres qui ont eu commission du Roy pour lever, il ni a eu que ceux qui sont bons catoliques et nos amis particuliers, qui ayent peu le faire, les autres y ayant manqué soit de pouvoyr ou aultrement. Et quant aux 12000 Suyses catoliques levés soulz trois régimens, le Roy fust contraint se servir de deux colonels qui avoyent marqué pour nous au comancement de la Ligue, lesquels aussi pour ceste ocasion ont esté licenciés les premiers, et le troisième retenu, ne put jamais rendre son régiment complet. Ce qui a faict, recognoissant une si grande diminucion et crédit,

traiter Espernon de ceste façon, tant avec le baron de Dohna, Boucq, et autres, pour l'Alemagne, qu'avec les colonels suisses hérétiques pour les Suyses, auxquels il a doné de l'argent et n'a espargné rien de ce qu'il a pensé servir pour les obliger, afin que luy et autres qui favorisent les hérétiques de France, ne se pouvant rien plus permetre des colonels catoliques pour l'exécucion de leurs mauvayses intencions, ils demeurassent au moins apuyés des colonels hérétiques estrangiers.

Mais si après que lesdits reistres eurent esté si bien traitez en France, ils n'eusent point encores esté favorisés du passage que monsieur le duc de Savoye leur dona à la poursuite de ceux qui l'avoient prié de le refuser à nos levées italiennes, lesdits reistres eussent esté infailiblement défaicts, et se furent facilement persuadez qu'il y avoit quelque tacite consentement et inteligence entre le Roy et moy, estant son subject, et ce, contre la parole que Espernon leur avoit donnée de sa part, ou bien pour leur lever ceste opinion, l'on eust été contrainct de s'en ressentir contre nous; ce qui eust offensé les vrais catoliques et leur eust faict voir clair en ce qu'on désire le tenir plus caché, qui est la faveur couverte qu'on porte aux hérétiques.

Quant aux Suysses hérétiques, le respect de Sa Majesté catolique au service de laquelle monsieur le conte de Champlite nous fit entendre qu'il importoit grandement qu'ils ne feussent chargez dans le conté, nous en fict désister; et les poursuyvant jusques aux terres de Basle, de Montbeliard et de Neufchatel, où il fust tué ung colonel et quelques capitaines et plusieurs desvalisés, tendant tousjours à mon but de les mettre en méfiance de l'observacion de leur traicté faict avec Espernon, qui est tout ce que nous avons pu faire par ce regard, et sur ce que monsieur le duc de Parme nous a mandé qu'il eust trouvé nécessaire après cete victoire d'aller attaquer et poursuivre les hérétiques esbranlés et afoiblis d'une si grande perte.

. . . . . .

J'ay faict résoudre d'attaquer Jametz et de fermer Sedan, ville hérétique, soubz la possecion de France. . . . . .

Cette résolucion nous aporte encor un subject et prétexte

très-nécessayre qui est de demeurer armez et d'entretenir des forces lesquelles ne sçauroient estre ni demeurer en lieu plus propre que celuy-là pour servir s'il estoit besoing, tant en Flandre qu'en France, aux ocasions qui s'en peuvent présenter à toutes heures et en Lorrayne, si par la suscitacion et pratique de ceux qui favorisent lesdicts hérétiques de France, ils se fassent quelque autre levée d'estrangers soit pour nous traverser et ocuper, ou pour se resentir de leur dernière ruyne et défaicte.

Dira audit sieur dom Bernardin que voilà come les choses se sont passées et conduites jusques icy, les moyens par lesquels on nous a faict la guerre, en effet, soubz ombre et aparence de la faire aux hérétiques, et ce que nous avons résolu pour le mieux.

A quoy il adjoutera que sur l'avis qu'il nous a donné du passage des soldatz d'Espernon en Picardie, où l'on a coustume, après la guerre finie, de les envoyer en garnison, que j'ay pour ceste ocasion faict despecher en diligence aux villes de Picardie, afin qu'elles ne reçoivent lesdites garnisons, et prenent soigneusement garde à leur conservacion, come je m'assure qu'ils feront, et que cella pourra tousjours beaucoup servir à l'observacion du traicté, bouchant à ceux qui peuvent nuyre, le passage de toute cette frontière. Ce que le suplie de vouloir particulièrement faire entendre à son altesse tout le contenu cy-dessus. Faict à Nanzi, 8 février 1588.

XX

(P. 50, 51.)

1588. — 24 février.

LE DUC DE GUISE A BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 61, N° 97.

Primer villete de Mucio de 24 de hebrero 1588.

A mon retour de Lorrayne, j'ay passé à Langres, et vay aux aultres villes de mon gouvernement, pour y assurer et remetre les afayres mieux qu'elles ont esté par le passé, et avant que partir d'avec monsieur de Lorrayne, je l'ay laissé en très-bonne résolucion de demeurer ferme à l'entreténement de ses forces, n'ayant esté trouvé meilleur moyen que le siége de Jametz, où il a faict tout comancer. L'ayant mesme préparé aux responses qu'il peult honestement faire et selon sa dignité aux sieurs de la Guiche et Belièvre, mais encore que je ne doulte du crédit que je ay avec luy, afin de l'y asseurer davantage, je désireroy qu'il vous plaist luy despecher ung courrier exprès, pour luy faire entendre toutes les justes raysons qui luy doybvent doner subjet de rejecter les tromperies de telles ambassades que vous sçavez ne tendre qu'à le désarmer et l'attirer à la court, pour y servir de fable et de risée, et pour en mesme instant courir sus à tous ceux de sa mayson. Et faictes luy (s'il vous plaist) cognoistre, et le luy dictes librement, que c'est pour perdre son crédit avec le Roy catholique, et toute espérance de secours et d'amitié ; c'est ce qui le retiendra le plus, et vous suplie y user de diligence extrême.

XXI

(P. 45, 47, 48.)

1588. — 25 février.

PARIS. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 60, N° 254.

A su Md. Don Bernardino de Mendoza á 25 de hebrero 1588, recibida á 10 de marco. (Descifrada.)

J'ai écrit à Mucius pour le féliciter de ses succès ainsi que Votre Majesté avait daigné me le prescrire par sa lettre du mois dernier. Je l'ai fait de la manière qui, d'après son caractère et les circonstances actuelles, m'a paru le plus convenable pour l'encourager à ne point consentir à la paix générale. Au reste, il est clair que lui et ses amis sont parfaitement résolus à s'y opposer et à empêcher le Roi de donner le moindre sujet d'inquiétude à Votre Majesté. Aussi les voyant portés d'aussi bonne volonté, n'ai-je point jugé nécessaire de leur faire sentir davantage l'éperon [1], en les avertissant de ce que je crois le plus utile à leur propre sûreté et à celle des villes catholiques unies, dont le nombre s'est considérablement augmenté pour le service de Votre Majesté. Je n'ai point encore reçu de réponse de Mucius à la lettre que je lui écrivis au nom de Votre Majesté. Vous trouverez ci-inclus un billet de lui que j'ai reçu le 18 de ce mois, par lequel il accrédite auprès de moi M. de la Treul qui a rempli une mission en Espagne [2]. En réponse à ce que le duc de Parme lui avait écrit, Mucius m'a

1. Traduction littérale du texte espagnol.

2. Le billet de Mucius dont il s'agit dans cette dépêche est celui qui accompagne le mémoire que M. de la Treul fut chargé de remettre à Mendoza. Voir appendice XIX.

remis un long mémoire en langue française. J'en envoie ci-joint une copie à Votre Majesté. Ce mémoire se termine par un exposé des négociations de Mucius avec les villes de Picardie, négociations qu'il avait entamées conformément à mes Conseils. . . . . .

XXII

(P. 47.)

1588. — 28 février.

PARIS. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 60, N° 120.

A su Md. Don Bernardino de Mendoza, á 28 de febrero 1588, recibida á 10 del marco. (Descifrada.)

J'ai prévenu Mucius du départ de la personne que le Roi à envoyé en Picardie. Cet avertissement avait pour but d'encourager dans leur résistance les villes qui elles aussi avaient été déjà informées de leur côté. J'ai en même temps écrit au duc d'Aumale que ces villes étaient bien résolues à ne point recevoir de garnison. D'après les renforts que Mucius leur envoie on peut juger combien est sincère sa résolution de s'opposer à tout ce qui pourrait devenir un sujet d'inquiétude pour les États de Votre Majesté. Je l'encourage du mieux que je puis dans cette détermination. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

XXIII

(P. 55, 56.)

1588. — 9 mars.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 61, N° 98.

Quarto villete de Mucio de 9 de marco 1588.

Belièvre et la Guiche arrivèrent hier, lesquels après plusieurs belles paroles m'ont proposé trois choses : le voyage de Guiene sur quoy le Roy désire d'avoir mon advis, afin que suyvant y celuy il dresse ses forces et son armée, me conviant de l'y accompagner avec assurance de m'y traicter plus dignement que nul autre; les afaires de Picardie qu'il souhayteroit veoir bien acomodées, que Mr d'Aumale en feust retiré, et les garnisons remises et reçues, et que le faict de Valence feust aussi bien remis; désirant, en outre, que pour l'afecion particulière qu'il porte à Espernon, nous ayons à nous servir de luy : ce sont les propres termes de Belièvre. Sur les deux premiers points, je leur ay faict cognoistre que c'estoit chose que de mon particulier je ne pouvois résoudre, en estant joint de commun interest avec d'autres avec qui j'en communiquerois, atandant leur retour, et pour le dernier, ils n'auront rien non plus aucune response. Ils m'ont encore proposé, de plus, que si je me voulois séparer de toutes inteligences, tant en Espagne qu'à Rome, le Roy m'honoreroit de beaucoup de bienfaits et de charges dignes de ma qualité, avec un monde d'offres extraordinaires, qui donnent plus de lumières à leurs artifices, lesquels je compare à la tentation que le diable fait à Notre-Seigneur sur la montagne; et ne me sépareray jamays de la résolution que j'ay prise de poursuyvre

constamment le bonheur qu'il a plu à Dieu conduyre heureusement jusques à ceste heure, m'asseurant bien que je trouveray toujours de bons anges qui me porteront et destourneront le mal que mes ennemis me voudroyent procurer. Je vous suplie que personne ne sache ceste négociation, et principalement ce dernier point, lequel je n'ay voulu confier qu'à vous seul, n'en ayant rien voulu mander au duc de Parme, encore qu'il ayt ici envoyé un home exprès pour en estre informé.

XXIV

(P. 55, 56.)

1588. — 10 mars.

LETTRE DE MUCIUS (LE DUC HENRI DE GUISE) A DON BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 61, N° 98.

Quinto villete de Mucio de 10 de marco 1588.

Je vous escrivis hier bien au long et j'ai receu vos letres du 25 février; je vous diray que je ne trouve pas que l'homme du duc de Lorrayne soit personage auquel on se doyve fier. La qualité qu'il a est trop petite pour soliciter seulement quelques afaires de son maistre de peu d'importance, estant très ayse que vous en ayez escrit au duc de Parme. Je luy ay mandé que le comandeur Moreo estoit passé par Nancy, m'ayant escrit que je le mandasse par home exprès afin que ledict duc de Parme n'en entrast en.... je vous prie d'y donner chaleur, afin qu'il me vienne trouver en diligence. Quant à Lansac je vous diray librement qu'il y a plus d'un an que je n'y ay nulle fiance, et suis bien adverti de ses déportements, et comme il a esté plusiers fois dans le cabinet du Roi. Il ne peut rien dire qui me fache et importe, mais il faut prendre garde s'il ne proposeroit point les moyens de prendre quelques serviteurs

du Roy vostre maistre passant par ce royaume, ayant veu, sceu et cogneu, peut-estre quelques particularités en nos affaires. Je confesseray avoyr failly de m'y estre trompé jusques à ceste heure, parce que je ne le connaissois que par letres. C'est à la vérité beaucoup de gain et peu de perte de se défaire de telles gens qui ne servent qu'à brouiller et mal fayre. Je vous ay mandé la venue de Belièvre et de la Guiche par deça, et ce qu'ils m'ont aporté, comme je feray à toutes ocasions qui se présenteront. Quant aux villes de Picardie, je feray ce que je doitz et pourray, car mon esloygnement durant ce comancement a esté ung grand mal. Je leur eusse bien fait prendre d'autres résolucions et aller plus vite. Je désireray vous pouvoir servir avec autant d'affecion come j'en ai la volonté. . .

. . . . . .

XXV

(P.51, 54, 58.)

1588. — 15 mars.

PARIS. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 277.

A su Md. don Bernardino de Mendoza, à 15 de marco. (Descifrada.)

Sire,

Je me concerterai avec Mucius ainsi que Votre Majesté a daigné me l'ordonner. Les cinq billets que j'ai reçu de lui et que j'envoie avec cette lettre témoignent de sa résolution à persévérer dans la défense de la cause catholique. J'ai répondu à ses deux premiers billets qu'il y aurait des inconvénients à ce que j'écrivisse moi-même au duc de Lorraine, parce que je n'ai point de chiffre convenu avec lui, et qu'il n'y en aurait pas moins à me mettre en relation avec celui qui est chargé ici de

ses affaires, à moins que ce ne fût une personne de confiance. J'ajouterai qu'à cause de cela, j'avais écrit au duc de Parme afin qu'il se chargeât lui-même de cette démarche, auprès du duc de Lorraine. Au reste, en ceci comme en toutes choses, je tâche de maintenir Mucius aussi satisfait et aussi dévoué au service de Votre Majesté qu'il paraît l'être réellement, si je dois en juger par ses réponses.

Au moment de partir de Paris pour aller conférer avec Mucius, M. de Bray, son confident, est venu me trouver pour me prier de lui dire de quelle manière je jugerais à propos que Mucius répondît à Bellièvre. Il me fit part de ce que ses amis pensaient à ce sujet. Je lui dis en résumé que ce qui convenait à Mucius, c'était de ne point déposer les armes et de n'entendre à aucun arrangement avec le Roi; qu'au surplus, il devait payer ce prince de bonnes paroles, mais sans se laisser prendre aux siennes, puisqu'il le connaissait jusque dans les plus profonds replis de son cœur. Je m'étendis beaucoup là-dessus, tout en lui parlant de différents sujets relatifs à l'état de nos affaires. Le temps me manque pour consigner ici les détails de notre conversation; car le duc de Parme m'a fortement recommandé de ne faire subir aucun retard à cette dépêche pour Votre Majesté.

M. de Bray pense comme moi qu'il est important pour Mucius que ses amis n'agissent pas prématurément. Il le lui dira ainsi que beaucoup d'autres choses que je n'avais pas jugé à propos de lui faire connaître moi-même. J'ai chargé de nouveau M. de Bray d'entretenir et d'encourager le zèle des villes de Picardie.

Le gage que Mucius, d'après son billet, se propose d'envoyer en Flandre aussitôt qu'il saura le duc de Parme sur le point de s'embarquer sera, je crois, son propre fils avec ses gens[1]. Quant aux négociations avec Bellièvre dont Mucius avait fait part au cardinal de Bourbon et à ses confidents, il a été unanimement résolu par ceux-ci que Mucius ferait bien de

1. Note de la main du roi : « Je ne sais pas si ce ne seroit pas trop se découvrir. »

venir lui-même ici en entretenir le Roi. Je l'ai averti de bien peser toutes choses avant de se résoudre à venir. J'en ai également prévenu l'ambassadeur d'Écosse qui va à Reims faire célébrer un service funèbre pour le repos de l'âme de sa maîtresse et qui se rencontrera avec Mucius. Si quelque chose de nouveau et qui en valût la peine venait à se produire dans ces négociations, j'aurai l'honneur d'en informer immédiatement Votre Majesté.

XXVI

(P. 58.)

1588. — 26 mars.

LETTRE DU DUC HENRI DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA.
ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 34.

Copia de villete de mucio para don Bernardino de Mendoça.

La froydeur que je trouve en ces ambassadeurs ne me donne subject de vous faire long discours de ce que j'ay pensé faire encores avec eux, ne voyant rien de nouveau en leur traicté que ce que la Reyne mère nous proposa à Reims, pendant que l'armée estrangère se préparoit et avançoit en ce royaume. Nous continuons en nos demandes ordinaires, sans nous en départir en quelque sorte que ce soit; nous arrestons sur le faict d'Angers, Valence, Tallart et autres places qui ont esté prises sur nous, et eux d'autre costé insistent principalement sur le faict de Picardie, tant pour la réception des garnisons que pour la redicion de Dourlans, offrant Valence en récompense. Sur le premier poinct, nous serions bien contens de trouver quelque moyen pour éviter la précipitacion des accidens; à quoy ce faict nous peult attirer et empescher un meilleur effect, sans toutefois rien fayre contre la réputacion de

ceux qui y sont embarquez. L'on ne pourroyt sans hazard faire recevoir une compagnie de cinquante homes dans quelques grandes villes où la multitude du peuple surmontera tout danger, que l'on ne pourroit redoulter, sans qu'aucun chasteau ni petite ville en reçoive. Mais de quitter nulle des places que nous tenons en Picardie, c'est chose à quoi ils perdront leur temps, et afin quils ne se trompent en leurs desseings, qui est de nous amuser par une longueur de conférance, nous somes résolus de leur couper court, et nous oposerons artifice à artifice, pour ne perdre les moyens d'une bonne ocasion en quoy vous croyrez (s'il vous plaist) que nous n'y oublions aucune chose.

J'ay receu vos lettres du 20 de ce mois, et je ne vous puis assez remercier des bons offices que vous continuez à toute heure, et des nouvelles que vous me mandez. Je suis en peine de Moreo, de qui je ne receoys nouvelles, estant très important que je le voie ou vous, pour beaucoup d'importantes ocasions, desquelles je ne me veux fier que en l'un de vous deux....

XXVII

(P. 56.)

1588. — 31 mars.

LETTRE DU DUC HENRI DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA.
ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 34.

Copia de otro villete de Mucio de ultimo de marco 1588.

Si pareille à nostre volonté de servir, eust esté de toutes parts la poursuite des hérétiques, j'eusse pris plus de playsir à vous layser entendre de nos nouvelles par les effects, que par tant de despesches que je suis contraint de vous faire tous les jours. Mais puisque l'on tourne contre nous les préparatifs

plus justement destinez contre les hérétiques, c'est force de nous rendre aussi prompts à nostre conservation, que nous avons esté à l'exécucion des comandemens de nostre roy, que l'on faict armer contre nous. En la plus fraiche mémoyre de nos services derniers, et entre les premiers remèdes, nous recourrons à vous pour vous suplier de nous fayre ayder de la seule convenance de quelques troupes des vostres sur la frontière de Picardie. Au reste, ce quil faudra faire à bon escient, je lespere exécuter si à propos, que si le Roy part de Paris, je le feray plustost penser à revenir qu'il n'aura aproché les Picards d'une journée. Ceux qui comandent à ses troupes ont déja faict assez de mal en Daufiné, abusant de l'autorité de Sa Majesté, pour restablir les hérétiques qui en avoyent esté chassés à grand peyne. Les Picards ne sont pas disposez de se layser ainsy traicter par les mesmes et de la mesme façon, ni moy de les layser ataquer de plus près que de braveries et de menaces.

XXVIII

(P. 54, 56, 57.)

1588. — 5 avril.

PARIS. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 35.

A su Md. don Bernardino de Mendoça, à 5 de abril 1588. (Descifrada.)

Sire,

Je me conduis envers Mucius comme Votre Majesté a daigné me le prescrire par ses lettres en date du 6 du mois dernier, c'est-à-dire que je me sers de tous les moyens possibles pour l'empêcher de conclure un arrangement avec le Roi. Cela, du reste, ne me donne pas beaucoup de peine, car il partage complétement ma manière de voir, ainsi que le témoigne un de

ses deux billets que j'envoie ci-joints à Votre Majesté. Pour le maintenir encore davantage dans cette résolution et pour resserrer de plus en plus l'union avec les villes catholiques, j'ai soin de faire ressortir aux yeux des uns et des autres tout ce qu'il y a d'odieux dans la conduite du Roi. Je leur expose dans tout son jour la politique de ce prince qui non content de vouloir les assujettir au moyen des garnisons qu'il leur envoie, cherche par là un prétexte pour ne point continuer la guerre contre les hérétiques. Comme cette guerre pourrait servir d'excuse pour obtenir et employer à un autre usage l'argent appartenant à l'Église, les membres du clergé ainsi que j'en ai déjà prévenu Votre Majesté dans la correspondance générale, ont pris un délai de deux mois pour le remettre; c'est un délai qu'ils ont jugé suffisant pour donner au Roi le temps de se déclarer.

Conformément aux instructions de Votre Majesté, je n'ai jamais manqué d'informer le duc de Parme de tout ce qui concerne la manière d'agir de Mucius. C'est dans ce but que je lui écris deux et quelquefois trois ou quatre fois la semaine, suivant que les circonstances l'exigent. Quant à la demande de quelques troupes faite par Mucius dans son dernier billet, et motivée sur le départ présumé du Roi, je ne pense pas qu'il faille y accéder pour le moment; il ne serait pas raisonnable, en effet, que le Roi vît entrer en France des troupes de Votre Majesté. Il faudrait pour cela que la sûreté de Mucius et de ses amis fût réellement en question et qu'il devînt urgent de renforcer les frontières et de donner sous main des secours au duc d'Aumale. C'est ce qui pourrait bien arriver, surtout si nous considérons que le Roi ne pouvant guères contraindre en ce moment les villes de Picardie à recevoir garnison, nous devons en conclure que s'il a réuni tant de troupes sur ce point, c'est pour les envoyer au secours de la reine d'Angleterre, en les embarquant à Boulogne. On peut répondre à cela que cet embarquement s'effectuerait avec beaucoup plus de facilité dans les ports de Normandie où déjà il y a des vaisseaux en nombre suffisant, mais les gouverneurs du Havre de Grace, de

Caen et des autres ports de cette province, n'étant point dévoués à d'Épernon, s'opposeraient probablement à toute opération de ce genre, dans la crainte que ce ne fût un stratagème pour les déposséder de leurs places. Le gouverneur de Boulogne, au contraire, se trouve dans d'autres conditions, et il n'y a rien de semblable à craindre de sa part. Il est vrai cependant que cette ville n'offre point de facilités convenables pour permettre aux bâtiments anglais de venir à toute heure embarquer des troupes françaises. Il est donc nécessaire d'entretenir l'agitation dans la Picardie, alors même que ce ne serait pas dans les intérêts de Mucius.

XXIX

(P. 60, 63.)

1588. — 14 avril.

PARIS. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 99.

A su Md. don Bernardino de Mendoça, à 14 de abril 1588, recibida á 25 del mismo. (Descifrada.)

Le 5 de ce mois j'ai expédié à Votre Majesté un courrier porteur de sept lettres de moi, et dans l'une desquelles je faisais connaître le retour de MM. de la Guiche et de Bellièvre. Rien ne transpire sur les résolutions que ces messieurs ont pu prendre dans leurs entrevues avec le duc de Guise et les autres chefs de la Ligue. On croit qu'ils veulent attendre la réunion de Soissons, pour s'occuper des affaires de la Picardie. On dit que le duc d'Aumale n'assistera pas à cette réunion. Quant à la reine-mère qui, d'après ce qu'on prétendait, devait s'y rendre, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'écrire à Votre Majesté, il paraît qu'elle s'est considérablement refroidie à ce sujet, et

qu'elle a signifié au Roi qu'elle n'irait à Soissons que munie de pleins pouvoirs, pour arranger les affaires comme elle le jugerait convenable. M. de Bellièvre refuse aussi de retourner à Soissons, sous prétexte que le duc de Guise et son frère le duc de Mayenne soupçonnent sa bonne foi et que cette défiance, à son égard, ne lui laisse plus aucun moyen de négocier avec eux.

J'ai tout lieu de croire que le secrétaire Villeroy s'excusera aussi de ne pouvoir aller à Soissons, en alléguant les exigences de son service à la cour de telle sorte que l'on ne sait pas en ce moment qui sera envoyé dans cette ville.

J'ai appris par le nonce que le frère de M. de Montmorency, M. d'Amville qui se trouve actuellement ici, a répandu le bruit que les ligueurs avaient formé le projet de s'emparer de la personne du Roi, à la faveur d'un massacre général des huguenots et des politiques. Ce bruit avait donné quelques inquiétudes au Roi, et indigné la population parisienne. Les Parisiens mettent beaucoup de mauvaise volonté à payer une imposition récemment frappée par le Roi, et la nouvelle augmentation de la taxe du sel pèse aussi lourdement sur eux que sur les habitants de la Normandie. Une députation est arrivée de Rouen pour s'en plaindre au Roi, ainsi que d'un nouveau droit sur la sortie des toiles, qui s'est élevé dans la proportion de 5 à 32. Cet état de choses fait crier le peuple, et comme on ne fait rien pour l'apaiser, il est à craindre que quelque tumulte ne s'ensuive.

Le duc de Lorraine ayant conçu quelques défiances au sujet des levées de troupes qui se font actuellement en Allemagne par le duc Casimir, celui-ci l'a averti de n'en prendre aucune inquiétude, parce qu'elles n'ont que la défense de Bonn pour objet.

D'après ce qu'on me mande sous la date du 10, le duc de Parme est parti le 7 de Gand pour Bruges.

XXX

(P. 61).

1588. — 14 avril.

PARIS. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 110.

A su Md. don Bernardino de Mendoça, à 14 de abril 1588.
(Descifrada.)

Sire,

J'adresse à Votre Majesté le billet ci-joint de Mucius [1], avec les instructions en français qu'il a envoyées en communication au duc de Parme par un de ses gentilshommes, chargé de lui faire connaître la réponse faite à Bellièvre et la nécessité dans laquelle on se trouve en ce moment.

J'ai écrit à Mucius, il y a quelques jours, de tâcher d'obtenir, à la faveur de l'amitié étroite qui existe entre lui et le marquis de Canillac, les instructions qui furent remises à celui-ci à l'époque de son départ pour sa mission de Constantinople. J'ai été averti que le Roi voulait établir des relations avec le gouvernement turc; c'est pourquoi je désire connaître le contenu de ces instructions. Mucius m'a répondu par le billet ci-joint.

1. Le billet dont il s'agit avait été adressé par Mucius (le duc de Guise) à Mendoza, le 6 avril 1588. « Je vous envoye, lui disait-il, le double « de l'instrucion que j'ay donné à ung des miens que je fis partir « hier vers M. le duc de Parme, laquelle je vous prie de voir; j'escris « tout présentement au marquis de Canillac pour m'envoyer en toute di- « ligence les mémoyres et papiers qu'il a de la comission qu'il eust du « Roy pour aller en Turquie et aux Indes, et si tost que je les auray re- « çeues je vous les envoyeray. Je ne faudray à toutes occasions de vous « advertir de tout ce qui se passera, et me recommanderay cependant de « tout mon cœur à vostre bone grâce. » (Archives de l'empire, fonds espagnol, B. 60, n° 114.)

M. de Bray, son confident, est venu me prévenir que la réunion de Soissons n'était qu'un prétexte pour gagner du temps et donner à Mucius l'occasion de se rendre dans la ville de Paris. Le Roi voudrait bien empêcher ce voyage, mais il ne pourra pas s'y opposer, parce que les bourgeois de Paris sont fermement résolus d'exécuter la semaine prochaine, le projet dont j'ai entretenu Votre Majesté, dans mes dépêches du mois de juillet dernier. Les choses en sont même venues à ce point qu'il serait fort difficile de retarder davantage ce voyage. D'ailleurs Mucius ne peut plus se dispenser d'arriver avec ou sans le consentement du Roi. Dans ma conversation avec M. de Bray, je lui dis que cette affaire commençait à transpirer ici, comme je le dis à Votre Majesté dans la correspondance générale. En même temps je lui avouais que de semblables projets demandaient pour réussir, à être exécutés aussitôt que conçus. J'ajoutai que la réalisation d'un pareil plan présenterait des inconvénients fort graves si l'on venait à perdre un seul moment de vue l'intérêt public qui doit en être le principal objet. Aussi lui fis-je observer que tous ceux qui prendraient part à ce mouvement ne devaient avoir d'autre mobile que le succès de la cause catholique et l'extirpation des hérétiques : ce qui était les deux points essentiels d'où dépendaient à la fois, et le salut du royaume et celui de toutes les personnes qui avaient consacré leur vie à cette noble entreprise. J'ai insisté sur ce sujet à diverses reprises et toutes les fois que j'en ai trouvé l'occasion. M. de Bray a fait part à Mucius de mon opinion à cet égard, qui a été partagée par tous les siens, à tel point qu'il ne s'est trouvé personne parmi eux qui se proposât un but différent du nôtre. Que Dieu nous fasse la grâce de l'atteindre et qu'il dirige lui-même cette affaire, de telle sorte qu'elle vienne aboutir à la plus grande gloire de son nom! Quant à moi, j'ai soin de prévenir Mucius et ses amis de ce que je juge nécessaire pour qu'il ne résulte pas de tout ceci plus de mal que de bien. Si le projet en question s'exécute, ainsi qu'on me l'affirme, le Roi aura les mains tellement liées, qu'il lui sera impossible même en paroles, et

à plus forte raison par des actes, de venir au secours de la Reine d'Angleterre. C'est dans ce but que j'ai jugé à propos de faire retarder l'exécution du projet jusques au moment où la flotte de Votre Majesté serait sur le point de partir. Quoiqu'on m'ait dit que les choses étaient déjà fort avancées et qu'un nombre considérable de Seigneurs était arrivé dans Paris pour concourir à cette exécution, je n'assurerai pas à Votre Majesté la réalisation de ce projet, jusques à ce que les événements accomplis aient donné au Roi une leçon suffisante.

XXXI

(P. 52, 53.)

1568. — Avril.

COMMUNICATION ADRESSÉE AU DUC DE PARME PAR UN GENTILHOMME ENVOYÉ PAR MUCIUS (LE DUC DE GUISE)[1]. — ARCH. DE L'EMPIRE, FONDS ESPAGNOL, B. 60, N° 113.

Copia del que hade communicar al duque de Parma el gentilhombre que Mucio le embia.

Fera entendre que nous avons advis de bon lieu et de personnes qui peuvent sçavoir quelque chose, que le Roy a despéché ung sien secrétaire à Constantinople, pour faire entendre par l'ambassadeur, au Turc, que pendant qu'il est en guerre avec la Perse, que le Roy d'Espagne s'agrandit telement en la chrestienté que sa puissance se fera, en bref, formidable à tout le monde, et ayant achevé ses desseings en la chrestienté, pourra librement tourner ses armes contre son empire; que desjà il est paisible possesseur des Pays-Bas, du royaume du Portugal, des Indes, et qu'il a une grande armée preste à

1. Cette lettre a été très-probablement écrite dans le mois d'avril et au commencement de ce mois.

envahir l'Angleterre, ce qu'ayant faist, il ne luy reste plus rien à exécuter en Europe : alors il pourra aysément entreprendre et travailler beaucoup l'empire dudit Turc. A qui par son dit secrétaire il admoneste de penser et de composer plus tost les différens qu'il a avec le Sophi, lesquels ne luy peuvent aporter guères de grandeurs, qui donneroit temps et loisir à cest enemi très-puissant de s'accroistre et tourner ses armes contre luy.

Ledict secrétaire ayant disposé en ceste sorte les afaires près dudict Turc, est chargé de passer plus avant jusques au Sophi, pour s'entremettre de leur accord au préjudice de sa majesté catholique, afin que librement ledit Turc puisse entreprendre sur elle et empêcher son dict accroissement en la chrestienté ; semblable comission a esté ci devant baillée au marquis de Canillac, duquel on pourra tirer les mémoyres et papiers.

Luy dira encores : que c'est chose très certayne et toute véritable qu'il est parti de l'argent de Lyon pour envoyer en Allemagne ausdites fins de préparer une levée de 7 V[1]. chevaux. Ces deniers ont esté baillés par un nommé Savini Ali qui est agent principal de Zamet, qui est celuy qui tient les principaux partis dans ce royaume, et particulièrement a entre les mains les deniers d'Espernon.

Cette levée ne peut estre que pour l'une des trois fins et ocasions : première, pour venir derechef en France, et tenter encores une fois, si avec l'effroi qu'elle aportera, et les maux qu'elle fera sentir au peuple catholique, on le pourra contraindre ou de demander, ou pour le moings d'agréer une paix avantageuse pour le prince de Béarn et le parti hérétique, à quoy on a cogneu que les principaulx conseillers du Roy de France ont tendu et aspiré.

La seconde, pour avec l'intelligence que la Royne d'Angleterre peut avoir en Allemagne, descendre dans les Pays-Bas, pour divertir les forces qui se préparent contre elle, estans chose très-certaine que ladite Royne est confortée du coté de deça, avec promesse et assistance de ceste.

1. Sept mille.

La troisième, pour servir à l'élection du Roy des Romains protestans, à quoy les hérétiques tendent, il y a fort longtemps, à attirer l'Empire hors de la mayson d'Autriche, la grandeur de laquelle semble leur être suspecte. Est à noter que ladite levée qui se fera, soit sous le nom du Roi de France, soit secrétement par Espernon, en faveur du prince de Béarn ne se peut faire par les anciens colonels de France, lesquels le Roy n'employe plus en ceste ocasion, les tenant pour estre catholiques et non enemis de ce parti. Et partant, elle sera faiste nécessairement par colonels très-mal affectionez à la religion catholique, come sont gouvernés le Baron de Dohna, avec lesquels c'est chose très certaine, qu'Espernon traicte come ci-devant il a esté mandé.

XXXII

(P. 54.)

1588. — 19 avril.

LETTRES DE MUCIUS (LE DUC HENRI DE GUISE) A DON BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 245.

Dos villetes de Mucio de 19 y ultimo de abril 1588, para don Bernardino de Mendoça.

Copia de villete de Mucio, de 19 de abril 1588 recibido á 20 del mismo.

Attendant que Mayneville parte qui sera demain matin, je vous feray ce mot pour servir d'adresse aux lettres que vous écrit le commandeur Moreo, lequel j'ay esté infiniment aise de veoir après une si longue attente, ayant devisé avec luy de beaucoup de choses qu'il vous pourra mander. S'il vous playst luy escrire, je luy feray tenir secrétement vos letres. Belièvre est revenu et ne nous a rien proposé de nouveau, aussi vous assurerois je qu'il n'aura autre response. Bien serons nous contents de trouver un expédient de laisser entrer pour quelques

jours seulement certain petit nombre d'homes dans deux ou trois grandes villes où la force ne laissera de demeurer aux habitans et le pouvoir de les mettre hors, quand bon leur semblera. J'attends ici des principaux gentils hommes du pays de la part de monsieur d'Aumale lequel nous n'avons trouvé à propos de fayre abandonner nos amis pour venir, afin que son absence n'y aportast quelque désordre. Vous serez adverti de toutes particularités par monsieur de Mayneville. Et cependant je vous supliray croyre toujours que je me sens votre obligé, avec beaucoup de subjet de tant de bons offices que vous me faites, et désire vous pouvoir servir comme j'en ay la volonté.

Copia de otro villete de Mucio de ultimo de abril, recibido á dos de mayo.

Je vous envoye ung mémoyre que le marquis de Canillac m'a envoyé de son voyage qui sert d'instruction suffisante des negociacions et traictés dont il avoit charge, l'ayant présentement receu par ung courier que j'avoys envoyé exprès. Je ne vous feray que ce mot pour ceste heure. Le comandeur Moreo est parti.

XXXIII

(P. 61, 62.)

1588. — 7 mai.

PARIS — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 244.

A su Md. don Bernardino de Mendoça, á 7 de mayo 1588, recibida á 20 del mismo. (Descifrada.)

Sire,

Mucius m'a écrit les deux billets[1] que j'envoie à Votre Majesté et dont le dernier renferme les instructions en français que je

1. Voy. Appendice XXXII.

vous transmets avec mes rapports généraux. Ce sont les instructions données au marquis de Canillac, à l'époque de son départ pour la Turquie et que j'avais conseillé à Mucius de demander.

Jean Iniquez m'a écrit que j'apprendrai par Mayneville ce dont lui-même était convenu avec Mucius. Mayneville est arrivé ici, mais il a été obligé de repartir à l'instant même sur les instances des habitants de Paris, alarmés des menaces faites par le Roi à quelques bourgeois, partisans déclarés de la ligue et chargés d'entretenir des relations avec les villes catholiques. Mayneville est retourné vers Mucius pour le prévenir de se hâter parce que les catholiques d'ici, comme ceux des autres villes, ne peuvent différer plus longtemps à se déclarer et à prendre les armes, à cause des menaces du Roi, et qu'il y aurait danger à laisser à celui-ci, le temps de réunir ses troupes. Mayneville est parti sans me parler; je voulais attendre son retour pour expédier ce courrier, mais voyant qu'il ne revient pas, et que les choses vont en se précipitant, je me décide à faire partir ma dépêche, pour que Votre Majesté connaisse tout ce qui se passe....

. . . . . .

Nos amis de Rouen m'affirment que des ordres ont été donnés pour que celui[1] qui se trouve là ne s'échappe pas de leurs mains; ils m'assurent encore que la plus considérable des quatorze compagnies de suisses que le Roi entretient dans cette ville a été gagnée à notre cause; que les principaux gentilshommes de la ligue se trouvent réunis dans les châteaux des environs, et qu'un grand nombre de nos soldats sont arrivés à Rouen depuis deux jours. D'où il est facile de conclure que l'abcès crèvera avant peu.

Je préviens ordinairement Mucius et les catholiques qui sont à la tête de nos affaires de ce que je juge le plus utile au succès de leur entreprise dans l'intérêt de la cause catholique, et ils

1. C'était probablement d'Épernon qui à cette époque s'était rendu en Normandie pour s'y établir fortement comme base d'opérations contre la Ligue.

reçoivent volontiers mes avis. . . . . .

. . . . . .

J'aurai soin de tenir Votre Majesté au courant de tout ce qui se passera. On m'affirme que le secrétaire Villeroy, dans un écrit signé de sa main, a assuré le duc de Guise, qu'il se réjouira du meurtre de d'Épernon, et la plupart des membres de la noblesse qui n'appartiennent pas à la ligue, partagent le même désir. Paris ce 7 mai 1588.

J'avais fermé cette lettre lorsqu'on m'a averti que le duc de Guise était entré incognito la nuit dernière, dans Paris. C'est une nouvelle dont je ne puis pas garantir entièrement l'exactitude à Votre Majesté, parce que je n'ai pas le temps d'aller aux informations : ce qui retarderait le départ du courrier. Cette arrivée du duc de Guise n'est cependant pas invraisemblable. Le roi ignore complétement où celui-ci se trouve, et de tous les courriers qui depuis trois jours ont été continuellement envoyés au duc de Guise, aucun n'est encore revenu.

Dans la crainte que la demande d'un passe-port n'excite des soupçons, et que ma dépêche ne soit saisie soit à Bordeaux, soit à Bayonne, j'expédie ce courrier, par l'intermédiaire de quelques marchands. J'écris aussi à divers particuliers sous le pli de Votre Majesté, pour leur annoncer que les huguenots, par l'instigation de d'Épernon, voulaient mettre le feu à la ville de Paris, dans la journée du samedi saint, et égorger les catholiques. Ceux-ci m'ont prié de faire circuler partout et particulièrement en Espagne, cette nouvelle qui doit contribuer à justifier leur cause.

XXXIV

(P. 63.)

1588. — 8 mai.

PARIS. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 282.

A su Md. don Bernardino de Mendoça, á 8 de mayo 1588, recibida á 20 del mismo.

Sire,

. . . . . .

Je pense que le Roi a été vivement alarmé à l'occasion de l'arrivée présumée de M. de Guise dont le bruit s'est répandu depuis deux jours. Le Roi s'est fait apporter les clés de la ville et il a ordonné au capitaine de Guast de coucher désormais dans la bastille et d'augmenter le nombre des gardes. Tout cela démontre combien les nouvelles que le Roi a reçues l'inquiètent. Il est arrivé depuis quelques jours un nombre considérable de personnes dont le parti de la cour fait grand cas. Il arrive aussi des gens appartenant à la Ligue. Toutes ces allées et venues me font croire que bien certainement il se trame ici quelque chose Les esprits sont fort irrités dans cette ville (Paris.) Dieu veuille faire tourner cette irritation au profit de sa cause et dans l'intérêt de son service. On me dit, mais j'ai de la peine à le croire, qu'on a délibéré en plein conseil du Roi sur la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de déclarer rebelles les membres de la Ligue. Le Roi a ordonné de nouveau à Bellièvre de retourner à Soissons.

XXXV

(P. 88.)

1588. — 15 mai.

PARIS. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 193.

Su Md. don Bernardino de Mendoça.

. . . . . .

Il ne lui[1] fut donc pas possible de donner à ses forces le temps de se réunir, tandis que le roi, au contraire, en le voyant dans cette ville, s'empressa de rassembler les siennes, de manière que les villes catholiques n'eurent pas le loisir de se concerter pour exécuter simultanément ce qui avait été convenu d'avance, et particulièrement à Rouen. Puisque l'abcès n'a point crevé comme on s'y attendait, les choses demeurent dans un si mauvais état qu'il sera difficile d'y apporter remède. Le roi est dans une impossibilité absolue de venir en aide à la reine d'Angleterre, car tant qu'il ne se jettera point dans les bras de Mucius et de ses adhérents, il trouvera en eux d'irréconciliables ennemis. Les autres villes catholiques craignent que le roi n'essaye contre elles, ce qu'il a tenté contre celle-ci. D'où il résulte que ce prince sera très-embarrassé et que faute d'argent pour entretenir ses troupes, il les verra s'affaiblir tous les jours.

Mucius est tellement occupé que nous n'avons pas eu le temps de nous voir.

1. Il s'agit du duc de Guise au lendemain des barricades.

XXXVI

(P. 92.)

1588. — 16 mai.

PARIS. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 192.

A su Md. don Bernardino de Mendoça.

J'avais écrit la lettre que j'envoie à Votre Majesté avec celle-ci, lorsque M. de Schomberg est venu de la part du roi trouver la reine mère, pour la prier de demeurer dans Paris et de gouverner cette ville, comme elle avait eu l'habitude de le faire, dans d'autres occasions. Il a déclaré au duc de Guise que le roi se proposait de porter résolûment la guerre en Poitou, et qu'il avait l'intention de l'emmener avec lui pour l'arrangement de certaines affaires. D'après ce que m'a rapporté le nonce, le duc de Guise y avait consenti, mais à des conditions que le roi n'accepterait probablement pas, parce qu'elles étaient au préjudice de d'Epernon.

M. de Schomberg fait ses préparatifs de départ, mais le roi ne paraît pas pressé de quitter Chartres. Avant qu'il n'arrivât dans cette ville, quatre huguenots reconnus, de la Beauce, se présentèrent à lui ; mais il leur ordonna de se retirer, en leur enjoignant, puisqu'ils avaient connaissance de l'édit, de ne paraître de nouveau, en sa présence, qu'après avoir fait leur soumission à la religion catholique. C'est là une preuve que le roi désire continuer la guerre et un indice de l'état dans lequel se trouvent ici les affaires au moment où j'écris cette lettre à Votre Majesté.

XXXVII

(P. 89.)

1588. — 28 mai.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 61, N° 181.

Copia de un villete de Mucio, de 28 de mayo 1588.

Monsieur je vous suplie faire une despeche à monsieur le Duc de Parme et le suplier de faire tenir prests les deux régiments de Lansquenets et lances qui ont esté icy devant requises, d'autant que l'estat où sont nos affayres et la diligence que le Roy mon maistre faict de s'armer, presse grandement.

Aussi la despeche pour faire tenir l'argent en Suisse et avancer la levée est très-nécessaire, tant pour nous fortifier, que pour ce que, y ayant levée pour nous, le Roy n'en pourra tirer pour luy.

Mais le plus nécessaire de tout, est qu'il plaise à M. le Duc de Parme comander que les trois cent mille écus promis soient promptement envoyés parce que le retardement incommoderoit grandement nos afaires, en ce quil ne se peut jamays présenter une ocasion plus grande ni plus conforme aux conventions et conditions acordés; et pour plus grande diligence ne plaindre la despense de courrier exprès, pour en aporter la plus grande somme que faire se pourra, et faire suyvre le reste selon que l'on a mandé ci devant.

XXXVIII

(P. 54, 87, 89.)

1588. — 29 ou 30 mai.

MÉMOIRE ENVOYÉ AU DUC DE PARME PAR LE DUC DE GUISE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 61, N° 184.

Copia de la carta de Mucio para el duque de Parma [1].

J'ay escrit à V. A. ce qui s'est passé en ceste ville où graces à Dieu, j'ay délivré par ma présence les gens de bien, du danger évident en quoy ils estoient, toutes choses y estans acomodés à contantement, repos et conservacion des gens de bien. Et maintenant le Roy, Monsieur, voyant le peu d'effet que telles pernicieuses entreprises ont aporté, s'est résolu du tout à la guerre; despuis que Espernon, s'est approché de luy et comance à faire préparatifs de tous costés, pour s'armer contre les catholiques, et cognoisans à la vérité qu'il est du tout impossible d'empêcher cette guerre, je vous suplie très humblement de vouloir comander et ordonner expressément que les trois cens mil escus portez par le traicté, soyent promptement et en diligence envoyés, n'ayant nulle difficulté qui puisse retarder cette requeste que je vous en faict, puisque nous sommes aux termes portez par ledict traicté, et suyvant la promesse faite par le chevalier Moreo. Je supliray très-humblement V. A. de vouloir tant fayre pour nous, que de fayre promptement marcher sur la frontière du costé d'Amiens un régiment de trois ou quatre mil lansquenets, et cinq ou six cens lances, faisant semblant de les licencier, afin qu'estant licenciés, on les puisse

1. Cette lettre a été écrite très-probablement dans le mois de mai; elle complète la lettre écrite le 28 mai 1588.

prendre et s'en servir promptement en cette ocasion pressée et important le service de Dieu et nostre conservacion. Je vous suplie aussi comander que l'argent pour la levée de huict mil suisses soit envoyé en toute extrême diligence au collonel Fifer, afin que l'home que j'y envoye exprès pour la requérir, n'y puisse tronver fautte ni manquement. Je laysse à V. A. juger l'important de ces afayres et la suplie encor très humblement y pourvoir selon l'extrême nécessité. Je vous bayse très humblement les mayns.

Punctos de la instruccion del q'Mucio embio al duque de Parma.

Le chevalier Moreo a aporté asseurance du duc de Parme de la part du Roy catholique, que venant ocasion de guerre ouverte pour la religion, il offroit tout secours et ayde de se déclarer ouvertement si mal en requeroit, retirant son ambasadeur d'auprès du Roy, et en envoyer un pour assister les dictz catholiques.

Maintenant l'ocasion qui se présente qui est la plus grande qui eust pu naistre, ils requiérent selon les offres de sa Majesté Catholique promesses de rechef et traytés de nouveau par le chevalier Moreo, M. le duc de Parme, d'envoyer à la frontière en diligence cinq ou six mil lanquenets, et jusques à deux régiments et mille ou douze cents lances qu'il licenciera pour après le licenciement, estre par nous recuillis. On les fera venir ouvertement come il en sera requis, suivant la teneur des dictes promesses et entrer en France, partie par le costé de Cambray, et de Guise, partie du costé de Rocroy. Fera envoyer en diligence les trois cents mil escus promis en telle ocasion, et s'ils sont du costé de Namur, les fera porter par Mézieres, et s'ils sont du costé de Bruxelles, à Guise.

XXXIX

(P. 89, 90.)

1588. — 30 mai.

PARIS. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 61, N° 62.

A Su Md. don Bernardino de Mendoça. (Descifrada.)

Sire,

J'ai eu deux entrevues avec Mucius après la réception de son billet que j'envoyai à Votre Majesté avec mes dernières dépêches. Votre Majesté pourra faire rechercher la relation de ces deux entrevues dans la liasse des copies de mes lettres au duc de Parme sur ce sujet. Dans ces entrevues, comme toujours, j'ai encouragé le zèle de Mucius; je ne manquerai pas de lui répéter ce que Votre Majesté, par sa dernière lettre du 13 courant, m'a daigné ordonner de lui communiquer. Au reste, lors même qu'il n'aurait pas tout le courage qu'il a réellement, il pourrait le puiser dans ses succès passés. Car non-seulement il a jeté le dé, mais il a placé les affaires de la ligue dans un tel état, que le Roi, s'il veut se réconcilier avec les ligueurs, n'a plus d'autre parti à prendre que de remettre toutes ses forces entre leurs mains et d'embrasser leur parti avec ardeur et franchise. Je sais bien que tôt ou tard l'impossibilité de triompher de la ligue et des villes qui se sont déclarées pour elle, obligera le roi à traiter avec eux. Mais pour que cet accord soit réellement profitable à la cause catholique, au service de Votre Majesté, au parti de Mucius et à Mucius lui-même, il faut absolument que les villes catholiques soient renforcées, de telle sorte que leur union ne puisse pas se rompre, et que la crainte qu'elles inspireront au Roi le détermine à accepter les condi-

tions les plus avantageuses pour elles. Je fais part de ces observations au duc de Parme, et je lui fais comprendre la nécessité qu'elles lui imposent d'envoyer des secours en argent et de placer des troupes sur les frontières dans le plus bref délai possible. Des retards pourraient amener la désunion ainsi que le découragement des villes catholiques, et par suite la dissolution de la ligue qui les unit. Ce qui serait malheureusement facile, si on ne les renforçait pas dès le commencement, leur union constituant les anneaux d'une seule et même chaîne. Si le Roi peut disposer de forces assez considérables pour venir à bout de la résistance des villes, si Mucius, au contraire, se trouve trop faible pour pouvoir l'en empêcher, il y a tout lieu de craindre que le Roi ne porte ses armes dans les Pays-Bas, mettant ainsi à profit les circonstances qui en tiennent éloigné le duc de Parme et qui engagent ailleurs les forces de Votre Majesté. Le Roi atteindrait ainsi le double but d'écarter la guerre de la France et de mettre obstacle aux entreprises de l'Espagne. On empêcherait cette éventualité de se réaliser en fournissant à Mucius, ainsi que j'en ai fait la proposition, des secours qui le mettraient à même de dicter la loi au Roi au lieu de se la laisser imposer.

J'ai écrit au duc de Parme, ainsi que Mucius m'en a prié par son billet ci-inclus du 28 courant, et je lui mande que quelques secours en argent seraient nécessaires pour gagner du temps et entretenir le courage de nos amis en attendant que l'on soit en mesure de leur en envoyer d'autres. En effet, Mucius se trouve bien pressé, car il m'a demandé de lui faire avancer par des négociants de Rouen, et sous ma garantie, une somme de trente mille écus que nous défalquerions plus tard des trois cent mille que doit envoyer le duc de Parme. Je lui ai répondu que ce serait de ma part une fort grave imprudence, parce qu'une pareille affaire traitée par moi avec des négociants ne manquerait pas de parvenir bientôt à la connaissance du Roi. . . . . .

. . . . . .

J'ai vu Mucius cette nuit; il ne croit pas un mot de l'inten-

tion exprimée par le Roi d'accéder à ses demandes. Il pense que ce prince ne cherche qu'à gagner le temps nécessaire pour concerter ses mesures et endormir la vigilance de ses ennemis. Aussi Mucius a-t-il résolu de faire passer dans trois jours la rivière à sa cavalerie et de s'avancer contre Chartres, afin de réduire le Roi à traiter avec lui. Si, malgré les secours en infanterie et en cavalerie que le duc de Parme doit avoir fait approcher, ce but vient à être manqué, on espère du moins forcer les troupes royales à abandonner leur position et à passer la Loire : ce qui serait un point essentiel, puisqu'il faut que la ville de Chartres soit délivrée de la guerre pour pouvoir conserver ses relations avec Orléans, Rouen et les autres villes. J'ai vivement approuvé cette résolution de Mucius, car il importe beaucoup à la religion catholique aussi bien qu'au service de Votre Majesté que le Roi se déclare de suite, et qu'on ne lui donne pas le temps de réunir les forces qui lui appartiennent.

Je supplie humblement Votre Majesté de me faire connaître dans le plus bref délai la ligne de conduite qu'elle m'ordonne de suivre, dans le cas où, forcé de passer la Loire, le Roi inviterait les ambassadeurs à l'accompagner dans sa retraite. J'attends avec impatience la réponse de Votre Majesté, car cette prévision peut se réaliser d'un moment à l'autre. Mucius déploie une activité si grande que, si le Roi ne cède pas bientôt, il ne tardera pas à être obligé de quitter Chartres. Mucius n'a pas le moindre doute à cet égard ; il se trouvera sous peu de jours, dit-il, à la tête de trois mille lances, et un grand nombre de personnes parmi celles qui suivent encore la cour, le pressent d'agir. Mucius a répondu à ces personnes qu'il fallait donner au Roi le temps de se prononcer. C'est un procédé que j'approuve, car il ne me paraît pas convenable de précipiter, sans y mettre des formes, la solution de cette affaire.

J'ai soin de tenir le duc de Parme au courant de tout ce qui se passe par des courriers que je lui expédie à chaque instant.

XI.

(P. 97, 98.)

1588. — 26 juin.

PARIS. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 61, N° 72.

Sire,

. . . . . .

. . . . . .

Pendant les conférences on demanda à Mucius s'il existait quelque association entre lui et des princes étrangers. Mucius répondit qu'il était effectivement uni d'une amitié fort étroite avec des princes catholiques, mais sans en désigner aucun en particulier; que le Roi n'avait absolument rien à craindre de cette association formée uniquement contre les hérétiques et contre le Béarnais. Mucius nous demanda si nous approuvions cette réponse, et dans le cas où elle ne nous paraîtrait point conforme aux intérêts de Votre Majesté, de vouloir bien lui indiquer la ligne de conduite qu'il devait suivre dans les circonstances actuelles. Quant à nous, persuadés que sur cette clause particulière du traité il ne surviendrait aucune difficulté, nous lui répondîmes qu'il avait parfaitement défini le but et le caractère de la ligue, et que soit dans les négociations, soit dans le serment qui les suivrait, il devait se tenir dans ces généralités, de crainte que s'il était plus explicite, on ne voulût l'obliger à se retirer de la ligue. Il nous promit de se conduire conformément à nos avis, en nous assurant qu'il refuserait le serment et romprait toutes les négociations plutôt que de renoncer à la ligue. Nous le remerciâmes de ses bonnes dispositions, et nous lui fîmes comprendre que sa fermeté sur ce point devait servir ses propres intérêts autant que ceux ds la cause catholique : ce qu'il avoua et reconnut sans aucune difficulté.

Il nous communiqua en suite sur quelques articles des négociations entamées, les détails que je transmets à Votre Majesté, dans la correspondance générale, et il nous prévint que Villeroy devait aujourd'hui même partir pour tâcher de terminer avec le Roi les articles demeurés en litige. A la manière dont s'exprime Mucius, qui parle réellement en maître, nous avons tout lieu de croire que le Roi traitera avec lui, au grand profit de la ligue dont le crédit ne peut que grandir auprès des catholiques et de la noblesse. En même temps, la réunion à ce parti d'un nombre considérable de villes, apportera une nouvelle force à Mucius et à ses amis. Au reste, nous ne le pressons pas de conclure les négociations, parce qu'il nous paraît plus utile au service de Votre Majesté, d'avoir l'œil sur ce qui se passe autour de nous, d'autant plus que Mucius se trouve dans d'excellentes dispositions, et qu'il est maître de cette ville comme de beaucoup d'autres; nous ne le pressons pas davantage de rompre, parce que, dans ce cas, il faudrait lui payer le restant des 300,000 écus, et jeter Votre Majesté dans les embarras d'une nouvelle guerre qui non-seulement arriverait aujourd'hui mal à propos, mais serait encore préjudiciable aux intérêts de Mucius lui-même. En effet (comme je le lui ai dit bien souvent), il faudrait, bon gré, mal gré, faire de Paris dans cette circonstance l'échiquier sur lequel se jouerait la partie, qui pourrait être chanceuse puisque c'est de cette ville que dépend la conservation de Mucius. . . . . .

. . . . . .

XLI

(P. 95, 96, 97.)

1588. — 26 juin.

PARIS. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 61, N°s 31, 32, 33.

A Su Md. don Bernardino de Mendoça, á 26 de junio de 1588.

Villeroy, après avoir fait au duc de Guise les propositions dont je parle à Votre Majesté dans mes dernières lettres, lui déclara qu'il y avait en outre quelques points dont il ne pouvait l'entretenir, conformément à ses instructions, qu'en secret. Le duc de Guise lui répondit que les affaires qui étaient traitées en ce moment n'étaient point ses affaires particulières, mais celles de tout le parti de la ligue, et que par conséquent il n'écouterait rien qui ne fût de nature à être entendu de tout le monde. Villeroy insista à diverses reprises, mais vainement; il ne pût vaincre l'obstination du duc de Guise. La reine mère elle-même ne pût lui parler en particulier, et ce fut inutilement qu'elle mit tous ses artifices en usage pour obtenir un entretien secret avec lui. A l'égard de Villeroy, comme à l'égard de la reine mère, il s'est montré inébranlable dans ses résolutions, à la grande joie des catholiques et des villes unies.

Il y a quelques jours qu'il n'est question ici que de conseils dans lesquels on discute les prétentions de la ligue; et comme la succession du Roi est un des points capitaux de cette négociation, on dit à ce sujet que le cardinal de Bourbon jouira de la prérogative en vertu de laquelle toute la maison du premier prince du sang est exempte de contributions et de tailles. Ce serait donc le reconnaître tacitement comme premier prince du sang royal et comme héritier de la couronne.

Le Roi trouve beaucoup d'inconvénients dans l'acceptation du concile de Trente. Quant à la protection accordée par ce prince à la ville de Genève, il consent bien à y renoncer, mais à la condition que si l'entreprise vient à se réaliser, ce sera le Pape lui-même qui en sera le chef, les intérêts de la France ne permettant pas que ce passage tombe entre les mains de quelque autre puissance, et qu'après s'être emparée du pays, Sa Sainteté en fera démanteler tous les forts.

Quant à ce qui est de renoncer à l'amitié et à l'alliance de la reine d'Angleterre, le Roi promet et jure, engageant sa foi et sa parole, de le faire dans deux mois. Il ne veut pas rompre de suite avec cette princesse, de peur qu'une pareille résolution ne paraisse lui avoir été imposée de vive force. Du côté de la ligue on ne veut pas entendre à ce délai, et l'on insiste pour que la rupture de l'alliance anglaise ait immédiatement lieu. On demande en outre que M. de Guise soit nommé surintendant des armées. Ce serait en réalité lui accorder toutes les prérogatives de connétable, moins le titre, et lui donner une influence absolue sur tous les hommes de guerre du royaume.

. . . . . .

Le Roi se trouve maintenant à Rouen, où il a aboli quelques impôts et conféré la noblesse aux capitaines de la ville. Son but est de se rendre populaire, et il croit que le peuple de Paris lui tiendra compte de ces faveurs. Il est d'usage ici de faire un grand feu sur la place publique, la veille de la fête de saint-Jean. Ce feu est allumé en grande cérémonie par le Roi lui-même s'il est présent, et dans le cas contraire par quelque autre prince du sang royal. A défaut de l'un et de l'autre, c'est le prévôt des marchands, assisté des échevins, qui cette année a eu l'honneur d'allumer le feu. Le bûcher s'élevait autour d'un mât sur lequel on avait placé une statue de femme, le corps revêtu d'une armure, le bras droit ensanglanté, une épée dans la main droite, un livre dans l'autre, et en guise de chevelure des serpents sur la tête. Cette image représentait la reine d'Angleterre, et l'on se félicitait au milieu de la satisfaction générale de l'avoir enfin brûlée ici, à Paris.

XLII

(P. 99, 100, 101.)

1588. — 24 juillet.

PARIS. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 235.

A Su Md. don Bernardino de Mendoça, á 24 de julio 1588. En materia de Mucio.

J'envoie à Votre Majesté avec la correspondance générale les articles patents du traité d'union. Quant à la clause par laquelle Mucius s'engage à se retirer des ligues formées hors du royaume, il ne l'a acceptée que dans les termes qui, comme je l'ai fait savoir à Votre Majesté dans ma lettre du 26 du mois dernier, avaient été convenus auparavant entre lui, Jean Iniquez et moi.

Les articles écrits en chiffres sont les articles secrets. Mucius a affirmé à Jean Iniquez que l'on n'en avait donné copie à personne, et que cela avait été arrêté ainsi avec le Roi, afin de dissimuler autant que possible les grands avantages assurés par ces articles à la ligue.

Jean Iniquez et moi, nous nous sommes comportés dans cette circonstance, vis-à-vis de Mucius, de la manière que nous avions précédemment soumise à votre approbation royale, c'est-à-dire que nous n'avons ni hâté ni retardé la conclusion de ce traité d'union, pensant que d'abord l'incertitude du résultat empêcherait les huguenots de faire des recrues pour l'Angleterre, et qu'ensuite l'attente des événements mettrait le Roi dans l'obligation de ne point affaiblir son armée et dans l'impossibilité d'envoyer des secours à la reine d'Angleterre. Mais les circonstances ont imposé au Roi la nécessité d'accor-

der, bon gré, mal gré, tout ce que l'on exigeait de lui; il n'y a plus eu dès lors de prétexte à de nouvelles longueurs dans les négociations. D'après le traité, le Roi ne peut pas plus aujourd'hui qu'auparavant envoyer des secours en Angleterre, et Mucius est résolu à recommencer la guerre plutôt que de laisser enfreindre cette clause dont il surveillera attentivement l'exécution.

La cause catholique doit retirer de tels avantages des arrangements convenus, qu'il y a lieu de craindre que le Roi ne fasse naître dans l'exécution toutes les difficultés imaginables, dans le but de persuader à tout le monde que le traité est impossible à exécuter, et qu'on l'a forcé de promettre ce qu'il n'était pas en son pouvoir de tenir. Il en résultera que Mucius et ses amis, ne pouvant ni continuer la guerre contre les huguenots, ni recommencer les hostilités contre le Roi, verront nécessairement diminuer leurs ressources et leurs forces s'affaiblir, à moins qu'on ne vienne à son secours, et qu'il rompe de nouveau avec la cour. C'est ce qu'il fera sans doute, comptant sur les secours que Votre Majesté lui a promis. . . .

. . . . . .

Aussi, étant sur les lieux et voyant les choses de près, nous sommes d'avis qu'il faudra examiner s'il ne serait pas utile aux intérêts de Votre Majesté d'accorder à Mucius après l'expédition contre l'Angleterre, qui, grâce à Dieu, ne saurait être de longue durée, des secours réguliers qui le mettraient en état de déjouer les machinations du Roi ou de lui résister à force ouverte dans le cas d'une rupture, c'est-à-dire d'une guerre dont nous empêcherions ainsi, que tous les frais ne retombassent à la charge de Votre Majesté. Mucius n'a pas, en effet, d'autre alternative. Mais pour cela il lui faut de l'argent, et ce n'est pas sans peine que Jean Iniquez et moi avons pu éluder sa demande de 300,000 écus, et l'engager à se contenter des 70,000 qu'il a déjà reçus. Mucius alléguait à l'appui de ses nouvelles exigences les dépenses énormes qu'il avait été obligé de faire, et auxquelles il n'aurait pu suffire sans une somme de

200,000 écus qu'il a empruntée et qu'il doit encore à des négociants et à des bourgeois de cette ville.

. . . . . .

. . . . . .

Jean Iniquez est parti d'ici à la hâte, ainsi qu'il en a prévenu Votre Majesté. Quant à moi, je n'ai pas voulu faire partir ce courrier avant le retour de l'archevêque de Lyon et de M. de La Châtre, parce que je voulais savoir, ce qui est un point de la plus haute importance, dans quelles dispositions d'esprit ils avaient trouvé le Roi. Ce prince leur a fait un excellent accueil; il leur a dit qu'il n'ignorait pas que Mucius avait courageusement fermé l'oreille à de nombreux conseils de violence contre sa personne, donnant ainsi un éclatant témoignage de sa loyauté : ce qui lui avait gagné les ennemis qui étaient auprès de sa personne. Mucius et les siens ne s'y fient pas cependant, et ne laissent point endormir leur vigilance par des dehors et des protestations dont ils connaissent toute la fausseté. Au reste, au ton et au langage de Mucius, lorsque j'ai été le voir, j'ai été convaincu qu'il regrettait de n'avoir point lâché la bride au peuple pendant le tumulte, afin d'exécuter ce qui avait été projeté. Je crains qu'en définitive il ne soit obligé d'en venir là et d'imposer de cette manière sa volonté au Roi.

L'état dans lequel se trouvent les affaires de ce pays par suite de la paix qui a été conclue, devant exercer une heureuse influence sur les entreprises de la flotte de Votre Majesté, je suis d'avis qu'il ne faut en retarder ou en presser l'exécution que conformément aux occasions qui pourront se présenter et dont j'aurai l'honneur de tenir Votre Majesté au courant.

. . . . . .

. . . . . .

XLIII

(P. 100.)

1588. — 24 juillet.

LETTRE ÉCRITE AU ROI D'ESPAGNE PAR LE DUC HENRI DE GUISE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 239.

Copia de la carta del duque de Guisa, para Su Md. Escrita de propria mano.

Sire, ayant pleu à Dieu composer les afaires de deça à la douceur pour l'avancement de sa gloire, nous espérons que Votre Majesté aura très-agréable la soubmission que nous y avons rendue, jugeant le fruict qui en reviendra par l'édit que le Roy mon souverain en a fait publier. Sire, j'avoy désiré parler au commandeur Moreo et m'ouvrir à luy de quelques particularités importantes pour les représenter de bouche à Votre Majesté, ne les pouvant confier à nul escrit, et l'ayant prié de s'acheminer vers elle, il en a faict dificulté sans estre premièrement honoré de votre licence et commandement, et la diligence et célérité y estant très-requise, je vous supplieray très-humblement, Sire, de le vouloir mander, afin que le service de Dieu et de Votre Majesté ne puisse estre retardé. Il m'a proposé de la part de M. le duc de Parme, de prendre en son absence toute inteligence avec M. le conte de Mansfelt, lequel, encore que j'estime et honore beaucoup, estant néantmoins très-périlleux que ces affaires soyent divulguez, je suplieray très-humblement Votre Majesté avoir agréable que la suyte et maniement en soit continué par persones espagnoles de nation, lesquelz j'estime y estre liées d'une plus estroite dévotion ; espérant avec l'ayde de Dieu que le retour dudict sieur duc de Parme sera si prompt, que nous ne demeurerons lontemps

privéz de sa bone et favorable assistance, espérant, Sire, que ledit comandeur fera ce voyage par votre permission, je ne témoigneray davantage à Votre Majesté les estroites obligacions que je lui ay ni la fidélité de mon très-humble service.

Sire, je prie Dieu, donner à Votre Majesté en parfaite santé très-longue et très-heureuse vie. De Paris le XXIV juillet.

Votre très-humble, très-obéissant et obligé serviteur,

HENRY DE LORRAYNE.

XLIV

(P. 103, 107.)

1558. — 6 août.

LETTRE DU DUC HENRI DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA.
ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 4.

Villete de Mucio, para don Bernardino de Mendoça.

Pour si peu de temps que nous sommes arrivez, il est malaysé de bien juger de l'estat des affaires et de nostre établissement; l'entrée est belle et le receu plein de bone chère et avec visage ouvert, jusques au moindre des nostres. Si nous croyons aux aparences et à ce qu'un chascun nous raporte, et aux recherches que l'on fait de nostre amitié, et si nous voulons aussi faire fondement sur les autres faveurs de la court et sur les discours de ceulx qui ont manie, nous ferons conséquence de ung grand changement en mieux et du tout à nostre intencion. On nous dit que les mouvemens derniers et la façon que nous y avons gardée ferment la bouche à toutes les calomnies, levans les soupçons et premières impressions, assurant du tout le Roy en recognoit que Dieu y a mis la main pour ramener les afaires à un meileur estat, et pour arrester le désordre et la confusion. Sans contredit la réformacion sera embrassée de tout

que la nécessité et la raison nous contraignent de l'entrevoir, que le Roy s'y veust soubmestre. Bref nous ne pouvons de ce qui se pense en crédence que en juger ou une extrème disimulacion et plus grande que les espris françois ne la peuvent couvrir, ou bien une merveilleuse mutacion de volontez et come un monde nouveau. L'on remet aux dits estats d'y doner la forme et de la prendre d'eux, sans plus y continuer, et c'est pourquoy j'ay recomandé par toutes les provinces de pourvoir que les députez soyent si bien triez et choysis pour les trois ordres, que tous concertent l'asseurance de nostre religion, la manutencion des gens de bien, la recherche et punicion des méchans, le réglement des afaires, et la descharge du pauvre peuple, et le tout avec telle prudence et dexterité que nous puyssions retenir le Roy ès bones volontez et concepcions qu'il montre avoir. Je ne vous puis à présent mander que la superficie, et ce que j'ay recogneu en gros; et çi après à mesure que je pénétreray plus avant au fond des cueurs, je vous envoyeray advis. Sa Majesté faist estat d'aller à Blois après ceste Nostre-Dame de Mi-aoust.

XLV

(P. 104.)

1588. — 9 août.

PARIS. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 3.

A Su Md. don Bernardino de Mendoça, á 9 de agosto 1588, recibida á 18 del mismo. (Descifrada.)

Sire,

J'ai rendu compte à Votre Majesté dans mes dernières lettres de l'état dans lequel étaient les affaires de Mucius, et de la manière dont nous nous étions conduit dans nos relations avec lui, conformément à ce que Votre Majesté a daigné me prescrire par ses lettres du 16 du mois dernier. Pour obéir à vos instructions, je lui écrirai de nouveau afin de lui reprocher encore une fois, ce que j'ai déjà fait bien souvent, la légèreté et l'imprudence de ses amis, qui ne savent pas garder le secret des secours qu'ils reçoivent de Votre Majesté. Dieu veuille que ce dernier avertissement ne leur soit pas donné en pure perte; car l'expérience m'a prouvé que cette indiscrétion était une maladie d'autant plus incurable qu'ils se sont imaginé que leur intérêt et leur amour-propre y trouvaient également compte. Quant à moi, j'apporte tous mes soins à sauver les apparences, et j'use d'une circonspection extrême dans toutes mes relations avec Mucius, de manière à ne donner à ce gouvernement aucun sujet de plainte contre moi.

Mucius m'ayant fait demander une entrevue avant son départ, j'ai été le trouver pendant la nuit. Il me dit que le Roi insistait beaucoup pour qu'il allât le rejoindre, et que ce serait honteux, aujourd'hui que la paix était conclue, de lui témoigner, en le refusant, une méfiance trop ouverte. C'est pour-

quoi il était résolu de se rendre aux instances de ce Prince et de s'exposer aux dangers qui pouvaient en résulter, plustot que de se faire soupçonner de faiblesse ou de pusillanimité. D'ailleurs, il ne fallait pas s'exagérer le danger. La suite qu'il emmènerait avec lui, et les amis qu'il était sûr de rencontrer à la cour, lui composaient des forces supérieures à celles de ses ennemis, et le mettaient en mesure de braver toutes les tentatives ouvertes contre sa personne. Le seul et véritable danger à courir pour lui, ne pouvait exister que dans le cabinet du Roi, où l'on n'est admis que seul et où ce Prince avait toute facilité de le faire attaquer et mettre à mort par une dizaine ou une vingtaine d'hommes apostés dans ce but. Mais ce danger lui-même était peu à craindre, parce qu'il ne paraissait guères possible de tout disposer, pour l'exécution d'un pareil projet, sans qu'il en transpirât quelque chose, et infailliblement, si ce complot existait, Mucius en serait averti par les amis personnels qu'il avait auprès du Roi. Aussi était-il décidé à aller trouver ce Prince. . . . . .

. . . . . .

Je pouvais être sûr qu'il se tiendrait sur ses gardes et qu'il surveillerait la conduite du Roi avec tout le soin qui est impérieusement prescrit par le peu de confiance que doit inspirer ce Prince. Auparavant, j'avais représenté à Mucius tous les inconvénients que cette résolution entraînait avec elle. Mais voyant qu'il se laissait guider par les conseils de ses amis, et que toutes mes exhortations, pour le détourner de ce voyage, ne serviraient à rien, je me bornais à lui répéter et à lui faire bien comprendre combien il était important qu'il se tînt pour averti, et qu'il ne se laissât point tromper par les apparences de bon accueil que lui ménageait la dissimulation du Roi. Je lui rappelais enfin, que ces apparences ne pouvaient être ni plus flatteuses ni moins fausses que les démonstrations d'amitié de ce Prince, à l'occasion de tant d'autres réconciliations qui avaient précédé celle-ci. La détermination de Mucius a été principalement prise, du moins je le suppose, par la certitude du dévouement à sa personne du secrétaire Villeroy,

sans la participation duquel le Roi ne saurait exécuter une résolution quelconque. Je l'ai déjà écrit à Votre Majesté, comme l'ayant appris par Mucius lui-même. Mucius compte aussi sur le dévouement de la Reine régnante, qui est une excellente chrétienne, vivant exemplairement, se confessant et communiant chaque dimanche, et qui conserve peut-être encore un peu de ressentiment de la conduite de son mari à son égard.

Mucius m'a écrit de Chartres le billet que j'envoie ci-joint à Votre Majesté. Je lui ai répondu qu'il doit d'autant plus se défier du Roi, que les démonstrations d'amitié de ce Prince sont plus vives, et je ne doute pas qu'il ne profite de mes avertissements. Au reste, la défiance qui règne de part et d'autre frappe déjà les yeux de tout le monde. Jean Iniquez m'a communiqué les renseignements suivants, qu'il tenait de Mucius. Furio avait écrit à ce dernier après les troubles de Paris, et sur un ton bien différent de celui qu'il avait l'habitude d'avoir. Mucius se propose de le prendre fort haut dans sa réponse, parce que d'abord les circonstances ne sont plus les mêmes, et qu'ensuite il ne se trouve plus dans la nécessité de lui faire des avances. J'ai répondu et déclaré à Jean Iniquez qu'il me paraissait effectivement assez convenable que la réponse de Mucius témoignât de son mécontentement, mais qu'il fallait néanmoins en ménager les termes, de telle manière qu'une alliance avec ce dernier ne parût pas impossible à Furio[1].

1. Le nom de guerre de *Furio*, mentionné dans cette dépêche et dans plusieurs autres, soit de Mendoza, soit de Philippe II, doit appartenir au maréchal de Montmorency. Furio était un très-grand personnage avec lequel Philippe II désirait que le duc de Guise s'alliât par des mariages entre les enfants de l'un et de l'autre, afin d'enlever son appui au parti adverse. Le roi d'Espagne écrit, en effet, à son ambassadeur, le 28 juillet 1588 : « Vous savez déjà que depuis plusieurs jours il y a des négocia-« tions ouvertes pour tâcher d'amener des sentiments d'amitié entre « Mucius et Furio ; il s'agit de les unir plus étroitement l'un à l'autre, au « moyen d'un ou de deux mariages entre leurs enfants ; il y a peu de « temps que j'ai recommandé que l'on fît à cet effet des démarches qui « devront se continuer jusqu'à ce qu'elles aient réussi. » Il ajoutait que Mucius n'y était pas seulement intéressé, mais la cause catholique elle-

Mucius ne s'étant jamais expliqué avec moi à ce sujet, il m'est impossible de dire s'il attache encore autant de prix à cette alliance, et s'il la poursuit avec la même ardeur, aujourd'hui que la ville de Paris lui est entièrement dévouée. S'il vient ici, comme on le dit, avant son départ pour Blois, je tâcherai d'obtenir de lui ce que Votre Majesté me demande par sa lettre du 28 du mois dernier. C'est là, en effet, une négociation qu'il ne faut traiter par écrit que tout autant qu'on n'a pu le faire de vive voix.

XLVI

(P. 106, 108, 112.)

1588. — 5 septembre.

LETTRE DU DUC HENRI DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA.
ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 61, N° 93.

Copia de villete de Mucio de 5 de setiembre 1588.

J'ay receu vos lettres du 30 du passé, n'ayant moings de regret que vous, que je n'ay peu faire un voyage à Paris, et vous y veoyr avant que m'embarquer en ce long séjour. Je ressens ung grand accroyssement des très étroytes obligations que j'ay à Sa Majesté Catholique par l'aliance de mes enfans qui luy plaist de embrasser, laquelle je n'ay point tant afectioné

même. Le maréchal de Montmorency, gouverneur du Languedoc, dont il disposait héréditairement et presque souverainement, uni de plus avec le roi de Navarre, est le seul grand personnage auquel paraisse s'appliquer ce que Philippe II dit dans sa dépêche. Il y a d'autant plus lieu de le croire, que le duc de Guise, dans une de ses dépêches à Mendoza, semble entrer dans les mêmes projets. Mucius à Mendoza, Archives de l'Empire, fonds espagnol, B. 61, n° 93. Voir Appendice XLVI.

pour leur particulier, ne pouvant graces à Dieu moings espérer que pour le bien de nostre sainte Religion, à laquelle je postposeray tousjours tous intéretz et comodités privés et pour avoir moings d'empeschement à le servir. J'ay pensé que gagnant et estreygnant par ung fort lien à nous le maréchal de Momorenci, et le distrayant du tout de l'inteligence du Prince de Béarn et de ses aderens, nous fortifierons d'autant le parti des catholiques. Sitost qu'il aura rendu response et déjà il aura pleu à Sa Majesté la nous faire savoir, je lui donneray toute satisfacion, la pouvant asseurer de la totale puyssance qu'elle a sur moy et sur tout ce qui m'apartient, mesmes estant entièrement dédié à l'acomplisement de ses volontés avec une très fidèle et très parfaite obéissance. Elle me fait trop honneur d'avoir souvenance de moy, selon que j'ay veu par l'extrait de la lettre qu'elle vous en escrit et du soing qui lui plaist prendre de ma vie. J'ay assez d'avis de plusieurs lieux que nos enemis y atantent par divers moyens, estimant par ma mort, restablir plus facilement les affaires et les hérésies, mais j'espère que Dieu me conservera pour son service, et j'y veille avec mes amis et serviteurs desquelz je me fais accompagner du plus grand nombre que je puis sans y rien espargnier. L'assistance dont il plaist à Sa Majesté Catholique m'asseurer, est après Dieu, mon principal et plus certain recours, et ung sacré refuge pour tous ceux qui sont persécutez pour le nom et l'honeur de Dieu et la sainte Eglise; elle me rend tout honteux de s'excuser, si elle ne m'escrit point par ceste voye; il me suffist de ce que vous avez charge de me faire entendre de sa part avec la foy et créance que j'ay en vous. Avant la réception de vos lettres j'avois déja escrit au gouverneur du Havre pour la restitution des deniers et des armes, et je croy qu'il y aura satisfait; il avoit fait l'arrest par compliment et manière d'acquist, et depuis par commandement, etpour ne se point descouvrir par trop d'afecion envers moy. Au reste, quant à nos nouvelles, je vous diray que le Roy mon maistre presse fort la tenue des estats généraulx, et monstre y avoir beaucoup de volonté. Par tout on pratique pour faire nomer des députez en faveur des

princes suspectz, et pour faire requérir par le peuple soubz couleur de son soulagement, une paix générale avec les hérétiques. Je n'oublie rien de mon costé, ayant envoyé en toutes les provinces et bayliages, des persones confidentes, pour faire promouvoir ung contrayre effet; je pense y avoir tellement pourveu que le plus grand nombre desdicts députez sera pour nous et à nostre dévocion. Les marquis de Conti, conte de Soysons et duc de Montpensier arrivent dedans peu de jours, bien assistez de noblesse et la pluspart huguenotz, et de ceux qui estoyent avec le prince de Béarn en la défaite de monsieur de Joyeuse. J'ay mandé aussi mes amis de toutes partz, et je me prometz de n'estre point le plus foyble. Je fais ce que je puis pour empescher la déclaration que le conte de Soysons a obtenue qui est grandement préjudiciable aux catholiques, et semble que par là on veuile préparer la voye au prince de Béarn et aux autres de mesme farine; ce qui seroit perdre la Religion. Il est nécessaire que nostre Saint Père y interpose son autorité. Vous aurez sceu l'empechement et l'oposicion que j'ay fait former soubz main, pour que la court du Parlement ne procède à la vérification des lettres. Je ne veux oublier à vous dire le playsir et contentement que ce m'est, qu'il ayt pleu à Sa Majesté comander au comandeur Moreo de l'aller trouver.

XLVII

(P. 112, 133.)

1588. — 21 septembre.

LETTRE DE MUCIUS (HENRI DE GUISE) A DON BERNARDINO DE MENDOZA. ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 61, N° 93.

Quarto villete de 21 de setiembre.

J'atans ce jourdhuy le comandeur Moreo et j'ay donné ordre qu'il soit logé avec toute comodité et seureté, estant bien aise qu'il vienne si à propos et en temps pour juger les affaires où je luy feray veoyr clair. Nous ne manquons d'advertissements de toutes parts qu'on veult atanter à ma vie. J'y ay graces à Dieu tellement pourveu tant par amas que j'ay faict d'ung bon nombre de mes amis, que ayant pratiqué par présents et argent une partie de ceux desquelz on se veult servir en ceste exécucion, que si l'on comance, j'achèveray plus rudement que je n'ay fait à Paris. Je patienteray tout ce qui se peult pour ne point donner de subject à l'ouverture des estats. Vous ne pourriez croyre les artifices dont l'on use pour dévier les afaires de Sa Majesté Catholique, et combien on se rejouist tout ouvertement du peu d'effet de son armée navale. On fait aussi courir ung bruit que le duc de Parme s'est séparé de l'obéissance de Sa Majesté[1], mais je vous prie de ne descouvrir que cest advis vienne de moy. J'ay escrit à M. de Mercure[2] pour favoriser le passage des chevaliers espagnols qui se rendront à Nantes.

1. Voir ce que Mendoza écrit à Philippe II sur ce sujet dans sa lettre du 24 septembre. Appendice XLIX.
2. Mercœur.

XLVIII

(P. 111.)

1588. — 23 septembre.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 61, N° 92.

Quinto villete de Mucio de 23 de setiembre 1588.

Le comandeur Moreo est arrivé auquel j'ay fait veoir l'estat des afaires pour en rendre particulier compte à Sa Majesté Catholique. Il partira demain par eau pour aller à Nantes où je le fais conduyre par quelques soldatz de ma garde, encores que je ne pense pas que d'icy il y ait aucun péril. Ce chemin est beaucoup plus sûr que celuy de Bordeaux, ni autre qu'il eust peu prendre. Nous somes atendans l'armée du conte de Soysons et de Montpensier avec leurs troupes lesquelles ne me font point peur, ni autres mesmes que eux. Je pourveoyray à ma seureté autant que je pourray avec l'ayde de Dieu et l'assistance d'un bon nombre de mes amis. Vous arriverez assez à temps pour juger de ce qui en peult succéder, et pour veoir l'ouverture de nos estatz, desquelz les gens de bien se promettent ung merveilleux fruit. Le Roy ayant recogneu ce que je puis, m'a fort prié de m'employer pour ses intentions. Je ne manqueray à ce qui sera de l'honeur de Dieu et du bien de cest estat.

XLIX

(P. 111, 138.)

1588. — 24 septembre.

PARIS. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 61, N° 90.

A Su Md. don Bernardino de Méndoça.

Mucius m'a écrit les deux billets que j'envoie à Votre Majesté. Celui du 6 est la réponse à ce que je lui avais mandé par ordre de Votre Majesté au sujet de Furio[1]. . . . . .

. . . . . .

D'après ce que Votre Majesté m'ordonne de répondre à Mucius, je l'ai prévenu de se tenir sur ses gardes avec beaucoup de vigilance. C'est un avertissement que je donne bien souvent à ses amis, en leur faisant toucher au doigt que leur propre sûreté dépend de celle de leur chef. Pour donner plus d'efficacité à mes conseils, je leur expose à tous la conduite si fausse du roi; je leur rappelle en même temps les nombreux exemples qui doivent les mettre en défiance de ce Prince.

Ni le duc de Parme, ni Jean Iniquez ne m'ont écrit un seul mot sur ce qui fait le sujet du second billet de Mucius, relatif aux affaires de Cambrai. Il ne m'est donc pas possible d'y comprendre la moindre chose.

. . . . . .

J'ai lieu de croire que de toutes parts il arrive à Mucius des avertissements de se tenir sur ses gardes contre les mauvaises intentions du Roi à son égard, et de se prémunir contre le danger imminent qu'elles lui font courir. Mais, à moins que le

1. Voir l'appendice XLV et la note à la suite.

Roi ne l'attaque lui-même dans son cabinet (ce que la timidité naturelle de ce Prince ne permet guères de croire), ou qu'il ne lui fasse tirer quelque coup d'arquebuse, ce qui est beaucoup plus à craindre, Mucius ne voit pas ce qu'il aurait à redouter de ce côté. Il est vrai que Mucius est supérieur au Roi en forces dans la ville de Blois, où il peut compter d'abord sur le concours de 600 familles de bourgeois et où se trouvent ensuite réunis tous les gentilshommes de sa suite ainsi que ceux de son parti. Ce nombre de personnes est déjà fort considérable, puisque chacune en a amené le plus qu'elle a pu avec elle. En outre, il y a dans Orléans et dans Chartres, villes unies de la Ligue, des troupes prêtes à marcher immédiatement sur Blois au secours de Mucius et de ses amis, si les circonstances l'exigent.

L'opinion publique s'est émue de la conduite du duc de Parme dont la flotte n'a point opéré sa jonction avec celle d'Espagne, et il n'est bruit en France que de prétendus projets de rébellion de ce prince contre Votre Majesté. Les catholiques y ajoutent foi, par suite du regret qu'ils éprouvent de ce que l'entreprise contre l'Angleterre n'a pas réussi, et les huguenots ainsi que les politiques, le donnent comme certain, jugeant avec raison qu'en faisant naître dans l'esprit de Votre Majesté des soupçons contre la fidélité du duc de Parme, ils agissent dans l'intérêt de leur parti et de celui de la reine d'Angleterre. L'origine de ce bruit remonte aux commissaires anglais, qui, en passant à Calais, à leur retour de Flandre, affirmèrent que le duc de Parme ne ferait jamais rien qui pût porter préjudice à leur maîtresse. Il est d'ailleurs à ma connaissance que cet artifice a été mis en usage par d'autres émissaires qui ne laissent jamais passer aucune occasion de semer partout la défiance et la mésintelligence. On m'assure que le duc de Nevers a ajouté une certaine foi à ce mensonge....

Des lettres venues de Calais et de tous les points de la Flandre nous apprennent qu'aucun approvisionnement n'avait été fait à bord des navires pour les mettre en état de tenir la mer et de se porter à la rencontre de la flotte espagnole.

Tous ces faits ont été interprêtés contre le duc de Parme, au point qu'un grand nombre de personnes dont les bonnes intentions ne sont pas douteuses, m'ont demandé s'il y avait quelque réalité dans les projets de rébellion attribués à ce prince. J'ai répondu en me moquant de ces sottises, folles imaginations, qui ont pénétré si profondément dans les esprits qu'il est devenu impossible de les en arracher. Je n'aurais point osé porter ces nouvelles à la connaissance de Votre Majesté si Jean Iniquez ne les avait lui-même constatées par tout ce qu'il a entendu. J'ai cru de mon devoir de prévenir le duc de Parme, en lui faisant connaître l'origine de ces bruits et en ne lui laissant pas ignorer le retentissement que les hérétiques leur donnent. C'est par suite de cet avertissement que le duc de Parme retient auprès de lui, sans vouloir lui permettre de partir, un Flamand appelé André de Bo (*sic*), agent anglais qui est arrivé après le départ des commissaires de cette nation.

Jean Iniquez est parti d'ici le 20 de ce mois pour aller à Blois, accompagné d'un seul courrier qu'il m'avait demandé. Le but de son voyage était de se concerter avec Mucius et de lui tracer le plan de conduite qu'il jugerait le plus opportun. Je lui ai recommandé de bien faire comprendre à Mucius que l'importance des intérêts groupés autour de sa personne était un motif suffisant pour qu'il se tînt sur ses gardes et ne se laissât pas tromper par les apparences d'amitié et de bon vouloir que le Roi lui témoignait, et de lui rappeler l'exemple de son père afin de donner plus de force à mes avis. . . . .

. . . . . .

Le prévôt des marchands m'a prié de lui faire connaître si je jugeais convenable que, dans l'assemblée générale des États, on demandât que la ville de Cambrai fût restituée à Votre Majesté; il m'a prévenu en même temps que l'on agirait conformément à mes instructions. Jean Iniquez avec qui j'en ai parlé, m'a dit que la restitution de cette place était un des points qu'il avait signalés à Votre Majesté de la part de Mucius, comme ne devant pas être traité en ce moment. Je n'ai donc plus parlé de cette affaire et j'attends les ordres de Votre Majesté.

J'envoie à Votre Majesté, avec cette lettre, trois autres billets de Mucius, dont les deux derniers m'arrivent à l'instant.

L

(P. 117.)

1588. — 9 octobre.

LETTRE DU DUC HENRI DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA.
ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 204.

Villete de Mucio, du 9 de octubre 1588, para don Bernardino de Mendoça.

Je suis en très beau chemin et avec certaine espérance de fayre ordonner aux estats l'entretenement de l'édit avec déclaracion très expresse d'une guerre ouverte contre les hérétiques, sans que le Roy mon maystre puisse jamais faire aucun traité ni trève avec eux; au contraire ils seront déclarez criminelz de lèze magesté, et en peu de temps establir et asseurer la religion catholique seule qui est, ce que plus le Roy vostre maistre peut désirer, tant pour saint zèle que pour la seureté de ses afayres en Flandres. Cet accident de Carmagnole, je crains qu'il ne rompe mes intencions et desseings, et que le Roy mon maistre ne prene sur cette ocasion de s'acorder avec les hérétiques, pour employer la guerre contre M. le duc de Savoye; et que cela n'allumast ung feu qui ne seroit pas malaisé à estaindre, et lequel aporteroit indubitablement une ruyne à la crestienté et la perte de notre religion : ce que je vous suplie considérer et adviser, s'il y auroit moyen de pacifier avec Mr de Savoye afin de suyvre nostre poursuyte de deça.

LI

(P. 113.)

1588. — 13 octobre.

PARIS. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 206.

A Su Md. don Bernardino de Mendoça, à 13 de octubre 1588. (Descifr.)

Sire, ...

. . . . . .

. . . . . .

Tous les amis de Mucius et moi, nous lui rappelons sans cesse les avertissements que Votre Majesté a daigné me transmettre par ses dépêches du 15 du mois dernier. D'ailleurs, il serait fort difficile qu'il ne les eût pas constamment présents à la mémoire, car ses propres observations sur la conduite du Roi à son égard ne lui permettent guères de les oublier. Dernièrement encore il eut une explication avec ce Prince sur les troubles que ses agents cherchaient à faire naître dans les villes concédées à la Ligue, et sur les défections qu'il provoquait parmi les gentilshommes de sa suite. Le Roi lui répondit que ces villes n'en étaient pas moins sous la puissance royale, et que ces gentilshommes, quoique serviteurs de la maison de Guise, n'en étaient pas moins les vassaux de la couronne.

Cette réponse du Roi, ainsi que ses discours dans toutes les villes appartenant à la Ligue, ont éveillé la sollicitude de quelques-uns des amis de Mucius, au point de lui conseiller de se retirer de la personne du Roi. Mais Mucius pensant que les États serviraient sa politique autant qu'il pouvait le vouloir, en imposant leur volonté au Roi, et que s'il se retirait, ce Prince pro-

fiterait de sa retraite pour les dissoudre immédiatement, chose qu'il avait fort à cœur, afin de lui laisser toute la responsabilité de cette mesure, s'est décidé à rester avec la résolution de se conduire avec la même circonspection qu'auparavant, et de ne pas donner la moindre occasion d'être accusé de ne pas avoir uniquement en vue dans ses actions, l'extirpation des hérésies et la pacification du royaume.

On dit que le duc de Montpensier a fait savoir au duc de Guise qu'il s'estimerait très-heureux de s'allier à sa famille par le mariage de leurs enfants. Le comte de Soissons lui a fait parler dans le même sens, mais on ne sait pas encore ce que le duc de Guise a répondu.

Les catholiques de cette ville (Paris) sont entièrement dévoués à Mucius. En gens bien avisés, ils s'occupent de réunir les sommes nécessaires pour pouvoir faire des levées de troupes. Ils m'en ont prévenu eux-mêmes en me déclarant que si le Roi venait à se porter à quelque extrémité contre Mucius, ils appelleraient immédiatement Jacobo[1] de Arbelays et se mettraient sous l'obéissance et la protection de Votre Majesté. Ils m'ont prié de vous faire connaître cette résolution, en me recommandant de garder le plus profond silence sur les sommes d'argent qu'ils reçoivent, parce que si Mucius et les autres chefs de la Ligue le savaient, ils les leur enlèveraient à l'instant même. C'est une précaution que j'ai beaucoup approuvée, en même temps que je leur ai donné l'assurance que Votre Majesté ne manquerait pas de les assister dans tous leurs besoins, et de les aider pour la conservation de la religion catholique. Je leur ai fait observer aussi qu'il n'était pas probable que le Roi voulût entreprendre quelque chose d'aussi manifestement contraire au serment qu'il avait prêté. Ils m'ont répondu sur ce sujet, en me parlant de la dissimulation du Roi, dans des termes tels que je n'ose véritablement pas les répéter à Votre Majesté.

1. Jacobo était le nom de guerre du duc de Mayenne dans les correspondances espagnoles.

J'ai écrit à Mucius de me faire savoir quelle impression avait produite sur l'esprit du Roi l'entreprise du duc de Savoie contre le marquisat de Saluces. C'était un prétexte pour connaître en même temps ce que Mucius en pensait lui-même. Je supplie humblement Votre Majesté de me tracer la ligne de conduite que je dois suivre avec Mucius à cet égard. . . .

. . . . . .

Toute cette affaire de Saluces est arrivée bien à contre-temps pour Mucius, et le duc de Savoie s'est trop hâté. Mon opinion à cet égard était fixée d'avance, car il y a déjà quelques mois que j'ai répondu dans ce sens au duc de Terranova et à don J. d'Acuna, qui m'avaient écrit pour me faire connaître que le duc de Savoie voulait ardemment mettre ce projet à exécution, et pour me consulter sur l'opportunité d'une pareille prise d'armes.

LII

(P. 118, 119.)

1588. — 13 octobre.

LETTRE DU DUC HENRI DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA.
ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP, B. 60, N° 204.

Otro villete de Mucio, de 13 de octubre 1588.

Sur la nouvelle du changement de Saluce je vous fais à la haste ung petit mot pour vous tesmoigner l'envy que j'en portais, prévoyant infiniz, dangereux accidens, qui en peuvent arriver : sans cella je osois bien me prometre avec l'ayde de Dieu et de mes amis, lesquelz j'y avois entièrement disposez, que nous obtiendrions par ces estatz, la confirmacion de l'édit d'union avec nouveau serment du Roy et de tous les trois ordres, et avec très expresse déclaracion d'ouverte guerre et non feinte contre les hérétiques jusques à leur totale extermi-

nation, sans que Sa Majesté s'en peust jamais départir, ny entrer en aucun traité avec eux, pour quelque ocasion ny soubz quelque prétexte que ce feust. Vous en jugerez le fruict et effect, et combien cest establisement aporteroit de repos et de moyen de bien fayre à nos voisins, et de terreur et afoiblisement à tous les protestans et hérétiques d'Angleterre et d'Alemagne, lesquels je tenois infailiblement pour perduz en peu de temps. Aujourd'huy nos desseings sont tellement traversés par ce nouveau subject qu'il se trouve desja ung bon nombre de nos députez qui se layssent entendre à une paix générale avec les huguenotz pour les unir à eux, et cela se faisant, je n'en puis moins apréhender que la totale désolacion de notre saincte religion, et la ruyne inévitable de la crestienté. Avant que les choses passent plus oultre, s'il y avoit moyen de les acomoder soubz l'autorité et par intervancion du Roy vostre maistre, ce qui me semble estre le plus prompt et le plus asseuré remède que l'on y puysse rechercher, tous les gens de bien luy en auroient une infinie obligacion, et croy que ce seroit le bien de son service et l'avancement de ses afaires et généreux deseings. Je sçay que votre sage advis y peult beaucoup envers Sa Majesté. J'estime que nous pourrons rabiller ce qui est faict et reprendre nos premiers erremens pour parvenir aux fins que nous prétendons par ces estatz. Montrez en ce besoing votre prudence et sainct zéle, vous priant de rechef de croyre que cela importe du tout, et de ma part j'adouciray les aigreurs, atendant sur cela volonté et comandement du Roy vostre maître. Je me suis fort réjouy de la bonne santé de Sa Majesté dont j'ay esté asseurée par votre despeche du dernier de septembre. Je me recomande de tout mon cœur a votre bonne grace.

P. S. — *Y por post data de* 16. Ne s'estant présenté l'ocasion à propos de vous fayre tenir cete letre plus tost, j'y feray encore cette adicion pour vous dire que j'ay si bien manié nos estatz, que je les ay fait résoudre de requérir la confirmacion de l'édit d'union, qu'il fust juré par le Roy et les députés et receu pour loy fondamentale de l'estat. Le Roy a re-

fusé de le fayre avec paroles assez aygres aux députés qui luy en ont faict la remonstrance, et de là on a jugé qu'il tend à une paix avec les hérétiques, qui aporteroit une grande confussion et establissements des hérésies, s'il n'y estoit bientost pourveu. Les estatz persistent en leur résolucion, et plus tost de rompre que d'en rabatre.

Le conte de Soysons a eu son absolution du Legat.

Y por segunda post data. Finalement le Roy a esté tant pressé par les estatz, lesquelz autrement estoyent prest de se séparer, qu'il a promis de jurer et faire jurer l'édit avant que d'entrer en propos d'aucune chose.

LIII

(P. 109, 110.)

1588. — 24 octobre.

PARIS. — DON BERNARDINO DE MENDOZA, AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 61, Nos 174, 175, 176, 177.

A Su Md. don Bernardino de Mendoça. (Descifrada.)

Le 8 de ce mois, j'ai écrit trois lettres à Votre Majesté par le retour d'un courrier soi-disant de commerce, mais qui était un courrier du duc de Parme, comme je l'ai appris plus tard.

Le grand chancelier a été destitué de son emploi qui a été donné à M. de Montholon, ancien avocat au parlement de Paris, estimé comme un caractère ferme et intègre et considéré comme très-versé dans la science du droit. M. de Bellièvre, surintendant des finances, a été aussi destitué, et il n'est pas encore remplacé. Les trois secrétaires d'Etat, Villeroy, Brulart et Pinart, ont été également renvoyés, ainsi que le premier maitre-d'hôtel du Roi, M.de Combault, à qui

on a intimé l'ordre de quitter la cour : sa femme qui était attachée au service de la reine régnante a été congédiée en même temps. Deux anciens commis ou secrétaires de M. de Sauve remplissent les fonctions de secrétaires d'État. L'un d'eux, nommé Revol, précédemment chargé d'une mission en Savoie et ensuite homme d'affaires de M. d'Épernon, a pris pour commis un ancien secrétaire de M. de La Valette, frère de ce dernier. Quant à l'autre, il s'appelle Nigeon. La charge du troisième secrétaire d'État sera confiée, dit-on, à un homme qui ne passe pas pour excellent catholique et qui a été au service de M. de Foix en qualité de secrétaire[1]. Villeroy a été profondément humilié de n'avoir eu connaissance de sa destitution que par un commis, qui lui a signifié l'ordre du Roi de renvoyer les papiers dont il était dépositaire et de s'abstenir de paraître en sa présence. Ce prince lui a fait défendre en même temps de se justifier et de lui écrire.

La reine mère ayant fait observer au Roi qu'il avait exécuté de bien grands changements dans son ministère, ce Prince lui répondit que cela était vrai, et qu'il les avait faits parce que le chancelier s'entendait avec les fournisseurs, parce que Bellièvre était un huguenot, Villeroy un glorieux voulant avoir à lui seul la confiance royale, Brulart une nullité, et Pinart un avide coquin qui vendrait son père et sa mère pour de l'argent. On parle beaucoup ici de toutes ces destitutions que l'on apprécie de différentes manières, d'autant plus qu'elles ont eu lieu sans l'intervention de la reine mère et sans qu'on ait pris l'avis du duc de Guise. On pourrait d'abord croire que le Roi n'a été influencé dans cette circonstance par personne et qu'il veut lui-même diriger les affaires plus sérieusement qu'il ne l'a fait jusqu'à ce jour. Toutes ses actions indiquent le contraire, et il laisse dans leurs charges une foule d'autres personnes sur lesquelles il y aurait beaucoup plus à redire que sur quelques-uns des ministres disgraciés. Il faut s'en remettre au temps et aux événements pour avoir le véritable mot de

1. C'était Arnault d'Ossat qui était à cette époque à Rome, et qui avait été au service de Paul de Foix, ambassadeur du roi à Rome.

tout cela. En attendant, toutes les actions de ce Prince se contredisent tellement que les destitutions dont je viens de parler ne paraissent pas être le résultat d'un plan arrêté d'avance.

LIV

(P. 124.)

1588. 24 octobre.

LETTRE DU DUC HENRI DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA.
ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 204.

Tercer villete de Mucio de 24 de octubre 1588.

Enfin nous avons en playne assemblée d'estats fait jurer solennellement nostre édit d'union et establir pour loy fondamentale de ce royaume, ayant surmonté toutes les dificultés et empêchements que le Roy a voulu aporter, et me suis quatre ou cinq fois trouvé aux termes de rompre; mais j'ay esté à la vérité assisté de tant de gens de bien, que les afaires sont sucédé à leur contentement, come vous verrez par le mémoyre ci joint. Je m'asseure que vous jugerez avec nous cest effet aussi avantageux pour le service de Dieu, et contraire au prince de Béarn, que autre que nous eusions peu poursuyvre. Je vous diray encores que l'entreprise du marquisat de Saluces ne peust que beaucoup aporter de défaveur aux afayres du général, estant arrivée hors de propos come vous avez très bien sceu remarquer par vos lettres.

LV

(P. 127.)

1588. — 26 octobre.

LETTRE DU DUC HENRI DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA.
ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 204.

Quarto villete de Mucio de 26 de octubre 1588.

Je ne puis beaucoup ajouster à la dernière despeche que je vous ay faicte, sinon que je ne puis vous faire trop de redite du regret que j'ay au remuement de Saluces, lequel nous embarasse si estrangement qu'il nous faict presques perdre le fonds et la suite de nos desseings, aliénant les volontés d'une bonne part de noz catoliques pour les faire penser ailleurs qu'à la poursuite de cette guerre. Nous avons quasi forcé (s'il fault ainsi parler) le Roi d'entrer en ceste résolucion, de laquelle j'estimois que dépendoit le salut de ce royaume et le salut de nos voisins, ayant essayé Sa Majesté, si avant que elle ne pourroit entrer en aucun traicté ni capitulation avec les hérétiques dont vous jugerez l'importance et la comodité que Sa Majesté catholique en peult ressentir en la conduite de ses saintes et valeureuses entreprises. Je vous prie de le bien considérer et y aporter les remèdes que vous savez bien faire par votre prudence, ne la pouvant employer en une plus précieuse ni urgente ocasion, et laquelle atirera après soy une plus grande conséquence. Je vous tiendray adverti de ce que je puysse veoir avec quelque oportunité, que je rechercheray de ma part.

LVI

(P. 126.)

1588. — 2 novembre.

SAINT-DIÉ. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 201.

A Su Md. don Bernardino de Mendoça, à 2 de noviembre 1588, recibida á 17 del mismo.

Sire, ...

. . . . . .

Je ne me trompais pas lorsque je disais à Votre Majesté que les événements de Saluces étaient arrivés bien mal à propos pour les affaires du parti catholique en France, et pour celles de Mucius en particulier. C'est ce qui résulte fort clairement des quatre billets de Mucius que j'envoie ci-inclus à Votre Majesté. Aussi désire-t-il que Votre Majesté lui fasse connaître la ligne de conduite qu'il doit suivre dans les circonstances actuelles. Quant à moi, je lui ai affirmé, ce que j'avais déjà appris par les lettres du duc de Terranova et par celles de don Joseph d'Acuna et du comte d'Olivarès que les événements dont il se plaint, s'étaient imprudemment accomplis en dehors de la participation de Votre Majesté. Cette assurance tranquillise l'esprit de Mucius parce qu'elle lui fait espérer qu'il n'y aura pas de grandes difficultés à vaincre pour l'arrangement de cette affaire, et que la nécessité de recouvrer les places perdues n'apportera d'obstacle ni à la continuation de la guerre contre les hérétiques, ni aux entreprises de Votre Majesté.

. . . . . .

. . . . . .

LVII

(P. 134.)

1588. — 6 novembre.

SAINT-DIÉ. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 202.

A Su Md. don Bernardino de Mendoça, á 6 de noviembre, recibida á 17 del mismo. (Descifrada.)

Sire,

Je voulais attendre pour expédier ce courrier que Mucius eût envoyé la lettre pour Jean Iniquez, et que Mayneville fût venu s'aboucher avec moi. Telle est la cause du retard de ma dépêche, car je croyais pouvoir rendre compte à Votre Majesté de ce que Mayneville m'aurait dit. Ce dernier n'étant point encore arrivé, je me décide à faire partir ma lettre, et je renvoie à ma prochaine dépêche tous les détails et le résultat de notre conférence. Mucius m'a déclaré que d'Épernon lui avait fait offrir en secret le gouvernement de Metz en Lorraine et de Boulogne en Picardie, à condition que lui, Mucius, serait dorénavant son ami; qu'il le maintiendrait dans le gouvernement de la Saintonge et d'Angoulême, et que Lavalette son frère serait conservé dans son gouvernement de Provence.

Mucius ne prête l'oreille à ces ouvertures que pour voir si, à la faveur de cette négociation, il pourrait trouver une occasion favorable de s'emparer de Metz et de Boulogne. On dit que le roi a pénétré ce projet d'alliance entre d'Épernon et Mucius, et qu'il en a conçu une grande jalousie.

LVIII

(P. 127.)

1588.—16 novembre.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 81.

Villete de Mucio de 16 de noviembre 1588, para don Bernardino de Mendoça.

Je vous avois toujours bien fait entendre le peu d'aparence qui se peult juger en ceste entreprise de M. de Savoye qui est à la vérité arrivé hors de saison. Le Roy et la Royne mère en ont parlé fort vivement à l'ambassadeur de Savoye et lui ont déclaré ouvertement leur intention estre de ravoir les places que Son Altesse a usurpées en Piémont. Les estats s'en sont esmus avec beaucoup d'ardeur, et peu s'en est failly que la résolution n'ayt esté arresté d'une comune voix, de quitter tout autre desseing de guerre en France, arrester la paix avec les hérétiques, et assembler toutes sortes de forces pour aller directement contre M. de Savoye et conserver l'honeur de la France; mais les choses sont un peu adoulcies, et est croyable si les dites places ne sont promptement restituées come Son Altesse tesmoigne estre son intention, que le premier desseing ne se renouvelle au grand dommage de la religion catolique en France. J'ay tiré parole de Leurs Magestés de dix jours pendant lesquels il ne se remuera aucune chose pour cest effet. Je m'asseure que vous en jugerez assez la conséquence et ne vous en diray davantage.

LIX

(P. 128.)

1588. — 26 novembre.

SAINT-DIÉ. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 80.

A Su Md. don Bernardino de Mendoça, á 26 de noviembre 1588, recibida á 6 de diciembre. (Descifrada.)

Sire, ...

. . . . . .

Les affaires de Saluces donnent beaucoup d'inquiétude à Mucius, comme le témoigne le billet ci-inclus[1]. Dans un autre billet du 22 de ce mois, il m'écrit que la conduite du duc de Savoie est incompréhensible pour lui, et qu'il ne peut sur cette affaire me dire que ce qu'il m'a déjà déclaré dans son billet du 16. Je lui ai fait vivement sentir tout le préjudice qui résulterait pour le parti catholique d'une guerre entre la France et la Savoie. Il en est, du reste, tellement convaincu lui-même, qu'il a fait tout ce qu'il était possible de faire, pour empêcher le Roi de prendre une résolution violente. Le Prévôt des marchands de Paris, qui est le président du tiers état des villes, s'est parfaitement conduit dans cette circonstance. Conformément au conseil que je lui avais donné, il a fait valoir auprès de l'assemblée de son ordre toutes les raisons qui s'opposent actuellement à une prise d'armes. Il a représenté que Votre Majesté étant beau-père du duc de Savoie, ne manquerait certainement pas de venir à son secours, et qu'une guerre avec Votre Majesté ne pourrait être que très-désavantageuse à la

1. Voy. Appendice LVIII.

cause catholique et à la prospérité du royaume. Ces observations du prévôt des marchands ont été adoptées par le tiers état dont l'adhésion a déterminé celle de l'ordre ecclésiastique qui commençait à se laisser gagner dans un sens contraire par l'ordre de la noblesse. Quant aux députés de cet ordre, je fais tous mes efforts pour gagner du temps et les empêcher de prendre une résolution violente qui aggraverait l'état des choses, jusqu'à ce que je connaisse quelles sont les intentions de Votre Majesté. Rien, en effet, ne saurait être plus préjudiciable aux intérêts de Votre Majesté que l'obligation où le Roi de France pourrait la mettre de se déclarer en faveur du duc de Savoie. Il résulterait de là mille et mille inconvénients soit pour le bien général, soit pour celui des États de Votre Majesté. Telle est la considération qui m'a inspiré la ligne de conduite que je suis en ce moment et que je suivrai jusqu'à nouvel ordre. L'ambassadeur de Savoie parle à ce sujet comme s'il était certain de l'intervention de toutes les forces de Votre Majesté pour assurer à son maître la possession de Saluces, et comme si le Roi de France ne pouvait disposer ni d'une arquebuse, ni d'une épée.

. . . . . .

. . . . . .

LX

(P. 126.)

1588.—10 décembre.

SAINT-DIÉ. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 66.

A Su Md. don Bernardino de Mendoça, á 10 de diciembre 1588, recibida á 8 de enero. (Descifrada.)

Sire,

J'écrivis hier à Votre Majesté par un exprès; je lui écris aujourd'hui par la voie de Lyon. Tout ce que je puis ajouter

à ma première lettre, c'est que le Roi très-chrétien a ordonné une levée de quatorze compagnies de Suisses et qu'il a reçu une lettre de Longlé[1] annonçant que Votre Majesté lui avait fait connaître qu'elle ne s'était point mêlée des affaires de Saluces, et qu'elle ne viendrait pas en aide au duc de Savoie, ainsi que l'on en avait répandu le bruit. Je tiens ce renseignement de l'ambassadeur de Venise qui m'a assuré l'avoir entendu de la propre bouche du Roi. Cependant l'ambassadeur de Savoie affirme tout le contraire : il prétend que son maître conservera les places conquises, et que pour cela il compte non-seulement sur l'assistance de Votre Majesté, mais encore sur celle du Pape, des Vénitiens et des principaux personnages d'Italie. Quant au Roi, il pense que le choix qu'il a fait du duc de Nemours pour occuper les places dont il demande la restitution doit lever toutes les difficultés relatives à cette affaire. En effet, M. de Nemours est en même temps cousin du duc de Savoie et frère du duc de Guise qui est à la tête des armées catholiques en France.

. . . . . .

LXI

(P. 166, 167.)

1588.—23 decembre.

SAINT-DIÉ. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60. N° 28.

A Su Md. don Bernardino de Mendoça, à 23 de diciembre 1588, recibida à 8 de enero 1589. (Descifrada.)

Sire,

Un de mes domestiques qui avait été à Blois porter à Mucius deux billets du duc de Parme, arrivé hier au soir fort tard,

1. M. de Longlé, ambassadeur de Henri III en Espagne.

est revenu avec la nouvelle que toute la ville était sous les armes, par suite de l'arrestation de Guise et de son frère le cardinal qui étaient tenus prisonniers par les gardes du Roi, l'un dans le château, et l'autre dans la ville. Il a ajouté qu'au point du jour, le Roi avait fait pendre quatre hommes, parmi lesquels le Prévôt des marchands et son beau-père le Président de Neuilly. Un voyageur qui traverse actuellement cette ville, m'affirme avoir été témoin de cette exécution. Le bruit court que M. de Guise est mort; c'est une nouvelle dont je ne puis pas garantir l'exactitude. D'ailleurs, j'aurai soin d'écrire à Votre Majesté, d'heure en heure, pour la tenir au courant de tout ce qui se passera.

LXII

(P. 138, 168, 169, 170.)

1588.—27 décembre.

SAINT-DIÉ. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 9.

A Su Md. don Bernardino de Mendoça, á 27 de diciembre 1588. recibida á 8 de enero 1589.

Mucius s'était tellement persuadé qu'en paraissant avoir peur du Roi, il laisserait soupçonner la loyauté de ses intentions, que cela a fini par amener sa mort. Il ne s'était pas trompé, lorsqu'au moment de partir de Paris, et en examinant, comme je l'ai écrit à Votre Majesté, les dangers qu'il aurait à courir dans son voyage, il ne prévoyait de péril que dans les appartements du Roi. Les avertissements ne lui avaient pas manqué; car outre ceux que je fais connaître à Votre Majesté dans la relation que je lui envoie, il en reçut un, cinq ou six jours avant sa mort, et dans les circonstances suivantes qui m'ont été rap-

portées par un habitant de Paris, notre ami commun, et à qui le jour même du meurtre, je prêtais quelque argent qu'il me demanda pour pourvoir à sa propre sûreté. Cet ami exposait à Mucius de ma part et de la part des habitants de Paris, qu'il lui importait plus que jamais de se tenir sur ses gardes, parce que le Roi lui faisait la partie trop belle, pour qu'il n'y eût pas là-dessous quelque chose de caché. Mucius lui répondit qu'il n'était pas la dupe du Roi et qu'il se défiait beaucoup des visites journalières de ce prince à une petite maison située dans le parc du château. Il considérait les conférences qu'il supposait se tenir dans ce pavillon comme de secrets conciliabules où le Roi organisait un plan d'attaque contre sa personne. Enfin, il est mort, et à moins que Dieu n'accorde à son frère le duc de Mayenne et à M. de La Châtre le moyen de parvenir à s'échapper, il n'y a plus de fondement à faire sur la Ligue. En effet, le duc d'Aumale qui est aujourd'hui à Paris, est un jeune homme de peu d'expérience; ce sera déjà beaucoup s'il peut se retirer dans quelque place de Picardie, et s'il peut s'y maintenir en payant de bonnes paroles le Roi qui n'osera pas l'attaquer, de peur qu'il ne soit appuyé sous main par les Pays-Bas.

. . . . . .

Je suis fondé à croire que si MM. de Mayenne et de La Châtre viennent à être tués, et si l'on n'exécute pas contre les huguenots et les politiques le massacre dont les menaçait Orléans, il n'y aura bientôt plus de ville qui puisse tenir tête au Roi. Au reste, il y a beaucoup de la faute des villes confédérées : ainsi que je le disais à Meyneville, ces villes croyaient avoir tout fait lorsqu'elles avaient mis par écrit le pacte de leur union, de façon qu'elles n'ont pas même pensé à se créer des ressources en argent et à prendre leurs mesures contre l'éventualité de la mort de M. de Guise ou du duc de Mayenne, ou peut-être de tous les deux ensemble : elles paraissaient avoir oublié que les deux frères étaient hommes comme tout le monde et par conséquent mortels. Et voilà comment tout ce beau feu de la Ligue s'en est allé en fumée. . . . . .

. . . . . .

Je suis à peu près certain que les personnes à qui le Roi accordera aujourd'hui sa confiance ne lui donneront que des conseils hostiles à Votre Majesté. Ces personnes ne reculeront devant rien de ce qu'elles jugeront utile pour exécuter ces conseils, et, dans ce but, elles feront cause commune avec toute espèce d'hérétiques. La mauvaise foi de ces personnes, et la grâce de la vie accordée à Péricart qui avait proposé au Roi de lui révéler à cette condition le secret de toutes les relations de son maître, soit dans l'intérieur du royaume, soit avec les princes étrangers, me font craindre que l'on ne se conduise à mon égard de manière à amener une rupture avec Votre Majesté. On aurait alors le champ libre et un excellent prétexte pour contracter une alliance avec les huguenots et l'Angleterre. Comme on pourrait choisir dans ce but des circonstances qui ne permettraient peut-être pas à Votre Majesté de témoigner trop de mécontentement des injures faites à son ambassadeur, je supplie humblement Votre Majesté d'examiner s'il est convenable que je reste ici jusques après les États, ou s'il ne vaudrait pas mieux que l'on me désignât un successeur et que je me retirasse immédiatement. C'est uniquement mon zèle pour les intérêts de mon maître et non la crainte qui m'engage à faire parvenir cette humble requête jusques aux pieds du trône. Je sais que Dieu ne m'a donné la vie qne pour la consacrer toute entière et la perdre au service de Votre Majesté. J'y suis tellement résolu que je n'éprouve pas plus d'inquiétude de me savoir aujourd'hui en France, que je n'en éprouvais à Paris après la fuite du roi.

J'ai laissé, caché dans mon hôtel à Paris, l'original de la ratification de la Ligue que Jean Iniquez et moi (illisible). . . . Votre Majesté ne s'est pas expliquée sur l'usage que je devais faire de cette pièce; je la supplie humblement de me faire connaître son bon plaisir à cet égard. Je suis aussi dépositaire du reçu de Mucius de la somme de 30000 écus que le duc de Parme lui envoya par mes mains, à l'époque de l'arrivée de Jean Iniquez, après les troubles de Paris.

Cette somme fut remise à Mucius par Jean Iniquez lui-

même, mais c'est moi qui en ai retiré et conservé le reçu fait en mon nom. J'ai gardé, en outre, l'anneau de la Reine d'Écosse ainsi que la lettre autographe que cette princesse m'écrivit. Toutes ces pièces sont des gages, mais les deux premières sont les seules dont la possession me donne quelques inquiétudes. Quant à mes autres papiers, je les ai toujours brûlés avec soin; je supplie humblement Votre Majesté de me dire ce que je dois faire de tout cela. . . . . .

. . . . . .

Au moment de fermer cette lettre, j'apprends que Péricart secrétaire du duc de Guise a révélé par écrit au Roi plusieurs renseignements dont l'authenticité a été confirmée par l'Archevêque de Lyon. Quant à moi, et à moins que Votre Majesté n'en ordonne autrement, si le Roi ou sa mère viennent à me parler de ce qui, dans ces révélations, concerne mes rapports avec la Ligue, je ne ferais qu'en rire et je soutiendrais que ceux qui achètent la vie avec des paroles ne se contentent pas ordinairement d'un seul mensonge.

Entre le Roi et le légat, il s'agit maintenant d'excuser et de présenter à Sa Sainteté les événements accomplis sous le jour le moins défavorable. On dira, sans doute, que non-seulement, le duc de Guise voulait traiter le Roi comme un enfant et le tenir en tutelle, mais qu'il avait formé, en outre, le projet de le faire déclarer imbécile par les États, et incapable de gouverner.

LXIII

(P. 138, 158.)

1588. — 27 décembre.

SAINT-DIÉ. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N°s 60, 59.

A Su Md. don Bernardino de Mendoça, á 27 de diciembre 1588, recibida á 8 de enero 1589. (Descifrada.)

Sire,

J'ai écrit 6 lettres à Votre Majesté le 9 de ce mois. Je lui en ai écrit une autre le 10 par la voie de Lyon, et une autre, enfin, le 23 par un exprès. Je disais à Votre Majesté que je la préviendrais à l'instant même de tout ce qui arriverait de nouveau. Mais cela ne m'a pas été possible jusqu'ici, parce qu'immédiatement après la mort du duc de Guise, le Roi a défendu de fournir des chevaux de poste à qui que ce fût sans un passe-port formel signé de lui. C'est ce que je n'ai pu obtenir plus tôt. Je suppose que le Roi qui avait déjà fait partir Longlé, a voulu empêcher que la nouvelle de cet événement ne le précédât, et c'est là sans doute le véritable motif qui lui a inspiré la mesure dont je viens de parler. J'espère cependant qu'il s'est trompé dans ses prévisions, et que mon avis transmis à Votre Majesté aura été reçu le premier, à moins qu'on ait arrêté le courrier que je fis partir à midi, c'est-à-dire dès que j'appris l'événement, et lorsque la défense de prendre la poste n'avait pas été encore publiée.

On raconte de différentes manières les détails de la mort du duc de Guise. . . . . .

. . . . . .

Il paraît que MM. de Bassompierre et Mayneville, qui sont parvenus à s'évader, se jetèrent aux pieds du duc de Guise trois

jours avant le meurtre de ce prince; ils le supplièrent, car ils jouissaient de toute sa confiance, de s'échapper au plus tôt de cette ville de Blois où bien certainement il se tramait quelque chose contre lui. A l'appui de leur avertissement, ils alléguèrent que le Roi avait augmenté de deux compagnies ses gardes du corps et les gardes des portes, et qu'il semblait y avoir un échange continuel de secrets dans les appartements royaux. Le duc de Guise répondit à ces messieurs, que c'était vouloir se moquer de lui, ce qui est une locution française, que de chercher à l'effrayer par de pareilles chimères, et que le projet d'un guet-apens quelconque n'existait pas même dans la pensée du Roi.

. . . . . .

. . . . . .

Le Roi a fait assurer aux États qu'il ne cessera jamais d'être catholique, comme il l'a été jusqu'ici, et qu'il continuera à consacrer sa vie et ses forces à la défense de l'Église apostolique et romaine; il leur a enjoint en même temps de ne pas interrompre leurs séances, et de tenir prêts leurs cahiers, pour le 5 du mois prochain, parce qu'il veut prononcer la clôture des États dans une huitaine de jours. Aussi a-t-il fait publier que tous les députés qui s'étaient sauvés eussent à revenir immédiatement. Ce Prince, accédant au désir manifesté par les députés de la noblesse, a envoyé un gentilhomme vers le maréchal de Montmorency pour lui proposer de prendre le commandement des armées. Il est à croire que le maréchal n'acceptera pas cette charge.

Le colonel Alphonse Corse a été envoyé par le Roi en Provence. Voici les circonstances qui ont précédé son départ. Le jour même de la mort du duc de Guise, le Roi qui présidait son Conseil fit appeler le colonel et lui dit : Seigneur Alphonse, répétez au Conseil ce que le duc de Mayenne vous avait chargé de me dire. Le colonel déclara que le duc de Mayenne accusait son propre frère d'avoir voulu se porter aux dernières extrémités contre le Roi avec l'intention de lui enlever sa couronne.

. . . . . .

. . . . . .

Pendant que j'écris cette lettre, je suis averti que le Roi a donné l'ordre de surveiller tous les passages de la rivière, au-dessus et au-dessous de Paris et des populations environnantes, afin d'intercepter tous les convois de vivres; ce qui affamera cette ville en six jours et la mettra dans l'impossibilité de se maintenir plus longtemps.

. . . . . .

. . . . . .

Le Roi, ayant aboli des impositions et des tailles qui, dit-on, s'élèvent à un chiffre de plus de trois millions, les États, lorsque M. de Guise vivait encore, s'appliquèrent à rechercher les moyens de se procurer de l'argent. Il résulte de l'examen des comptes du Roi, que dans le courant de l'année 1586, ce prince a donné à ses favoris et à d'autres personnages une somme de 3 millions et 600000 écus, et dans le courant de 1587, 4 millions, 400000 écus.

La Reine mère a été prise, ces jours derniers, d'une fièvre continue accompagnée de rechutes et qui s'est aggravée d'un catharre. Cette maladie a donné des craintes sérieuses pendant toute une nuit que cette princesse a été hors d'état de parler. Le cardinal de Bourbon est encore plus malade. On m'apprend qu'il a éprouvé dans la nuit du 26 un très-fort accès de fièvre et qu'il urinait du sang.

Immédiatement après la mort du duc de Guise, le Roi a envoyé chercher le comte de Soissons, et après l'avoir assuré de son pardon. Voilà, continua-t-il en étendant la main vers le corps du duc, voilà le châtiment réservé à tous ceux qui se montreront traîtres à leur Roi. Puis, il le rassura en lui déclarant qu'il n'avait pas oublié les liens de parenté qui les unissaient, et en lui affirmant qu'il ne lui voulait que du bien.

Madame de Nemours a été mise en liberté par ordre du Roi, et elle a reçu la visite de la Reine mère ainsi que des autres princesses.

Le Légat a demandé des instructions à Sa Sainteté sur la manière dont il devait se conduire à l'égard du Roi, après le

meurtre commis sur la personne du cardinal de Guise, en vertu des ordres de ce prince.

. . . . . .

. . . . . .

Le Légat, qui cependant n'a point encore reçu de réponse de Rome, s'est rendu à l'invitation du Roi qui l'avait fait appeler. C'est une démarche dont le prélat à cru devoir s'excuser en disant qu'il ne l'avait faite que pour éviter de plus grands malheurs.

Au moment de fermer ma lettre, on m'apprend que les habitants d'Orléans ont envoyé des députés au Roi pour traiter de leur soumission. S'il en est ainsi, ils doivent supposer, sans doute, que ceux de Paris se trouvent dans les mêmes sentiments.

LXIV

(P. 177.)

1588. — 31 décembre.

SAINT-DIÉ. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 60, N° 20.

A Su Md. don Bernardino de Mendoça, á ultimo de diciembre.

Parmi les sept lettres que j'expédiai par un exprès le 27 de ce mois, il y en avait une où j'annonçais à Votre Majesté que le bruit de l'arrestation de M. de La Châtre avait circulé dans les appartements de la Reine mère. Ce bruit, qui ne s'est pas confirmé, n'était qu'un conte fait à plaisir. Nous savons, au contraire, que M. de La Châtre ayant été informé de la mort du duc de Guise avant l'arrivée de Lavardin, marcha sur Nantes avec toute sa cavalerie, ce qui amena la dissolution de l'armée du duc de Nevers. La même nouvelle arriva au duc de Mercœur pendant qu'il était en route pour aller assister aux fian-

çailles de la princesse de Lorraine ; il rebroussa chemin immédiatement, et revint à Nantes où il trouva fermées toutes les portes qui donnent du côté de la terre.

Cet exemple a été suivi par Poitiers, qui, comme ville appartenant à l'union, n'a pas tardé à prendre les armes. Il en a été de même de Paris; les habitants de cette ville se sont emparés de M. de Villequier, leur gouverneur, et de tous ceux qui suivent le parti du Roi; ils ont fait dire à ce prince qu'ils se conduiraient vis-à-vis de ceux-ci de la même manière qu'il se comporterait lui-même vis-à-vis de ceux qu'il retenait comme prisonniers dans la ville de Blois.

M. d'Aumale, que les Parisiens ont choisi pour leur gouverneur, a envoyé au secours d'Orléans le chevalier d'Aumale, son frère, à la tête de 200 chevaux; il est arrivé dans cette ville dont les habitants assiégent constamment la citadelle défendue par les gardes du Roi. Il paraît certain que les villes de l'union se maintiennent dans leur résistance, encouragées par la conduite d'Orléans et par la fuite du duc de Mayenne qui est parti de Lyon pour se réfugier à Vienne en Dauphiné. D'ailleurs, ces villes voient que le Roi a choisi mal à propos, pour les combattre, le moment où les huguenots lui enlèvent ses propres villes. En effet, le prince de Béarn s'est emparé de Niort, où tous les catholiques ont été massacrés, quoique la citadelle fût en leur pouvoir.

Le Roi doit être rempli de tristesse et de confusion, en songeant que tout ce qu'il avait espéré du meurtre du duc de Guise et du cardinal son frère, ne s'est pas réalisé, bien au contraire. Madame de Nemours et la maréchale de Joyeuse prétendent savoir que les habitants de Paris et d'Orléans, assurés de la protection de Votre Majesté, ont envoyé demander des secours au duc de Parme. J'attends de Votre Majesté, d'un moment à l'autre, une réponse à mes deux dernières dépêches.

Le cardinal de Bourbon, le duc de Nemours et le duc d'Elbeuf, sont prisonniers, ainsi que le prince de Joinville. . . .

. . . . . .

LXV

(P. 175, 176, 178, 180.)

1589. — 5 janvier.

BLOIS. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 63, N°s 226, 227, 228, 229.

A Su Md. don Bernardino de Mendoça, á 5 de enero 1589, recibida á 18 del mismo. (Descifrada.)

Sire,

J'ai écrit à Votre Majesté le 27 du mois dernier par un exprès, et le 31 par la voie de Lyon. Il y a ici une telle confusion et les nouvelles qui nous arrivent de tous les côtés sont tellement contradictoires que Votre Majesté ne doit point s'étonner du peu d'exactitude de quelques-uns des détails que je lui ai transmis. Le Roi très-chrétien lui-même n'est pas très-exactement renseigné sur tout ce qui se passe dans les villes de son royaume. On écrit de Lyon que M. de Mayenne a pu s'échapper de cette ville sans avoir été blessé, comme je l'avais écrit à Votre Majesté sur la foi de la rumeur publique. On raconte que le 26, à la seule vue d'un courrier qui lui arrivait, il s'écria : « Mon frère est mort ! » qu'il fit immédiatement seller ses chevaux, sortit de Lyon, prit le chemin de la Bresse et se dirigea vers Dijon en Bourgogne, où on le suppose arrivé aujourd'hui ; il est attendu à Paris dans le plus bref délai. J'ai déjà écrit à Votre Majesté que les habitants de cette ville avaient pris les armes, qu'ils avaient emprisonné tous les huguenots, les politiques, les machiavélistes, comme ils les appellent, et toutes les personnes soupçonnées d'appartenir au parti du Roi. En outre, ils ont envoyé des garnisons à Charenton et à Saint-Cloud pour s'emparer des passages de la rivière et fortifier Saint-Denis. Ils ont effacé les armoiries du Roi et fait sortir de l'artillerie pour

battre le bois de Vincennes. Des levées de troupes se préparent ; le peuple s'est emparé de tout l'argent du Roi et de la Reine. . . . . .

. . . . . .

J'ai eu l'honneur de prévenir Votre Majesté que le peuple de Paris avait envoyé des députés au Roi pour lui faire observer qu'il ne pouvait ni arrêter ni détenir les députés aux États généraux sans contrevenir à toutes les lois du royaume et que, s'il persistait dans cette résolution, il devait s'attendre à la résistance non-seulement de la ville de Paris, mais encore de toutes les villes de France. Ils ont ajouté que les habitants de Paris demandaient la liberté du cardinal de Bourbon, du prince de Joinville et de tous les autres princes, et qu'ils réclamaient les corps du duc de Guise et du cardinal son frère comme témoignage de leur reconnaissance pour toutes les obligations qu'ils avaient à cette illustre maison.

Les habitants d'Orléans ont prévenu ceux de Paris qu'ils n'avaient pas besoin de secours, parce qu'ils avaient fortifié et barricadé leurs rues de telle sorte, que lors même qu'il y aurait une armée tout entière dans la citadelle, il ne serait pas possible de pénétrer dans la ville. Cette citadelle, d'ailleurs, est déjà à moitié détruite. . . . . .

A Amiens, on a également pris les armes et fait quelques arrestations, entre autres celle de madame de Longueville et de M. de Saint-Paul, son fils, qui sont renfermés dans la ville.

La ville de Chartres, qui fait cause commune avec Paris, a mis 3,000 hommes à la disposition des Parisiens. A Troyes et dans la Champagne, les catholiques, dont les forces sont plus considérables, ont pris les armes ; à Bourges, on était disposé à en faire autant, mais le lieutenant du gouverneur a apaisé les esprits, dans la crainte qu'il n'y eût du sang de répandu.

Le premier président de Rouen a écrit au Roi qu'il y avait trop d'animation dans la ville pour qu'il pût assurer qu'elle ne prendrait point les armes. D'après toutes les démonstrations dont je viens de parler à Votre Majesté, il paraît que les choses vont en s'aggravant chaque jour et beaucoup plus que quelques-

uns ne le donnaient à entendre au commencement. Il est cependant bien difficile de deviner où tout cela aboutira, car tout ce que l'on voit, tout ce que l'on entend aujourd'hui, est le résultat de l'exaspération.

Les cahiers des États généraux ont été remis au Roi qui a profité de cette occasion pour adresser un discours aux députés; il leur a dit en substance, qu'il avait été entraîné par la force à exécuter ce qui avait été accompli; qu'il était catholique, qu'il l'avait toujours été, et qu'il mourrait en combattant les hérétiques jusqu'à la dernière goutte de son sang. Quant aux cahiers des États, il promit de donner une réponse dans seize jours.

. . . . . .

. . . . . .

J'apprends que le Roi se livre à des démonstrations exagérées de douleur; il se proclame le prince le plus malheureux de la terre, et il déclare qu'il s'estimerait heureux que quelqu'un l'eût déjà tué.

. . . . . .

. . . . . .

LXVI

(P. 177.)

1589. — 21 janvier.

SAINT-VICTOR. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 63, Nos 199, 200, 201.

A Su Md. don Bernardino de Mendoça. Recibida á 2 de febrero. (Descifrada.)

J'ai déjà écrit à Votre Majesté que le président Le Maître avait été envoyé en députation auprès du Roi par les habitants

de Paris. Ce prince lui a déclaré qu'il était étonné qu'il eût osé se charger d'une pareille mission ; qu'il saurait bien prouver aux Parisiens qu'il était leur Roi, et que la nomination des députés aux États généraux ayant eu lieu en dehors des règles de la loi, il avait eu le droit de les faire arrêter. Cependant, malgré la sévérité de cette déclaration, le Roi a fait mettre en liberté Compan et Cotteblanche, échevins de Paris, avec l'espérance qu'ils contribueraient à arranger l'état des affaires.

Le Roi, désirant communier le jour de la fête du Saint-Esprit, fit valoir à cet effet un bref du Pape, dont la date remontait à plus d'un an, et par lequel S. S. accordait au confesseur que ce prince choisirait, l'autorisation de l'absoudre de tous les cas réservés au siége apostolique, et en particulier de tous ceux mentionnés dans la bulle : *in Cœna Domini*. Le théologal de Blois, à qui ce bref fut présenté, refusa de recevoir la confession du Roi, qui, exaspéré, s'écria : que c'était une terrible chose que de vouloir ainsi le désespérer par le refus de l'absolution, et qu'il ne pouvait répondre de ce qu'il ferait, si on persistait. Le cardinal de Gondy, et M. de Saint-Germain, un savant théologien de Paris, qui suit toujours le Roi, engagèrent le théologal à obéir au bref du Pape et à absoudre le Roi en vertu de ses dispositions.

Dans son discours aux États généraux, le Roi a fait observer aux députés qu'un tiers des biens de l'Église était destiné aux ecclésiastiques, un autre tiers aux pauvres, et le dernier tiers à l'entretien du culte, et il a ajouté qu'il se proposait de nommer des commissaires pour faire la répartition de ces deux derniers tiers, dont une partie lui paraissait avoir été distraite de sa destination. Les députés ecclésiastiques ont répondu au Roi qu'ils avaient toute raison de croire que la sollicitude qu'il affichait à ce sujet, n'était qu'un prétexte pour s'emparer des biens de l'Église, comme le roi Henri l'avait fait en Angleterre, et qu'ils avaient suffisamment de motifs pour être fondés dans leur crainte. Les États se sont séparés, et, sur l'ordre du Roi, ils ont laissé dans la ville douze députés de chaque ordre, pour recevoir la réponse de ce prince à leurs cahiers.

Le prévôt des marchands de Paris et le président de Neuilly sont encore prisonniers. Le Roi a mis en liberté le bailli d'Amiens ainsi que le secrétaire du duc de Guise, Péricart, à qui l'on a donné la cour pour prison. . . . . .

. . . . . .

Le premier président, le président Brisson, et quelques autres présidents et conseillers du Parlement ont été arrêtés pour n'avoir pas voulu consentir à une imposition de guerre sur les maisons de Paris.

On a reçu, par la voie de Lyon, la nouvelle que sur huit régiments de troupes royales, qui se trouvaient en Provence, six ont été rejoindre le duc de Mayenne qui lève des soldats en Bourgogne. . . . . .

. . . . . Le Roi, effrayé du nombre considérable de villes et de gentilshommes qui embrassent chaque jour le parti du duc de Mayenne, a pris la résolution de le faire tuer. On assure que plus de dix personnes ont été chargées de cette exécution. . . . . .

Joyeuse et d'Épernon sont aujourd'hui plus avant que jamais dans les bonnes grâces du Roi ; il en est de même de Bellegarde à qui ce prince remet le soin de toutes les affaires et dont il ne peut plus se passer, même pendant une heure. Ces deux derniers jours, le Roi ne s'est pas montré en public à cause d'une fluxion sur les dents qui le faisait beaucoup souffrir. Les habitants d'Orléans ont fait une sortie contre les troupes royales, et ont tenté de pénétrer dans leur camp par une entrée fort étroite que gardaient les Suisses avec leurs piques. Sans cette circonstance, il est probable que l'armée royaliste aurait été complétement défaite. On avait reçu, à Orléans, la nouvelle que le secours attendu de Paris était parti le 14 et qu'il était arrivé à Étampes. D'ailleurs, plus de cinquante gentilshommes sont déjà entrés dans Orléans avec une escorte d'au moins trois cavaliers pour chacun d'eux. Aussi les habitants de cette ville sont-ils entièrement rassurés et ne craignent plus de manquer de personnes capables de les diriger dans leur défense. . . .

. . . . . .

Les lettres patentes par lesquelles le Roi déclare rebelles les habitants de Paris et d'Orléans allaient être scellées, lorsque tout à coup, il ordonna d'en suspendre la publication. On suppose qu'il avait reçu la nouvelle des arrestations faites à Paris parmi les membres du Parlement, et qu'il était inquiet sur le mouvement des troupes envoyées de Paris au secours des Orléanais.

Deux régiments pris parmi ceux qui composent le corps d'armée du duc de Nevers sont déjà partis pour Orléans, où le maréchal d'Aumont ne cesse de demander avec instance qu'on lui envoie du secours; le duc de Nevers, lui-même, a reçu l'ordre de se mettre en route avec le reste de ses troupes. Le maréchal d'Aumont s'est retranché dans les environs d'Orléans pour attendre les secours qu'on doit lui envoyer de Paris, et il a fait partir de la cavalerie pour les reconnaître.

Le gouverneur du Havre-de-Grâce a fait prévenir les habitants de Rouen d'avoir à se déclarer en faveur de ceux de Paris. . . . . .

. . . . . .

LXVII

(P. 177.)

1589. — 1er février.

SAINT-VICTOR. — DON BERNARDINO DE MENDOZA AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 63, Nos 175, 176, 177, 178.

A Su Md. don Bernardino de Mendoça, à primero de febrero, recibida à 17 de mismo. (Descifrada.) El estado de las cosas de Francia.

Ainsi que je l'ai écrit dans mes dernières lettres à Votre Majesté, les troupes de M. d'Épernon s'étaient arrêtées dans

leur marche, mais le Roi ayant offert à d'Épernon de le maintenir dans sa charge d'amiral général de l'infanterie (ce qui ne peut pas être, puisque cette charge n'existe pas) et dans les gouvernements de Metz en Lorraine et de Boulogne, ces troupes continuèrent à s'avancer vers Orléans. Le Roi, qui veut réunir des forces plus considérables contre cette ville, a envoyé sur différents points et particulièrement en Normandie, des capitaines avec mission de lever des troupes, mais ils sont tous revenus en déclarant qu'ils n'avaient pu lever un seul homme. Quant à l'armée que M. de Nevers amène du Poitou, le Roi la fait avancer rapidement, mais on affirme que les désertions l'ont déjà réduite à moins de 3000 hommes, et que ces désertions continuent tous les jours.

Le Roi ayant appris que M. de Mayenne se rapprochait d'Orléans à la tête de ses troupes, résolut de transférer lui-même en personne ses prisonniers à Amboise. Le duc de Nemours, ayant été informé de ce projet, s'échappa du château, le 30 à dix heures du soir, avec l'assistance des soldats écossais préposés à sa garde, et dont il s'était auparavant assuré le concours. Pour mieux dissimuler, le duc de Nemours traversa la porte en jouant de la mandore[1], et immédiatement après son évasion, il se rendit à ses écuries, prit quatre chevaux de ses gentilshommes et se dirigea vers Chartres. On ne sait pas ce qu'il est devenu.

Le lendemain, dans la matinée, le Roi fit embarquer le cardinal de Bourbon, Mme de Nemours, le prince de Joinville, le duc d'Elbeuf, l'archevêque de Lyon, le président de Neuilly, le prévôt des marchands et tous les autres prisonniers ; il s'embarqua lui-même avec eux, et lorsqu'ils furent arrivés à Amboise, il les fit enfermer dans le château. M. de Rilly, qui était à la fois commandant de la place et gouverneur de la ville, fut destitué et remplacé par de Guast, capitaine de cette compagnie d'infanterie de la garde où avaient été choisis les soldats qui

1. C'est un instrument de musique à cordes et à manche, dont on joue avec les doigts.

tuèrent le cardinal de Guise. La nomination de de Guast n'est pas due seulement à la fidélité avec laquelle ce capitaine a toujours servi le Roi, mais encore à l'extrême vigilance qu'exige la garde de pareils prisonniers. Il va sans dire que M. de Rilly a été profondément blessé et affligé de sa destitution. . . .

. . . . . .

Les troupes parties de Paris au secours d'Orléans se composaient principalement de cavalerie, il y avait très-peu d'infanterie. Ces troupes ayant pénétré dans la ville, les Orléanais firent plusieurs sorties et tuèrent tant de monde que le maréchal d'Aumont, sur la nouvelle de la prochaine arrivée de M. de Mayenne, se retira précipitamment avec son armée, abandonnant la citadelle et toute l'artillerie qu'elle renfermait. L'armée royaliste se replia sur Beaugency, à huit lieues d'Orléans. C'est une petite ville presque ouverte, et cependant le maréchal d'Aumont n'y serait jamais entré s'il n'avait pas usé de stratagème. Il demanda et obtint des habitants de laisser entrer ses bagages; le passage ayant été laissé libre à l'escorte qui les accompagnait, les Suisses dont elle se composait s'emparèrent de l'une des portes et le reste de l'armée arriva par eau. Le grand nombre de blessés qu'elle traînait à sa suite indiquait suffisamment la défaite qu'elle avait subie. . . . . .

. . . . . .

Le Roi ayant appris que le maréchal d'Aumont s'était retiré d'Orléans et que le duc de Mayenne n'y était point encore arrivé, reviendra, dit-on, aujourd'hui, d'Amboise à Blois. Il avait cependant annoncé l'intention de se rendre de cette première ville à Chenonceaux, et il se proposait, en répandant ce bruit, d'abord d'empêcher le duc de Mayenne de venir l'assiéger dans Blois, et ensuite de dérouter les soupçons qui auraient pu pénétrer le véritable motif de son voyage à Amboise. Sans cette précaution, les prisonniers ne seraient jamais arrivés dans cette ville.

Le duc de Nevers est venu à Amboise rendre ses hommages au Roi qui lui a demandé de l'accompagner avec son armée; le duc de Nevers s'en est excusé en lui disant qu'il l'avait loyalement servi jusqu'à ce jour, qu'il le servirait encore, mais seu-

lement de sa personne et sans prendre sur lui la responsabilité du commandement; que son intention était de se retirer chez lui, parce que les personnes qui entouraient le Roi lui feraient perdre non-seulement sa réputation et sa vie, mais peut-être encore son âme. Le Roi le pria avec instance de venir jusqu'à Blois; le duc de Nevers lui dit qu'il lui rendrait un bien plus grand service en se retirant avec son armée, de peur qu'elle n'achevât de se débander entièrement. Ce refus de la part du duc de Nevers, qui avait si ardemment désiré un commandement, est une preuve évidente du triste état dans lequel se trouvent les affaires du Roi. M. de La Châtre, ayant appris que ce prince voulait faire partir la reine pour Bourges et aller l'y rejoindre, lui a écrit de ne pas donner suite à ce projet, parce qu'il ne pouvait pas lui garantir que les habitants de cette ville consentissent à lui en ouvrir les portes et à laisser entrer la reine, ni lui-même, à plus forte raison.

Le Roi a ordonné de sceller les lettres patentes qui déclarent rebelles les habitants de Paris et ceux d'Orléans. Il a dissous en même temps le parlement de Paris et la chambre des comptes. Ces pièces n'ont pas encore été publiées. Le Roi a envoyé des hérauts d'armes à Paris, à Amiens, à Troyes en Champagne, pour notifier aux habitants de ces trois villes que le Roi, dans sa grande clémence, consentait à leur pardonner le passé s'ils se soumettaient à son obéissance et que, dans le cas contraire, il les déclarait rebelles et les punirait avec la dernière sévérité. Avant d'accomplir leur mission, les hérauts d'armes jugèrent à propos de se confesser, de communier, de faire leurs testaments, quoique le roi eût déclaré que la tête du prince de Joinville dépendait de celle du héraut dirigé vers la capitale. D'ailleurs les habitants de cette ville ne paraissaient guère s'émouvoir des menaces du Roi. Ces jours derniers, le parlement, au nombre de 100 conseillers en robe rouge, costume avec lequel se prononcent les arrêts solennels, a ordonné que les sceaux du Roi seraient brisés, qu'à l'avenir les arrêts ne seraient plus rendus en son nom, mais au nom des Etats de France, et que le sceau des Etats remplacerait le sceau royal. C'est ce qui s'exé-

cute depuis cette époque. Le parlement de Paris a embrassé l'opinion de la Sorbonne. J'ai déjà écrit à Votre Majesté que le Roi avait voulu envoyer auprès de cette faculté de théologie deux évêques; mais le clergé de Blois avait refusé cette mission, prétextant qu'il ne pouvait faire opposition à la déclaration de la Sorbonne, sans auparavant connaître sur quelles raisons elle s'appuyait. . . . . .

. . . . . .

LXVIII

(P. 195.)

1590. — 12 janvier.

LETTRE DU DUC DE MAYENNE AU ROI CATHOLIQUE[1]. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 66, N° 117.

Sire,

Les catoliques de ce royaulme, afligés par la violence et cruaulté des hérétiques et de ceux qui les favorisent, recourent à Votre Majesté comme au premier et plus grand monarque de la crestienté, celui auquel ils recognoissent debvoir jusques icy leur salut, se jettent à ses pieds et la supplient très humblement de prendre leur protection, avoir pitié de leurs misères, et qu'il luy plaise emploier sa grandeur, son autorité et ses moyens pour leur conservation, et empescher le changement qu'on veult fayre en l'Eglise, par leur ruyne, sy avec l'apuy de Votre Magesté ils ne sont garantis. L'honneur qu'ils m'ont faict de me choisir pour avoir le soing de la conduicte de l'Estat et de leurs affayres, faict que je vous représente, Sire, leur très-humble suplication et la mienne tout ensemble, et que je promets à Votre Majesté, au nom de nous tous, que nous ne se-

1. L'original entièrement de la main du duc.

rons jamais déserteurs de ceste sainte cause, ne recognoistrons jamais la domination d'aulcun prince hérétique, et tant que nous aurons vie et sang demeurerons enemis conjurés des hérétiques, et leur ferons la guerre sans aulcune cessation, jusques à ce que nous ayons leur ruyne ou qu'ils ayent achevé la nostre. Mais la grandeur de nostre mal nous fait assés juger, Sire, que c'est de vous seul de quy nous pouvons espérer le remède. S'il plaist doncques à Votre Magesté embrasser avec ardeur la protection de tant de gens de bien, nous luy debvrons tous la conservation de nos autels, de nos vies et de nos biens, quy nous obligera avec nostre postérité à luy en randre et aux siens très humble et perpétuel service, oultre la gloyre immortelle qu'elle en acquerra d'avoir délivré ce désolé royaulme, aultrefois sy recommandable et florissant en piété et grandeur, de la tyranie des hérétiques. Et moy, Sire, qui auray plus grande part en ceste obligation que tous les aultres, n'obmettray aulcun devoir d'affection, fidélité et très humble service, pour luy tesmoigner, et à chaque occasion combien je sens ce bienfaict, que je veux laisser pour héritage aux miens, pour honorer et révérer ceste grandeur, vostre magesté, à laquelle je recongnoistray après Dieu debvoir tout. Monsieur le *veedor général* [1], sage, plain de zèlle et bien instruict de nos affayres, les saura bien représenter à Votre Magesté, et, néantmoins, j'ay estimé estre de mon debvoir, de luy envoyer quelqu'un de ma part, j'ay choysy le sieur de Reyffrins, secrétayre d'Estat, pour luy fayre de bouche nostre très humble suplication. Je la supplie très humblement le vouloir ouir et croyre sur la charge expresse et particuliére que je luy ay donné pour la fidélité que je recognois en luy, et le zelle qu'il a au bien de ceste cause. Elle prendra aussy ceste assurance de moy que je demeureray en une perpétuelle et immuable volonté de rendre entière obéissance à tous ses comandements avec ceste mesme affection qu'après avoir très humblement baisé les mains de Votre Majesté, je prie Dieu,

1. Intendant général de l'armée espagnole, qui était alors Jean-Baptiste de Tassis.

Sire, qu'il la conserve longues années en toute félicité et grandeur pour le bien de la crestienté.

Votre très humble et très obéissant et très fidelle serviteur,

Du camp de Pontoise, ce XII janvier 1590.

CHARLES DE LORAINE, DUC DE MAYENE.

LXIX

(P. 201.)

1590. — 22 mars.

LETTRE ORIGINALE AUTOGRAPHE DU DUC DE MAYENNE AU ROI D'ESPAGNE. ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 66, Nos 130, 131.

A Sa Majesté Catholique.

Sire,

Je ne fais point de doubte que Votre Majesté ne soict avertie avant que mes lettres viennent en ses mains, de l'acciddent qui nous est arrivé par la perte de la bataille[1] au lieu de Garennes; mais comme je recongnoys luy estre plus obligé que prince qui soict au monde, et c'est soubz son auctorité et avec ses armes et moiens que nous avons combattu, aussy estimé je estre de mon devoir luy en rendre compte particulier, et de la suplier très humblement qu'il luy plaise juger de ceste rencontre avec sa prudence acoustumée et par les raisons ou plus tost nécessitez qui m'ont forcé d'y venir, et par le devoir que j'y ay faict, que par l'événement qui estoit en la main de Dieu, lequel en a voullu ainsy disposer pour nos péchez. Estans arrivées en notre armée les forces qu'il avoit pleu à Votre Majesté nous faire envoyer des Pays-Bas, sous la conduicte de M. le comte d'Eg-

1. La bataille d'Ivry.

mont, je me délibéray aussytost de faire lever le siége que nos ennemis avoient mis devant Dreux, ville fort affectionnée, et qui, après avoir soutenu deux assaults, estoit résolue, quoy qu'elle fust foible, de s'ensepvelir plustost en sa ruyne que de tomber entre leurs mains. Je ne le pouvois faire sans passer une petite rivière non gaiable, toutefois, qui estoict entre eux et moy. Je le fis sans péril, n'aiant lors l'ennemy, volonté de combattre par ce quil estoict plus foible que nous, et attendoit sept ou huit cent chevaux françois qui se joignirent trois jours après à luy, la pluspart la veille, le jour mesme, et deux heures devant le combat. Cependant il se tenoit en des logis forts et avantageux pour n'estre poinct contrainct au combat. Ayant mis en conseil ce qu'il falloict faire, l'avis de tous les capitaines fust de venir à la bataille; leurs raisons estoient que nos forces estoient comme esgalles à celles de nos ennemis, que rien ne pouvoict venir en notre armée pour l'accroistre de deux mois; qu'au contraire, M. de Longueville et le sieur de la Noue n'estoient qu'à quatre ou cinq journées de celle de nos ennemis, avec mille reistres, douze cens lansquenetz, quatre cens chevaux françois, et mil hommes de pied, qui marchoient en dilligence pour s'y joindre; que nous serions contrainctz de reculler après, et abandonner Paris, ou se jetter dedans pour le deffendre, qui eust esté ung grand dommage et perte de réputation. Ils adjoustoient les plainctes des villes et provinces qui, lassées des incommoditez de la guerre, crioient incessamment qu'on la fist finir par un combat ou par la paix, et sembloit à chascun sy l'ennemy avoict mauvais succès, qu'estant son armée composée du tout de cavallerie françoise, que ceste perte seroit sa ruyne entière. Ces raisons ne m'eussent poinct meu de changer la résolution que j'avois prise dès le commancment de ceste guerre, de ne hazarder jamais ung combat général, que ce ne feust avec très grand advantage. C'est la nécessité seulle et craincte de perdre notre armée sans combat, qui m'y a forcé. Car au mesme temps nos Suisses, qui estoient la principalle force de l'armée, et que j'avois retenuz avec diverses espérances, protestèrent publiquement et par escript, que ceste ocasion

passée ilz se voulloient retirer, si on ne leur donnoict une grande somme de deniers, sur la solde qui leur estoict deue du passé, et pour l'avenir, si M. le legat ne s'obligeoit et prenoict à sa charge, au nom de Sa Saincteté, de les paier. Les deux nous estoient impossibles : il n'y avoict argent pour la solde du passé, ny espoir aucun de recouvrer sy promptement; et par lettres de Sa Saincteté, M. le legat avoict commandement exprès de ne nous poinct accorder ce secours. Nos reistres diminuez et réduictz à petite trouppe estoient prestz de se mutiner et de nous quitter aussy par le mesme deffault de paiement. Sa Saincteté, à Rome, accusoit publicquement notre cunctation; chascun crioit par les provinces que pour mon ambition particullière, je ne voullois pas faire finir nos misères. je voioys que nos ennemis, accreus de nouvelles forces qui se devoient joindre à eulx, me contraindroient bientost à venir garder Paris dans les murailles, qui estoict leur ruyne pour le désordre des soldatz entre lesquelz on ne peult mettre aucune police sans argent, une grande perte de réputation et la haine et mépris d'ung chascun; que venant au combat je pouvois par raison en espérer bon succez, et n'y venant pas, que le mal estoit certain; ceste nécessité m'y fist résouldre. Le lieu de la bataille fut esgal et sans avantage pour les ungs et pour les autres, les troupes disposées et conduictes avec sy bon ordre que, quand on fust prest de se joindre, les ennemis eurent tel estonnement que cinq ou six cornettes de cavallerie des leurs, s'enfuirent plus de quatre lieues sans retourner au combat. Le désordre et la vraye cause de notre mal fust, que nos reistres estonnez de quelques coups de canon et harquebuzes qui donnèrent parmi eux, s'enfuirent aussytost en groz et se vindrent renverser sur ma cornette et trouppe qui devoict combattre avecq moy, qui estoit d'environ trois cens chevaulx françoys, la pluspart desquelz emportez et mis en désordre, ne peurent venir à la charge; partie des lances estrangères qui estoient à ma main gauche, prist estonnement aussy de ceste déroutte et se retira sans y venir. Ce qui restoict avec moy, qui n'estoict que six ou sept vingtz chevaulx, y vint très bien, comme fist aussi M. le comte d'Egmont,

qui estoict à ma main droicte avecq quatre cens chevaulx des Pais-Bas. Mais ceste petite trouppe ayant à soustenir l'effort des ennemys qui estoient au moins de reste deux mil bons chevaulx, ne peust résister longtemps. Je peulx assurer Vostre Majesté que de cent gentilshommes qui estoient demeurez avecq moy, il n'y en eust pas ung seul qui ne fust tué, blessé ou pris, que je me vis prez de la cornette du roy de Navarre, et depuis aiant oultrepassé la presse des ennemys avecq deux hommes seullement, desireux avecq la perte de la bataille de finir ma vie et mes misères, tout en ung mesme jour; Dieu ne la pas voullu. J'essaiay à l'instant de rallier quelques trouppes, mais il n'y eult moyen de mettre ensemble trente chevaulx, tant l'estonnement estoit grand : ne l'ayant peu faire au champ de bataille, je me mis encore en devoir de le faire à un demy quart de lieue, près d'un passage où chacun se retiroict à la foulle ; les cappitaines et soldats n'avoient point d'oreilles pour m'ouyr, et mes commandements ou prières ne servoient que de haster leur fuitte. L'ennemy nous retombant sur les bras, tout ce que je peuz faire, la rivière passée, fust de les ramener à Mantes, pendant que l'ennemy s'arrestoit à piller le bagage et aux gens de pied mesmes, à nos Suisses qui, demeurez les derniers au champ de bataille, furent contraincts, se voiant abandonnez, de se rendre. Le malheur qui, par le jugement de la raison, ne devoict advenir, et ne se pouvoict prévoir, a donné grand advantage à nos ennemis, plus par la réputation que par l'effect, pourveu qu'il ne soict suivy d'autres mauvais accidens, et que nous aions tost de nouvelles forces pour arrester leur progrez, car de leur costé ilz n'ont pas faict ce gain sans dommage. Ils y ont perdu plus de cent cinquante gentilhommes, entre lesquelz il y en a plusieurs de quallité ; il ne nous a poinct aussy diminué le courage et la résolution de persévérer constamment, et jusques à la mort, en la déffance de ceste saincte cause. Ceulx qui ont suivy notre party se montrent de même plus affectionnéz que jamais, et les peuples et bonnes villes plus confirmées en leur première ardeur et résolucion, faisant congnoistre qu'en ce qui est de leur relligion ilz ne sont poinct

légers. Ce qui nous met plus en peine, Sire, est la ville de Paris, contre laquelle nostre ennemy va dresser tout son effort, non qu'elle ne soict plus ferme en ceste adversité qu'elle ne fust oncques, mais c'est un gros corps qui ne peult supporter longtemps les incommoditéz d'un siége; oultre ce que sa perte accroistroict grandement en argent et moiens nos ennemys, l'exemple en seroict perilleux. Je fais tout ce qui est en moy pour mettre gens ensemble et les secourir à quelque hazard que ce soict. La nécessité d'argent est telle parmi nous, qu'elle nous met au désespoir, et nous oste le moyen de lever grand nombre de François, comme nous pourrions faire, sans doubte : ce qui est très necessaire, tant pour nous fortiffier, que pour affoiblir nos ennemys. C'est de vous seul, Sire, de qui nous pouvons attendre secours et à qui nous voullons devoir entièrement notre salut. Je suplie très humblement Votre Majesté, qu'elle considère s'il luy plaist l'importance de notre conservacion, et que les desseings de nos ennemys, accreus par leur prospérité, passent desja plus avant qu'à s'asseurer de cest Estat, et que pour relever ceste cause, et faire cognoistre à chacun qu'elle doict demeurer victorieuse, il ne la fault plus secourir peu à peu. Ung grand effort pour ung coup y fera ung changement certain, apportera grande réputation et gloire à Votre Majesté, nous obligera à luy rendre très humble et perpétuel service. Au contraire, s'il y a de la longueur en notre secours, ou qu'il soict foible, notre ennemy aiant déja de la prospérité et estant assisté avec ardeur de tous ceulz qui désirent pour divers respectz son establissement, dont le nombre est très grand dedans et dehors le royaulme, ceste cause juste de soy et qui semble estre si bien appuyée, se perdra au grand dommage et à la ruyne presque certaine de la crestienté. Sire, je proteste que fort ou foible, je ne deffauldray jamais à aucun devoir et finiray mes jours avecq l'accomplissement du serment que j'ay faict et que j'ay encor protesté et respecté par les lectres que j'ay escrites à Votre Majesté, au départ de M. Taxis, qui est d'y mourir plustost que de l'abandonner en ceste volonté. Je prieray Dieu, Sire, quil maintienne Votre Majesté en très

parfaicte santé, très heureuse et très longue vie. De Soissons, le XXIIeme mars 1590.

Votre très humble et très obéissant et très affectionné serviteur,

CHARLES DE LORRAINE.

LXX

(P. 199.)

1590. — 3 avril.

LETTRE DU DUC DE MAYENNE A DON BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 64, N° 98.

Je vous ai dit plusieurs fois et je l'ai escrit à Sa Majesté Catholique, que je n'entrerois jamais en aucun traité avec le roy de Navarre, que ce ne fust par son advis et commandement. J'ay plus d'occasion, maintenant, de continuer en ceste volonté que jamais, et sçay bien considérer qu'après une déroutte ce seroit lascheté d'y entandre, et le vray moyen de ruyner les affaires de la religion. Néantmoins je vous veux bien advertir de quelques propoz que M. de Villeroy m'a tenuz sur ce subjet, pour vous supplier que n'en preniés aucun ombrage, et que vous croiez que je suis homme de bien, qui pour chose du monde ne feray jamais rien en ceste cause, qui soit contraire à la promesse que j'ay donnée. Ledict de Villeroy m'a dict avoir conféré avec le sieur Duplessis, à Noisy, sur les moiens qu'il y auroit de venir à la paix, lui remontrant qu'elle ne se pouvoit espérer sinon que le roy de Navarre se fist catholique et fust aprouvé par l'Eglise. A quoy ledict Duplessis lui auroit répondu, qu'il vouloit premièrement estre recogneu pour roy de tous ses subjectz, et après, qu'il se feroit instruire et donneroit tout contentement aux catholiques; que néantmoins il ne lais-

soit d'espérer et pensoit avoir recogneu à son discours, que sy je le voulois recognoistre et ceulz de ce party, après qu'il se seroit faict catholique, qu'il en prendroit la résolution, et se seroit offert si je l'avois agréable, d'entrer en nouvelle conférence avec luy et s'en esclairer davantage. Il m'a semblé pour allentir, s'il est possible, l'effort que le roy de Navarre veut faire contre Paris, en attendant noz forces, qu'il est expédient de le trouver bon. Je ne le veux toutefois faire sans vous en advertir, afin de traicter ceste cause qui est commune, par l'advis de ceux à qui elle touche, et à qui je veux perpétuellement déférer la première et principale authorité. Je vous supplie que j'aie incontinent de vos nouvelles et qu'en ce que vous pouriez vous m'aidiez.

LXXI

(P. 203.)

1590. — 12 avril.

LETTRE DU DUC DE MAYENNE AU DUC DE PARME. — ARCH. DU DÉPART. DU NORD.

Monsieur, le besoing que nous avons d'estre secourus et assistéz d'un prompt secours est assez cogneu de Votre Altesse. Je l'en ay supplyé très-humblement plusieurs fois : je le fais encores par ce porteur, et qu'il luy plaise mettre en considération qu'il n'y a rien qui importe tant aujourd'huy à toute la chrestienté et au bien et grandeur particulière de Sa Majesté Catholique, que d'arrester le cours de la prospérité de noz ennemis, qui sont les siens, ce qu'on peult faire si Votre Altesse se veut résoudre à nous secourir promptement. La ville de Paris plus résolue et affectionnée qu'elle ne fust jamais, veult supporter toute fortune, tant soit-elle mauvaise et perilleuse, plustost que de tomber ès mains de noz ennemis. Je l'y encou-

rage tant que je peuz; j'y envoye tous les jours gens à cest effet, leur promectz secours et que je me perdray plustost que de les abandonner. Leur zèle et affection le mérite, et l'intérest de leur perte si grand qu'il peult ruyner une partie de nostre faction, nous y doibt exciter. C'est de Votre Altesse seule que nous pouvons espérer nostre principal secours; au nom de Dieu, que tous les catholiques de ce royaulme lui ayent ceste obligation, et qu'ils la recognoissent à l'advenir pour celuy qui aura esté la seule cause de leur salut, et moy en particulier, qu'elle m'oblige perpétuellement à luy en rendre très humble service. Les affections d'ung chascun sont mieux disposées en tout ce royaulme qu'elles ne furent jamais. Rien ne les peult perdre que le désespoir, s'ilz sont abandonnez, vray moyen de leur faire hayr ceulx de la grandeur desquels ils ont espéré et attendu leur conservation. J'amasse des forces de toutes partz de la France, et avec de l'argent et ung peu de loisir, je ne fay point de doubte que j'en aye de très-grandes. Nous ne pouvons gaigner le temps si on ne nous donne le moyen, et avoir argent de Sa Majesté Catholique jusques à ce que noz affaires soient en meilleur estat. Je baise très-humblement les mains de Votre Altesse. De Soissons, le 12 d'apvril 1590.

LXXII

(P. 203.)

1590. — 29 juin.

LETTRE DU DUC DE MAYENNE AU COMMANDEUR MOREO. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 67, N° 186.

Copia de carta del duque de Umena para el comendador Moreo.

Monsieur, je vous ay tant pressé et importuné par mes lettres, que je ne sçay plus que faire, car les secours et les moyens

viennent fort lentement, et Paris ne peut atandre. J'approche tousjours de plus en plus et crains cette perte, qui est à ce coup inévitable, si dans 8 jours, ils ne sont secourus; encores ne me sauroye persuader qu'ils me donnent ce loisir. Chacun me veut fayre croyre qu'il y a des artifices et du dessaing en la longueur du secours, mais en chose qui doit apporter la ruyne du tout de ceste façon, et en quoy vous avez interest j'estime qu'on choisira plustost tous aultres conseils que celui-là. Bien, vous supplierai-je de trouver bon que je conjoigne ma fortune à la leur, et si, pour estre abandonnez, ils sont contrains de faire ce qu'ils ont toujours eu en horreur, et moy plus que personne, je le fays aussi comme eulx, et ne les pouvant conserver par la force, que je ne m'accomode à tout ce qui pourra servir à leur constance, fidélité et affection, qui les fait partout exclamer, ung chacun contre tous et contre moy. Advancez-vous donc, au nom de Dieu, avec les forces et l'argent; aultrement ce seront des remèdes hors de sayson. Car le prévost des marchands me mande par une dernière résolucion que le dernier des 8 jours doit finir le tierce du moys prochain; ils députeront vers leurs ennemis pour s'accomoder à leur volonté et traicteront non seulement pour eux, mais pour tout le général du royaume, si moy-mesmes n'y veux entendre, se promettant qu'ilz seront suivis de la plupart de ceulx qui sont du parti dans tout le royaulme. Je le croys, estant néanmoins résolu, fort ou foible, de m'approcher et de faire d'une façon ou d'aultre tout ce que je pourray. Je ne vous puis représenter le deuil et le désespoir èsquels je suis de ce qui vient du tout par la faulte d'aultruy, et non par la mienne. Je vous envoye une lettre que M. l'ambassadeur d'Espagne vous escrit. Venez donc, je vous supplie, mais non pas sans les forces et l'argent.

LXXIII

(P. 222.)

1593. — 16 février.

COPIE DE LA PROMESSE QUE LE DUC DE FERIA A FAITE AU DUC DE MAYENNE RELATIVEMENT AUX INTÉRÊTS PARTICULIERS DE CELUI-CI ET PROMESSE DU DUC DE MAYENNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 75, N° 227.

Le duc de Feria, au nom de Sa Majesté Catholique, promet au duc de Mayenne, comme récompense de ses grands mérites et des soins qu'il se donnera pour faire déclarer et élire reine de France Mme l'infante dona Isabelle, fille dudit roi et de la reine dona Isabelle, sa femme, d'illustre mémoire, les choses suivantes :

Premièrement, il lui fera avoir le duché de Bourgogne avec tous ses revenus royaux et le droit de provision aux offices et bénéfices, la nue-souveraineté de ce duché réservée seulement à la couronne. Le duc de Mayenne aura, en outre, 200,000 écus de rente assurés sur d'autres revenus royaux, soit dans l'Ile-de-France, soit en Normandie, soit en telle autre province qui paraîtra le plus à propos pour garantir une somme de deux millions d'or. Le duché de Bourgogne, après son rachat, deviendra à perpétuité un gouvernement héréditaire pour le duc de Mayenne et ses descendants en ligne masculine.

Item, le duc de Mayenne aura le gouvernement de Normandie aux mêmes conditions que les rois ont coutume de donner de pareils gouvernements aux princes.

Item, le duc de Mayenne sera déchargé par la couronne de France et par la reine de toutes les dettes qu'il a contractées pour leur service, soit à l'intérieur du royaume, soit à l'étranger, depuis le commencement des troubles.

Item, il lui sera payé sur les fonds de Sa Majesté Catholique

200 mille écus pistolets d'argent d'Espagne, savoir : 100 mille écus comptant, immédiatement après que Mme l'Infante aura été déclarée et élue reine, et qu'elle aura accepté, et les autres 100 mille écus six mois après.

Item, 400 mille écus qui lui seront payés sur les biens propres de Mme l'Infante, trois ans après ladite élection, savoir : 133,333 écus chaque année, pour laquelle somme Son Altesse l'Infante, immédiatement après son élection, donnera bonne et suffisante sûreté au duc de Mayenne, et, faute par elle de le faire, Sa Majesté Catholique répondra de la dette et effectuera les consignations nécessaires pour que ledit duc de Mayenne soit payé sur les propres biens de Sa Majesté.

Item, après l'élection de Mme l'Infante, ledit duc de Mayenne demeurera son lieutenant général jusques au moment où Dieu la conduira dans son royaume. Il sera ensuite investi de l'une des principales dignités de l'État.

Item, il sera payé de tout ce qui lui est encore dû sur les 10 mille écus que Sa Majesté lui donne chaque mois pour son entretien, et cela jusques à la fin de ce présent mois de février. On lui paiera, en outre, toutes les sommes pour lesquelles il a des ordres de paiement du duc de Parme.

Item, pour qu'il puisse subvenir aux besoins publics, suivant l'exposition qu'il en a faite précédemment, on lui donnera, en outre, une somme de 130 mille écus de 57 plaques chacun, suivant l'usage de Sa Majesté.

Moyennant toutes les conditions exprimées ci-dessus, le duc de Mayenne se déclare satisfait et promet de ne jamais demander pour lui-même autre chose que ce qui a été convenu dans le présent, soit avant, soit après la tenue des États, soit, enfin, avant ou après l'élection de Mme l'Infante.

Fait à Soissons, le 28 février 1593.

LE DUC DE FERIA.

LXXIV

(P. 222.)

1593. — 25 février.

COPIE DE L'ENGAGEMENT QUE LE DUC DE MAYENNE ÉCRIVIT EN FRANÇAIS ET QU'IL REMIT, SIGNÉ DE SA MAIN ET SCELLÉ DE SON SCEAU, AU DUC DE FERIA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 75, N° 228.

Nous, Charles de Lorraine, duc de Mayenne, lieutenant général de la couronne et État de France, promettons de bonne foi, et sous parole de prince, de faire tout ce qui dépendra de nous, et d'employer tous les moyens honnêtes en notre pouvoir pour que les princes, prélats, seigneurs et députés aux États de ce royaume de France, qui peuvent se trouver actuellement à Paris, déclarent et nomment reine de France la sérénissime infante dona Isabelle. Nous reconnaissons, en effet, que c'est là le chemin le plus court, le moyen le plus efficace pour parvenir à l'extirpation de l'hérésie, à la conservation de notre sainte foi catholique de l'Église romaine et au rétablissement du royaume dans son intégrité et dans son état primitif. Moyennant cela, Sa Majesté, dont les œuvres ont été jusqu'ici un garant assuré de ses bonnes et loyales intentions, voudra bien assister cette cause de la manière qui lui paraîtra le plus convenable, de ses forces royales et de tous les moyens indispensables pour obtenir la ruine des ennemis de notre sainte religion, à la satisfaction desdits prélats, seigneurs et députés. Sa Majesté se chargera, en outre, de faire approuver cette élection par Sa Sainteté.

Fait à Soissons, ce 25 février 1593.

CHARLES DE LORRAINE.

LXXV

(P. 222, 223.)

1593. — 18 février.

COPIE DE L'ENGAGEMENT SIGNÉ PAR LE DUC DE MAYENNE ET LE DUC DE FERIA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 75, N° 226.

Le duc de Mayenne, lieutenant général de la couronne de France, a supporté le fardeau énorme de la présente guerre avec les dangers les plus évidents; il a tellement et si continuellement souffert pour la défense et la conservation de la religion catholique dans ce royaume; il a dépensé, pour atteindre ce but, une si grande partie de la fortune considérable que Dieu lui avait donnée, à lui et à ses enfants, acquérant ainsi la renommée et l'honneur que tout le monde sait, qu'il est fort juste, non-seulement qu'il en soit dignement récompensé dans sa personne, mais, en outre, que ses enfants et ses successeurs jouissent de cette même récompense, et qu'un témoignage éclatant de la reconnaissance royale vienne perpétuer sa gloire dans sa famille. Le duc de Feria, ayant égard aux considérations ci-dessus, promet, au nom de Sa Majesté Catholique, d'accomplir fidèlement, après que Mme l'infante dona Isabelle, fille aînée dudit roi catholique et de la reine dona Isabelle, d'illustre mémoire, aura été choisie et proclamée reine, toutes les choses contenues dans le mémoire qu'il donna et remit signé de sa main et scellé de son sceau, au duc de Mayenne, à qui il garantit pour la même époque la jouissance de tous les avantages mentionnés dans ce mémoire, dont lui, duc de Feria, a conservé une copie fidèle. De son côté, le duc de Mayenne promet d'accomplir toutes les choses contenues

dans le papier qu'il remit signé de sa main, scellé de son sceau, au duc de Feria.

Fait à Soissons, le 28 de février 1593.

CHARLES DE LORRAINE.
LE DUC DE FERIA.

LXXVI

(P. 222.)

1593. — Février.

EXPOSÉ DES PRÉTENTIONS DU DUC DE MAYENNE[1]. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 75, N° 224.

Le seigneur duc de Mayenne désire que Sa Majesté Catholique daigne lui accorder le duché de Bourgogne en garantie de la somme qui sera fixée. A cette concession sera annexé le droit de nomination aux emplois et aux bénéfices, ainsi que la libre disposition de toutes les sommes d'argent qu'il touchera, quelle que soit leur provenance. Il désire, en outre, que cette province soit érigée en gouvernement héréditaire et devienne le majorat de ses enfants mâles.

Sa Majesté Catholique lui accordera en son nom le gouvernement de la Normandie, sans autre autorité, cependant, que celle dont jouissent les autres princes, gouverneurs de provinces.

On lui assurera 200 mille écus de rentes sur les fonds de la couronne, et le duc de Mayenne pourra toucher cette somme, soit dans l'Ile-de-France, soit en Normandie, soit, enfin, dans telle autre province qui se trouvera le plus à sa convenance.

1. Cet exposé fait partie d'un compte rendu de certaines dettes qui le pressent beaucoup, à ce qu'il dit.

On lui donnera pleine et entière quittance de toutes les dettes contractées par lui depuis le commencement des troubles, soit dans l'intérieur du royaume, soit à l'étranger.

Sa Majesté Catholique, considérant que le plus clair de la fortune du seigneur duc de Mayenne a été absorbé par les frais de cette guerre, ainsi que par les préjudices qu'elle lui a causés, voudra bien lui faire payer une indemnité de 600 mille écus et lui fournir bonne et suffisante garantie pour le paiement de cette somme.

Le seigneur duc de Mayenne demeurera lieutenant général du royaume tant que Mme l'Infante n'y sera point arrivée. Lorsque cette princesse sera venue, elle lui conférera une des principales dignités de l'État.

Le seigneur duc de Mayenne désire que Sa Majesté Catholique fasse payer toutes les dépenses mentionnées dans un mémoire qu'il présentera. Ce sont des sommes dont il ne peut plus différer le paiement, attendu qu'on les lui demande continuellement et avec instances.

Il désire qu'on lui fasse compter 100 mille écus pour être distribués aux députés des États...; qu'on lui paie immédiatement ce qui lui est encore dû de ses mois; qu'on pourvoie au paiement des employés et des gens de guerre, tant à pied qu'à cheval, ou que, du moins, ce paiement soit assuré; et, enfin, que l'on solde les 40 mille écus promis par Sa Majesté Catholique pour être employés en Bourgogne.

LXXVII

(P. 251.)

1593. — 6 septembre.

INSTRUCTION AU SIEUR DE SISOYNE ALLANT TROUVER LE ROI CATHOLIQUE DE LA PART DE MONSEIGNEUR LE DUC DE MAYENNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 78, N° 6.

Premièrement, estant ledit sieur de Sizoyne près de Sa Majesté, il luy baisera très-humblement les mains de la part de mondit seigneur, et luy fera entendre que dès lors la tresve qui a été arrêtée avec ceuls du party contraire fust conclue, mondit seigneur se proposa de despecher devers Sa Majesté, un des plus notables du conseil d'Estat qu'il choisit très confident pour luy aller donner compte de tout ce qui s'est passé en l'assemblée générale des Estatz, estimant qu'il estoit de son devoir de la satisfaire en cest endroict, pour la grande obligation qu'a ce party à Sa dite Majesté, et celle qu'il luy recongnoist en son particulier, pour l'honneur qu'il en a tousjours receu.

Mais estant à l'instant survenu audict personnage quelque indisposition, laquelle luy a depuis continué, que mondict seigneur, en attendant qu'il ayt recouvré sa première santé, qui sera au plustost, a bien voulu le faire devancer de quelques jours par ledict de Sizoyne, qu'il envoie à Sa dicte Majesté, porteur de ses lettres et de la créance qu'il luy a donnée, ayant jugé à propoz affin que Sa dicte Majesté ne puisse estre préoccupée sur ce qui est succédé de lui faire entendre par luy ce qui s'ensuyt.

Que pour le regard de la résolution de la dicte tresve, mondict seigneur y a esté porté et se peult encore dire forcé, non seulement par le commun advis et l'instance très grande de

tous les gens de bien et des plus entiers et affectionnez de ce party, mais encore d'une extrême nécessité.

. . . . . .

. . . . . .

Que mon dict seigneur sçait bien que ceste résolution, encore qu'elle n'ayt esté fondée que sur des raisons très preignantes et les considérations cy dessus alléguées, n'a pas entièrement satisfaict ni contenté toutes sortes d'espritz, principalement ceulx qui, pour ne vouloir suyvre le droict chemin qu'il faut tenir pour asseurer la religion, ont voulu mesurer et précipiter toutes choses selon leurs passions, sans avoir esgard au grand mal qui pouvoit advenir sy l'on eust embrassé l'exécution de leurs violentz conseilz, lesquelz n'ont servy d'autre chose que de subject de calomnier les sainctes et sincères intentions de Sa Majesté Catholique, et condamner les bons et pieux offices quelle a renduz à ceste saincte cause, l'accuser et blamer d'ambition, au lieu de la gloire et louange qui luy est justement deue, et publier Monseigneur et ceulx de sa maison plustost déserteurs de la religion et de l'Estat, que jaloux comme ils l'ont toujours esté, de la propagation et conservation de toutes les deux.

Et, néantmoings, que mon dict seigneur ne doulte aucunement que Sa Majesté Catholique ne soit tout autrement informée que ce qui en est cy dessus sommairement rapporté, qui luy sera encores mieulx et plus particulièrement discouru et représenté par le personnage qu'on lui envoyera, recongnoissant assez, que ceulx qui lui ont moings d'affection et de bonne volonté qu'ils ne devroient, se sont essayez, voire efforcez, de luy rendre ses actions suspectes et odieuses.

Mais, que sentant mondict seigneur, sa conscience nette et exempte de coulpe, il ne veult point faire d'excuse à sa dicte Majesté de ce qui s'est passé ; seulement ledit sieur de Sizoyne luy fera entendre qu'il pense avoir assez faict paroistre à tout le monde, la sincérité de laquelle il a esté poussé au service de ceste cause et à celuy de Sa Majesté, les louables et sainctes affections de laquelle il a jusques à maintenant creu bien al-

liénées des déportemens d'aucungs de ses ministres; et pour cela s'est il efforcé à tout ce qu'il a peu justement faire de luy donner toute satisfaction, quoy qu'on luy veuille persuader le contraire.

C'est pourquoy il suppliera très humblement Sa Majesté, de la part de mondict seigneur, de n'adjouster aucune foy à tout ce qui luy pourroit estre dit, escript et représenté de ses actions, sy ce ne sont choses qui conviennent à l'yntégrité quil y a gardé et observé sans s'en estre jamais départy, et de vouloir différer son jugement sur tout ce qui est intervenu, jusques à ce qu'il luy aura pleu d'entendre le personnage qu'il luy envoye, qui suivra de près ledit sieur de Sizoyne. Et si elle avoit desja arresté et résolu quelque chose aux affaires de ceste cause, ou estoit sur le poinct de le faire par l'advis de ses ministres, qui sont par deça, de ne vouloir poinct passer oultre et d'avoir ung peu de patience, attendant qu'elle se puisse esclaircir de l'estat de nos affaires, prendre le loisir de peser et considérer par sa grande prudence, ce qu'elle aura à faire pour le bien général de la chrétienté, et le rétablissement de ce désolé royaume, qui n'a depuis ces malheurs respiré, avec remèdes pour empescher sa ruyne après ceulx du ciel, que de la bonté de Sa Majesté; affin aussy que la résolucion qu'elle y pourra prendre puisse estre bien reçue, embrassée et suyvie de tout le party, et qu'elle n'apporte de la division entre les principaux chefs d'iceluy, qui est la chose la plus à craindre, parce que si ce malheur arrive (que Dieu ne veuille), il ne sera que trop aisé au roy de Navarre de venir à bout de ses desseings, et avec ceste division attirer à soy la plupart de ce qui reste des villes qui, desja lassées de ceste continuelle guerre, se jetteront infalliblement dans son party, qu'elles recongnoistront soit plustost que de demeurer davantage en celuy-cy, qui deviendra si foible qu'il n'y aura plus de sureté.

Il la suppliera encore très-humblement de ne se vouloir offencer, s'il luy proteste au nom de mondict seigneur que le plus grand regret qu'il aye ne procède d'ailleurs que de veoir qu'il faille que la conduicte de ses ministres et les justes oca-

sions qu'il a de se plaindre de leurs déportemens en son endroict, soient cause d'avoir altéré la bonne et vraye intelligence qui se devoit garder et faire recongnoistre entre eux et luy pour le bien des affaires : ne pouvant, pour la qualité avec laquelle il a pleu à Dieu de le faire naistre, passer cela sans en témoigner ung vif ressentiment, d'autant qu'il ne pensoit pas avoir si peu de part ès bonnes grâces de Sa Majesté, ny de créance et mérite en ce party, pour les grands et utiles labeurs et services qu'il a renduz, qu'il ne deut estre autrement recongnu d'eulx, et qu'ils ne deussent prendre plus de confiance de luy qu'ils n'ont faict, de quoy les gens d'honneur, qui ont assisté mon dict seigneur se sont tellement scandalizés et offencés, que la plus grande partye d'eulx a jugé que ce party ne pouvoit pas longuement subsister en cest estat, et qu'au lieu d'espérer une prompte issue des communes misères, nous ne devons attendre que nostre ruyne toute certaine.

Nonobstant toutes ces justes plaintes, et que mon dict seigneur n'ayt que trop congneu que beaucoup de choses se soient faictes d'intention à sa ruyne, lesquelles n'ont toutefois eu aucun pouvoir d'esbranler sa constante affection ny d'affoiblir son courage, et moings encore sa très-humble dévotion au service de Sa Majesté, ledict sieur de Sisoyne l'assurera pour fin, de la part de mondict seigneur, qu'il ne désire rien tanct au monde que de luy pouvoir faire très humble service, et qu'il conservera à jamais entière la volonté qu'il a toujours eue de luy complaire et suyvre ses commandemens.

. . . . . .

. . . . . .

FIN DES APPENDICES.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME SECOND.

CHAPITRE VI.

Mise en jugement de Marie Stuart. — Sentence de mort contre cette princesse. — Effet produit par la mort de Marie Stuart, en France, en Espagne et à Rome. — Philippe II et Sixte-Quint se concertent pour venger cette mort et pour envahir l'Angleterre. — Les ligueurs de Paris conspirent contre le roi. — Leurs conspirations sont dénoncées au roi qui fait avorter les projets d'attentat contre sa personne et sa couronne. — Échec du duc de Guise devant Sedan. — Attaque de Verdun par les protestants. — Trêve entre le duc de Bouillon et le duc de Guise. — Nouvelle reprise des hostilités entre ces deux princes. — Tentative infructueuse du duc de Guise sur Jamets. — Préparatifs de guerre des princes protestants d'Allemagne en faveur du roi de Navarre. — Manifeste de ce prince. — Le duc de Guise réclame les sommes promises par le traité de Joinville. — Entrevue de la reine mère et du duc de Guise. — Le duc de Guise envoie un de ses agents auprès du prince de Parme pour obtenir des secours. — Entrevue du roi avec le duc de Guise à Meaux. — Propositions du roi. — Résistance du duc. — Excitations des ligueurs dans Paris. — Les princes luthériens allemands marchent sur la France. — Le roi se prépare à les combattre. — Entrée des Allemands en Lorraine. — Ils pénètrent ensuite dans la Champagne. —

Renforcés par les troupes de Châtillon, ils se dirigent vers la Loire, constamment attaqués par le duc de Guise. — Ils n'osent pas tenter le passage de la Loire à la Charité, et ils cherchent à gagner la Beauce par le Gâtinois. — Le roi rejoint ses troupes rassemblées à Gien, sur les deux rives du cours moyen de la Loire. — Conduite insidieuse de ce prince pendant cette campagne. — Le duc de Guise ne cesse de poursuivre les Allemands. — Attaque de Vimory. — Bataille de Coutras gagnée par le roi de Navarre sur les troupes royales commandées par le duc de Joyeuse qui y est tué. — Accommodement des Suisses faisant partie de l'invasion allemande, avec le roi. — Défaite des Allemands à Auneau. — Ils négocient avec Henri III leur sortie de France. — Le duc de Guise les poursuit jusque dans le comté de Montbelliard. — Impopularité du roi et popularité du duc. — Conférences à Nancy entre le duc de Guise et les principaux ligueurs de Paris et des provinces. — Résultat de ces conférences. — Réponse du roi à leurs demandes. — Menées et intrigues des princes de la maison de Guise. — Henri III se plaint à Philippe II des relations du prince de Parme avec le duc de Guise. — Réponse du roi d'Espagne. — Ses recommandations à Mendoza. — Inquiétudes de Henri III sur les préparatifs de l'*Armada*. — Informations données par ce prince à Élisabeth sur la ligue formée contre elle par le pape et le roi d'Espagne. — Propositions de Henri III au roi d'Espagne. — Négociations du roi de France à Constantinople. — Levées de Henri III en Allemagne. — Ordre de Philippe II au prince de Parme de faire sortir l'*Armada* de la rade de Lisbonne dès que le duc de Guise aura pris les armes contre Henri III. — Traité de Philippe II avec le duc de Guise. — Le roi envoie Bellièvre à Soissons auprès du duc de Guise pour l'inviter à ne point venir à Paris. — Réponses évasives du duc. — Fermentation dans Paris. — Nouvelles alarmantes. — Imprévoyance du roi. — Intrigues de l'ambassadeur d'Espagne. — Ses menées auprès du duc de Guise et ses intelligences avec les principaux ligueurs de Paris. — Le duc de Guise, après avoir amusé Bellièvre, rompt brusquement les conférences entamées à Soissons entre lui et les secrétaires du roi. — Malgré les ordres de ce prince et les observations de Bellièvre, le duc de Guise arrive à Paris. — Enthousiasme des Parisiens. — Le duc descend chez la reine mère. — Mécontentement du roi en apprenant l'arrivée du duc — Ses mauvaises dispositions à l'égard de ce prince. — Entrevue de Guise avec le roi. — Reproches que lui adresse Henri III. — Réponse du duc. — Démonstrations

dont le duc est l'objet de la part des Parisiens, soit en se rendant au Louvre, soit en sortant de ce palais..... 1

CHAPITRE VII.

Le roi fait entrer les Suisses et le régiment des gardes dans Paris. — Journée des barricades. — Le duc de Guise maître de Paris. — Visite de la reine mère au duc. — Ses exigences et ses plaintes. — Protestations de la reine mère contre les prétentions du duc. — Un nouveau soulèvement se prépare. — Peur du roi. — Nouvelle visite de la reine mère au duc. — Henri III s'enfuit de Paris. — Il se retire à Chartres. — Lettres du roi au sujet de la journée des barricades et de sa sortie de Paris. — Ses plaintes au roi d'Espagne contre le prince de Parme et don Bernardino de Mendoza. — Inquiétudes du duc de Guise. — Ses avances auprès du premier président de Harlay dignement repoussées par ce magistrat. — Ses offres de protection rejetées par l'ambassadeur d'Angleterre. — Ses justifications sur sa conduite. — Ses vives instances pour avoir des secours du roi d'Espagne. — L'*Armada* se dirige sur l'Angleterre. — La Ligue se remue et s'agite dans les provinces. — Le duc de Guise s'empare de plusieurs villes aux portes de Paris. — Il change les magistrats municipaux et les chefs des compagnies bourgeoises de cette ville. — Négociations de la reine mère avec les bourgeois de Paris et Henri III. — Députation du parlement de Paris au roi, faite à la sollicitation de la reine mère. — Rapprochement du roi avec les Parisiens. — Requête des ligueurs au roi au nom du parti. — Réponse de ce prince. — Nouvelles exigences du duc de Guise. — Traité du 15 juillet en faveur des ligueurs, surnommé l'édit d'Union. — Catherine de Médicis ramène le duc à la cour. — Réconciliation apparente entre ce prince et le roi. — Les ligueurs continuent la guerre dans les provinces. — Dispersion et ruine de l'*Armada*. — Convocation des États généraux. — Élections dans les provinces. — Arrivée du roi à Blois. — Moyens de défense qu'il organise dans l'intérieur du château. — Changement dans le ministère. — Craintes du roi d'Espagne sur les projets présumés de Henri III contre le duc de Guise. — Négociations du roi auprès des députés. — Composition des bureaux des États. — Leur esprit d'opposition. — Leurs prétentions

à la souveraineté. — Leurs demandes au roi. — Invasion du marquisat de Saluces par le duc de Savoie. — Soulèvement des États à cette occasion. — Complicité supposée du duc de Guise dans cette invasion. — Récriminations amères du duc à ce sujet. — Embarras qu'il éprouve dans cette circonstance et qu'il confie à l'ambassadeur d'Espagne. — Ouverture des États. — Discours du roi. — Allusions de ce prince sur les menées et les intrigues de la Ligue. — Mécontentement du duc et de ses partisans. — Ils forcent le roi à retrancher de son discours le passage qui renferme ces allusions. — L'édit d'Union est déclaré loi fondamentale de l'État. — Le roi et les députés des États jurent solennellement l'observation de cet édit. — Assemblée des églises protestantes tenue à la Rochelle. — Protestation du roi de Navarre contre la réunion des États généraux et leurs résolutions. — Les États veulent déclarer la guerre à ce prince. — Henri III demande des subsides pour l'entreprendre. — Refus des États. — Humiliation du roi. — Provocations à une nouvelle guerre civile. — Querelles dans l'intérieur du château de Blois entre les pages du roi et ceux des princes de la maison de Guise. — Avis donnés au roi par les ducs de Mayenne et d'Épernon et par le maréchal d'Aumont sur les projets du duc de Guise contre sa personne. — Le roi se décide à le faire tuer. — Le roi consulte quelques-uns de ses conseillers sur ce projet. — Propositions des uns et des autres. — La mort du duc est résolue. — Pratiques extérieures de dévotion de la part de Henri III. — Il communie avec le duc de Guise. — Leurs discussions dans le jardin du château. — Prétentions du duc. — Ses plaintes, ses récriminations, ses résolutions. — Préparatifs du roi pour le frapper. — Les Quarante-Cinq..... 71

CHAPITRE VIII.

Disposition des appartements dans l'intérieur du château de Blois. — Projet du roi de se rendre en pèlerinage à Notre-Dame-de-Cléry. — Convocation du conseil. — Nuit qui précède l'assassinat du duc. — Avertissements et conseils qui lui sont donnés à cette occasion. — Réponse du duc, sa présomption dans ses forces, sa confiance dans sa fortune. — Réunion du conseil. — Le duc de Guise se fait attendre. — Nouveaux avertissements

qu'il reçoit en se rendant à la salle du conseil. — Ses défaillances. — Son secrétaire Péricart prévient la duchesse de Nemours et le jeune prince de Joinville du danger qui menace la vie du duc. — Péricart ordonne aux valets de chambre du duc de brûler ses papiers. — Attitude du roi en attendant l'arrivée du duc. — Averti par M. de Revol que le roi le demande, le duc quitte la salle du conseil et entre dans la chambre de Henri III. — Il y rencontre ceux des Quarante-Cinq chargés de l'assassiner. — Sa mort. — Paroles du roi et ses insultes sur le cadavre du duc. — On arrête en même temps, dans la salle du conseil, le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon. — Ils sont conduits dans une chambre du château où ils passent la nuit. — Meurtre du cardinal de Guise. — Jugement sur la personne du duc de Guise et sur ses prétentions à la couronne de France. — Arrestation de plusieurs députés. — Leur emprisonnement dans le château. — Mauvaises dispositions du roi à leur égard. — Arrestation du cardinal de Bourbon, des princes de la maison de Guise et de leurs principaux serviteurs. — Suites et conséquences du meurtre du duc de Guise. — Craintes de l'ambassadeur d'Espagne don Bernardino de Mendoza. — Nouvelles alarmantes qu'il communique au roi d'Espagne. — Regrets de Philippe II en apprenant la mort du chef de la Ligue. — Conseils donnés dans cette circonstance par ce prince à son ambassadeur. — Nouvelle de la mort du duc à Paris. — Regrets des Parisiens. — Leurs fureurs contre Henri III. — Démonstrations du comité des Seize. — Discours des prédicateurs de la Ligue. — Insurrection dans les provinces. — Fermentation des esprits. — Le duc de Mayenne, averti du meurtre de son frère, s'échappe de Lyon. — Décision de la Sorbonne. — Mort de Catherine de Médicis. — Clôture des États de Blois. — Situation déplorable de Henri III. — Arrivée du duc de Mayenne à Paris. — Portrait de ce prince. — Établissement du conseil de l'Union. — Le duc de Mayenne déclaré lieutenant général de l'État et couronne de France. — Négociations de rapprochement entre Henri III et le roi de Navarre. — Leur entrevue au Plessis-les-Tours. — Les deux rois marchent sur Paris. — État des esprits dans Paris. — Violences des ligueurs. — Déchaînement des prédicateurs de la Ligue contre Henri III. — Jacques Clément forme le dessein de tuer ce prince. — Son voyage à Saint-Cloud. — Assassinat de Henri III. — Fin de la race des Valois. — Avénement de la maison de Bourbon. — Henri IV. — Son portrait. — Les ligueurs de Paris nomment le cardinal de Bourbon roi de France. — Cette nomi-

toutes ses entreprises en Europe. — Triomphe définitif du protestantisme dans la Grande-Bretagne et avénement des Stuarts. — Après avoir délivré la France de l'anarchie et du joug espagnol, Henri IV meurt assassiné..... 209

APPENDICES..... 277

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

8349. — Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

Stanford University Libraries
3 6105 013 424 257

DC
111
.C95
v.2

DATE DUE

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA
94305